



LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

ANALYSE CONTEXTUELLE - ANALYSE DESCRIPTIVE



1. LES ELEMENTS PHYSIQUES		4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT	
1.1 Géomorphologie du territoire	5	4.1 les éléments constitutifs du paysage	78
1.2 Le relief et les bassins visuels	6	4.2 Caractéristiques paysagères – Méthodologie	84
1.3 La géologie	8	4.3 Les entités paysagères du Parc naturel	87
1.4 La pédologie	10	• La Plaine tournaisienne	
1.5 L'hydrographie	12	• L'Urbanisation de Tournai	
▪ La présence de l'eau		• La Vallée de l'Escaut	
▪ La gestion des cours d'eau		• Le Bas-plateau des Carrières	
▪ Les bassins versants		• Les Buttes tournaisiennes	
▪ Les zones inondables		• Les Plaines de Celles et Anvaing	
▪ Le Contrat de rivière		• Le Plateau de la Pévèle	
1.6 Le climat	16	• Le Versant humide de la Pévèle	
2. LES ELEMENTS HUMAINS		• Le Bas-plateau limoneux hennuyer	
2.1 La démographie	18	• Le Versant humide de l'Escaut	
2.2 Les données socio-économiques	20	• La Dépression de la Haine	
2.3 Le Logement	22	4.4 Les faciès paysagers	99
2.4 L'habitat et Le bâti	24	• La Plaine tournaisienne – faciès de la Campagne de Templeuve	
▪ Le tissu urbanisé		• La Plaine tournaisienne – faciès du Rieu de Templeuve	
▪ L'habitat		• L'Urbanisation de Tournai	
▪ Le bâti		• La Vallée de l'Escaut – Faciès de la plaine humide de l'Escaut (nord et sud)	
2.5 Les infrastructures	36	• La Vallée de l'Escaut – Faciès de l'Escaut industrialisé (nord et sud)	
▪ La présence des infrastructures		• La Vallée de l'Escaut – faciès de l'Escaut urbanisé	
▪ Infrastructures de transports (routier, ferroviaire, fluviale et modes doux)		• Le Bas-plateau des Carrières	
▪ Le transport et la production d'énergie		• Les Buttes tournaisiennes – faciès des Buttes (Le Mont-St-Aubert et Thimougies)	
2.6 L'occupation du sol	46	• Les Buttes tournaisiennes – faciès des Vallonnements de Mourcourt à Bèclers	
2.7 La situation de droit	48	• Les Plaines de Celles et Anvaing – faciès de la Plaine de Celles	
• Le plan de secteur		• Les Plaines de Celles et Anvaing – faciès de la Melle et la Petite Rhosnes	
• Les zones de protection		• Le Plateau de la Pévèle – faciès du Rieu de Barges	
• Le bâti et les sites classés au patrimoine		• Le Plateau de la Pévèle – Faciès des Ondulations de Rumes-Taintignies	
• Les Sites A Réaménager (SAR)		• Le Plateau de la Pévèle – faciès de la Campagne ouverte du versant de l'Escaut	
• Les documents d'urbanisme communaux		• Le Plateau de la Pévèle – Faciès des Pépinières de Lesdain	
3 LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE		• Le Plateau de la Pévèle – Faciès de la Forêt d'Howardries	
3.1 Le réseau écologique	64	• Le Plateau de la Pévèle – Faciès de la Vallée de l'Elnon	
▪ Généralités		• Le Plateau de la Pévèle – Faciès des Bords de Seuw	
▪ Les boisements et le patrimoine arboré		• Le Bas-plateau limoneux hennuyer – Faciès du Versant de la Dendre (Maulde et Aubechies)	
▪ Les zones humides		• Le Bas-plateau limoneux hennuyer – Faciès de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer	
3.2 La situation de droit	74	• Le Bas-plateau limoneux hennuyer – Faciès des Campagne et carrières	
▪ Les périmètres de protection		• Le Bas-plateau limoneux hennuyer – Faciès du Noyau bâti de Blaton	
▪ Les arbres et haies remarquables		• Le Bas-plateau limoneux hennuyer – Faciès de la Forêt de Stambruges-Beloil	
		• Le Bas-plateau limoneux hennuyer – Faciès du Bois de Péronnes-Maubray	
		• Le Versant humide de l'Escaut – Faciès du Val de Vernes	
		• Le Versant humide de l'Escaut – Faciès de la Verne de Bury	
		• Le Versant humide de l'Escaut – Faciès de la Verne de Basècles	
		• Le Versant humide de l'Escaut – Faciès de l'Urbanisation de Péruwelz	



SOMMAIRE

ANALYSE DESCRIPTIVE

- La Dépression de la Haine – Faciès de la Forêt de Bon-Secours
- La Dépression de la Haine – Faciès du Noyau bâti de Bernissart
- La Dépression de la Haine – Faciès du Versant de la Haine
- La Dépression de la Haine – Faciès de la Plaine humide de la Haine
- Les paysages intérieurs des canaux – Le Canal Nimy-Blaton-Péronnes
- Les paysages intérieurs des canaux – Le Canal désaffecté Callenelle-Péronnes
- Les paysages intérieurs des canaux – Le Canal Blaton-Ath
- Les paysages intérieurs des canaux – Le Canal désaffecté de Pommeroeul-Blaton
- Les paysages intérieurs des canaux – Le Canal Pommeroeul-Condé

5. Le paysage transfrontalier.....	170
6. Bibliographie.....	179
7. Liste des acronymes.....	180
8. Liste des cartes.....	181
9. Annexes	
9.1 Les Périmètres d'intérêt paysager.....	(1)
9.2 Les Points de vue remarquables.....	(48)
9.3 Les Lignes de vue remarquables.....	(86)



1. LES ELEMENTS PHYSIQUES 1.1 GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Tiré de « L'Atlas géomorphologique des entités communales de Wallonie occidentale » par Robert O. FOURNEAU, CNB, 1995.

La dépression de la Haine d'altitude extraordinairement décroissante depuis Mons vers la frontière française occidentale correspond au prolongement du synclinal de Namur dont les flancs septentrional et méridional affleurent souvent, tandis que le fond est recouvert de dépôts meubles du Secondaire (Crétacé), du Tertiaire (Landénien) et du Quaternaire (Holocène) disposés symétriquement par rapport à l'axe de la Haine, sauf à l'est de Mons où ils se rejoignent successivement. Le fond très plat du centre de la dépression de la Haine s'étire sur plusieurs kilomètres du nord au sud. L'interprétation de cette superposition d toute une série de terrains de plus en plus récents sur ceux du Houiller plissé ne peut être fournie que par le phénomène de subsidence, un enfoncement lent depuis la fin du Primaire. Cet affaissement peut s'expliquer partiellement par la composition même des terrains sous-jacents au Houiller, révélée par les récents sondages profonds qui les ont mis en évidence, ainsi que l'existence de nappes profondes d'eaux très chaudes, à Saint-Ghislain par exemple (-2200M). Sous le Houiller, en effet, vers 2250M dans les terrains du Carboniférien calcaire, une forte épaisseur d'anhydrite, correspondant aux sels laissés après évaporation de mers fermées au moment du dépôt, se tasse de plus en plus sous le poids des sédiments qui la recouvrent et cela sans discontinuité depuis l'époque de formation jusqu'à nos jours. D'autre part, la grande épaisseur du Dévonien et du Carboniférien suggère que cette zone était déjà subsidente naturelle, par le tassement dû à la corrosion des couches de craie ou dû à d'anciennes exploitations souterraines dans cette craie, par les nombreux microséismes correspondant aux réajustements de l'écorce le long de failles importantes comme la faille du Midi, par la rupture de nombreuses anciennes galeries de charbonnages dans le Houiller et par son mauvais drainage, est depuis toujours en effondrement et hostile à l'implantation humaine. Celle-ci a donc préféré la périphérie, c'est-à-dire soit au pied du Haut Pays, soit à l'est, sur la couverture éocène orientale, soit encore sur les collines autour de Mons et près de la bordure des couches de craie du Crétacé, couches relevées en cuesta à Harmignies et joutées par le plateau d'Anderlues et le plateau hennuyer qui lui servent de limite au nord.

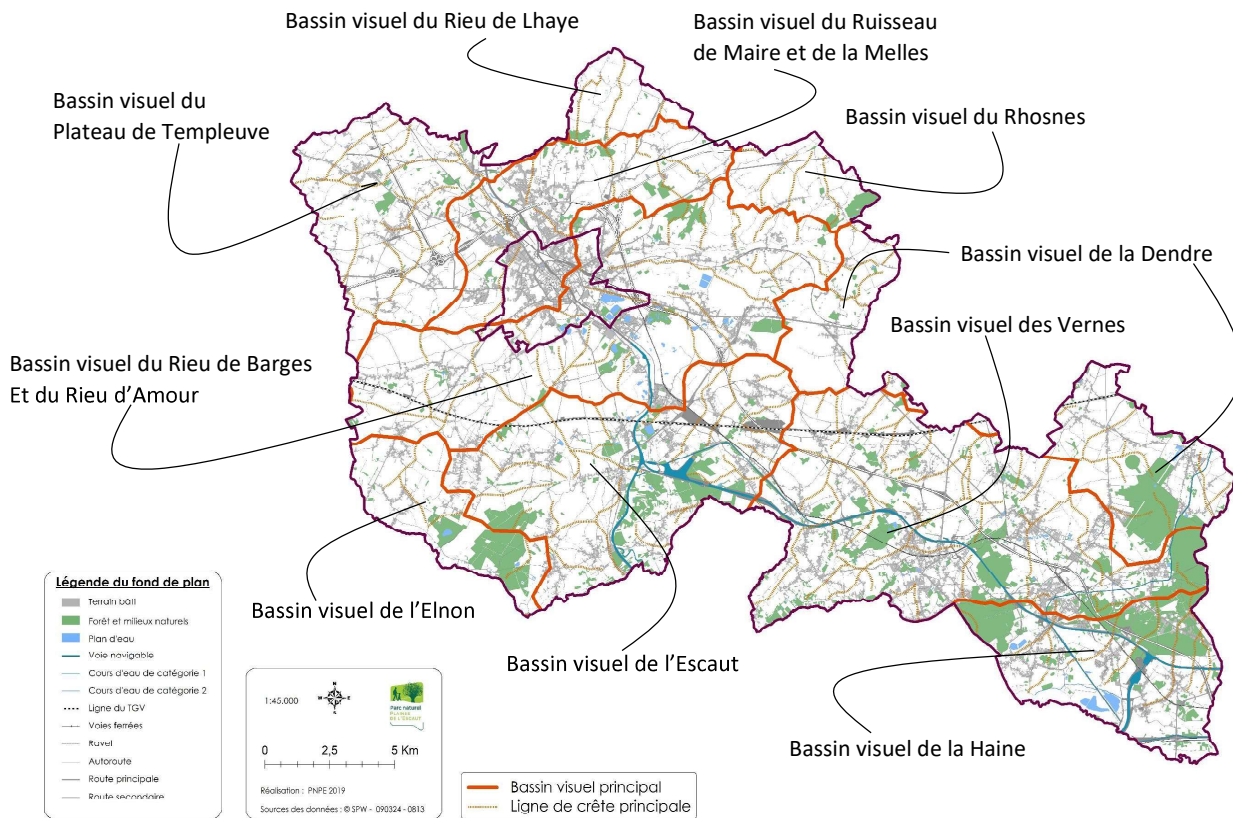
Le plateau hennuyer se présente sous l'aspect d'une succession d'interfluvés bombés orientés sud-ouest – nord-ouest et séparés par des vallées de même orientation et à versants doux, ayant dégagé au Pléistocène la couverture de terrains du Tertiaire (Eocène, Yprésien), des sables et des argiles jusqu'au socle primaire sous-jacent, dans les tronçons supérieurs des vallées, comme celle de la Dendre par exemple. Lorsque le socle sous-jacent à la couverture tertiaire est constitué de roches calcaires ou recouvert de craie secondaire, des puits naturels verticaux peuvent se former comme dans la région de Kain-Tournai. Ce sont des effondrements verticaux spectaculaires liés à la dissolution des terrains calcaires de l'endroit sous la protection d'une couverture meuble peu épaisse qui cède brutalement lorsque le vide de la corrosion devient trop important. On en trouve également dans la région de Gaurain-Ramecroix là où des terrains tertiaires recouvrant le calcaire carbonifère, mais le plus souvent ils sont associés à des pénétrations de ruisseaux et à des cours souterrains. Enfin de très anciens effondrements appelés « crans », creusés et remblayés au Crétacé et couverts de terrains plus récents peuvent réapparaître lors d'exploitation minières (cran à Iguanodons de Bernissart).

Le Pays des Collines est constitué par la partie septentrionale du plateau hennuyer dans la région de Flobecq ainsi que par les collines du Mont Saint-Aubert, du Mont de l'Enclus..., vers 150M d'altitude. C'est une partie de l'axe des collines qui s'étend depuis le nord de la France (mont Rouge, mont Cassel, mont des Cats, ...) en passant par la partie occidentale par le mont Kemmel au sud d'Ypres, et s'étirant pour la partie orientale jusqu'à la région de Diest à l'est. Ces buttes sont situées à la limite des bas plateaux et de la plaine du nord du pays, voire totalement isolées en buttes-témoins dans la plaine de l'ouest. Ces éminences d'allure généralement symétrique sont modelées, comme la surface de base qui les supporte, dans des terrains éocènes, mais le sommet qui les coiffe est le plus souvent constitué de terrains plus récents, de la fin du Miocène, de l'étage diestien caractérisé par des sables ferrugineux souvent rouges et armés d'indurations : bancs gréseux ou agglomérats. Ce sont eux qui ont le mieux résisté à l'érosion généralisée du Pléistocène et ont préservé les terrains sous-jacents, les maintenant ainsi en collines. L'ensemble de cet alignement de collines pourrait correspondre au cordon de dunes littorales d'un ancien rivage tertiaire, ce qui expliquerait leur localisation. C'est aussi le cas typique d'influence pédologique sur la structure et la morphologie d'une région aboutissant à une forme en inversion de relief, puisque les indurations se formaient sous des fonds marécageux en dépression dans l'ensemble du dépôt sableux et qu'actuellement, ils constituent les sommets après érosion des terrains périphériques moins résistants.

Des collines formées de la même façon, grâce à des indurations, on en retrouve encore au sud du plateau hennuyer, dans la région de Bleton – Bon-Secours – Péruwelz, mais ici elles sont moins nombreuses et moins élevées ; les terrains sont des sables landéniens, du début du Tertiaire (Eocène), et les bancs de grès qui les coiffent ne sont pas non ferrugineux et les collines ne correspondent pas à l'axe d'un ancien cordon littoral ; elles résultent simplement d'une érosion différentielle.

La Plaine du nord est également très peu représentée en pays wallon ; on n'en retrouve qu'une très petite partie à l'extrême nord-ouest, seulement quelques tronçons des plaines alluviales des vallées de la Lys et de l'Escaut et des interfluvés très surbaissés qui les séparent. Ils ont pour origine, au Pléistocène, un creusement suivi d'un remblaiement des vallées dans les terrains de la couverture meuble tertiaire (Eocène : Yprésien).

Le tracé du cours de l'Escaut qui présente ici une allure en baïonnette, le différenciant de son tracé septentrional orienté sud-sud-ouest – nord-nord-est comme celui des autres cours d'eau de moyenne Belgique conséquents au recul d'un rivage pliocène, est dû à un phénomène de capture au Pléistocène. C'est la partie amont de l'ancienne Dendre qui fut ainsi détournée vers l'ouest par l'érosion d'un petit affluent oriental de l'Escaut à Audenarde.



Carte 1 – Les bassins visuels du PNPE – Réalisation : PNPE 2019 – Données : SPW



1. LES ELEMENTS PHYSIQUES

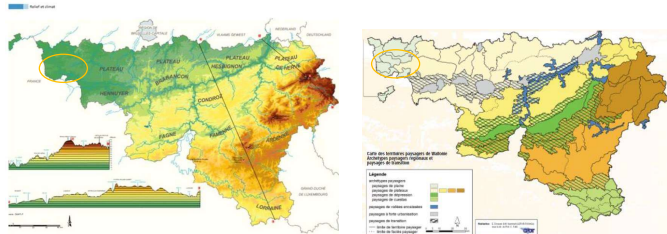
1.2 LE RELIEF ET LES BASSINS VISUELS

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le Relief

Le relief constitue la structure de base du paysage

Les plateaux forment la structure dominante en Wallonie alors que les plaines se limitent uniquement à l'extrémité nord-ouest de la Région wallonne (Plaine de l'Escaut et de la Lys). Une plaine est « une surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants ». Le territoire du Parc naturel embrasse donc en grande partie ce territoire de plaine, singulier au sein de l'espace régional, constituant même un archétype¹ paysager de la Wallonie. Quand on se dirige vers l'est du territoire du Parc naturel, on passe de la plaine au bas-plateau. Seules variantes dans cet espace au relief calme et uniforme, les buttes localisées au nord, nord-est de Tournai.



Carte 2 - Relief de la Wallonie, in « Paysages et lieux du Hainaut du nord et de l'ouest » de D. Belayew et P. Dalose CEFOGEO, FUNDP-Namur et Carte 3 - Archétypes paysagers régionaux et paysages de transition in « Les territoires paysagers de Wallonie », Etudes et documents n°4, CPDT (2004)

Ce relief relativement plat de faible altitude a pour conséquence de présenter des paysages qui offrent des vues souvent larges et profondes. Le moindre élément vertical naturel (butte) ou artificiel (clocher, teruil, pylône, éolienne, etc.) constitue un point d'appel singulier au sein du paysage.

Les bassins visuels

Un bassin visuel est l'espace qu'un observateur peut embrasser du regard et qui est limité, à l'horizon, par une ou des lignes de crête majeures. Ce champ de vision est parsemé de coupures ou barrières visuelles (alignements, infrastructures, bâtiments, etc.) changeantes (évolution des saisons, développement du bâti, etc.). Des ouvertures visuelles peuvent s'intercaler entre ces barrières offrant un point de vue où il est possible d'appréhender plus largement le paysage. A l'échelle du promeneur, on peut donc observer différentes entités au sein d'un même bassin visuel.

Au sein du territoire du Parc naturel, il y a 10 bassins visuels (Cf. Figure ci-contre).

Il est à souligner la profondeur visuelle des bassins correspondant à un relief très peu marqué.

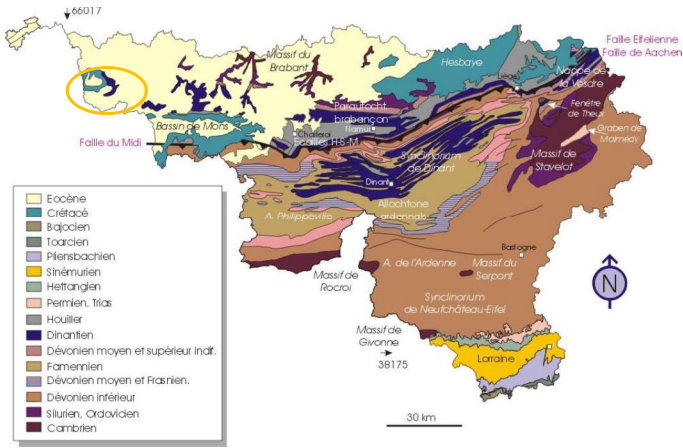
Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « l'hydrographie – les bassins versants » de la partie analyse descriptive car les notions de bassin visuel et de bassin versant sont proches en termes d'analyse paysagère.

¹ Archétype paysager : « modèle de référence servant d'image guide des paysages dominant d'une région ».

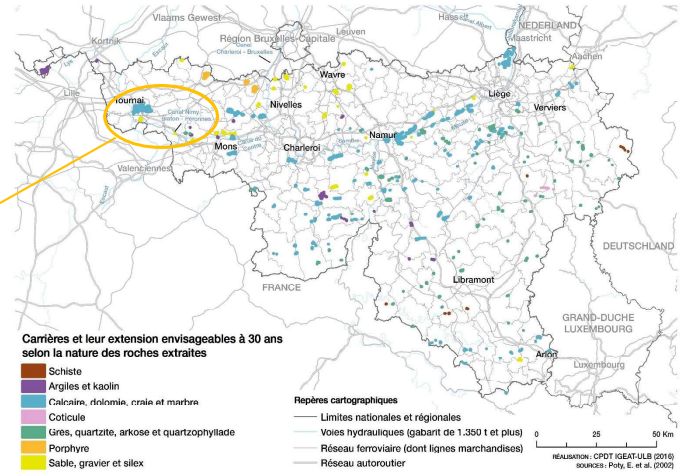
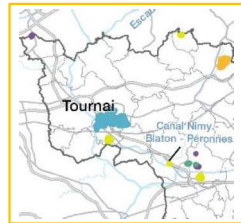


1. LES ELEMENTS PHYSIQUES
1.3 LA GEOLOGIE

ANALYSE DESCRIPTIVE



Carte 4 – Carte géologique de Wallonie, SPW-DGARNE



Carte 5 – Les carrières et leur extension envisageable à 30 ans selon la nature des roches extraites en Wallonie, in « L'exploitation du sous-sol en Wallonie », Note de recherche n°73, CPDT (2017)

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (dont le PNPE) est situé en bordure nord-est du vaste bassin sédimentaire Paris-Londres. Les dépôts sont de nature sédimentaire mais les périodes de dépôt peuvent être très variables, le plus souvent en fonction des couches successives déposées lors des différentes invasions maritimes. Le contexte géologique du territoire se caractérise par quatre ensembles de formations d'âge distinct qui se succèdent le plus souvent, mais pas toujours. En effet, des couches peuvent être absentes sur certaines zones ou d'épaisseurs variables. Même sur un territoire restreint comme le PNTH / PNPE, on constate de fortes variations locales. On peut toutefois ressortir un schéma général de succession de formations géologiques.

Tableau 1 – Succession des formations géologiques, in « Diagnostic de Territoire », Parc naturel Scarpe-Escaut (2008)

Ere	Carte géologique de Wallonie	Succession des formations (PNTH)	Porosité et perméabilité du sous-sol ²
Quaternaire	/	Alluvions quaternaires (et limons loessiques)	Aquifère
Tertiaire (Cénozoïque)	Eocène / Paléocène	Sables yprésiens	Aquifère
		Argiles yprésiennes	Aquiclude
		Sables, grès et tuffeau thanétiens (Grès de Grandglise)	Aquifère
		Argiles thanétiennes	Aquiclude
Secondaire (Mésozoïque)	Crétacé	Craie turo-sénonienne	Aquifère
		Craie marneuse turo-sénonienne	Aquiclude
		Argiles de wealdien	Aquiclude
Primaire (Paléozoïque)	Houiller (Carbonifère sup.)	Houille du westphalien (Bernissart)	Aquiclude
	Dinantien (Carbonifère inf.)	Schistes et grès namuriens	Aquiclude
		Calcaires et phanites viséens (Marbre de Basècles et Calcaire de Blaton)	Aquifère
		Calcaires tournaisien	Aquifère

D'un point de vue paysager, la géologie a un impact direct important

- au niveau du relief via les buttes témoins (comme le Mont-Saint-Aubert) ou encore les traces actuelles et passées de l'exploitation du sous-sol (butte de déblais, terrils, fosses)
- et sur les matériaux utilisés en parement de l'habitat. Pour ce point, nous renvoyons le lecteur vers le sujet « l'habitat et le bâti » de la partie analyse descriptive.

Mais elle a aussi un impact indirect au travers

- du type de sol que l'on retrouve et le type de culture qui y est associée - Pour ce point, nous renvoyons le lecteur vers le sujet « La pédologie » de la partie analyse descriptive -
- et de la présence des infrastructures passées et présentes de l'exploitation et de la transformation des ressources du sous-sol (concasseur, four à chaux, etc.).

Le sous-sol de la Wallonie - et particulièrement du Parc naturel - est riche. Ses ressources minérales constituent autant de matières premières pour les secteurs de la construction et du génie civil (pierres ornementales, sable et granulats), pour l'industrie des minéraux non métalliques (chaux, cimenterie, verrerie, etc.). Mais aussi pour les industries chimiques, agroalimentaires, etc.

L'activité extractive joue un rôle important - et parfois relativement rapide - sur l'évolution des paysages. Tant avant, pendant qu'après l'exploitation.

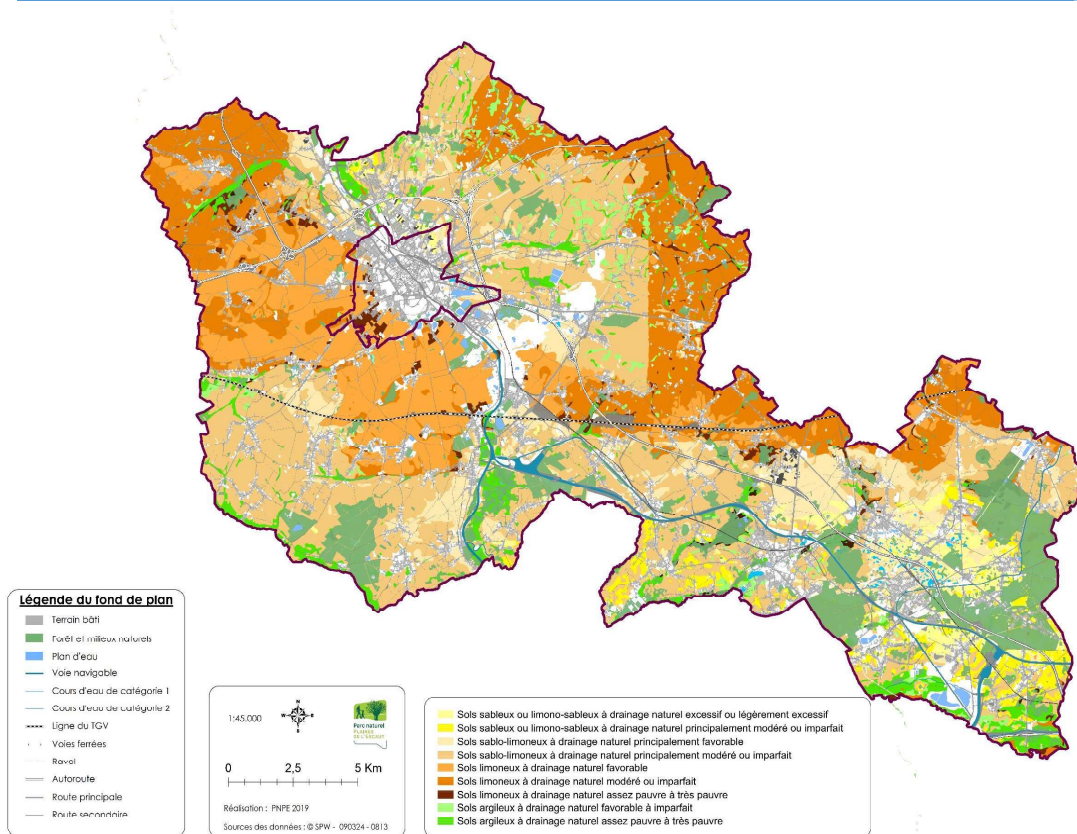
² Aquifère : ensemble de terrains se prêtant à l'emmagasinement (porosité) et à la circulation de l'eau (perméabilité).
Aquiclude : ensemble de terrains relativement imperméable à l'eau.

Ces dernières années le nombre de carrières a diminué mais leur taille a augmenté. Les plus grandes exploitations sont situées dans le Hainaut (près de la moitié de la production wallonne provient de cette province) et dans le sillon mosan.

Certains sites intègrent une usine de transformation (cimenterie, transformation en chaux du calcaire, etc.). Le secteur carrier consomme beaucoup d'eau tant dans les processus industriels que par le rejet (exhaure) d'eaux souterraines. Afin de réduire le volume des prélèvements sur les nappes aquifères, l'eau d'exhaure est utilisée pour la distribution d'eau potable. Ainsi, une station de potabilisation - dit de la Transhennuyère - à Gaurain-Ramecroix traite les eaux de trois carrières situées à Antoing - Tournai.

A la fin de leur exploitation, les carrières sont souvent abandonnées à la recolonisation naturelle. Les nouveaux habitats ainsi créés par l'activité extractive (falaises rocheuses et sableuses, éboulis rocheux, pelouses calcaires, mares et plans d'eau, etc.) sont favorables à l'installation d'espèces rares (orchidées, crapauds calamites, faucons pèlerin, hirondelles de rivage, etc.).





Carte 6 - Carte des principaux types de sols du PNPE (à 1/250000), Réalisation : PNPE 2019 – Données : SPW



1. LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.4 LA PEDOLOGIE

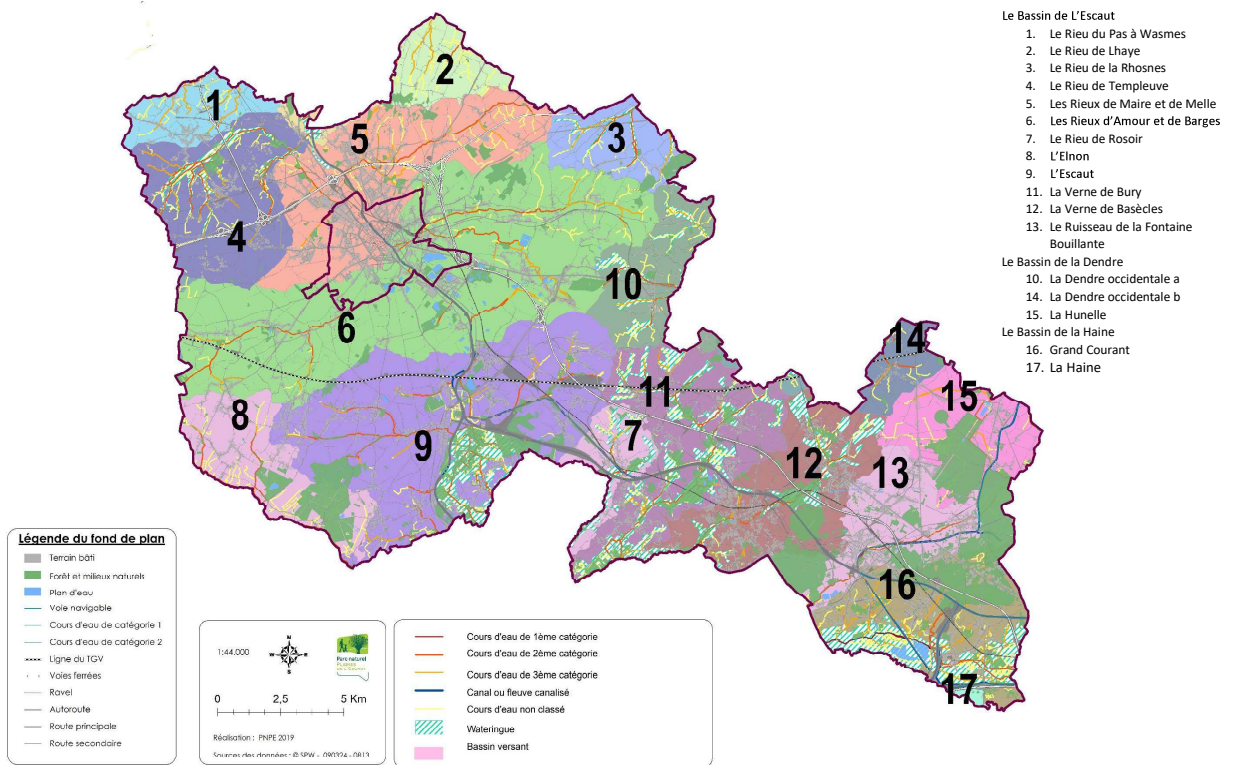
ANALYSE DESCRIPTIVE

Le sol est le support des activités humaines. C'est une ressource limitée et sensible à cause de la concurrence entre ses diverses utilisations.

Le sol résulte notamment de l'altération (pédogenèse) de la roche initiale. La qualité agronomique des sols oriente fortement les choix de mise en valeur agricole (y compris en termes de rendement). Leur capacité à drainer l'eau ou au contraire à la retenir contribue aussi à la différenciation des paysages.

La majorité des sols du Parc naturel se caractérisent par un manteau de limon (ou de loess) d'épaisseur inégale mais importante (5 à 8m), d'origine nivéo éolienne datant de l'époque durant laquelle les glaciers se sont fortement étendus (-62.000 à - 11.000 avant JC). Cette couche superficielle du sol, relativement homogène, confère à cette zone une certaine unité dans ses très bonnes potentialités pour les labours, parmi les meilleures terres agricoles de Wallonie avec ceux de la Hesbaye et particulièrement pour les grandes cultures. Les sols du territoire du PNPE sont de types limoneux (au nord) à sablo-limoneux (au sud et au centre). Sous cette couverture, les formations du sous-sol ne sont pas partout les mêmes et influencent le drainage. Là où le drainage est moins bon (argiles yprésiennes), les sols sont plus lourds et plus humides et sont plus favorable aux prairies. Il y a très peu de sols inaptes à l'agriculture sur le territoire. Ils sont localisés aux abords des cours d'eau (sols alluviaux de type argileux présentant un mauvais drainage) ou bien il s'agit de pentes trop fortes qui sont restées boisées. Les terrains les moins aptes à l'agriculture (humides) ont souvent été drainés et sont occupés par des peupleraies ou des prairies humides.

Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « l'utilisation de la zone agricole – érosion des sols » de la partie analyse évaluative pour des informations complémentaires au sujet de l'impact de la pédologie sur le paysage et vers le sujet « l'habitat et le bâti » de la partie analyse descriptive pour les liens entre l'implantation passée du bâti et l'accès à l'eau (en lien notamment avec le type de drainage).



Carte 7 – Données hydrographiques du PNPE (bassin versant, classification des cours d'eau et wateringues), Réalisation : PNPE 2019 – Données : SPW



1. LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.5 L'HYDROGRAPHIE

ANALYSE DESCRIPTIVE

La présence de l'eau

L'eau participe à la fois au façonnage et à la scénographie du paysage.

L'Escaut, véritable colonne vertébrale du Parc naturel

L'Escaut est un fleuve qui prend sa source en France, près de Gouy dans l'Aisne, sur le plateau de Saint-Quentin, à une altitude de 95 mètres. Sa pente est très faible (0,007 % en moyenne en Wallonie). Son tracé a été rectifié et canalisé laissant place notamment à quelques bras morts. Ceux-ci constituent souvent des zones humides d'intérêt biologique. C'est une voie navigable importante. Il s'écoule selon un axe sud / nord-ouest.

Les cours d'eau de plaine

Le relief, la géologie, la pédologie font que la majorité des cours d'eau présentent les caractéristiques de cours d'eau de plaine avec un écoulement plus ou moins lent et un lit sinueux, méandriforme. Cependant, Un grand nombre a subi au cours des siècles, de profondes modifications de leurs tracés pour faciliter le transport de marchandises (Escaut), pour améliorer l'évacuation de l'eau (rectification, recalibrage du lit) ou lors des aménagements de grosses infrastructures (TGV, autoroute, etc.). Dans la moitié est du territoire, la plupart des cours d'eau (rieu, verne, etc.) prennent leur source au nord du territoire et s'écoulent vers le sud pour rejoindre l'Escaut (parfois via la Haine) et, dans la moitié ouest, les cours d'eau ont plutôt une direction ouest-est ou est-ouest et se jettent perpendiculairement dans l'Escaut. Les cours d'eau du bassin de la Dendre ont une direction inverse (du sud au nord). Souvent peu visible au sein du paysage plat, les petits cours d'eau se devinent souvent à la végétation qui leur ait associée (présence de ripisylves dont des saules têtards).

Les canaux

Les canaux, voies d'eau linéaires et artificielles par nature, sont également très présents sur le territoire. Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « les infrastructures » de la partie analyse descriptive pour l'analyse paysagère des canaux.

Les zones d'humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ce sont des endroits où l'eau est le principal facteur qui détermine le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elles apparaissent là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore là où des eaux peu profondes recouvrent les terres. Il peut s'agir d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante. Le terme zone humide est donc général et ne pressant pas des qualités écologiques de ces milieux (des terres agricoles cultivées peuvent en effet être caractérisées en zones humides).

On rencontre deux principaux types de zones humides :

- Les zones humides liées à la présence de cours d'eau : elles représentent la majorité des zones humides inventoriées. Ce sont par exemple les vallées de l'Elnon, de la Verne de Basècles et de Bury, du ruisseau la Fontaine Bouillante, du rieu de Templeuve, etc.
- Les zones humides liées à la présence d'une nappe superficielle affleurante : ce sont par exemple les marais d'Harchies, de Laplaigne, etc.

Les plans d'eau d'origine artificielle qui au niveau du Parc naturel sont principalement liés aux carrières (carrière de Lorient par ex.) et aux mines (marais d'Harchies par ex.) ou à des jardins paysagers (le château de Beloeil par ex.) participent pleinement aux paysages de par leur morphologie, l'aménagement de leurs abords et le réseau de prairies associées.

La gestion des cours d'eau

En termes de gestion des cours d'eau, il y a tout d'abord lieu de faire la distinction entre

- Cours d'eau navigable : l'Escaut, seul cours d'eau navigable (hors canaux) sur le territoire du Parc naturel est géré par la Région (SPW).
- Cours d'eau non navigable : la gestion des cours d'eau non navigables dépend en théorie de leur catégorie :
 - o 1ère catégorie (les parties de cours d'eau non navigables, en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 5.000 hectares) sont gérés par la Région (SPW – Districts décentralisés).
 - o 2ème catégorie (les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci qui ne sont classés ni en première, ni en troisième catégorie) sont gérées par la Province de Hainaut.
 - o 3ème catégorie (les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci, en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 hectares (appelé origine du cours d'eau), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de l'ancienne commune où est située cette origine) sont gérés par les Communes.
- o Les cours d'eau non-classés (les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 hectares) sont gérés par les propriétaires riverains.

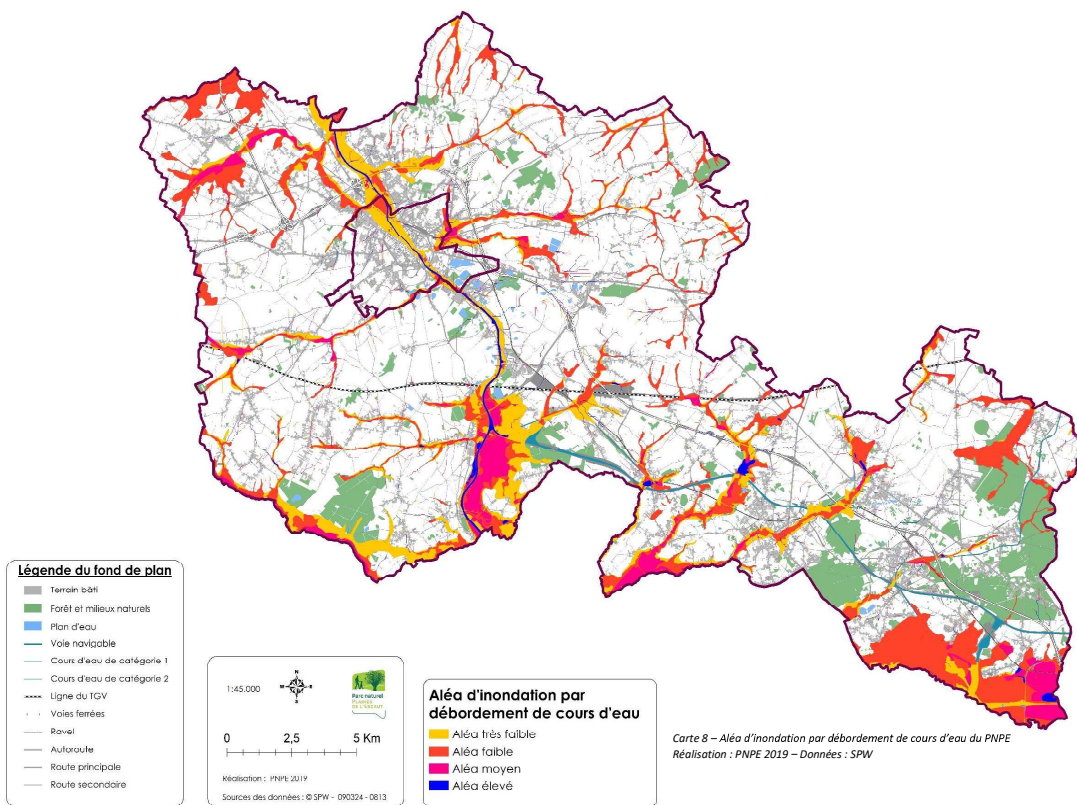
La Wallonie picarde se singularise par rapport au reste de la Wallonie par son système de wateringues. Ce sont « des administrations publiques instituées généralement au siècle dernier dans un but sanitaire et qui ont pour objet essentiel le drainage des terres agricoles et l'évacuation des eaux pluviales. Elles s'occupent de l'entretien du réseau de drainage, des cours d'eau non classés, voire des cours d'eau classés en accord avec l'autorité responsable (Commune, Province ou Région) ». Une grande partie du territoire du Parc naturel est soumise à des wateringues :

- KAIN - POTTES : 380 ha - Blandain, Froyennes, Hertain, Kain, Ramegnies-Chin, Templeuve
- ANVAING : 122 ha - Béciers, Melles, Quartes, Thimougies
- DENDRE OCCIDENTALE : 250 ha - Barry, Béciers, Gaurain-Ramecroix, Maulde, Vezon
- HOLLAIN-LAPLAIGNE : 560 ha - Hollain, Laplaigne, Péronnes
- WIERS : 1.631 ha - Wiers, Péruwelz, Callenelle, Maubray, Brasménil, Roucourt, Bury, Braffe, Baugnies, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Thumaides, Ramegnies, Wadelincourt, Basècles
- POMMEROEUL : 1.403 ha - Bernissart, Harchies, Pommeroeul, Ville-Pommeroeul
- ANDRICOURT (pour une petite partie) : 335 ha - Aubechies

Les bassins versants

Un bassin versant est « un territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun (cours d'eau ici). Il est délimité par des frontières naturelles : les lignes de crêtes (concordance dans ce cas avec le bassin visuel) ou les lignes de partage des eaux ». Sa taille est fonction de l'échelle d'étude, depuis les parcelles de quelques dizaines de mètres carrés d'un minuscule affluent jusqu'aux vastes étendues qui alimentent l'Escaut. La délimitation des bassins versants est un des critères physiques qui a servi de base pour la définition des entités et des faciès paysagers (cf. Les paysages du PNPE).

Le PNPE se trouve majoritairement dans le sous-bassin Escaut-Lys. Cependant, le nord-est du territoire se trouve dans le sous-bassin de la Dendre et le sud-est dans celui de la Haine. Le territoire du Parc naturel peut être découpé plus finement en 16 bassins versants : Le Bassin de l'Escaut est divisé en 12 sous-bassins ; le Bassin de la Dendre est divisé en 2 sous-bassins et le Bassin de la Haine est divisé en 2 sous-bassins. Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « l'utilisation de la zone agricole – érosion des sols » de la partie analyse évaluative pour des informations complémentaires au sujet des bassins versants.





1. LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.5 L'HYDROGRAPHIE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les zones inondables par débordement

« L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau ». Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du ruissellement, du refoulement d'égouts, de la remontée de nappe phréatique* ou de phénomènes apparentés.

On dénombre principalement six zones sensibles :

- Le long de l'Elnon, sur toute la longueur de la rivière, de Rongy à La Glanerie.
- Dans la vallée de l'Escaut, où certaines peupleraies sont en zones particulièrement sensibles.
- Au niveau du Val de Verne et des étangs de Wiers, ainsi que le long des deux Vernes.
- La plaine de la Haine, avec une zone plus sensible : le Marais de Ville.
- Le long du Rieu de Templeuve sur toute la longueur de la rivière et de ses affluents.
- Le long du Rieu du Pas de Wasmes.

Les zones inondables par ruissellement

Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « L'utilisation de la zone agricole – l'érosion des sols » de la partie analyse évaluative pour l'analyse paysagère des inondations trouvant leur origine dans du ruissellement.

De nouvelles dispositions à venir

Par les événements importants d'inondations survenus en Wallonie, et la probabilité de récurrence plus marquée, diverses dispositions seront prises et modifieront la cartographie des zones inondables et leur gestion.

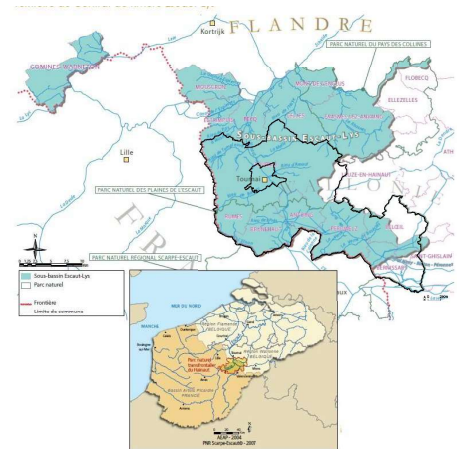
Le Contrat de rivière

Le Contrat de Rivière Escaut-Lys couvre le sous-bassin hydrographique wallon de l'Escaut et de la Lys, soit un territoire de 770 km², 1.532 km de cours d'eau et 14 communes. Le Contrat de Rivière est un outil participatif. Il consiste à réunir l'ensemble des acteurs publics et privés d'un même bassin versant concernés par la gestion ou l'utilisation de l'eau, dans le but de définir un programme d'actions de restauration et de valorisation des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau.

Sont invités à y participer : des représentants du monde politique, administratif, enseignant, associatif, scientifique, agricole, socio-économique mais aussi toute personne qui s'intéresse à la gestion des cours d'eau. Dans un esprit de concertation et de dialogue, un programme d'actions triennal coordonné est défini pour répondre aux enjeux et aux objectifs imposés par la Directive-Cadre sur l'eau. Cette directive européenne poursuit plusieurs objectifs tels que la prévention et la réduction de la pollution, la promotion d'une utilisation durable de l'eau, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques et l'atténuation des effets des inondations et des sécheresses. Son objectif ultime est d'atteindre un « bon état écologique et chimique de toutes les eaux communautaires d'ici à 2015 ».

L'eau n'ayant pas de frontière, de nombreux cours d'eau sont transfrontaliers avec la France et la Flandre. Le Contrat de Rivière collabore donc avec d'autres structures qui réalisent des plans de gestion de la ressource en eau, de l'autre côté de la frontière.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a été l'initiateur du Contrat de rivière en 2008, avant que celui-ci ne se structure sous la forme d'une asbl en 2011 (CREL)



Carte 9 : Délimitation du Contrat de rivière Escaut-Lys
Figure 1 : District hydrographique international de l'Escaut



Carte 10 – Carte bioclimatique de la Wallonie in « La carte bioclimatique de Wallonie : un nouveau découpage écologique du territoire pour le choix des essences forestières. » de (Van der Perre R., Bythell S., Bogaert P., Claessens H., Ridremont F., Tricot C., Vincke C., Ponette



1. LES ÉLÉMENTS PHYSIQUES

1.6 LE CLIMAT

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le climat :

- détermine la distribution des espèces végétales et leurs conditions de croissance et de reproduction.
- a joué un rôle dans le passé dans la localisation et les formes de l'habitat traditionnel.
- est aussi un des éléments qui intervient dans la délimitation du potentiel en énergies renouvelables (vent, ensoleillement, biomasse).

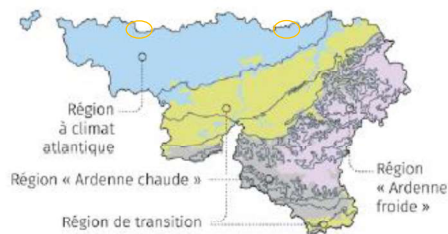
La topographie et la nature des sols et sous-sols interagissent souvent avec le climat dans les définitions des conditions locales.

Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « habitat et bâti » de la partie analyse descriptive et vers la fiche « développement des énergies renouvelables » pour plus d'information concernant ces deux derniers points.

Un nouveau découpage du territoire wallon en dix zones bioclimatiques a été réalisé sur base de données climatiques actualisées sur 20 ans (données IRM de 1986-2005 – résultats cartographiques publiés en 2017). Ce travail a été réalisé dans le cadre du nouveau fichier écologique des essences forestières. Il s'agit de trouver la meilleure adéquation entre les stations forestières et les essences pour une forêt durable. Pour rappel dans les conditions climatiques actuelles, la végétation climacique sous les latitudes tempérées est la forêt.

Tout d'abord, les données de températures, de précipitations et de rayonnement solaire (59 indicateurs), de 1986 à 2005, ont été rassemblées et spatialisées. Cela a abouti à la réalisation d'une première carte climatique synthétique comprenant 4 régions. Le croisement de ces données avec les sensibilités écologiques des essences a permis d'aboutir à un nouveau découpage du territoire en dix zones bioclimatiques.

L'ensemble du territoire du Parc naturel est intégré à la région climatique atlantique (influence océanique qui apporte des hivers doux, des étés frais, des vents dominants d'ouest et des précipitations modérées tout au long de l'année).



Carte 11 - Carte climatique synthétique de la Wallonie in « La carte bioclimatique de Wallonie : un nouveau découpage écologique du territoire pour le choix des essences forestières. » de (Van der Perre R., Bythell S., Bogaert P., Claessens H., Ridremont F., Tricot C., Vincke C., Ponette Q. - Forêt. Nature 135 : 47-58. (2015)

Le Parc naturel fait partie de la zone bioclimatique des Plaines et Vallées Scaldiennes. Cette zone se caractérise par les indicateurs climatiques les plus cléments de Wallonie. Ainsi les précipitations annuelles y sont les plus faibles (859 mm), la température moyenne annuelle la plus élevée 10.4°C, la longueur de la saison de végétation la plus longue (187 jours), les précipitations durant la saison de végétation les plus faibles (411 mm), la température moyenne durant la saison de végétation la plus haute (15°C) et un bilan hydrique estival négatif (déficit hydrique durant la saison de végétation).

2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.1 LA DEMOGRAPHIE

ANALYSE DESCRIPTIVE

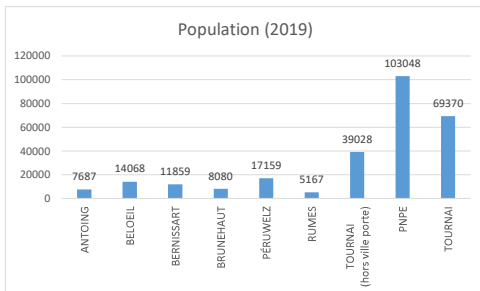


Figure 2 - Population (Source : www.capru.be)

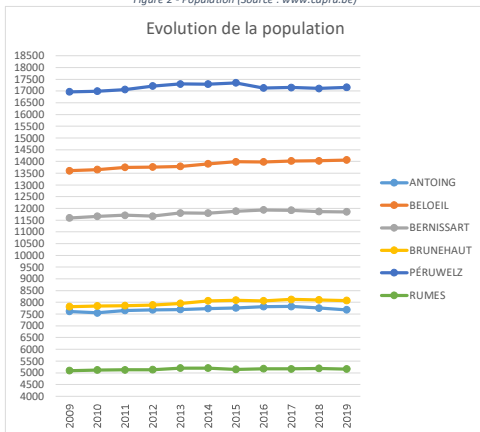


Figure 3 - Évolution de la population 2009-2019 (Source : www.capru.be)

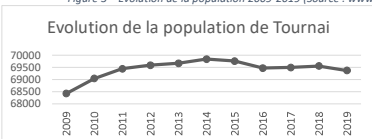


Figure 4 - Évolution de la population de Tournai 2009-2019 (Source : www.capru.be)

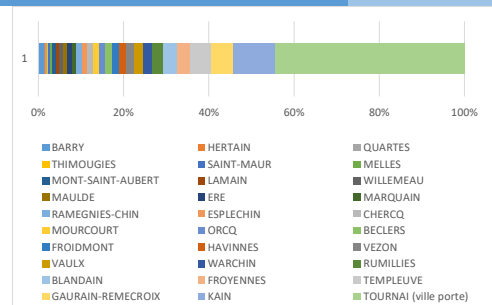


Figure 5 - Répartition de la population de Tournai par village en 2016 (Source : données communales)

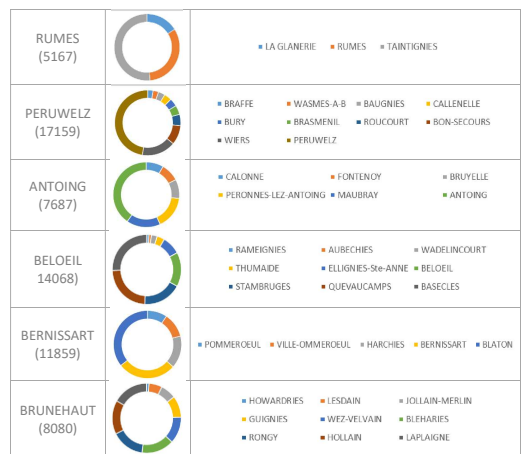


Figure 6 - Répartition de la population des communes par village en 2016 (Source : données communales)

Population et densité

Le Parc¹ naturel est constitué de 7 Communes et compte 72 villages (hors hameaux). Il a une superficie de 46.449 ha pour une population de 103.048 personnes (2016) soit une densité de 221 hab./km². Le PNPE est donc caractérisé par une densité bien plus faible que la Province de Hainaut (353 hab./km²) et de la Belgique (369 hab./km²), mais celle-ci reste légèrement supérieure à celle de la Région wallonne (214 hab./km²). Seuls Brunehaut et Tournai (hors ville porte) ont une densité de population plus faible que celle de la Wallonie.

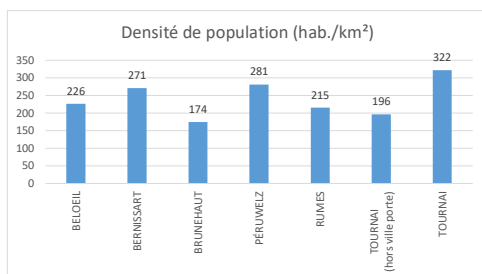


Figure 7 – Densité de population 2019 (Source : www.copru.be)

L'importance relative des villages (taille et population) varie très fortement. En 2016, le village le moins peuplé est Howardries avec moins de 100 habitants (90) alors que Péruwelz a plus de 8000 habitants (8120) et Tournai, ville porte du Parc naturel, compte quant à elle plus de 31000 personnes (31232). En termes de superficie, Lesdain est le plus petit village (142.6 ha) et Péruwelz la plus grande (8120 ha). La densité varie quant à elle de 15 hab./km² à Howardries à 800 hab./km² à Bon-Secours.

Le territoire du Parc naturel est donc constitué de zones plus urbaines (Péruwelz, Bon-Secours, Kain) ou anciennement industrialisées (Basècles, Quevaucamps, Bernissart, Blaton, Vaulx, Chercq) avec des densités importantes et des zones plus rurales avec des densités moindres. Ainsi, sur les 71 anciennes communes que compte le Parc naturel, presque les 2/3 tiers se trouvent sous le seuil de densité wallon. La taille et le type de noyaux d'habitats sur le territoire sont donc très diversifiés, apportant autant de touches différentes aux paysages.

¹ Pour cette partie, par le territoire du Parc naturel, on entend les 6 communes historiques (Antoing, Beoelil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz et Rumes) ainsi que Tournai hors la ville porte (soit l'ancienne commune de Tournai).

Evolution de la population

Les 6 communes historiques du territoire ont connu une importante croissance démographique au 19^{ème} siècle pour atteindre une population de près de 69300 habitants aux alentours de 1900. La population a ensuite progressivement diminué jusque dans les années 60. À partir de cette période, la décroissance de la population s'accroît fortement jusqu'à l'année 2000 où elle atteint alors 61500 habitants. Depuis lors, le territoire connaît une légère reprise démographique. La situation varie toutefois selon les Communes. Tournai (ville porte comprise) a connu son pic de population en 1910 (74921 hab.) avant de voir celle-ci décroître légèrement de manière continue.

Ces 10 dernières années, la population a très légèrement augmenté sur l'ensemble² du territoire (2266 personnes) mais cela a fluctué selon les communes et les années. Il s'agit essentiellement d'un apport migratoire.

Les prévisions pour 2035 prévoient une stagnation de la population par rapport à 2015 (plus 496 personnes). Antoing, Beoelil, Bernissart et Brunehaut verraient leur population progresser tandis que pour Péruwelz, Rumes et Tournai, celles-ci diminueraient. Parallèlement à cette stagnation démographique, on assisterait à la poursuite du vieillissement de la population et de la mutation de la structure familiale. Le nombre de ménages continuerait à augmenter partout alors que là où la population diminue, la taille des ménages diminuerait aussi. Ces évolutions du nombre et de la taille des ménages induiront de nouveaux besoins en termes de logement (nombre et taille).

Tableau 1- Population et ménages en Wallonie en 2015 et perspectives en 2035 (Source : Centre de recherche en Démographie de l'UCL - IWEPS - avril 2016)

Nom Commune	Population totale 2015	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Ménages privés	
ANTOING	7766	1881	4496	1389	3305	
BELOEIL	13989	3329	8344	2316	5881	
BERNISSART	11880	2751	7174	1955	4968	
BRUNEHAUT	8096	2063	4666	1367	3226	
PÉRUWELZ	17354	4210	10217	2927	7255	
RUMES	5145	1154	3048	943	2191	
TOURNAI	69756	14645	41620	13491	31957	
Nom Commune	Population totale en 2035	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Ménages privés	Taille moyenne des ménages privés
ANTOING	7958	1849	4419	1691	3590	2,2
BELOEIL	15572	3837	8613	3121	6725	2,2
BERNISSART	12961	3029	7013	2919	5797	2,2
BRUNEHAUT	8125	1941	4367	1818	3465	2,3
PÉRUWELZ	16322	3084	9330	3909	7676	2,0
RUMES	4764	1010	2446	1309	2196	2,1
TOURNAI	68780	12852	36945	18984	34161	2,0

² Ville porte compris



2. LES ELEMENTS HUMAINS 2.2. LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Tableau 2 - Structure d'activité de la population par commune en 2017 (Source : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/>)

Communes	Age (ans)	Actifs			Inactifs	Population	Taux administratifs en %		
		occupés total	inoccupés (DEI)	total			activité	emploi	chômage
Antoing	15 à 24	224	99	323	622	945	34,2	23,7	30,6
	25 à 49	2.009	202	2.211	345	2.556	86,5	78,6	9,1
	50 à 64	835	74	909	591	1.500	60,6	55,7	8,1
Beleœil	15 à 24	413	178	591	1.076	1.667	35,5	24,8	30,2
	25 à 49	3.661	372	4.033	729	4.762	84,7	76,9	9,2
	50 à 64	1.585	176	1.761	1.047	2.808	62,7	56,4	10,0
Bernissart	15 à 24	325	162	487	933	1.419	34,3	22,9	33,2
	25 à 49	2.894	444	3.338	595	3.933	84,9	73,6	13,3
	50 à 64	1.325	211	1.536	982	2.519	61,0	52,6	13,7
Brunehaut	15 à 24	238	83	321	690	1.011	31,8	23,5	25,9
	25 à 49	2.198	151	2.348	317	2.665	88,1	82,4	6,4
	50 à 64	976	71	1.047	504	1.552	67,5	62,9	6,7
Péruwelz	15 à 24	470	248	718	1.399	2.116	33,9	22,2	34,5
	25 à 49	4.212	526	4.738	792	5.530	85,7	76,2	11,1
	50 à 64	1.914	244	2.158	1.340	3.498	61,7	54,7	11,3
Rumes	15 à 24	139	48	187	351	538	34,7	25,8	25,8
	25 à 49	1.349	86	1.435	199	1.634	87,8	82,5	6,0
	50 à 64	640	48	688	439	1.128	61,1	56,8	7,0
Tournai	15 à 24	1.805	914	2.719	5.655	8.374	32,5	21,6	33,6
	25 à 49	15.945	2.202	18.146	4.037	22.183	81,8	71,9	12,1
	50 à 64	8.229	967	9.196	5.445	14.641	62,8	56,2	10,5
Hainaut	15 à 24						32,2	20,9	35
	25 à 49						81,6	70,2	13,9
	50 à 64						60,2	52,2	13,2

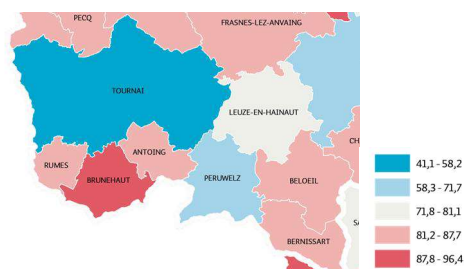


Figure 8 – Part des travailleurs sortant de leur commune de résidence en % (Source : Atlas socio-économique de la Wallonie picarde, 2^{ème} édition - 2016)

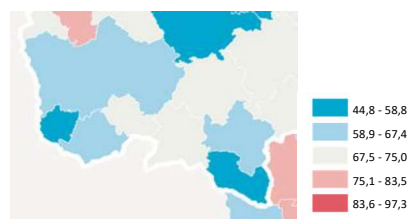


Figure 9 – Part des travailleurs occupés et domiciliés dans une autre commune en % (Source : Atlas socio-économique de la Wallonie picarde, 2^{ème} édition - 2016)

« Le **taux d'activité** exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

Le **taux d'emploi** rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

Le **taux de chômage** rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. »

Source : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/>

Tableau 3 – Revenu net imposable moyen en 2016 (Source : SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (stat fiscales))

Entité administrative	Revenu moyen par déclaration	Entité administrative	Revenu moyen par déclaration
BELGIQUE	31938	Antoing	26816
Wallonie	29910	Beleœil	28814
Hainaut	27646	Bernissart	27653
		Brunehaut	29012
		Péruwelz	27166
		Rumes	29331
		Tournai	28722



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.2. LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Taux d'activité, d'emploi et de chômage

La dynamique économique d'un territoire dépend notamment des caractéristiques de la population qui y vit. Celle-ci peut être appréhendée au travers de la présence ou de l'absence des habitants sur le marché du travail et de divers indicateurs comme les taux d'activité, d'emplois et de chômage.

La situation des communes du Parc naturel (Tab. 2) est meilleure (en 2017) que la moyenne provinciale pour tous les taux et toutes les catégories d'âges (seul le taux d'activité de Brunehaut pour les 15-24 ans est légèrement inférieur).

Le taux d'activité des moins de 25 ans et des plus de 50 ans est assez homogène au sein du territoire. Brunehaut se distingue vers le haut pour les plus de 50 ans. Antoing, Brunehaut et Rumes ont un taux supérieur à 85% pour le 25-49 ans. Aucune des communes ne présente un taux d'emploi élevé pour l'ensemble des catégories d'âges. La situation des moins de 25 ans est assez équilibrée. Seule Rumes a un taux supérieur à 25%. Brunehaut et Rumes performant pour le 25-49 ans avec des taux supérieurs à 80% alors que Tournai est la moins bien classée. Au-delà de 50 ans, Brunehaut a un taux d'emploi supérieur à 60% alors que Bernissart et Péruwelz ferment le classement. Au niveau du taux de chômage, quelles que soient les catégories d'âge examinées, Brunehaut et Rumes ont une situation plutôt favorable alors que Bernissart et Tournai sont à la traîne.

Lieu de travail

La part des travailleurs domiciliés au sein du Parc naturel et qui sortent de leur commune de résidence pour aller travailler est très importante (Fig. 8). C'est particulièrement le cas pour la commune rurale de Brunehaut (plus de 87,8%). Tournai (moins de 60%) et dans une moindre mesure Péruwelz (plus de 70%) font partie des communes dont la part de travailleurs résidents sortant de la commune est la plus faible.

Antoing et Péruwelz attirent le plus de travailleurs extérieurs (jusqu'à 75%). Rumes et Bernissart le moins (Fig.9).

Péruwelz est, à son échelle, un pôle d'emploi tant pour sa population que pour les travailleurs n'y résidant pas.

Ceci est à mettre en lien avec la localisation des lieux d'activité (parcs d'activité économiques et commerciaux et services (éducation et santé)). Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « Infrastructures » de la partie analyse descriptive.

La richesse

« L'analyse des revenus à l'échelle d'un territoire permet de mettre en évidence les inégalités qui pourraient exister et par conséquent, d'anticiper les tensions pouvant naître de ces inégalités. Les ségrégations spatiales émanant des inégalités de revenus peuvent constituer un obstacle au développement plus global et harmonieux dudit territoire. »³

L'ensemble des communes du Parc naturel présentent un revenu moyen par déclaration plus faible que celui de la Belgique et de la Wallonie (Tab. 3). Mais seul celui d'Antoing est inférieur à celui du Hainaut. La différence entre les communes du territoire est toutefois faible.

Les secteurs d'activité

Les communes du Parc naturel au niveau des secteurs d'activité ont plusieurs spécialisations. Citons le secteur primaire (agriculture et extraction), celui de la construction et le secteur de l'enseignement et de la santé.

Tableau 4 - Part de postes dans l'administration, défense, enseignement, santé, social et dans la construction parmi l'ensemble des postes salariés (%) (Source : <https://walstat.iweps.be/walstat>)

Entité administrative	Part de postes dans l'administration, défense, enseignement, santé, social parmi l'ensemble des postes salariés (%) en 2017	Part de postes dans la construction parmi l'ensemble des postes salariés (%) en 2017
Wallonie	41,6%	5,6%
Hainaut	43,5%	5,4%
Antoing	34,8%	10,4%
Belœil	47,4%	7,3%
Bernissart	40,8%	23,3%
Brunehaut	48,0%	9,0%
Péruwelz	58,2%	9,9%
Rumes	52,7%	14,6%
Tournai	46,0%	4,2%

Nous renvoyons le lecteur vers la partie descriptive et les sujets : « L'habitat et le bâti » et « Les infrastructures » pour d'autres informations concernant les parcs d'activité économique, le secteur des carrières et le tertiaire (activités liées à la santé (instituts médico-pédagogiques, institutions pour personnes âgées, pour personnes handicapées, etc. avec hébergement ou pas) et à l'éducation) et vers la partie évaluative et particulièrement « L'utilisation de la zone agricole » pour l'activité agricole.

³ In Atlas socio-économique de la Wallonie picarde, 2^{ème} édition (2016)

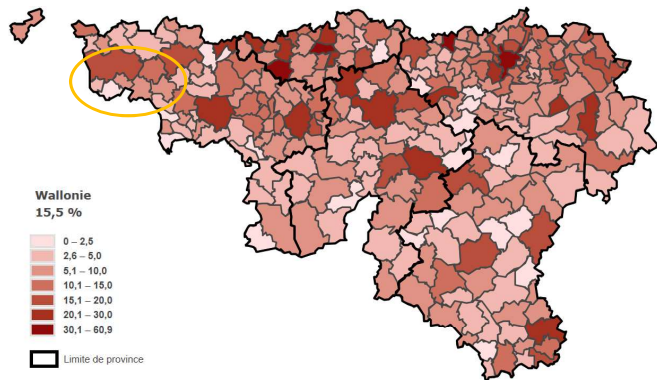


Figure 10 - Part de buildings et immeubles à appartements parmi les logements en 2018 (Source : SPF Finances, SPF économie – Statbel. Traitement : IWEPS)

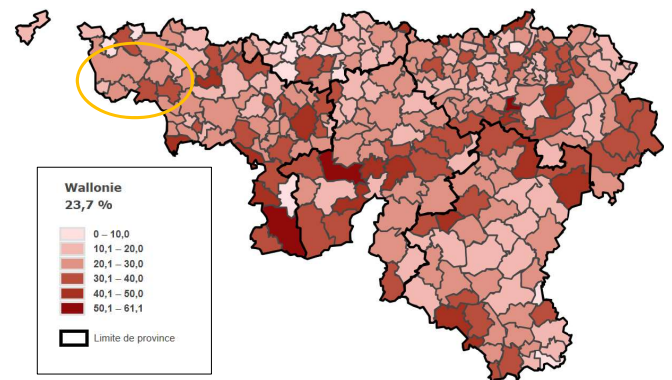


Figure 12 - Part de logements autorisés en rénovation par rapport au total de logements autorisés (%) 2011-2015 (Source : SPF économie – Statbel. Traitement : IWEPS)

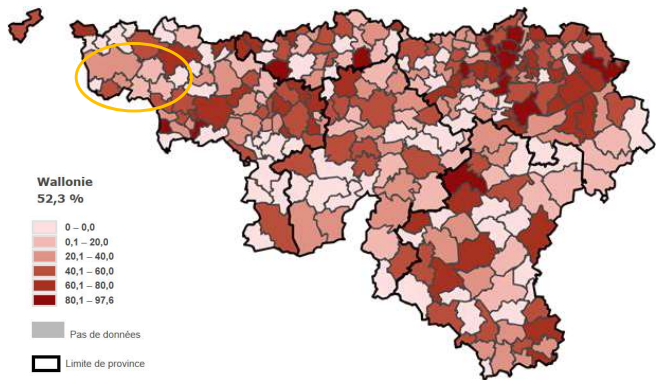


Figure 11 - Part d'appartements parmi les logements autorisés (nouvelles constructions) (%) en 2015 (Source : SPF économie – Statbel. Traitement : IWEPS)



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.3 LE LOGEMENT

ANALYSE DESCRIPTIVE

Ce point est consacré au logement c'est-à-dire à tout local à usage d'habitation.

Les principales caractéristiques des logements qui jouent un rôle au niveau de l'analyse paysagère sont :

- la taille du logement qui est elle-même fonction de différents critères (sa localisation, son année de construction, le niveau socio-culturel de son occupant, etc.) ;
- le type de logement : soit le logement individuel qui correspond encore actuellement à la maison soit le logement collectif sous la forme classique d'un immeuble à appartements ;
- l'aspect extérieur dont le revêtement qui dépend traditionnellement des conditions agro-géographiques et qui aujourd'hui est influencé par la performance énergétique ;
- la combinaison des logements entre eux : maison unifamiliale 2-3-4 façades ou séparée-jumelée-mitoyenne.

Nous renvoyons le lecteur vers la partie descriptive et les sujets : « L'habitat et le bâti » pour ces deux derniers points, « L'occupation du sol » pour la localisation de la fonction résidentielle et « La démographie » pour les besoins en logement.

La part des logements de type « appartement » (2018) parmi le total habité des logements inscrits au cadastre varie fortement selon les communes. Les communes plus urbaines ont des taux les plus élevés (15.4% Tournai, 7.1% Péruwelz et 6.1% Antoing) et les communes plus rurales des taux les plus faibles (inférieur à 5%). Ce type de logement est fort peu présent à Brunehaut avec un taux de 0.7% mais cela pourrait changer.

Pour caractériser la dynamique d'évolution, on peut distinguer la part des appartements dans les nouvelles constructions et la part des logements en rénovation. La pression et la disponibilité foncière ont un impact sur la taille du parcellaire au niveau du logement individuel et sur le développement des logements collectifs. Dans la perspective de répondre aux enjeux climatiques, la volonté régionale de tendre vers la fin de l'artificialisation dans les prochaines décennies jouera un grand rôle dans l'évolution du logement.

« La part de logements en appartement autorisés parmi l'ensemble des logements autorisés renseigne sur la production potentielle annuelle de logements en immeuble collectif (appartements) par rapport aux bâtiments d'un seul logement. Il concerne les nouvelles constructions et pas les logements créés en rénovation ». Ainsi en 2015, la demande pour construire des appartements était supérieure à la demande pour construire des maisons à Bernissart et à Brunehaut, correspondait à un tiers des demandes à Antoing et était nulle à Rumes. Il s'agit d'une photographie une année donnée. Le pourcentage varie très fort d'une année à l'autre surtout dans le cas de petites communes au sein desquels le nombre de permis déposé est faible. Mais on assiste depuis plusieurs années à l'augmentation de la part des demandes pour des appartements. Ainsi entre 2013 et 2015, la moyenne provinciale est supérieure à 40%.

« La part de logements autorisés en rénovation rapporte au total des logements autorisés (permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations) le nombre de logements autorisés en rénovation. Il permet donc de se faire une idée de la future production de logements en rénovation par rapport au total de la production de logements ». 1/5^{ème} de la production de logements autorisés résultent de la rénovation sur le territoire du Parc naturel (moyenne 2011-2015). Pour Beloeil, Péruwelz et Tournai, c'est même 30%. La dynamique au niveau de Rumes privilégie la construction de nouveaux logements (demande sup. à 88.7%). En Wallonie, seulement 21% des bâtiments ont été construits après 1981 (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/parc-des-batiments>). La rénovation va donc continuer à jouer un rôle important pour adapter le parc de logements aux évolutions démographiques et énergétiques.



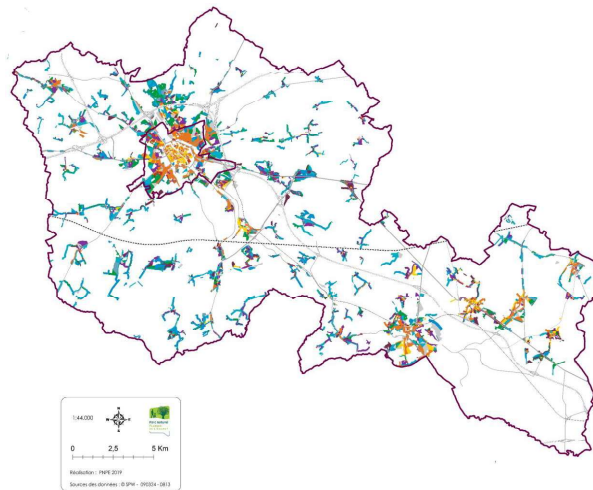
2. LES ELEMENTS HUMAINS
2.4 L'HABITAT ET LE BATI
LE TISSU URBANISE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Tableau 5 – Typologie des tissus urbanisés résidentiels (CPDT, 2014)

Le **tissu urbanisé**⁴ (résidentiel) est un concept large qui englobe le tissu urbain, qui fait spécifiquement référence à la ville mais qui intègre aussi les notions de tissu rural et périurbain, qui répondent à des logiques et structures spatiales différentes. La caractérisation des tissus urbanisés repose sur le croisement des indicateurs morphologiques suivants : le réseau des voies, le découpage foncier (parcellaire) et les constructions (nombre de façades, d'étages, âge du bâti). Il en résulte une typologie en 11 tissus urbanisés à l'échelle de la Wallonie.

TISSU	Continu	Semi-continu	Ouvert
Ancien	Tissu constituant le centre historique de la localité	Tissu constituant entre autres le noyau villageois historique	Tissu constitué d'immeubles datant d'avant 1945 isolés sur des grandes parcelles (+ de 6.5 ares) implantées principalement hors des agglomérations
D'extension	Tissu se situant généralement aux anciennes portes de ville et de village et s'étirant le long des voies structurantes	Tissu s'étirant hors agglomération et résultant d'un tracé à travers un plateau agricole ou dans une vallée	
Récant	Tissu se retrouvant principalement dans les faubourgs et en frange urbaine	Tissu se situant principalement dans les faubourgs des villes. Il est le résultat d'un projet d'ensemble construit récent de maisons jumelées sur des parcelles régulières de taille moyenne (entre 2.5 et 6.5 ares)	
En ruban			Tissu résultant d'une urbanisation extensive spontanée de maisons isolées sur des grandes parcelles de plus de 6.5 ares
Haut			Tissu résultant d'un projet d'ensemble d'immeubles à appartements de plus de trois étages isolés sur des grandes parcelles de taille variable
En ensemble			Tissu résultant d'un projet d'ensemble récent de maisons isolées sur des parcelles régulières de taille moyenne (entre 2.5 et 6.5 ares)
Non affecté /résidentielle	Il s'agit de zones urbanisées résidentielles hybrides qui présentent une forte hétérogénéité dans les configurations bâties ou de zones où des informations manquent.		



Carte 12 – Typologie des tissus urbanisés résidentiels (continu/semi-continu/ouvert, ancien/d'extension/récant) (Source : CPDT-2014)

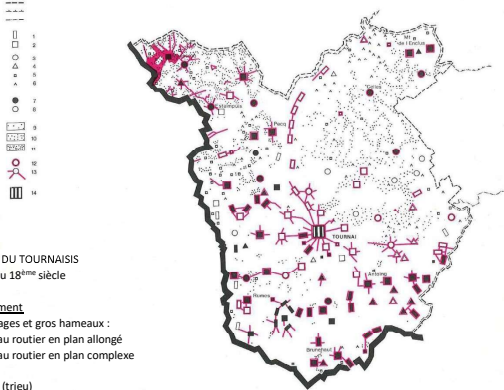
⁴ La typologie des tissus urbanisés wallons est un résultat d'une recherche CPDT sur la densification des tissus urbanisés en 2014 (voir <https://cpdt.wallonie.be/typologie-des-tissus-urbanises>). La commune de Bernissart n'est pas couverte par cette typologie.

Définition

Par habitat, on entend « l'ensemble des conditions d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit » (habitat rural ou urbain mais aussi habitat aggloméré, groupé, dispersé, disséminé).

Les principales caractéristiques au niveau de l'habitat qui jouent un rôle pour l'analyse paysagère et pour la perception de sa silhouette sont : la localisation, la distribution et l'implantation des constructions (parcelle/alignement/orientation/etc.) mais aussi la trame bâtie soit les relations entre les bâtiments, les voiries, les densités et les fonctions.

Par le passé les conditions agro-géographiques ont fortement influencé la répartition de l'habitat⁵



L'HABITAT RURAL DU TOURNAISIS
Situation à la fin du 18^{ème} siècle

• **Groupement**

Disposition en villages et gros hameaux :

1. De réseau routier en plan allongé
2. De réseau routier en plan complexe
3. En tas
4. De rejet (trieu)

Disposition en petits hameaux :

5. En plan varié
6. De rejet (trieu)
7. Structure :
8. Dense
9. Peu dense

• **Dispersion**

10. Absolue
11. Intercalaire faible
12. Intercalaire forte

figure 13 : répartition de l'habitat - Architecture rurale de Wallonie
: Tournaisis. (1984). Pierre Mardaga

Evolution de la fin du 18^{ème} s. à 1970

12. Densification à l'intérieur du périmètre existant
13. Extension linéaire avec direction(s) préférentielle(s)
14. Tournai-ville

L'habitat dans l'organisation agraire

Il n'y a pas uniquement des modèles d'organisation agraire par groupement ou par dispersion. Des formes intermédiaires se sont développées, particulièrement en Wallonie où on retrouve plutôt des « groupement en villages variés », en opposition avec les régions flamandes où la dispersion est nettement plus marquée. On rencontrera donc plutôt une dispersion intercalaire entre les villages. Ceux-ci assurent la fonction administrative et de services.

Les groupements sont de natures diverses : dans le nord du Hainaut, on peut observer des villages de réseau routier avec de grandes alvéoles (prés ou vergers) entre les rues. Moins fréquemment, d'autres villages se concentrent autour d'un noyau dense qui se prolonge le long des routes et rejoignent les hameaux voisins.

Les grosses fermes et les châteaux s'intercalent dans le paysage et le noyau central du village se groupe autour d'une place centrale.

De nos jours, de nombreux villages présentent une déstructuration ancienne de leur composante bâtie tant en terme d'implantation qu'au niveau des gabarits et des matériaux utilisés. Pour quelques petits villages/ hameaux ou parties de ceux-ci l'habitat « traditionnel » est, toutefois, encore bien présent et relativement bien préservé. Globalement, le bâti contemporain n'affecte pas la perception de la silhouette villageoise sauf dans quelques rares cas. Par contre la perception des paysages intérieurs est déjà fortement influencée par le bâti non traditionnel. A l'heure de la gestion parcimonieuse du sol et à la densification des centres bâtis, l'enjeu de la préservation de certains espaces de respiration au sein des villages est important.

⁵ Cette analyse est tirée du livre Architecture rurale de Wallonie : Tournaisis. (1984). Pierre Mardaga éditeur. Liège

Typologies

A. Structure linéaire :

Noyaux d'habitations implantés le long des voiries (ex : Bruyelle, La Glanerie, Guignies).
En pratique, nous avons défini comme ayant une structure linéaire les villages se développant le long de voie principale et qui n'ont pas de réseau secondaire.
Sont caractéristiques de cette structure, les dispositions/organisations à géométrie simple



B. Structure en tas :

Noyaux d'habitations implantés de manière irrégulière et plutôt indépendante du réseau routier (ex : Wiers, Braffe, Willemeau).
En pratique, nous avons défini comme ayant une structure en tas les villages, denses ou lâches, se développant sans trop tenir compte du réseau viaire.
Sont caractéristiques de cette structure les dispositions/organisations à géométrie irrégulière, comme si les routes s'étaient adaptées à l'implantation des maisons et non l'inverse.



C. Structure en trieu :

Noyaux d'habitations implantés autour d'un trieu (indiqué par la flèche jaune sur la carte ci-contre), à partir d'où il s'étend (ex : Saint-Maur, Pommeroeul, Maubray). En pratique, nous avons défini comme ayant une structure en trieu les villages se développant à partir ou autour d'un trieu.

Sont caractéristiques de cette structure les dispositions/organisations à géométrie variable mais ayant comme point commun un espace central (de tailles et de formes variables) autour duquel les habitations sont implantées.

Figure 16 : Evolution de Saint-Maur entre 1777 et 2015



D. Structure en plan complexe :

Noyaux d'habitations implantés sur différentes voies de circulation formant un réseau (ex : Antoing, Marquain, Stambruges).

En pratique, nous avons défini comme ayant une structure en plan complexe les villages se développant le long de voies principales et secondaires.

Sont caractéristiques de cette structure les dispositions/organisations à géométrie complexe (combinaison de géométries simples), souvent en parallèle et perpendiculaire formant alors des quadrillages caractéristiques.

Figure 17 : Evolution de Marquain entre 1777 et 2015





2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.4 L'HABITAT ET LE BÂTI

L'HABITAT

ANALYSE DESCRIPTIVE

Aujourd'hui, la typologie des tissus urbanisés peut servir de base à la caractérisation des silhouettes bâties, de leur structuration et des liaisons entre les noyaux bâtis. Le territoire du Parc naturel ne montre pas le même profil au niveau des tissus urbanisés (résidentiels) que cela soit en termes de quantités (nombre) et de superficies couvertes ou du type de la structure du bâti :

- Les zones aux marges sud-ouest et nord-est présentent peu de tissus urbanisés plutôt caractérisés par un profil ouvert. Leur rareté est pour certains leur point d'intérêt. Citons Howardries, La Glanerie et le Mont-St-Aubert.
- Le nord de la vallée de l'Escaut n'a pas vraiment de tissu urbanisé résidentiel. Le centre (hors périmètre) se particularise par le noyau ancien continu de Tournai. Au sud de la vallée de l'Escaut, les tissus urbanisés continus à semi-continus définissent la ville d'Antoing et les villages au passé « ouvriers »/ « carriers » (Chercq, Calonne, Vaulx) ou directement liés au fleuve (Bruyelle, Hollain, Laplaigne). Ce dernier village se singularise par sa part de tissus ouverts.
- L'agglomération de Tournai montre un tissu continu radioconcentrique (ancien – d'extension – récent). Le solde se caractérise par des tissus semi-continus constituant les noyaux villageois historiques aujourd'hui englobés dans la nappe urbaine (Kain, Orcq, Froyennes, Warchin). Le tissu ouvert en ensemble complète la caractérisation des tissus urbanisés de cette zone.
- La partie centrale (La Pévèle et le bassin carrier) se caractérise par des noyaux « villageois » semi-continus (résultant par exemple d'un tracé à travers la vallée du Rieu de Barges pour Esplechin, Froidmont et Willemeau) complétés par des tissus ouverts.
- Le nord-ouest et la moitié orientale du Parc naturel ont des noyaux « urbains » continus (à semi-continus) importants qui sont complétés par des tissus urbanisés ouverts dont la physionomie en ruban ou en ensemble reflète le Plan de secteur. On retrouve dans la partie ouest quelques micro-poches de tissu continu récent (Wiers, Péruwelz, Quevaucamps, Basècles, Beloeil).

Le parc bâti du Parc naturel

L'âge des bâtiments

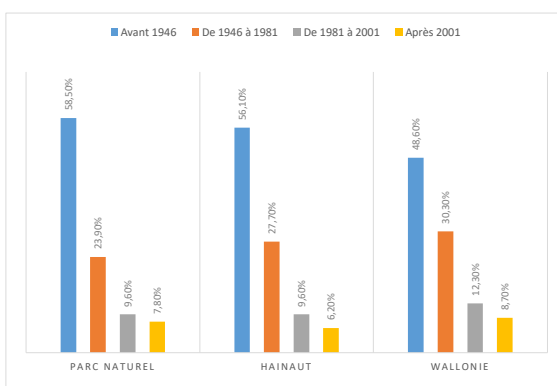


Figure 18 : âge des bâtiments – source : Hainoutstat 2016-2019

Le bâti est le mot couramment employé pour parler des constructions, des bâtiments.

Les principales caractéristiques au niveau du bâti qui jouent un rôle pour l'analyse paysagère sont: le gabarit et la volumétrie, les matériaux de couverture reprenant les teintes et les textures. Les usages et fonctions de ses constructions influent aussi sur leur forme. On parle souvent de l'habitat (rural) traditionnel, de patrimoine civil, religieux ou industriel.

Ce chapitre est consacré à la définition et l'illustration des types de bâti rencontrés sur le Parc naturel. Il peut à la fois la richesse historique et patrimoniale du territoire mais aussi son côté plus hétérogène, souvent lié aux activités économiques et au stéréotype de l'habitat résidentiel d'aujourd'hui.

Le bâti traditionnel du territoire

Par le passé les conditions agro-géographiques ont fortement influencé les caractéristiques du bâti. A l'exception de quelques villages (Bernissart, Pommeroeul, Ville-Pommeroeul et Harchies) faisant partie du sillon urbain et industriel Haine-Sambre et Meuse, l'architecture du bâti rural traditionnel du Parc naturel des Plaines de l'Escaut reprend les caractéristiques du Plateau limoneux hennuyer (Cf. ci-contre).

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut fait partie du Plateau limoneux hennuyer, l'une des huit grandes régions agro-géographiques qui composent la Wallonie. Chaque région est caractérisée par des conditions particulières de climat, de sol, de relief, etc.

Chacune d'elles a développé un type d'agriculture adapté à ces conditions et par conséquent, une architecture particulière. Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut intègre également pour partie le sillon urbain et industriel Haine-Sambre et Meuse (Bernissart, Pommeroeul, Ville-Pommeroeul et Harchies).

Cette diversité marquée par l'homogénéité du bâti dans chaque région constitue pour la Wallonie une richesse culturelle indéniable qu'il faut préserver.

- **L'organisation spatiale** : au niveau du parc naturel des Plaines de l'Escaut, l'habitation rurale traditionnelle de base est le plus souvent une maison basse (un seul niveau) de modestes dimensions, développée en longueur sous une toiture unique dont la planéité renforce l'impression d'horizontalité de l'ensemble mais l'habitat rural du Parc naturel des Plaines de l'Escaut se présente sous des formes variées : volume unique bas et allongé, petits ensembles aux volumes diversement disposés (en L, en parallèle, en U), grands quadrilatères, etc.
- **La volumétrie** : le volume type de la région est parallélépipédique, développé en longueur et de profondeur réduite. Il est cadré par deux murs pignons, autrefois débordants sur la toiture. C'est en multipliant le gabarit de base au gré des besoins que l'on va obtenir les différentes combinaisons de volumes qui caractérisent les exploitations rurales de la région.
- **La toiture** : la toiture la plus courante est constituée de deux versants très inclinés (45°-55°) recouverts de tuiles avec un profil en « S » allant de l'orange en passant au rouge jusqu'au brun. La planéité du toit est rarement interrompue.
- **Les façades** : les ouvertures de la façade principale reflètent l'organisation fonctionnelle interne de la maison. Le modèle de baie le plus fréquent est vertical. Les pignons sont traditionnellement aveugles. On trouve le modèle tournaisien pour l'encadrement des baies (alternance du calcaire contrastant avec la brique rouge).
- **Les matériaux** : les matériaux les plus souvent utilisés dans l'habitat traditionnel rural sont issus des ressources du milieu environnant. La brique est très présente et son appareillage fait apparaître une alternance de paneresses (côté long) et de boutisses (côté court). On retrouve souvent une frise saillante en brique sur le haut d'un mur de briques. Localement, c'est la pierre qui est utilisée, essentiellement en parement pour le grès (Blaton, Stambruges, Grandglise) mais aussi le calcaire (pierre bleue), le marbre de Basècles, la pierre de Tournai etc. en parement ou pierres décoratives. Le blanc du badigeon de chaux ou d'une peinture murale est très présent au sein du paysage. De rares traces de torchis persistent.

Sur base de l'habitat rural traditionnel du PNPE (PNPE 2010)



Les ensembles bâtis

Deux types d'ensemble bâtis peuvent être particulièrement mis en évidence au niveau du territoire :

- Les ensembles d'origine ouvrière (et singulièrement en lien avec les mines ou les carrières).
Ces ensembles se trouvent assez logiquement dans des zones plus urbanisées. Cependant, leurs formes ont pu évoluer dans le temps, en fonction des époques et des besoins du personnel des entreprises. La cité-jardin reste un des derniers modèles des plus



- Les cités sociales publiques de la seconde moitié du 20^{ème} siècle.
Ces cités à vocation sociale sont d'une qualité urbanistique et architecturale moindre, prenant la forme de lotissements de très grandes dimensions, en mitoyen ou semi-mitoyen ou prenant la forme d'immeuble à appartements, plutôt regroupés autour ou dans les zones urbaines.



- Les ensembles d'origine religieuse :

Dans de nombreux cas abritent toujours des activités liées la santé (instituts médico-pédagogiques, institutions pour personnes âgées, pour personnes handicapées, etc. avec hébergement ou pas) et/ou à l'éducation et ont souvent fait l'objet d'extension. Leur implantation est variée.



Les fermes et leurs extensions

De nombreuses fermes de dimensions modestes se sont agrandies, au fil des besoins, de manière importante, avec des hangars de gabarit presque disproportionné par rapport à l'exploitation.



Les nouvelles exploitations agricoles

Des exploitations insérées dans le tissu bâti d'un village ne peuvent se développer dans le cadre villageois. Il est donc nécessaire de se délocaliser, en zone agricole. Parfois, il s'agit de familles qui séparent leurs activités et qui ont donc besoin d'une nouvelle infrastructure. L'implantation de nouvelles exploitations restent malgré assez rare.



Le pavillonnaire

La deuxième moitié du 20^{ème} siècle a vu éclore un habitat organisé en lotissement qui a évolué vers un modèle stéréotypé dans les années 80, finalement facile à réaliser et à découpler et duquel, encore aujourd'hui, il semble difficile, pour pas mal de monde, de se distancier. Cette organisation, qui prévoit un découpage uniforme des parcelles, l'implantation de l'habitation 4 façades au centre de la parcelle souvent entourée par une haie opaque de type conifère, rend médiocre la qualité de l'espace public qui est réduit à de la voirie avec trottoirs.



Le bâti groupé

Aujourd'hui, le permis d'urbanisation (ex permis de lotir) étant plus complexe à réaliser, les investisseurs se tournent vers l'habitat groupé de quelques maisons, en linéaire. Il faut constater que l'architecture stéréotypée qui est proposée tend à retrouver un modèle aussi médiocre que le pavillonnaire vu ci-dessus.



L'architecture contemporaine

Ce chapitre est destiné à mettre en avant des projets architecturaux de qualité, tant en construction neuve qu'en rénovation et qui s'inscrivent dans leur contexte. Ces projets, encore trop peu nombreux, sont des exemples de réflexions architecturales qui valorisent le territoire et améliorent son image.



L'Inventaire du Patrimoine Culturel Immobilier (IPIC)

Une actualisation de cet inventaire, préalablement intitulé « Patrimoine monumental de la Belgique », a été lancée avec la volonté d'intégrer des bâtiments et des architectures allant jusqu'aux années 1980.

Tous les recensements ne sont pas encore réalisés sur le territoire du Parc naturel, voici l'état des lieux fin 2020 :

COMMUNES	MISE A JOUR	NOMBRE DE BIENS IPIC	NOMBRE DE BIENS PAT. MONUMENTAL
ANTOING	oui	155	
BELOEIL	en cours		178
BERNISSART	non		115
BRUNEHAUT	oui	86	
PERUWELZ	oui	252	
RUMES	oui	36	
TOURNAI	oui	1677	

Les éléments essentiels, participant à la qualité des paysages, sont les suivants :

- Les églises

A quelques exceptions, l'ensemble des églises du territoire sont datées depuis le 18^{ème} siècle jusqu'au 20^{ème}. Des éléments plus anciens, classés, donnent à ces édifices une valeur patrimoniale indéniable (voir chapitre consacré au patrimoine bâti classé). Ces églises constituent des points de repère, singulièrement dans un territoire au relief plat. Voici quelques exemples



- Les châteaux

Le territoire regorge de châteaux de styles et de tailles multiples. Presque exclusivement en propriété privée, ces demeures donnent un cachet particulier à chaque village qu'ils accompagnent. Quelques-uns ont été affectés en hébergement collectif, notamment.

Nombre de châteaux recensés sur le territoire :

- Antoing : 3
- Beloëil : 3
- Brunehaut : 4
- Péruwelz : 16
- Rumes : 1
- Tournai : 35



- Les moulins à vent

L'agriculture céréalière alimentait les nombreux moulins répertoriés sur le territoire. Les points dominants recevaient souvent un moulin à vent qui reste aujourd'hui un repère dans le paysage. Les moulins forment sur le territoire une courbe allant de Stamburges à Obigies (Pecq), aujourd'hui désaffectés, ils sont en très mauvais état. Quelques-uns ont pu malgré tout retrouver une affectation d'hébergement.

Les moulins sont situés aux endroits suivants :

- Antoing – Maubray (2), Péronnes (1)
- Beloeil – Ellignies-Ste-Anne (1), Quevaucamps (1), Stamburges (2), Wadelincourt (1)
- Bernissart – Blaton (1), Harchies (1), Pommeroeul (1)
- Brunehaut : Laplaigne (1)
- Péruwelz – Brasménil (1), Péruwelz (1), Roucourt (1)
- Tournai – Chercq (1), Marquain (1), Tournai (2)

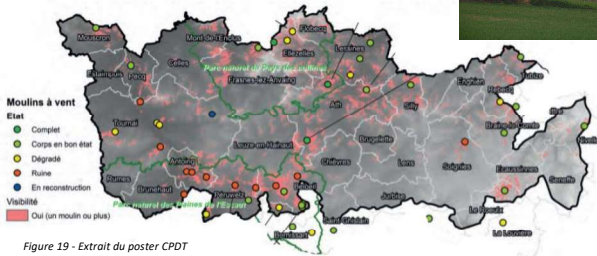


Figure 19 - Extrait du poster CPDT

Sur le territoire, on recense également quelques moulins à eau :
Stamburges (1), Péruwelz (2).

- Les cabines électriques

De très nombreuses cabines électriques jalonnent le territoire et représentent en terme architectural une époque (début à mi-20^{ème}) très intéressante. Malheureusement ces cabines ont été remplacées par des armoires métalliques, pour la plupart. Depuis, quelques années, les cabines électriques retrouvent une forme plus adaptées, à l'architecture systématique mais qui s'inscrit mieux dans le tissu bâti.



- Le petit patrimoine

Le petit patrimoine populaire wallon consiste en des petits éléments construits, individuels ou parties intégrantes d'un ensemble, qui agrémentent le cadre de vie, servent de repères à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, et qui font ou non l'objet d'une mesure de protection.

Ces petits éléments se situent souvent en bordure des rues et routes, des carrefours et croisées de chemins, ou encore au coeur des places. Leur impact sur les paysages est parfois important (une chapelle au milieu des champs par exemple).

Un recensement du petit patrimoine dans les zones paysagères remarquables a été réalisé par le Parc naturel. Pour le reste, des commissions issues des CLDR (Commission Locale de Développement rural) ont, elles aussi, complété le recensement.

Il est à souligner l'énorme quantité de petits éléments qui jalonnent la campagne du territoire et qui donne tout son sens à sa ruralité.





2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.4 L'HABITAT ET LE BÂTI

LE BÂTI

ANALYSE DESCRIPTIVE

- Les murs en pierre sèche – Les « crêtes à cayaux »

Ces murs, principalement situés dans le village de Blaton, sont construits en grès dit « grès de Blaton »; que l'on appelle aussi localement « pierre de sable ». Certains murs datent de la fin du 18^{ème} siècle mais la plupart datent d'avant la première guerre mondiale. Tombés en désuétude, ils sont aujourd'hui restaurés et re-développés par des bénévoles, amoureux de ce patrimoine local si particulier.



Le bâti commercial

On retrouve le bâti commercial en général le long de grands axes, en dehors des villages ou dans des centres commerciaux d'ampleurs variables. Ce bâti est principalement de gabarit simple à toiture plate mais souvent d'architecture très disparate. Sans accompagnement et orientation volontaire vers un bâti de qualité, celle-ci s'avère médiocre à très médiocre.

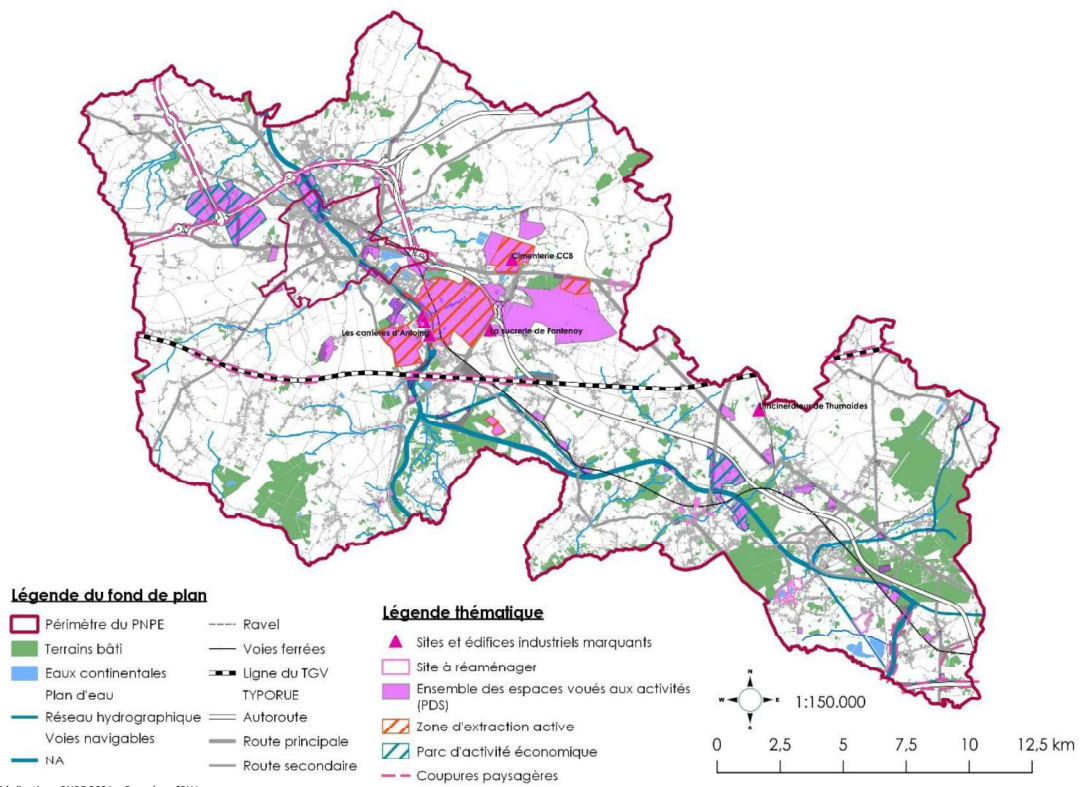


Le bâti industriel et artisanal

Les plus grandes entreprises se trouvent dans les parcs d'activité économique. Si les plus anciens PAE n'intégraient aucune prescription particulière, les derniers réalisés dans les 5 dernières années sont orientés par des prescriptions qui devraient permettre de préserver une certaine homogénéité du bâti industriel. Mais chaque entrepreneur réalise, bien entendu, son bâtiment par rapport à ses besoins.

Il n'existe finalement que très peu d'entreprises en dehors des PAE, la tendance étant de pousser les entrepreneurs à se regrouper dans ces espaces dédiés.





Carte 13 – PAE et bassin carrier - Réalisation : PNPE 2021 – Données : SPW



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.5 LES INFRASTRUCTURES

LA PRESENCE DES INFRASTRUCTURES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Depuis toujours, l'activité industrielle a façonné l'image du PNPE, pas toujours dans le bon sens paysager :

- **Les activités passées** : si aujourd'hui bonneteries, tanneries, mines, fours à chaux, briqueteries ainsi que beaucoup de petites carrières ont cessé de fonctionner, les traces de ces activités passées impriment encore leur marque au sein du paysage. Ainsi, les anciens sites industriels peuvent être assainis, réaménagés, retrouvés une nouvelle vie économique ou réaffectés (en logement, en musée, etc.) et même être des sites de biodiversité.
« Les Sites à Réaménager (SAR) sont des lieux qui ont accueilli une activité autre que le logement et dont le maintien dans leur état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ». Un SAR « découle donc d'une pollution visuelle due aux traces probantes des anciennes activités et ce, que le site soit pollué ou non »⁶. Ils se trouvent principalement dans les centres de Bernissart, d'Antoing et de Tournai.
Les zones d'extraction abandonnées sont situées dans trois communes : Antoing (Pierre de Tournai récemment abandonnée), Beleoil (anciennes carrières de pierre de sable, de marbre, etc.) et Tournai (Pierre de Tournai). Certains sites sont aujourd'hui recolonisés par la végétation, sous eau ou réinvestis par la fonction touristique. Nous renvoyons le lecteur vers la partie descriptive et les sujets : « L'habitat et le bâti » et « L'attractivité du territoire » pour d'autres informations sur les traces des activités passées.
- **Les parcs d'activités** : sur le PNPE, l'essentiel des zones vouées aux infrastructures économiques sont localisées sur un sillon de +/- 5 km de part et d'autre des autoroutes. Les trois principaux pôles d'activités (industrielles) sont à proximité des zones urbanisées d'Antoing, Péruwelz et Tournai (Orcq-Marquain). On retrouve des parcs d'activités économiques industrielles de moindre importance au niveau de Callenelle, de Thumaide, de Quevaucamps, d'Harchies et de Mourcourt. Un parc d'activité économique industrielle est isolé à la lisière du village de Beleoil : il s'agit de la malterie, une entreprise très ancienne. Deux nouveaux PAE viennent de s'ouvrir : Polaris (Péruwelz-Beleoil), et Tournai ouest 3 (Blandain) et un dernier est en développement à St Drunon : Delta Zone (Antoing). Les zones d'activités économiques mixtes se trouvent au niveau de Hollain, du Grand Large de Péronnes, de Péruwelz, de Grandglise, de Ville-Pommeroeul et de Tournai (Bastions) Ces zones sont destinées le plus souvent aux services et aux commerces. Les zones d'aménagement communal concerté à caractère industriel sont réparties au niveau des villages de Bruyelle, de Callenelle, de Thumaide et de Tournai. La visibilité de ces divers parcs dépend principalement de leur localisation, de l'aménagement des abords, du gabarit et des teintes des bâtiments et de leur articulation entre eux. La date de leur conception et leur éventuel reconditionnement jouent aussi un rôle à ce niveau. Ainsi, les zones d'activités de Froyennes et de Tournai-Ouest sont très visibles depuis les autoroutes et la zone de Froyennes est aussi très perceptible depuis l'Escaut.
- **L'activité extractive** : depuis quelques décennies, on a assisté à la réduction du nombre d'exploitations qui s'explique notamment par une concentration de l'activité sur des carrières de plus en plus grandes. L'activité extractive, correspondant aux terrains affectés à l'exploitation du gisement du calcaire tournaisien, couvre des superficies considérables dans la partie centrale du Parc naturel, principalement sur les territoires de Gaurain-Ramecroix, Vaulx, Chercq, Vezon, Barry, Antoing, Calonne et Bruyelle. L'extraction de pierres calcaires est relativement peu visible en elle-même. En effet, les fosses d'exploitation ne sont spectaculaires que vues du fond ou en bordure, même si leur profondeur dans le Tournaisis est vertigineuse, - certaines pouvant atteindre plus de 200 mètres.

Cette activité est complétée par une série d'infrastructures (réseau de routes et de voies ferrées, système de tunnels permettant d'acheminer les roches directement à l'usine de traitement, bandes transporteuses, quai de chargement à Chercq, etc.) qui ont un impact paysager non négligeable. Le plus perceptible au niveau paysager est la butte constituée des terres de découverte : limons, argiles, pierres calcaires infiltrées (stériles), etc. Leur altitude culmine entre 50 et 80 mètres et offre une lecture du paysage exceptionnelle sur l'ensemble du bassin carrier et plus largement sur la vallée de l'Escaut, la ville de Tournai et les villages environnants. Nous renvoyons le lecteur vers le sujet « La géologie » de la partie analyse descriptive pour la localisation des sites.

- **Les sites et édifices marquants** : plusieurs sites et édifices particulièrement marquants par leur gabarit hors norme et leur implantation au sein d'un paysage ouvert sont implantés dans le territoire du Parc naturel. Citons :
 - o L'incinérateur de Thumaide dont l'impact visuel est perceptible à deux niveaux selon la proximité de la zone exposée : un niveau de perception lointain qui est identifiable par les cônes de vapeur et de fumées (perception > 5 km) et un niveau de perception restreint qui est identifiable par la volumétrie de l'incinérateur d'échelle disproportionnée par rapport aux villages et aux volumes bâtis de la région (perception < 2 km).
 - o La sucrerie de Fontenoy (Iscal Sugar) mise en évidence par les bardages de teinte orange. Cette installation industrielle est notamment perceptible depuis les environs de Lesdain à environ 8 km.
 - o Les cimenteries d'Antoing et la clinckerie sont particulièrement visibles par la présence de tours, de cheminées et des terres de découvertures (remblais périphériques). Ces éléments sont particulièrement mis en évidence depuis des vues longitudinales le long de l'Escaut.
 - o La cimenterie CCB à Gaurain/Havinnnes est visible à 360° surtout par rapport aux alentours au relief plus accidenté.
 - o La sucrerie de Wez-Velvain (Couplet Sugars) est perceptible à faible distance (< 2 km). Les nouvelles infrastructures la rendent plus visible. Pas de traitement paysager cohérent.
 - o La « Transhennuyère » à Gaurain/Fontenoy, à côté de la sucrerie est un peu plus discrète, coincée entre la végétation de l'autoroute et la sucrerie.
 - o L'antenne de Froidmont est visible à très longue distance et constitue un véritable point de repère tant du nord que du sud de sa situation.
 - o Le pylône de Béciers bénéficie d'un arrière-plan boisé qui atténue sa visibilité côté nord.
 - o Les Parcs d'activité économique ont un impact visuel assez réduit aux alentours immédiat, tant que des édifices de haut gabarit ne sont pas autorisés sur ces sites.
 - o Les parcs éoliens plus ou moins prenant en fonction de leur situation, mais souvent sur une longue distance.

⁶ http://lampspw.wallonie.be/dg04/site_amenagement/site/directions/dao/sar



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.5 LES INFRASTRUCTURES

LA PRESENCE DES INFRASTRUCTURES

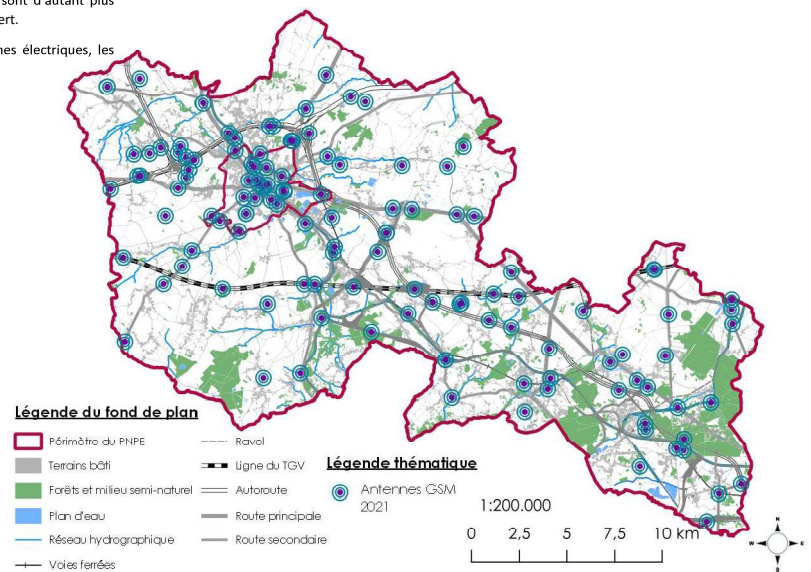
ANALYSE DESCRIPTIVE

- **Les autres activités économiques :** le PNPE est un territoire
 - o marqué par l'agriculture, qui jouit
 - de la proximité d'industries agroalimentaires qui transforment des produits primaires tels que la pomme de terre ou la betterave. En effet, la présence d'une des dernières sucreries de Wallonie à Antoing (Iscol Sugar), la Malterie de Beloeil, la transformation de sucre à Brunehaut (Couplet Sugars) ainsi que l'entreprise Eco-Frost (Péruwelz) et hors territoire Lutosia (Leuze-en-Hainaut) sont des opportunités pour l'agriculture sur le territoire.
 - de la présence d'ateliers ruraux, bâtiments communaux pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises afin de développer l'activité économique et de soutenir la diversification des activités rurales. Le PNPE compte 3 des 16 ateliers ruraux implantés en Région wallonne (à Péruwelz (Wasmes A-B) et deux à Brunehaut). Ils sont localisés à proximité immédiates des villages.
 - o Intégrant des activités liées à la santé :
 - pour développer une spécialisation d'hébergements, pour certains médicalisés (instituts médico-pédagogiques, institutions pour personnes âgées, pour personnes handicapées, etc.) et d'éducation. Nous renvoyons le lecteur vers la partie descriptive et le sujet : « L'habitat et le bâti » pour d'autres informations sur ce secteur.
 - o Touristique.
 - Nous renvoyons le lecteur vers la partie descriptive et le sujet : « L'attractivité du territoire » pour d'autres informations sur ce secteur.
 - Un projet en gestation depuis une dizaine d'années, « Your Nature » proposant de l'hébergement de haute qualité environnementale mais impactant de manière irréversible un site boisé.
 - Quelques campings, de qualité variable, principalement pour de la seconde résidence mais avec une tendance nouvelle à l'hébergement léger et insolite.

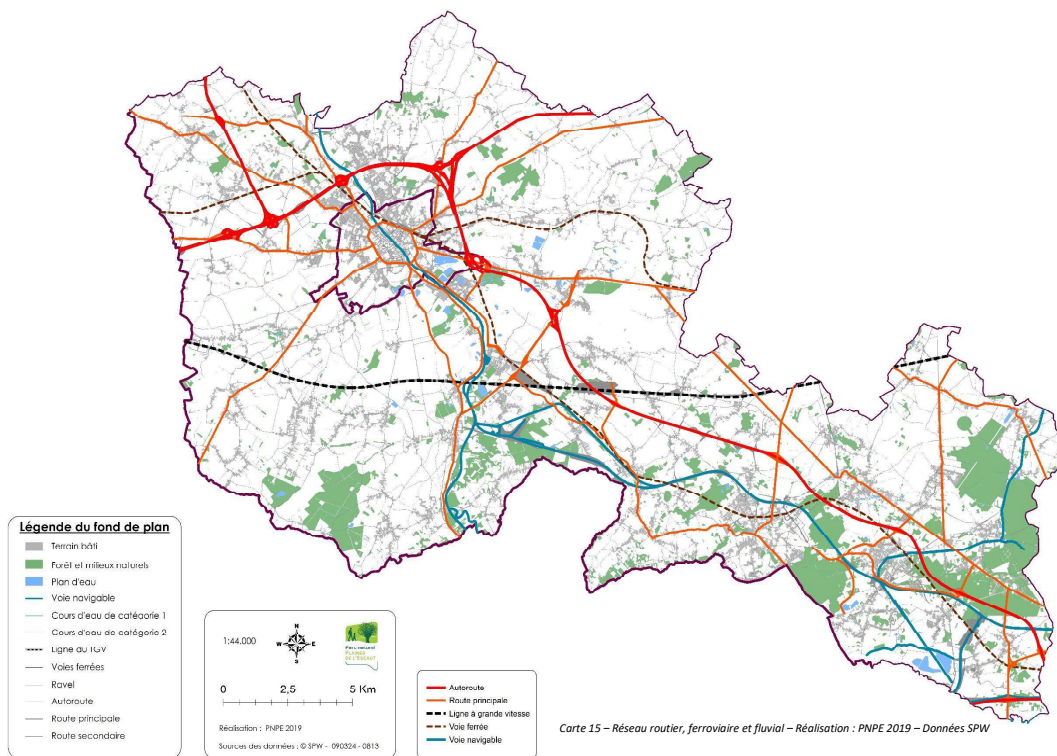
Les infrastructures de transport et de communication (réseaux routiers, ferroviaires ou fluviaux mais aussi de distribution d'électricité ou de relais d'onde) et les grandes structures accueillant l'activité économique (primaire - à l'exception de l'agriculture, secondaire et en partie tertiaire) impriment leur marque sur les paysages. Il en est de même des grandes infrastructures de production d'énergie renouvelable comme les éoliennes. Ces infrastructures se distinguent de manières différentes dans le paysage :

- Les linéaires (routes, canaux, voies ferrées, sentiers, etc.) sont perçus tantôt comme des couloirs qui s'ils comprennent, par exemple, des cordons arborés obstruent la vue de manière assez continue, tantôt comme de grandes coupures physiques infranchissables. Ils constituent aussi et surtout les points privilégiés d'observation et de lecture du paysage.
- Les éléments à dominance verticale qui regroupent les bâtiments industriels (sucrierie, clinckerie, château d'eau, etc.) et les pylônes divers (éoliennes, antennes GSM, lignes HT, etc.) qui au sein d'un paysage plat à dominance horizontale sont autant de points d'appel singulier au sein de celui-ci. D'autant plus lorsqu'ils sont localisés sur ou à proximité des principales lignes de crête.
- Les zones plus ou moins vastes comme les zones d'activités (industrielles, artisanales, commerciales, extractives) actuelles ou passées qui par leur étendue marquent le paysage. Elles sont d'autant plus perceptibles au plan paysager de par leur implantation située en zone de paysage ouvert.

A une moindre échelle, les ouvrages techniques comme les stations d'épuration, les cabines électriques, les structures de gestion des déchets comme les bulles à verre influent aussi sur le paysage.



Carte 14 – Implantation des antennes de télé-communication - Réalisation : PNPE 2021 – Données : SPW





2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.5 LES INFRASTRUCTURES

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

ANALYSE DESCRIPTIVE

Transports routier, ferroviaire, fluvial et modes doux

Bien que difficile à déterminer, la superficie du territoire occupée par les infrastructures de transport et de communication est importante. La zone bénéficie d'un réseau très dense et diversifié (autoroutes et routes, LGV et lignes ferroviaires, canaux et fleuve, Ravel et sentiers). Ce réseau de transport constitue aussi bien un atout (facilité de mobilité et d'accès aux services, écoles et pôles d'activités, tourisme vert avec le Ravel et les chemins de halage, etc.) qu'une source de nuisances (pollution sonore et lumineuse, fragmentation importante des habitats naturels, dispersion d'espèces invasives, artificialisation de l'espace, etc.).

Les réseaux de transports des personnes et des marchandises font partie intégrante des paysages. En fonction de leur emprise et de leurs abords, ils peuvent marquer fortement le paysage. Ce sont aussi des points importants d'observation et de lecture du paysage.

o Le transport routier

Le territoire comprend un réseau routier dense. La perception des voies de transport (auto)routières est déterminée par la vitesse de déplacement – élevée dans le cas des autoroutes - et l'angle de vue restreint par l'aspect linéaire de la voirie.

Tableau 6 - Longueur du réseau routier revêtu en 2005 [Source : <https://walstat.iwpep.be>]

Réseau routier 2005 (km)	Antoing	Bernissart	Péruwelz	Beloil	Brunehaut	Rumes	Tournai	PNPE
Autoroutes	2,1	10,2	7,6	5	0	0	35,1	60
Routes régionales (et provinciales)	24,9	24	28,6	29,2	5,1	5,4	100,1	217,3
Routes communales	77,7	90,2	240	179	143,3	40,5	698,4	1469,1
Total	104,8	124,4	276,2	213,2	148,4	45,8	833,6	1746,4

Le Parc naturel est traversé par **quatre autoroutes** : deux (E42 et E19) font parties du Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T) et deux ont un intérêt plus régional (E429 et E403). Les autoroutes drainent une population importante dont une part non négligeable ne fait que traverser le territoire. La perception des points d'intérêt du territoire depuis ces infrastructures est à prendre en compte.

- La E42-A16 (Londres – Lille – Namur – Liège – Trèves) traverse d'ouest en est le territoire. La majorité de son tracé est rythmé par la plantation des talus et n'offre que très peu de perspectives sur le territoire. De Vaulx à Marquain, elle contourne Tournai au nord (rocade) et constitue une limite à l'urbanisation dense.
- La E19-A7 (Amsterdam – Bruxelles – Paris) traverse brièvement le sud de la commune de Bernissart à l'extrémité sud du Parc naturel. La visibilité vers l'extérieur de l'infrastructure y est là aussi faible (abords boisés).
- La E429-A8 (Lille – Tournai – Bruxelles) traverse la commune de Tournai d'ouest en est. De conception plus récente, elle propose de nombreuses fenêtres paysagères sur les plaines agricoles et le Mont-Saint-Aubert aux deux extrémités de son tracé. La partie centrale plus urbaine et industrielle est moins qualitative (par exemple présence d'écrans antibruit moins intégrés).
- La E403-A17 (Bruges – Mouscron – Tournai) traverse la moitié ouest de Tournai du nord au sud. En remblais sur la totalité de son parcours et peu boisée, elle est ouverte sur son environnement.
- L'échangeur E429 – E42 est relativement vaste et constitue en tant que tel un paysage dominé par les infrastructures.

Le **réseau routier classique** (les régionales) est bien développé sur le territoire à l'exception des communes de Brunehaut et de Rumes qui sont moins bien desservies. Les contraintes physiques (et le relief en particulier) n'ont pas fortement marqué le développement du réseau si ce n'est la présence de l'Escaut et plus tard des canaux qui impliquent un nombre limité de point de passage (les ponts) et un développement parallèle de certaines routes. Par contre la présence historique de la ville de Tournai a fortement influencé le développement du réseau routier classique qui s'organise de façon radiale depuis le cœur ancien. Ainsi, 6* des 10 principaux axes de communication régionale qui traversent le territoire du Parc naturel constituent des branches du réseau en étoile au départ de Tournai. Ces routes ont façonné le paysage en ce qu'elles ont été un des éléments « déclencheur » de la construction des villages (rues). Ces routes restent perméables dans leur ensemble (vues paysagères possibles vers les espaces ouverts de cultures) et ne coupent pas vraiment physiquement les zones habitées qu'elles traversent.

- La N48* Tournai (Kain) – Celles est, avec la N529, une des branches qui quittent Tournai vers le nord-ouest. Quand elle se sépare de la N529, son orientation vire au nord. C'est une voirie rectiligne qui est incluse dans l'urbanisation de Tournai jusqu'à l'autoroute E42 et qui traverse ensuite les champs offrant une vue sur le Mont-Saint-Aubert et passe enfin par le hameau de Bizencourt. Les silos et grands hangars agricoles lui donnent à cet endroit un aspect industriel-agricole. Ponctuellement, un alignement d'arbres (souvent d'un seul côté de la voirie) renforce la droiture de la voirie.
- La N50* Mons-Tournai, orientée selon un axe sud-est/nord-ouest parcourt le Parc naturel de part en part. Au niveau de Ville-Pommeroeul-Basècles, on trouve un paysage bâti en continu. Les habitations, commerces et entreprises se succèdent et rendent la lecture du paysage confuse. L'emprise de la voirie présente un caractère routier (signalisation, largeur de voie, panneaux publicitaires, etc.) important. Au-delà de Basècles, le tracé de la voirie traverse le paysage agricole ouvert. Les points de repères majeurs sont l'incinérateur de Thumaidre, les clochers, etc. La rectitude de la voirie est renforcée par des alignements d'arbres. Au-delà de l'ancienne ceinture de Tournai, au nord, la voirie est parallèle à l'Escaut. Les entreprises et les commerces alternent avec les habitations et finissent par s'espacer pour, à la frontière communale, offrir une légère ouverture sur l'Escaut.
- La N502* Tournai-Antoing est une courte branche de l'étoile autour de Tournai dont le tracé se trouve dans la vallée de l'Escaut et présente des séquences visuelles variées et marquées par l'industrie actuelles et passées (quais, usines, ateliers, fours à chaux).
- La N507* Tournai-St-Amand s'étend parallèlement au cours de l'Escaut jusque Bruyelle tout en étant une des radiales qui part de Tournai. A partir du Faubourg de Valenciennes, elle passe au milieu des champs et traverse complètement le village de Bruyelle. A partir de Hollain, la route surplombe l'Escaut. Le tracé de la route est caractérisé par l'alternance du bâti et de séquences ouvertes. Au niveau du cadre bâti, la présence du fleuve est peu perceptible et au niveau des zones ouvertes, les vues vers l'Escaut sont généralement coupées par les rideaux de peupliers.
- La N508* Tournai-Douai traverse un paysage ouvert entre Rumes et La Glanerie. Depuis Rumes, l'usager traverse une longue séquence urbanisée puis les vues s'ouvrent sur un paysage agricole. Ensuite, elle traverse une succession de rubans urbanisés entrecoupés de sections plus rurales pour finir au Faubourg St Martin.
- La N509 Tournai (Templeuve) – Roubaix bifurque vers le nord-ouest depuis la N50. Cette voirie est quasi urbanisée sur la totalité de son parcours : simple ruban bâti dont la densité varie (plus lâche au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Templeuve ou de Froyennes) ou traversant un habitat dense (Templeuve).
- La N52 Antoing-Gaurain-Ramecroix est un barreau important de connexion du réseau (N507 – E42 – N7). Globalement, la visibilité y est réduite hormis une vue sur les clochers d'Antoing (qui sera, après l'extension de carrières, obstruée par un tertre). Les points de repères de cette voirie sont la sucrerie de Fontenoy et la traversée de l'Escaut que l'on ne découvre qu'à la dernière minute.

Tableau 7 - Longueur du réseau ferroviaire en 2006 (Source : https://walstat.iweps.be/Diagnostic_territorial_du_PNPE/)

Réseau ferroviaire 2006 (km)	Antoing	Bernissart	Péruwelz	Beloel	Brunehaut	Tournai	Rumes
Lignes conventionnelles	7,4	9,1	8,2	2,6	0	38,7	0
Lignes à Grande Vitesse (LGV)	10,2	0	5,3	2	2,8	0	3,9
Total	17,5	9,1	13,5	4,6	2,8	38,7	3,9

Tableau 8 - Gabarit des voies fluviales en 2006 (Source : https://walstat.iweps.be/Diagnostic_territorial_du_PNPE/)

Voies fluviales navigables	Gabarit en T	
L'Escaut	1.350 à 2.000	Remis à 4.500 T pour 2020 ?
Canal Nimy -Blaton- Péronnes	1.350	
Canal Blaton-Ath	300	
Canal Pommeroeul-Condé	2.000	

Tableau 9 - RAVeL sur le territoire du PNPE en 2019 (Source : <https://ravel.wallonie.be/>)

Dénomination - Type
Itinéraire local - Ancienne ligne SNCB L88 - boucle entre Bléharies et Antoing via Péronnes / Bruyelle
Itinéraire local - Ancienne ligne SNCB L92 entre Péruwelz et Wiers (+ prolongation vers Sommain en France)
Itinéraire local - Ancienne ligne SNCB L86 entre Basècles et Leuze (+ Liaison RAVeL Ligne 86 - Canal Blaton-Ath entre Basècles et Blaton)
Itinéraire régional W4 Canaux, fleuves et rivières - sections RAVeL de l'Escaut et du Canal Nimy-Blaton-Péronnes - Halages
Itinéraire régional W1 Entre Dendre et Hauts-Pays - sections Canal Blaton-Ath, RAVeL de la Ligne 78A et du Canal Nimy-Blaton-Péronnes - halages et ancienne ligne SNCB
Canal Pommeroeul-Condé - Halage
Canal Callenelle-Péronnes - Halage
Canal Pommeroeul-Blaton - Halage

Tableau 10 - Les zones portuaires sur le territoire du PNPE (Source : <http://www.le-paco.be/>)

Caractéristiques techniques	Quai Casterman à Tournai	Quai de Vaalk-Antoing	Quai d'Antoing	Quai de Chercq	Quai de Bruyelle	Quai de Bléharies	Quai de Roucourt	Quai de Péruwelz	Terminal de La Hurtrie à Péruwelz
Longueur	1330 m	2638 m	550 m	440 m	100 m	630 m	147 m	147 m	En projet
Hauteur	1,9 m	3,5 m	2 m	3 m	2,95 m	3,3 m	1,95 m	2 m	
Concession	Quai public	SODEMAF-DUFOUR	NEPTUNIA	Quai public	Quai public	Quai public	Quai public	Quai public	
Terrains disponibles	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	

Le transport de marchandises

Le transport de marchandises se fait encore principalement par voie routière. Ce mode de transport est un important émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), contribue à la congestion des routes et transporte de petits tonnages. Face à ce constat, l'impératif de promouvoir d'autres modes de transport se fait de plus en plus sentir (notamment par le rail ou les voies fluviales). La carte extraite du tableau de bord de l'environnement wallon 2017 (<http://etat.environnement.wallonie.be>) montre que le territoire du PNPE est en relation avec une zone multimodale importante, un atout considérable pour les entreprises localisées sur le territoire.

Réseaux de transport et plateformes multimodales

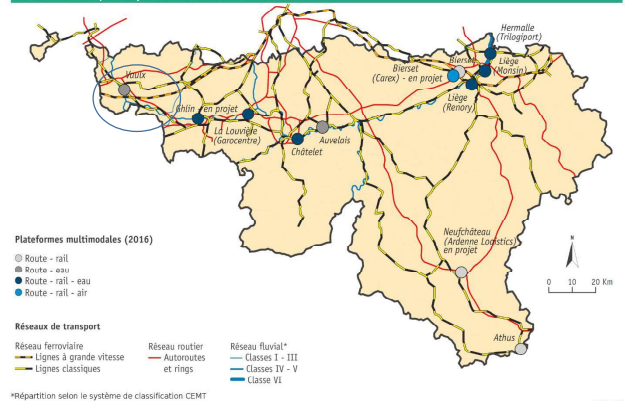


Figure 20 - Réseaux de transport et plateforme multimodale

L'activité portuaire

L'activité portuaire sur le territoire du Parc naturel dépend du Port Autonome du Centre et de l'Ouest. Cela représente un peu moins de 6 km de quai réparti en 8 zones. Au niveau paysager, l'activité logistique a comme caractéristique d'être un paysage en mouvement (péniche, grue, camion). Signalons encore, sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes, le port de plaisance de Péruwelz et celui de Péronnes (Grand Large de Péronnes) d'une capacité respective d'une soixantaine et d'une nonantaine de bateaux. D'ici 2021, la Marina du Port d'Antoing sera réaménagée et une quarantaine d'anneaux devraient y être ajoutés.



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.5 LES INFRASTRUCTURES

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

ANALYSE DESCRIPTIVE

- La N529 Tournai-Lessines a une orientation nord-ouest/ouest. Elle présente un profil urbain en deçà de la rocade E42. Ensuite, alterne des petits agglomérats de bâti rural avec de grandes ouvertures sur les cultures. Le caractère ouvert de la voirie se poursuit et n'est plus interrompu que par les traversées des villages et hameau de Mantou, Melles et Quartes.
- La N552 au niveau de Pommeroeul et Ville-Pommeroeul, sert de connexion aux autoroutes E42 et E19 et à la N50. L'emprise de la voirie présente un caractère (auto)routier (signalisation, largeur de voie, panneaux, etc.) important et ses abords comportent un cordon boisé. Le seul attrait de cette route est le passage à proximité d'un Périmètre d'Intérêt Paysager au niveau de Ville-Pommeroeul : paysage composé de prairies « bocagères » et d'arbres têtards.
- La N60 Péruwelz-Leuze présente une orientation nord-sud. Au niveau de Péruwelz, le tracé traverse une zone fortement marquée par les zones commerciales et les infrastructures de transport. Au-delà, le tracé traverse le plateau agricole. Il est accompagné d'alignements d'arbres.
- La N7* Hal-Tournai-Lille traverse Tournai d'est en ouest. L'emprise de la voirie présente un caractère (auto)routier (signalisation, largeur de voie, panneaux, etc.) important et de chaussée urbaine dans les traversées des zones habitées (villages, faubourgs, ville) particulièrement entre Orcq et la E42. De la frontière à l'échangeur avec l'A8, il y a une alternance entre du bâti linéaire et des ouvertures vers les campagnes. La section entre l'échangeur et Orcq comporte des alignements d'arbres et longue l'urbanisation de Marquain. Au-delà de l'E42 jusque Gaurain-Ramecroix, le bâti alterne avec des espaces ouverts et des paysages d'exploitation des carrières.

Les voiries originelles communales (tant en traversée de village qu'au milieu des campagnes), les voies de lotissement et les chemins de remembrement complètent le réseau régional et représentent un maillage dense sur l'ensemble du territoire.

o Le transport ferroviaire

Les voies ferroviaires proposent, au même titre que les grandes voies automobiles, une vision particulière d'un territoire, d'autant plus que la vue est influencée par la vitesse (du train L au TGV), la perception des arrières des maisons jouxtant les lignes, les infrastructures de traversées (ponts et tunnels), les infrastructures d'arrêts (gares en activité ou pas, arrêts), les talus, etc.

Le réseau ferroviaire est bien présent dans le paysage du PNPE. Trois axes ferroviaires traversent le Parc naturel d'est en ouest.

- La ligne 78 Mons – Tournai – Lille-Flandre au tracé sinueux dessert les principales communes (Blaton, Péruwelz, Antoing et Tournai) situées sur le tracé. Son impact paysager est réduit.
- La Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bruxelles – Paris : le tracé de cette infrastructure marque le paysage du Parc naturel sans lui proposer un seul arrêt. A l'échelle du territoire traversé, la présence de merlons généralement plantés de manière parcimonieuse le long du tracé permet de réduire l'impact visuel de la ligne, à en devenir, après de longues années de présence, un élément paysager non discordant. Par contre, la présence de murs anti-bruit en béton dont l'architecture et les matériaux de parement sont peu intégrés au contexte local et les caténaires font ressortir l'infrastructure au sein de ce paysage au relief peu accidenté. Ponctuellement, la présence d'ouvrages d'art massifs peu assimilables au contexte local et d'aménagements périphériques à la Ligne à Grande Vitesse en opposition avec les caractéristiques locales de l'occupation du sol (carrefours, déviations, « espaces publics », etc.) renforcent encore cette présence.
- La ligne 94 (Bruxelles – Hal – Tournai- Mouscron) dessert Tournai (Froyennes et Tournai) est visible à certains moments par sa position en remblai et au-delà de Tournai, la ligne in situ propre en zone agricole est perceptible de loin.

À titre indicatif, la gare SNCB de Péruwelz se trouve à 15 min de la gare de Tournai, 30 min de Mons et 1h30 de la gare de Bruxelles-Centrale.

o Le transport fluvial

Les voies fluviales - selon qu'elles soient navigables ou pas - proposent une double représentation d'un territoire. Les vues s'apprécient directement depuis la voie navigable et/ou depuis ses bords (chemin de halage, quais). Les visions sont majoritairement linéaires par rapport aux voies fluviales. Les vues transversales varient selon les barrières visuelles (éléments végétaux, bâti linéaire continu ou semi-continu, bâtiments industriels ou commerciaux) qui bordent celles-ci et l'aménagement des chemins de halage qui sont plutôt larges et macadamisés le long des canaux les plus importants et plus souvent enherbés le long des canaux désaffectés. Ces voies proposent une découverte plus lente du paysage avec une signalétique toute particulière. Les ponts constituent à la fois des points d'appel et des observatoires particuliers.

Le territoire est traversé par l'Escaut ainsi que par de nombreux canaux. C'est une des caractéristiques du Parc naturel. Les voies fluviales sont essentiellement utilisées au niveau du transport de marchandises et plus marginalement pour le tourisme fluvial. On répertorie trois sortes de canaux (ou fleuve canalisé) :

- Les voies d'eau canalisées de grand gabarit : le canal Nimy-Blaton-Péronnes, le canal Pommeroeul-Condé et l'Escaut.
- Les canaux voués au tourisme fluvial : le canal Blaton-Ath.
- Les canaux désaffectés : le canal Callenelle-Péronnes et le canal Pommeroeul-Blaton recolonisé par la nature.

Sur le territoire du Parc naturel, le projet du canal Seine-Nord Europe se traduira à termes par la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul, la modernisation des barrages sur le Haut-Escaut, la suppression du goulet d'étranglement du Pont des Troux à Tournai, la construction d'une nouvelle écluse à Pommeroeul et l'élargissement du canal Nimy-Blaton.

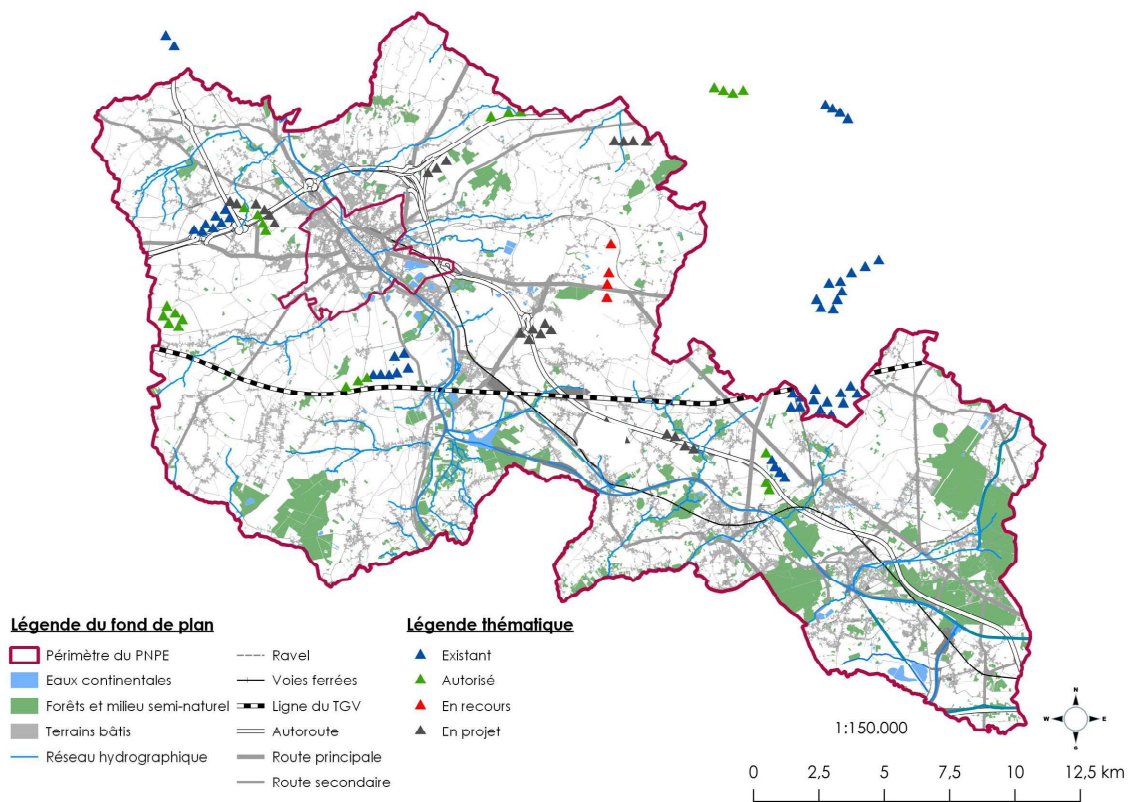
o Le transport alternatif : les voies lentes

Le réseau de chemins et sentiers communaux a un temps été délaissé lors du développement du « tout-à-la-voiture » diminuant sa praticabilité (manque d'entretien, dépôt d'immondices, appropriation par certains riverains, etc.). De nos jours, les chemins et sentiers communaux ont retrouvé une nouvelle catégorie d'utilisateurs par le développement de la société de loisirs et du tourisme « vert ». Un nouvel enjeu de mobilité utilitaire pourrait leur redonner un intérêt et une vocation renouvelée.

Le RAVeL (Réseau Autonome de Voies Lentes) est un réseau de voies réservées aux usagers lents, c'est-à-dire non motorisés : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, patineurs, cavaliers. Le « RAVeL » est une appellation wallonne, en dehors de nos frontières, on parle le plus souvent de voies vertes. On dénombre trois types de RAVeL :

- Les chemins de service des voies hydrauliques (chemins de halage) gérés principalement par le Service public de Wallonie. Le RAVeL est en majorité constitué de ces voies, sans pour autant les reprendre toutes.
- Les anciennes lignes ferrées qui concernent les anciennes lignes vicinales et ferroviaires désaffectées. Une série de lignes ferroviaires ont ainsi été reprises en location par le Service public de Wallonie (SPW) pour une durée de 99 ans.
- D'autres voiries régionales ou communales, initialement ouvertes à tout trafic, peuvent être réservées uniquement aux déplacements doux et être incorporées au RAVeL comme par exemple certains chemins de remembrement. Dans ce cas, les véhicules agricoles sont autorisés à y circuler.

Le PNPE comprend un grand nombre de chemins et sentiers communaux. De par son passé industriel, le sud du territoire est particulièrement bien fourni en RAVeLs tant des chemins de halage qui bordent les côtés des canaux que des tronçons d'anciennes lignes ferrées. L'irrigation fine du territoire par ce double réseau et le déplacement lent qu'ils permettent en font un point d'entrée idéal pour découvrir et analyser les paysages.



Carte 16 – Répartition de l'éolien – Réalisation PNPE 2022 – Données SPIW-APERE



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.5 LES INFRASTRUCTURES

LE TRANSPORT ET LA PRODUCTION D'ELECTRICITE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le transport et la création d'énergies (renouvelables) sont toujours présents sur un territoire. Certaines infrastructures comme les lignes à haute tension aériennes et les éoliennes constituent des points d'appel significatifs au sein d'un territoire plat, ouvert et où les principales lignes de force du paysage sont horizontales comme celui des Plaines de l'Escaut.

La production d'électricité

Dans son Plan de gestion, le PNPE souscrit au développement des énergies renouvelables (et donc à la politique de développement de l'éolien en Wallonie) mais pas au détriment de la qualité de son cadre de vie et il souhaite éviter une évolution vers des paysages où la dominante serait exclusivement énergétique.

Le potentiel venteux sur le territoire du parc naturel est important à l'échelle de la Wallonie. Les ensembles éoliens existants ou à l'étude se multiplient donc de manière importante sur le territoire du Parc naturel ou à proximité de celui-ci. Cependant il est important de ne pas exagérer leur banalisation. De par le faible relief du territoire, la co-visibilité (visibilité entre deux ensembles) en termes de paysage est nettement plus sensible.

Au niveau du Parc naturel, plusieurs ensembles éoliens existent (situation mai 2022) :

- sur le parc d'activité économique de Tournai comprenant 8 éoliennes plus un projet d'extension
- entre Bruyelle et St-Maur comprenant 10 éoliennes
- entre Tourpes et Thumalde comprenant 9 éoliennes ;
- A Bury, comprenant 5 éoliennes (extension sur le PAE Polaris)
- A Esplechin, 6 éoliennes

Quelques projets sont en recours ou en cours d'étude.

En bordure du Parc naturel, on observe plusieurs parcs éoliens qui sont visibles depuis le territoire : Dour-Quiévrain, Leuze-en-Hainaut, Quevy, Molembaix etc

Le transport d'électricité

Le territoire du Parc naturel comporte peu de lignes à haute tension aériennes. Ce constat est un atout non négligeable pour la qualité paysagère du territoire. Néanmoins, dès que ces lignes sont présentes, elles altèrent significativement les vues.

- Une ligne aérienne à haute tension pour les connexions internationales passe par Templeuve.
- Une ligne aérienne à haute tension traverse la moitié nord du Parc naturel du nord-ouest (Templeuve) au sud-est (Gaurain-Ramecroix) en contournant la ville-porte de Tournai par le sud. Elle longe en partie l'autoroute E42. Son impact spécifique en est ainsi diminué. Elle croise la précédente.
- Une ligne aérienne de moyenne tension relie Blandain à Tournai.
- Une ligne aérienne de moyenne tension part de Quevaucamps vers le canal Nimy-Baton- Péronnes et Harchies avant de quitter le territoire du Parc naturel. Ce tronçon devrait être prochainement reconstruit selon un tracé légèrement modifié afin de garantir la fiabilité du réseau et l'intégration des énergies renouvelables. Quand la nouvelle ligne sera mise en service, l'ancienne sera démontée.

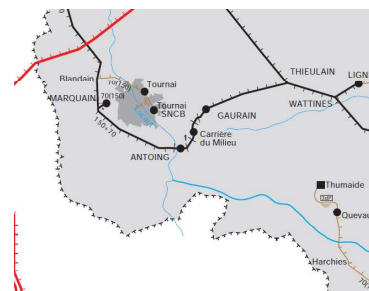
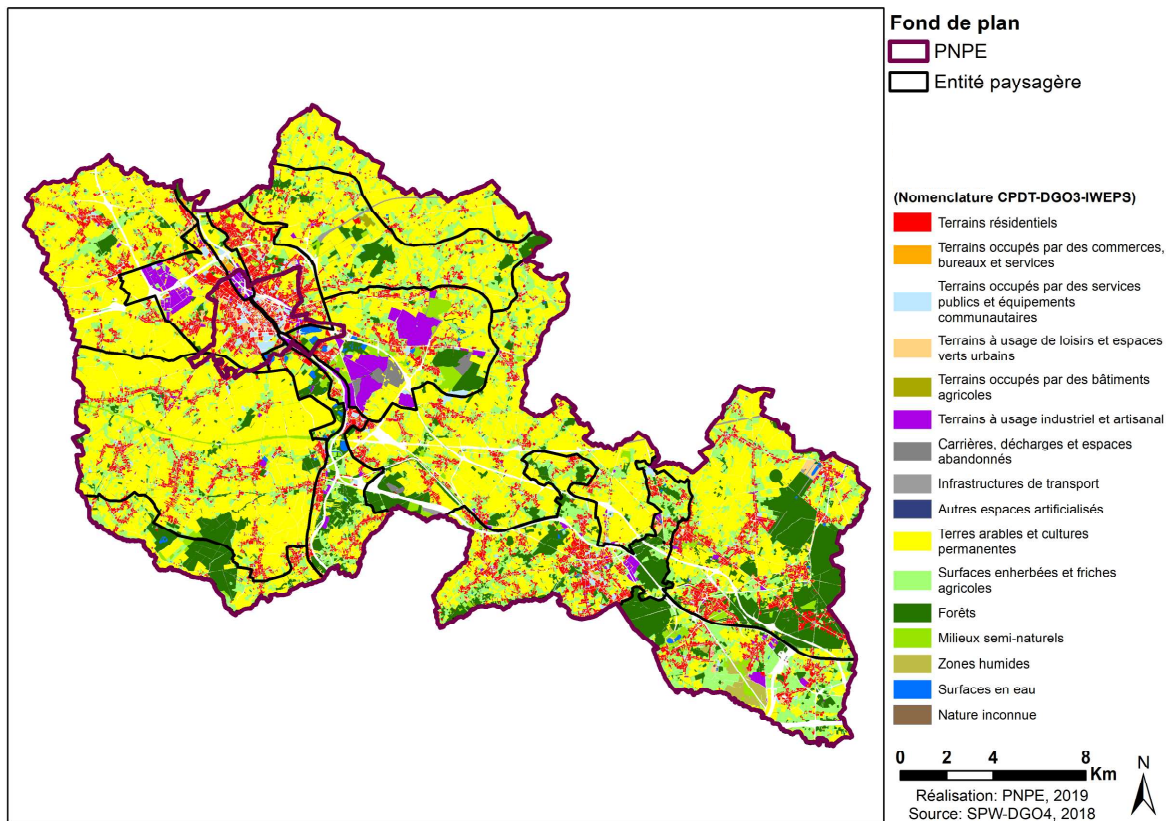


Figure 21 - Lignes aériennes de transport d'électricité
<https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/nos-infrastructures>



Carte 17 – Utilisation du sol selon le cadastre en 2018 (Source : SPW-DGO4)

« L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol.

Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait « pelouse » pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées, etc. »
(Source : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/utilisation-du-sol/#>)

L'utilisation du sol au sein du territoire du Parc naturel se distingue de celui de la Wallonie par une part plus élevée de terrains artificialisés et une part de terres boisées moindre. En ce qui concerne les terres agricoles, la part des terres arables et de cultures permanentes est plus élevée que celle des surfaces enherbées et friche agricoles au niveau du Parc naturel, caractéristique du nord du sillon Sambre-et-Meuse.

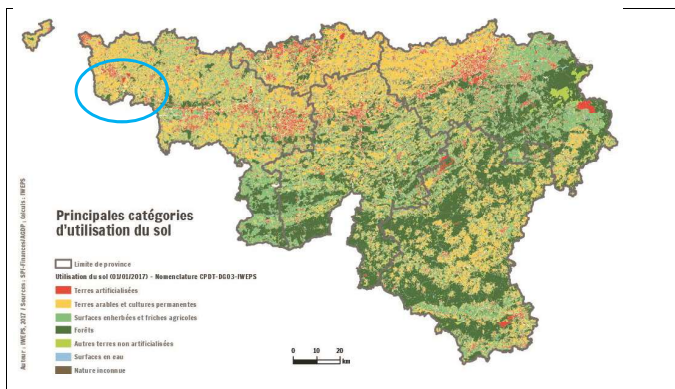


Figure 22 – Utilisation du sol en Wallonie en 2017 (Source : IWEPS-SPF-Finances)

A l'échelle du PNPE, on peut observer :

- Une prédominance de trois pôles urbanisés : Antoing, Péruwelz et surtout Tournai.
- Une densité villageoise plus importante à l'est qu'à l'ouest.
- Un étalement des villages le long des voiries.
- La présence d'étendues d'eau au sud-est.
- La présence de nombreux réseaux de voiries : routes et/ou voies ferrées et/ou voies fluviales.
- La présence de sept massifs boisés bien distincts et de nombreux boisements interstitiels surtout dans la moitié sud.
- Une abondance de prairie dans la moitié sud.
- Des espaces d'activités économiques, de services et d'équipements peu prédominants et disséminés sur le territoire, épargnant la zone de Rumes et de Brunehaut et les butes tournaisiennes.

Les différences sont importantes entre les communes du Parc. Ainsi, Antoing et Tournai (et Péruwelz) possèdent le plus de terrains artificialisés, ce qui s'explique pour partie par la présence de grandes surfaces occupées par l'activité industrielle et plus particulièrement les carrières. Citons aussi pour Tournai (et Péruwelz), la présence de terrains occupés par des services publics et des équipements communautaires. Rumes et Tournai ont très peu de terres boisées alors que Beloeil et, dans une moindre mesure, Bernissart et Brunehaut dépassent ou approchent les 20%. Bernissart et Antoing ont moins de 50% de leur territoire utilisé par des terres agricoles alors que Rumes approche les 80%.

Tableau 11 – Utilisation du sol en 2019 (Source : IWEPS-SPF-Finances)

Nom Commune	Terres artificialisées (%)	Terres agricoles (%)	Terres boisées (%)
ANTOING	18.3	47.1	13.3
BELOEIL	12.7	56.1	23.8
BERNISSART	14.1	44.4	19.9
BRUNEHAUT	10.3	63.1	19.6
PÉRUWELZ	15.8	61.9	11.2
RUMES	12.7	79.1	2.8
TOURNAI	18.4	67.2	5.2
WALLONIE	10.6	51.7	29.3

La lisibilité de l'espace rural

Les caractéristiques rurales du territoire doivent conditionner la manière d'appréhender l'aménagement du territoire sur le Parc naturel. La pression urbanistique forte tant du point de vue du résidentiel que du point de vue de l'économique impose une vigilance sans faille des décideurs. Deux aspects fondamentaux des caractéristiques du territoire indiquent clairement le type d'évolution vers lequel le territoire tend.

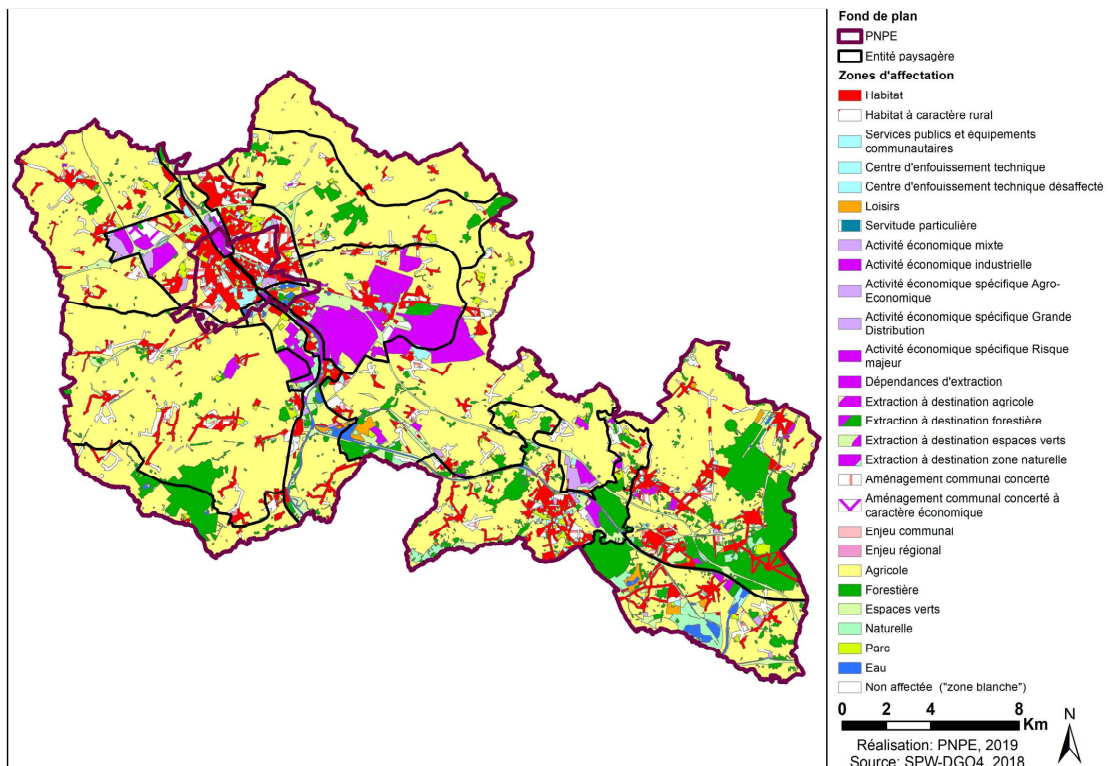
La perte des espaces agricoles : depuis de nombreuses années, l'espace agricole, de cultures et de prairies, se réduit. Les facteurs principaux sont les suivants :

- En fonction des besoins économiques de la région et des positions stratégiques nécessaires pour leur développement, de nombreux espaces agricoles leur sont consacrés.
- La construction croissante de bâtiments résidentiels.
- La structure cadastrale de la plupart des villages propose un parcellaire en longueur, intégrant souvent une partie de zone agricole qui, de fait, se transforme en zone arrière de cours et jardins.

L'urbanisation potentielle des zones encore urbanisables au plan de secteur, dont l'occupation du sol actuellement est principalement agricole, devrait également participer à la perte des espaces dédiés à l'agriculture. Sur ce sujet, aucune ligne directrice ne semble se dégager au niveau communal ou supra communal.

La perte de lisibilité des structures villageoises : de même, la lecture stricte du plan de secteur tend à détricoter ou effacer les structures historiques des villages et leurs points de repère. L'urbanisation en ruban le long des routes et l'obstruction de 4 façades, contrairement à l'utilisation parcimonieuse du sol, contribuent à détériorer l'image rurale et paysagère du territoire.

L'analyse de la carte d'occupation du sol indique clairement la confrontation entre ces deux éléments, la perte de lisibilité de l'espace rural et donc la nécessité d'en retrouver la maîtrise et l'équilibre.



Carte 18 – Zones d'affectation au Plan de secteur en 2021 – Données SPW

Généralités

Dans ses dispositions générales, le CoDT -, en son Art. D.II.18, définit que *le plan de secteur fixe l'aménagement du territoire qu'il couvre.*

Le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut est couvert par 3 plans de secteur, à savoir :

- Le plan de secteur Tournai-Leuze-Péruwelz pour les sept communes.
- Le plan de secteur Ath-Lessines-Engbien pour une partie de la commune de Beloeil.
- Le plan de secteur Mons-Borinage pour une partie de la commune de Bernissart.

Dans son Art. D.II.21, le CoDT prévoit que le plan de secteur *comporte la détermination des différentes affectations du territoire, (...), et qu'il peut comporter en surimpression aux affectations du territoire des périmètres de protection (point de vue remarquables, liaison écologique, intérêt paysager, intérêt culturel, historique ou esthétique, (...))*

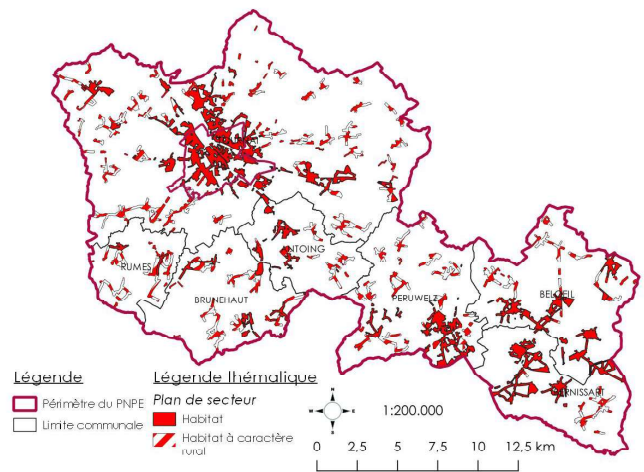
Dans son Art. D.II.23, le CoDT prévoit *la division du plan de secteur en zones :*

Les zones urbanisables : la zone d'habitat ; la zone d'habitat à caractère rural, la zone d'habitat vert, la zone de services publics et d'équipements communautaires, la zone de loisirs, les zones d'activité économique (la zone d'activité économique mixte, la zone d'activité économique industrielle, la zone d'activité économique spécifique, la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique, la zone de dépendances d'extraction), la zone d'enjeu régional, la zone d'enjeu communal, la zone d'extraction, la zone d'aménagement communal concerté.

Les zones non-urbanisables : la zone agricole, la zone forestière, la zone d'espaces verts, la zone naturelle, la zone de parc.

Les zones urbanisables

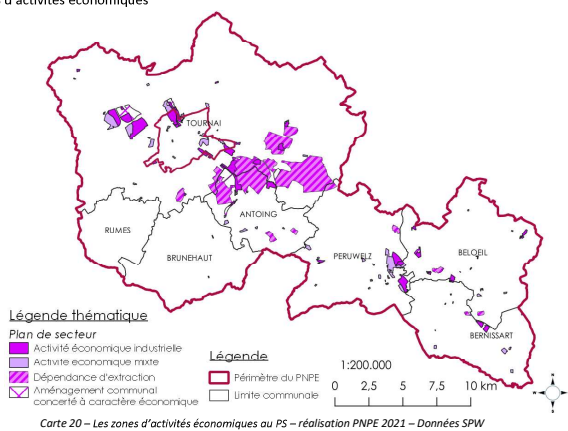
A. Les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural



Carte 19 – Les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du PS – Réalisation PNPE 2021 – Données SPW

Il est important de constater que, dans une région de terres agricoles de grande qualité reconnue, le caractère rural ne soit pas plus développé dans les affectations de l'habitat. D'autant que l'habitat traditionnel se retrouve disséminé sur l'ensemble du territoire, notamment, sur les zones d'habitat. Certaines zones d'habitat, d'ailleurs, ont plutôt un caractère rural qui ne leur a pas été octroyé. Ces zones à « ambiance rurale » sont en danger depuis longtemps par le caractère légal peu protecteur de la ruralité au sein de ces zones d'habitat (type de bâti,

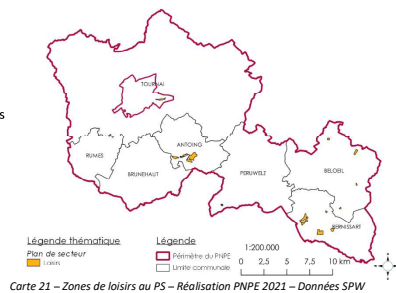
B. Les parcs d'activités économiques



Le plan de secteur a subi de multiples modifications relatives à la mise en place de PAE ou d'extension de carrières. Le territoire est couvert par des zones d'activités économiques de tailles variées. Outre les espaces gigantesques dévolus aux carrières, des PAE de grandes dimensions ont rogné l'espace agricole : Polaris à Péruwelz-Belœil sur 90 Ha et Tournai-ouest3 à Blandin/Marquain sur 375 Ha.

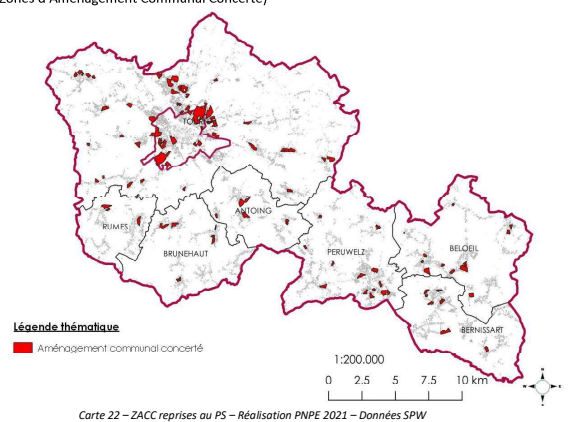
C. Les Zones de loisirs

Les zones de loisirs sont extrêmement peu présentes sur le territoire. Celui-ci reste peu attractif pour du tourisme de masse qui suppose des équipements d'importance et des espaces dédiés à cela.



D. Les ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté)

Les ZACC constituent une réserve foncière potentielle importante. Les choix posés dans le cadre de leur mise en œuvre, densité, prescriptions, pourront avoir un impact parfois très important sur la structure du contexte bâti et sur le paysage qu'il propose.



Pour rappel, le CoDT* définit la Zone d'Aménagement Communal Concerté comme suit :

« § 1er. La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée :
1° soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées (...), de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe ;{...} »

Le territoire du Parc naturel possède 84 ZACC qui peuvent être différenciées selon leur position au sein de l'espace bâti. On peut distinguer 3 types de ZACC :

- Les ZACC de (grands) centres urbains :
Souvent de plus grande superficie, elles offrent des opportunités de réponse à une demande importante en logements, souvent localisées dans les pôles urbains (facilité d'accès, mobilité, présence d'équipements, présence de services, etc.). Elles sont au nombre de 9 sur le territoire.
- Les ZACC situées en franges urbaines ou dans le périurbain :
Elles constituent des espaces à enjeux importants, en ce sens qu'elles constituent des zones de transition ou de zones tampon entre l'urbain et, très souvent sur le territoire, la zone agricole. Elles gardent également leur intérêt par rapport à la proximité des services et des équipements de la zone urbaine. Elles sont au nombre de 12 sur le territoire.
- Les ZACC de cœur ou en périphérie de village :
Ce sont des zones localisées dans de plus petites entités urbaines qui offrent des opportunités soit de structuration soit de restructuration de villages permettant un éventuel « rattrapage » d'une urbanisation passée inadaptée. Elles sont au nombre de 33 sur le territoire.



2. LES ELEMENTS HUMAINS
2.7 LA SITUATION DE DROIT
LE PLAN DE SECTEUR

ANALYSE DESCRIPTIVE

Certaines ZACC ont la particularité d'être dans des espaces paysagers ou patrimoniaux de qualité ou en limite de ceux-ci :

- les ZACC liées à un PICHE*,
- les ZACC liées au RGSBR*,
- les ZACC liées à un PIP*,
- Les ZACC liées à un PVR* ou une LVR*.

Elles présentent la particularité de se situer à proximité immédiate d'un espace de protection paysagère. De fait, en cas d'urbanisation, un respect de la qualité paysagère de la zone sera la ligne de conduite. 18 ZACC sont liées à ces espaces de qualité paysagère sur le territoire.

Commune d'Antoing

Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSBR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
Antoing		X					
Bruyelle			X			X	
Calonne							
Fontenoy							
Maubray			X				
Péronnes			X			X	
TOTAL ZACC : 5							

Commune de Beloeil

Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSBR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
Aubechies							
Basècles	X		X				
Beloeil	X	X					
Ellignies-Ste-Anne			X			X	
Grandglise			X			X	
Quevauamps	X	X	X			X	
Rameignies							
Stambruges							
Thumaide							
Wadelincourt							
TOTAL ZACC : 9							

Commune de Bernissart

Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSBR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
Bernissart		X				X	
Blaton	X	X				X	
Harchies							
Pommeroeul			X				X
Ville-Pommeroeul							
TOTAL ZACC : 6							

Commune de Brunehaut

Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSBR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
Bléharies							
Guignies			X				
Hollain			X				
Howardries							
Jollain-Merlin							
Laplaigne							
Lesdain							
Rongy			X				
Wez-Velvain			X				X
TOTAL ZACC : 7							

Commune de Péruwelz

Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSBR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
Baugnies							
Bon-Secours	X						X
Braffe							
Brasménil			X		X		
Bury			X				
Callenelle			X				
Péruwelz	X	X				X	
Roucourt							
Wasmes-A-B			X		X		
Wiers			X				
TOTAL ZACC : 12							



2. LES ELEMENTS HUMAINS
2.7 LA SITUATION DE DROIT
LE PLAN DE SECTEUR

ANALYSE DESCRIPTIVE

Commune de Rumes

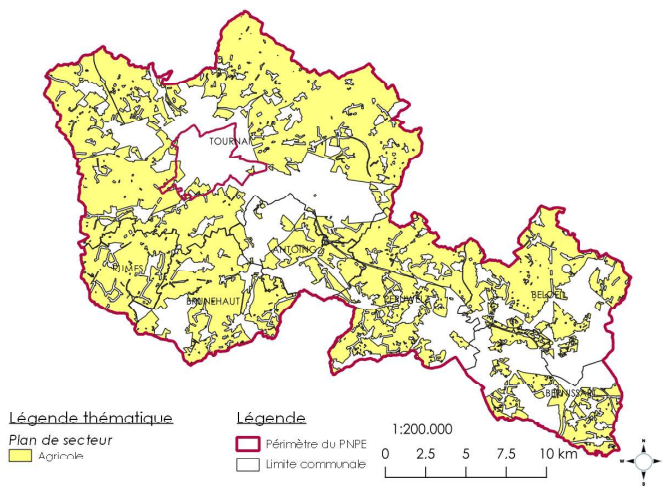
Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
La Glanerie							
Rumes			X				
Taintignies			X		X		
Total ZACC : 3							

Commune de Tournai

Localité	Centre urbain	Franges (périurbain)	Cœur ou périphérie de village	Reprise dans un PICHE ou en limite	Reprise dans un RGSR	Reprise dans un PIP ou en limite	Reprise dans un PVR ou une LVR
Barry			X				X
Béclers							
Blandain			X				
Chercq							
Ere							
Esplechin			X				
Froidmont			X				
Froyennes		X	X			X	X
Gaurain-Ramecroix	X		X				
Havennes			X				
Hertain							
Kain	X	X					X
Lamain			X	X			
Marquain			X				
Maulde							
Melles							
Mont-St-Aubert							
Mourcourt			X				
Orcq		X	X				
Quartes							
Ramegnies-Chin							
Rumillies			X				
Saint-Maur			X	X			
Templeuve		X					
Thimougies							
Tournai	X	X					
Vaulx							
Warchin		X					
Willemeau			X				
Total ZACC : 42							

Les zones non-urbanisables

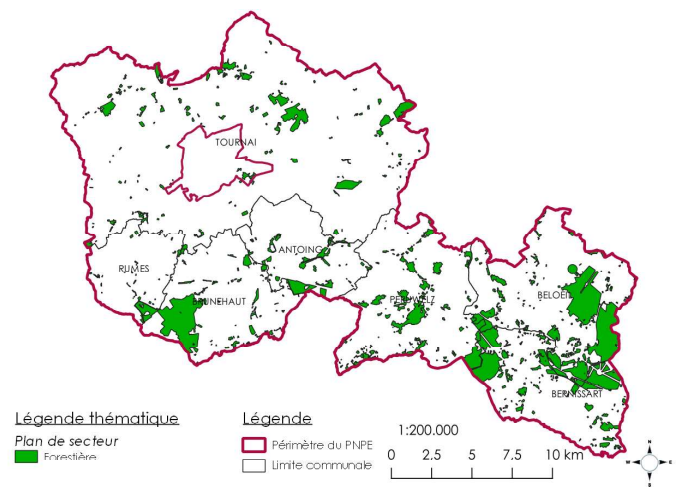
A. La Zone agricole



Carte 23 – La zone agricole au PS – Réalisation PNPE 2021 – Données SPW

L'espace agricole est bien entendu le plus important dans une zone limoneuse aussi importante. Cependant, la zone agricole est soumise à une pression importante en terme d'infrastructures et la perte de surface depuis une quinzaine d'années est extrêmement importante : Parcs d'activité économique, parcs éoliens, ...

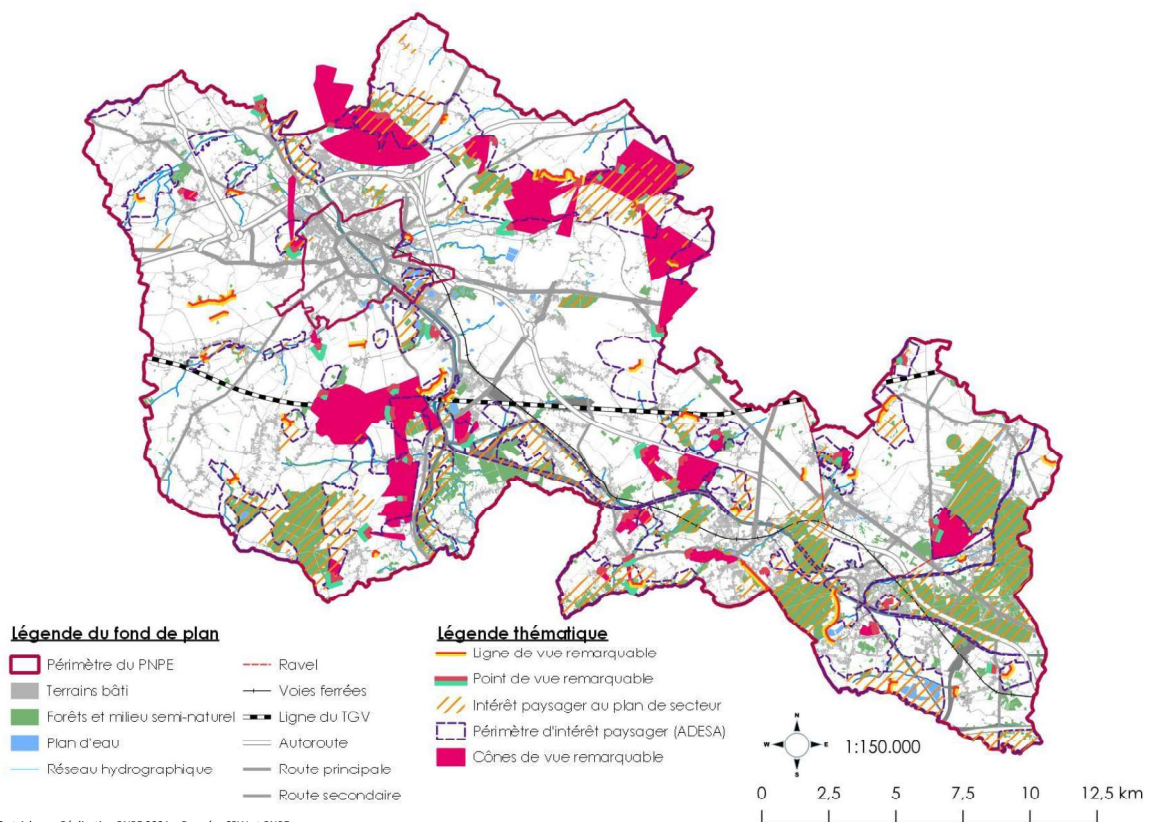
B. La zone forestière



Carte 24 – La zone forestière au PS – Réalisation PNPE 2021 – Données SPW

La zone forestière est composée, sur le territoire, d'une multitude de petits espaces disséminés. Mais nombre d'entre eux sont dévolus à la plantation de peupliers. Heureusement, les forêts domaniales représentent une large partie forestière du territoire.

C. Paysage et plan de secteur



Carte 25 – Eléments paysagers au PS et Adesa – Réalisation PNPE 2021 – Données SPW et PNPE



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.7 LA SITUATION DE DROIT

LE PLAN DE SECTEUR

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les paysages remarquables : Les Périmètres d'intérêt paysager (PIP), les Points de vue remarquables (PVR) et les lignes de vue remarquables (LVR)

Au niveau du CoDT :

Dans son Art. R.II.21-7, le CoDT définit les périmètres d'intérêt paysager comme *visant à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti.*

Et l'Art. R.II .21-5 définit le périmètre de point de vue et de ligne de vue remarquable comme *visant à maintenir des vues exceptionnelles sur un paysage bâti ou non bâti. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions visant à éviter de mettre en péril la vue remarquable*

Au niveau du schéma de Développement du Territoire (SDT)

La notion de paysage est très peu développée dans le SDT datant de 1999.

Le Schéma de Développement du Territoire (dont la mise en application n'est toujours pas effective à la mi 2022) propose dans ses principes de mise en œuvre de l'objectif PV2- *Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation : (...) Les périmètres d'intérêt paysager, les points et les lignes de vue remarquables établis par l'ADESA sont considérés comme les périmètres d'importance régionale dans la protection, la gestion et l'aménagement des paysages bâtis ou non bâtis et sont traités en conséquence. (...)*

La définition des PIP, PVR et LVR relève principalement d'une approche esthétique. Or, lors de l'établissement des périmètres de point de vue remarquable et d'intérêt paysager des plans de secteur, il n'est pas rare que la logique de protection du patrimoine naturel ait primé sur l'objectif premier.

Afin de pallier à cela, le Gouvernement wallon a chargé l'asbl ADESA (**Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents**) de mettre au point une méthode d'évaluation de la qualité paysagère afin d'établir l'inventaire des PIP, PVR et LVR. Cette méthode est basée sur 6 critères de qualité paysagère, objectivés par des mouvements associatifs :

La profondeur de champ ou longueur de vue : pour qu'il y ait paysage, le champ de vision doit s'étendre au moins sur 300m. Sinon, il sera question de site et non de paysage ;

- la variété: nombre d'éléments en présence ;
- la dimension verticale: donnée par le relief ou par les éléments verticaux observés dans le paysage;
- la présence de plans successifs: éléments d'animation du paysage ;
- l'harmonie: provient d'une disposition équilibrée des objets et couleurs dans l'espace ;
- la rareté.

Source : <http://www.lepur.geo.ulg.ac.be>

Il faut souligner que cette étude, outre le fait de créer de nouveaux périmètres et de préciser des éléments de paysages remarquables, propose la modification, la suppression ou le maintien des périmètres existant sur le plan de secteur. Un rapport circonstancié a été établi par l'auteur de projet ADESA en collaboration avec le Parc naturel en 2004

Au niveau du Parc naturel, ces périmètres, points et lignes de vue remarquables sont pris en compte lors de remise d'avis sur les permis et dans les analyses paysagères

Le plan de secteur comprend x périmètres d'intérêt paysager sur le Parc naturel.
La carte ci-contre reprend ceux qui ont été maintenus ou modifiés par l'étude.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend sur son territoire **30 Périmètres d'intérêt paysager**.

ANTOING :

PIP de Blaton, PIP de l'Escaut, PIP de Bruyelle, aux anciens fours à chaux de la Haute Loge et PIP de Calonne.

BELOEIL :

PIP d'Aubechies, PIP d'Ellignies-Sainte-Anne, PIP de Stambruges et PIP de Thumaine-Ramegnies.

BERNISSART :

PIP de Bernissart, PIP de la Grande Bruyère à Blaton, PIP d'Harchies, PIP de Pommeroeul et PIP de la Haine.

BRUNEHOUT :

PIP de Howardries, PIP de Lesdain, PIP de Rongy et PIP de la vallée de l'Escaut à Laplaigne.

PERUWELZ

PIP de Baugnies, PIP de Bury-Braffe, PIP de Roucourt, PIP de la Garenne à Wiers et PIP de Wiers.

RUMES :

PIP de Taintignies et PIP de la Glanerie.

TOURNAI

PIP du Rieu de Templeuve à Blandain, PIP du Rieu de l'Evêque (Blandain-Froyennes), PIP des Buttes tournaisiennes (de Beclers à Rumillies, de Rumillies au Mont-Saint-Aubert, à Thimougies), PIP du château de Chercq, PIP de Longuesault à Ere, PIP de Esplechin-Froidmont, PIP du Pont Bolus à Kain, PIP de la vallée du Rieu de la Motte à Maulde, PIP du Mont-Saint-Aubert, PIP de Orcq-Froyennes, PIP de la Croix de Morlighem à Saint-Maur, PIP du Rieu de Templeuve, PIP de la carrière de L'Orient à Tournai, PIP du Faubourg Morel à Warchin et PIP de la vallée du Rieu de Barges à Willemeau.

Sur plusieurs communes :

PIP de Maubray (Antoing-Péruwelz), PIP du Canal Blaton-Ath (Bernissart-Beloeil), PIP du canal Nimy-Blaton-Péronnes (Bernissart-Péruwelz-Antoing), PIP de Merlin (Brunehaut-Antoing)

Le détail de l'ensemble des PIP est repris en annexe.



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.7 LA SITUATION DE DROIT

LE PLAN DE SECTEUR

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend sur son territoire **39 Points de vue remarquables**

ANTOING :

Péronnes - PIP de l'Escaut.

BELOEIL :

Quevaucamps-Les Pavillons des Gardes, Quevaucamps-PIP de Stamburges, Aubechies - PIP d'Aubechies et Rameignies - PIP de Thumaide-Rameignies).

BERNISSART :

Blaton – La Grande Bruyère, Bernissart – Bernissart village, Bernissart – Le Terril Sainte-Anne et Pommeroeul – Le Cronq Clocher.

BRUNEAUT :

Rongy - PIP de Rongy, Hollain – La Pierre Brunehaut, Rongy – Les Pépinières, Hollain - PIP de Lesdain, Merlin – PIP de Merlin et Merlin – Vers Bruyelle.

PERUWELZ

Wiers – La Garenne, Wiers – Gourgues, Wiers – Grand'Rue, Wiers – Rivage, Wiers – Grivardrie, Péruwelz – Le Neu Moulin, Brasménil – Pot en Fosse, Brasménil – Grande Couture, Braffe – Le Quesnoy et Bon-Secours.

TOURNAI

Ere – Longuesault, Ere, Orcq - PIP de Orcq-Froyennes, Blandain, Kain - PIP des Buttes tournaisiennes (de Rumillies au Mont-Saint-Aubert), Mont-Saint-Aubert – La Vallée de l'Escaut, Mourcourt – Le Bois de Breuze, Havinnes – Le Haut Rejet, Havinnes – La Croix de Grise, Thimougies – Le Rieu de la Fontaine Josaphat, Thimougies, Thimougies – Grand Mazure, Beclers – Vers le village de Maulde et Barry – Caumont.

Le détail de l'ensemble des PVR est repris en annexe.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend sur son territoire **32 lignes de vue remarquables**

ANTOING :

Antoing – Le halage le long de l'Escaut et Antoing – Les anciens Fours à Chaux.

BELOEIL :

Thumaide – L'entrée du village de Thumaide, Ellignies-Ste-Anne – Les prairies d'Ellignies-Ste-Anne, Ellignies-Ste-Anne – Le grand Fossé, Beloeil – Vers le village de Grosage, Wadelincourt – La silhouette de Wadelincourt et Stamburges – Le halage du canal Blaton-Ath.

BERNISSART :

Blaton – Le Contournement de Blaton, Bernissart – Vers les Marais d'Harchies, Ville-Pommeroeul – La silhouette de Ville-Pommeroeul et Pommeroeul – Vers le Cronq Clocher.

BRUNEAUT :

Rongy – La Vallée du Seuw.

PERUWELZ

Roucourt – Le Mont de Roucourt, Bon-Secours – L'Avenue de la Basilique, Braffe – Autour du Château d'Anstaing, Wiers – Rivage et Baugnies – Wéaux.

RUMES

Taintignies – Le Wailly et Petit-Rumes – Le Baraquin.

TOURNAI

Esplechin – Le Pont d'Eau, Froidmont – Le fond de la Vallée du Rieu de Barges, Froidmont – La ligne de crête de la Pannerie, Blandain – La Ferme Hardiplanque, Blandain, La Ferme de l'Evêque, Warchin – Le fond de la Vallée du Rieu d'Amour et Mourcourt – La Vallée de la Melle,

Le détail de l'ensemble des PVR est repris en annexe.

Les périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique

Dans son Art. R.II.21-7, le CoDT définit *le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique* vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend sur son territoire **3 Périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique**

ANTOING

Antoing - centre (zone du château)

BELOEIL

Beloeil – La liaison paysagère, Aubechies – le village, Wadelincourt – le Doaire et Rameignies – le centre du village ;

BRUNEAUT

Bléharies – Place de l'église Saint-Aybert et Laplaigne – Le Sart Colin

PERUWELZ

Péruwelz – le centre-ville et Bon-Secours – la Basilique

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT, les articles 393 à 405 du CWATUP relatifs aux **zones protégées en matière d'urbanisme (RGB/ZPU)** et les articles 419 à 427 du CWATUP relatifs au **règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR)** deviennent des indications au sens de l'article D.III.2, §1^{er} du CoDT et acquièrent valeur indicative à la date d'entrée en vigueur du Code. Elles sont intégrées dans le guide régional d'urbanisme et restent en vigueur jusqu'à sa révision.

Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR)

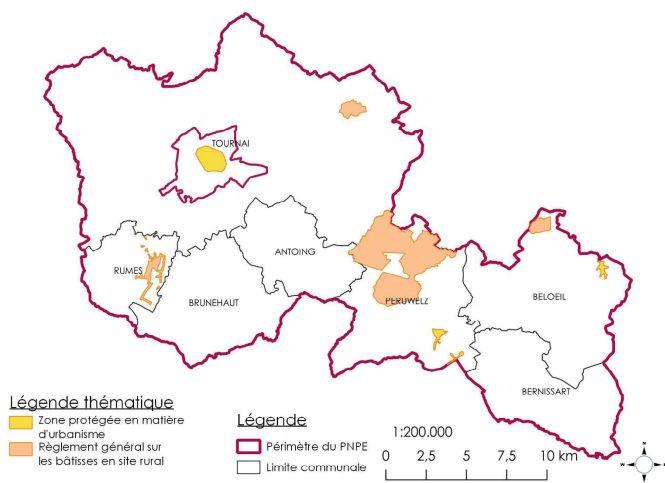
C'est un outil défini au niveau de la Région Wallonne dont l'objectif est double: d'une part, il fixe une ligne de conduite pour la protection des bâtiments anciens (= objectif patrimonial), d'autre part, il veille à la maîtrise de la structure des ensembles bâtis (= objectif urbanistique).

Ces règles sont déduites de l'observation de la structure urbanistique des villages. Elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.

Son objectif urbanistique vise la gestion parcimonieuse du sol (lutte contre le gaspillage d'espace), la continuité de la structure du village (prolongement des fronts de bâtisses) et l'intégration de l'architecture contemporaine. Le RGSBR est valable sur des périmètres précis (souvent le cœur d'un village rural qui a conservé un patrimoine original et cohérent) définis par arrêtés ministériels après délibération du Conseil communal.

Sur le Parc naturel, six villages sont soumis au **Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural** – zone du Plateau limoneux hennuyer :

- Aubechies (Beloel) depuis 1988 : la zone sous RGSBR englobe à la fois les zones bâties et la zone agricole. La LGV constitue sa limite sud.
- Baugnies (Péruwelz) depuis 2005 : cette vaste zone comprend 4 villages et les terres qui les entourent. Elle est coupée au niveau de l'autoroute. Elle inclut la LGV.
- Braffe (Péruwelz) depuis 2005.
- Brasménil (Péruwelz) depuis 2005.
- Taintignies (Rumes), depuis 1988 : la zone sous RGSBR suit au plus près les zones bâties.
- Thimougies (Tournai) depuis 2007.
- Wasmes-Audemetz-Briffoeil (Péruwelz), depuis 2005 : le hameau d'Audemetz n'est pas repris.



Carte 26 – Zones de protection : RGSBR et ZPU Réalisation PNPE 2021 – Données SPW

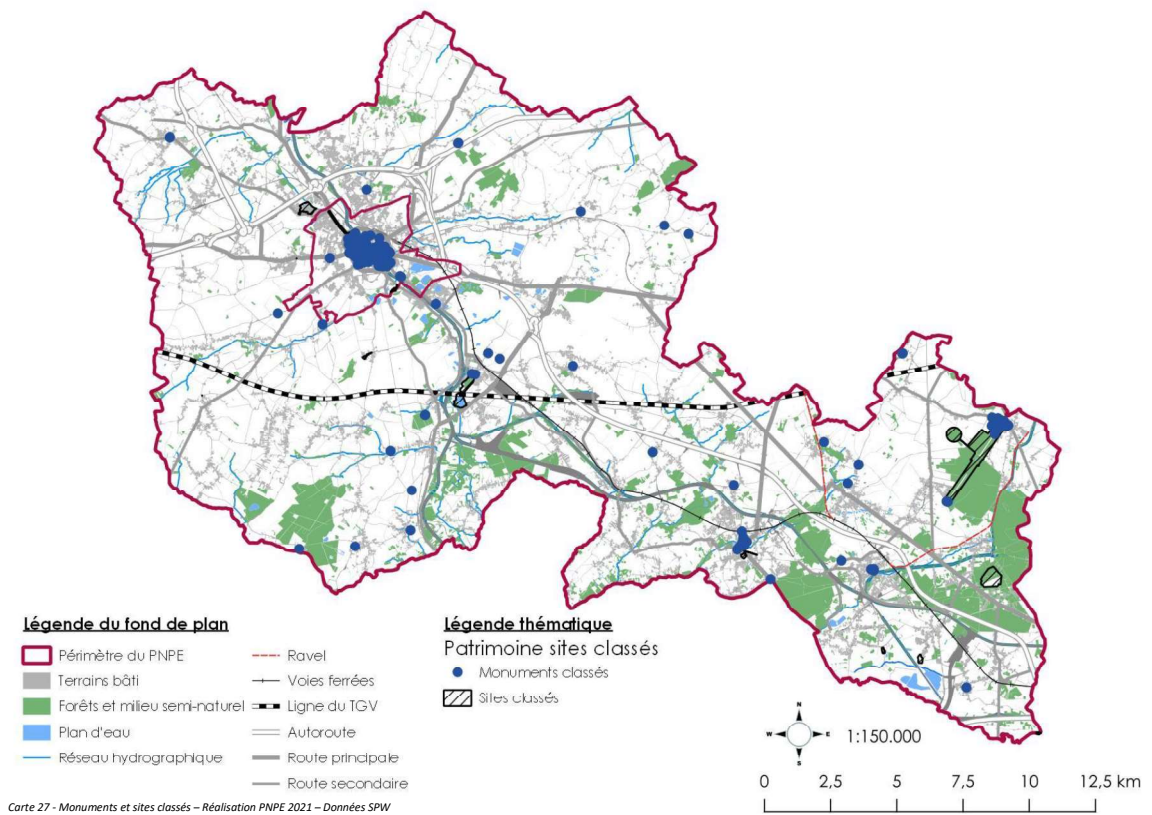
Le règlement général sur les zones protégées en matière d'urbanisme (RGB/ZPU)

C'est un outil défini au niveau de la Région Wallonne. Il est valable sur des périmètres précis (souvent le cœur d'un centre urbanisé), définis par arrêtés ministériels après délibération du Conseil communal.

Il a pour objectif de définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc.

Sur le Parc naturel, trois centres urbanisés sont repris en **zones protégées en matière d'urbanisme** :

- Le centre de Beloel (depuis 2000).
- Le centre de Péruwelz (depuis 2005).
- Le centre de Bon-Secours à Péruwelz (depuis 2005).
- L'intra-muros de Tournai



Carte 27 - Monuments et sites classés - Réalisation PNPE 2021 - Données SPW



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.7 LA SITUATION DE DROIT

LE BATI ET LES SITES CLASSES AU PATRIMOINE

ANALYSE DESCRIPTIVE

« **Le classement** constitue la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale d'un bien et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de **monument** (M), de **site** (S), de site archéologique ou d'ensemble architectural. Il est consacré par un arrêté du Gouvernement wallon ».

Il n'y a pas de **site archéologique classé** ni d'**ensemble architectural classé**.

Une seule **zone de protection** a été établie autour d'un bien classé en l'occurrence la Basilique de Bon-Secours.

Antoing compte 4 monuments classés (M) et 2 sites classés (S): le Château d'Antoing (M et S), les Tombeaux romains (2M), l'Hôtel de Ville (M), le Château de Lannoy (M) et le Parc d'Antoing (S).

Beloeil compte 7 monuments classés et 4 sites classés : l'Eglise Saint-Géry et l'école primaire attenante (M), le Château Daudergnies (M), le jardin classique du Château de Beloeil (M), le Château de Beloeil (M et S), la Fontaine de Neptune (M), le Square Gossart (S), les robiniers-faux acacias (S), l'Eglise Saint-Pierre (M), la Mer de Sable (S) et le Moulin à vent de Wadelincourt (M). De plus, le jardin classique et le château de Beloeil sont repris sur la liste restreinte du patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, révisée tous les 3 ans.

Bernissart comporte 6 monuments classés et 5 sites classés : la Maison communale de Blaton (M), les Fours à chaux (M et S), l'Eglise de Tous-les-Saints (M et S) et le Presbytère de Blaton (M), les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (S), le site du Préau (S), l'écluse de Débihan (M et S) et l'Eglise de la Saint-Vierge (M).

Brunehaut comporte 6 monuments classés : l'Eglise Saint-Aybert, la Pierre Brunehaut, le Château de Lannoy, l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine, l'Eglise paroissiale de Jollain-Merlin et l'Eglise de Rongy.

Péruwelz comporte 13 monuments et 6 sites : la Basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours (M et Zone de protection), le Château de Fontenelle (M et S), le lavoir « bassin Dubuisson » (M), les maisons de la Grand Place (2M), les ruines du château et le Parc Simon (S), l'Eglise Saint-Quentin (M et S), la Drève de la Verte Chasse (S), le kiosque à musique (M), la maison Pavot (M et S), la gare SNCB (M), le parc du Château de la Roseraie (S), la maison Roland (M), le Château Petit (M), le Presbytère Saint-Quentin (M) et l'Eglise Saint-Géry (M).

Rumes ne comporte qu'un seul site classé (S): le calvaire de Rumes et ses abords.

Tournai (hors intra-muros) comporte 11 monuments et 4 sites classés : l'Eglise Saint-Pierre à Béciers (M), la maison de Saint-Eleuthère à Blandain (M), l'ensemble formé de divers bâtiments à Chercq (S), l'Eglise Saint-Amand à Ere (M), la Croix Notre-Dame à Froidmont (M), le Château de Beauregard, par cet centre touristique à Froyennes (S), la Chapelle Notre-Dame de la Tombe à Kain (M), l'Eglise Saint-Thomas à Maulde (M), la Tour du Château à Maulde (M), le Château de Baudignies à Mourcourt (M et S), la Chapelle Notre-Dame de la Paix et les deux tilleuls qui l'encadrent à Orçq (S), la Grand'Place et le Tilleul de Saint-Maur (S), le Château de Formanoir de la Cazerie à Templeuve (M), le Moulin à vent de Thimougies (M) et l'Eglise Saint-Pierre et Carillon de Vezon (M).

A elle seule, l'ancienne commune de Tournai foisonne de monuments et de sites les plus emblématiques les uns que les autres et constitue le point essentiel de concentration et d'attraction en matière de patrimoine bâti.

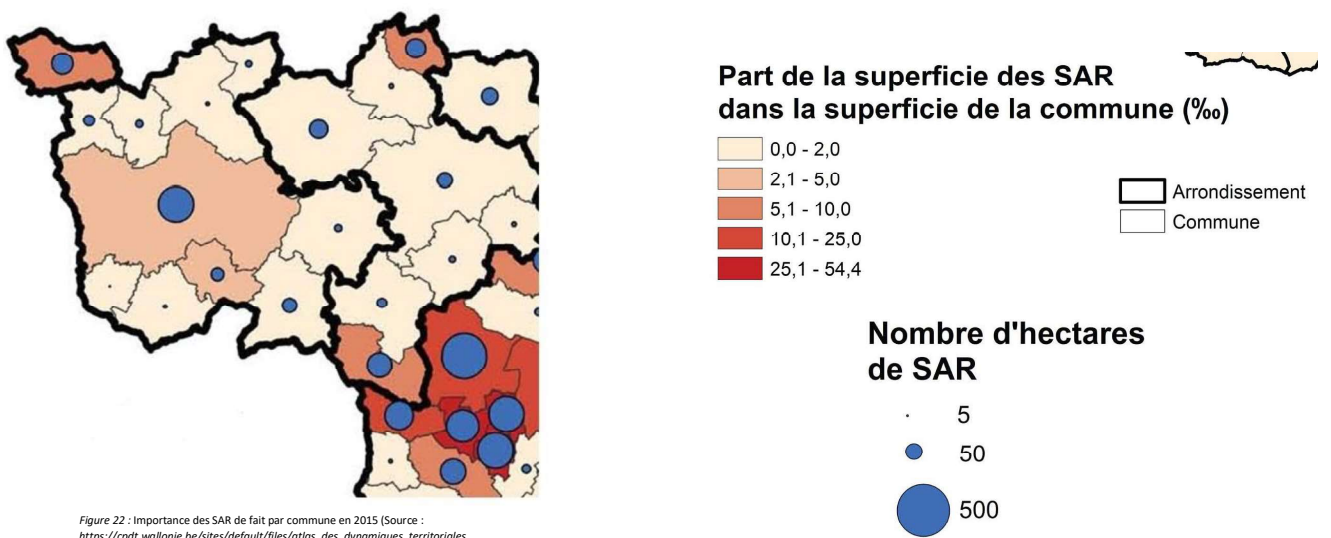


Figure 22 : Importance des SAR de fait par commune en 2015 (Source : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/atlas_des_dynamiques_territoriales)



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.7 LA SITUATION DE DROIT

LES SITES A REAMENAGER (SAR)

ANALYSE DESCRIPTIVE

La définition d'un **site à réaménager (SAR)** est proposée par l'article D.V.1., 1°, du CoDT : *un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé (...)*

L'objectif d'intérêt général de lutte contre l'étalement urbain a nécessité des modifications du texte décréte. En particulier, plusieurs outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme ont été adaptés pour favoriser la reconstruction de la Ville sur la ville (Optimiser le potentiel de centralité des centres de villes et de villages et réaménager des quartiers existants par l'exploitation des poches urbanisables et le recyclage des friches.): les périmètres opérationnels du Livre V (SAR, site de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE), remembrement urbain, rénovation urbaine, revitalisation urbaine et zones d'initiatives privilégiées) et la nouvelle zone d'enjeu communal.

Son deuxième objectif principal est de contribuer au redéploiement économique de la Wallonie. Il s'agit en effet d'offrir un cadre plus propice aux acteurs privés et publics leur permettant de répondre aux besoins de la collectivité en termes notamment de logements et de création d'emplois. Pour ce faire, trois leviers importants ont été renforcés à savoir la mise en œuvre de mécanismes visant le recyclage des friches pour y développer de nouveaux parcs d'activité économique, les procédures fluidifiées de révision du plan de secteur pour l'inscription de nouvelles zones d'activités économique ainsi que la création d'une nouvelle zone d'enjeu régional.

Liste des SAR répertoriés sur le Parc naturel selon l'inventaire du SPW :

ANTOING – 22 sites :

Ferme Titelion, Moulin de Vezonchaux, Moulin de Péronnes, Entrepôt Farvacque, Entrepôt Deforest, Four Lenain, Château d'eau, Fours à chaux de Calonne, Ecole de la Communauté française d'Antoing, Garage Wattiez, Menuiserie Pollet, Menuiserie Dumazy, Fabrique plastique Antoniavolet, Four à chaux de Crèvecoeur, Usine électrique rue du Coucou, Brasserie Soufflet, Dépôt de la brasserie Parmentier, Industrie Duchastel, Café Cassius et Fours à chaux de l'Almanach.

BELOEIL – 9 sites :

Ecole primaire de garçons d'Ellignies-Sainte-Anne, Carrosserie Baurain, Gendarmerie de Beloeil, Supérette Battard de Beloeil, Fonderie Jador, Briqueterie Fouquemberg, Moulin Buchet, Station-service Texaco Aro sprl et Restaurant La Couronne.

BERNISSART – 7 sites :

Gare de Bernissart, Charbonnage d'Harchies sud, Garage en ruine rue du Rivage, Bonneterie rue de la Montagne, Garage mécanique et Boucherie rue de l'Eglise (2 sites).

BRUNEAUT – 7 sites

Brasserie Allart, Café Louvet, Marchand de jouets, Epicerie rue de Tournai, Maison communale de Jollain-Merlin, Ancienne malterie et Infinath.

PERUWELZ – 10 sites :

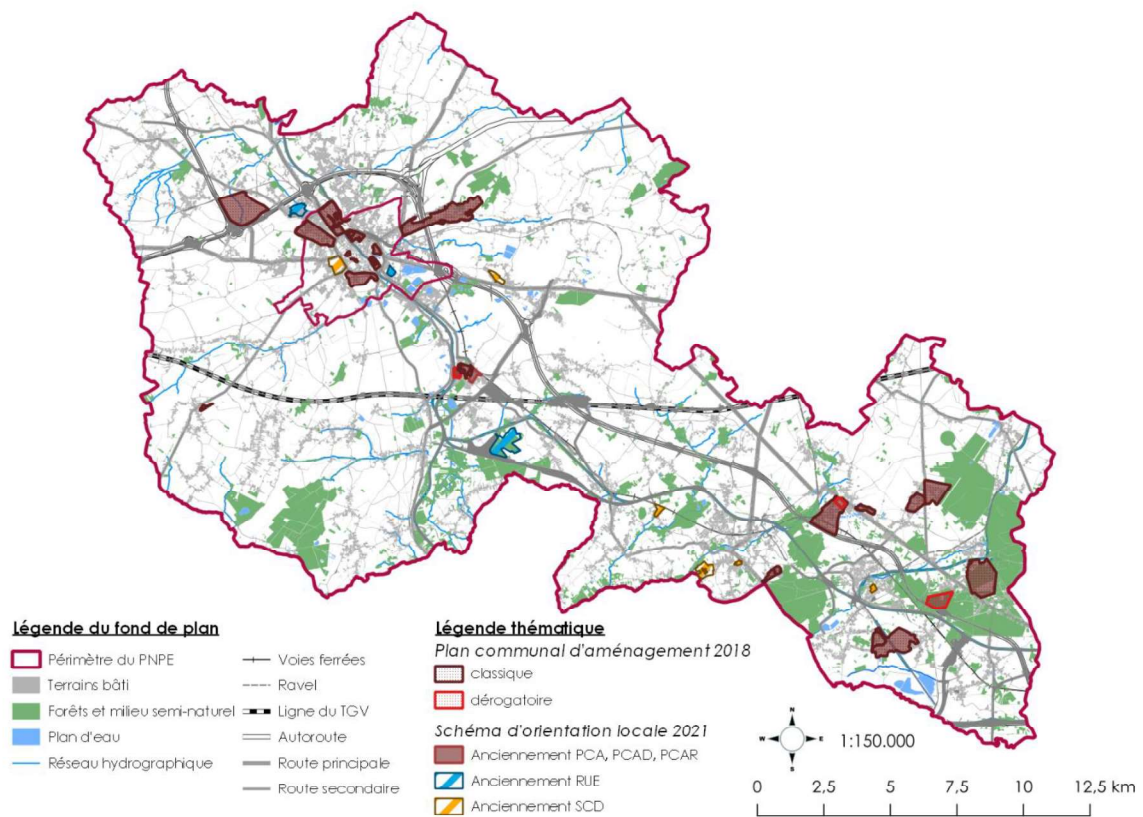
Abattoir communal et maison de jeunes, Clinique RHMS, Carrière des Chauffours (Delhaye), Usine de produits chimiques Debauche, Ferme rue de la Ferté, Société Demarbre, Intermarché rue de la Résistance, Entreprises probio, Société Gilac. Colin et autres et Plastique UMAP.

RUMES – 1 site :

Ferme Carlu.

TOURNAI – 41 sites :

Société Brosserie industrielle sa, Editions Casterman, Société Dunlop, Société JPC Concept-Schmidt, Café Stella Artois rue Chercquefosse, Aire de jeux Happy planet, Fonderie Saint-Jean, Bureau de pointage chômeurs Tournai, Parking du bureau de police, Entreprise de fourniture électrique Technique électrique industrielle sa, Piscine Madame de Tournai, Eglise des rédemptoristes, Entrepôts rue des Fossés, Bureaux du journal Courrier de l'Escaut, Entrepôt rue du Bas Quartier, Bonneterie Commenne-Bonneterie Wattiez-Filature de laine Van Sprangh, Magasin Hubo, Eglise de la Madeleine, Cabinet d'architecture Pierre Petit sprl, Salle Centrenrencontre des sourds, Société Autobus Roland, Comptoir poëlier, Entrepôts rue Fernand Pennequin, Entrepôt Lesaffre, Garage Rivière, Home Louis Mertens-Cœuvre de Don Bosco asbl, Meunerie chaussée de Douai, Briqueterie d'Ere, Carrière et cimenterie de Barges-Delwart, Sucrierie de Barry, Laiterie de Maulde, Entrepôt des tuileries d'Havennes, Dépôt communal de la ville de Tournai, Café Les Routiers, Terrain de football d'Allain, Fours à chaux Thorn rivage St-André, Dépôt de carburant rue Carlos Gallaix, Stade Rusta et js Ramecroix, Cimenterie du chemin d'Antoing et Entreprise Textiles d'Ere.



Carte 28 – Les plans de planification et d'orientation locaux – Réalisation PNPE 2021 – Données SPW



2. LES ELEMENTS HUMAINS

2.7 LA SITUATION DE DROIT

LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

ANALYSE DESCRIPTIVE

Afin d'aider les communes à organiser au mieux la gestion de l'aménagement de leur territoire, le législateur a prévu certains outils d'encadrement et de planification.

Depuis l'entrée en vigueur du CoDT tous les outils ont une valeur indicative.

1. Le schéma de structure communal (SSC) devient le schéma de développement communal (SDC).
2. Le règlement communal d'urbanisme (RCU) devient le Guide communal d'urbanisme (GCU).
3. Le plan communal d'aménagement et le plan communal d'aménagement révisionnel (PCA et PCAR) et le rapport urbanistique et environnemental (RUE) deviennent des schémas d'orientation locaux (SOL).

Avec le CoDT, un nouvel outil est mis à la disposition des communes. Il s'agit du schéma de développement pluri-communal (SDP). Il permet à plusieurs communes de planifier ensemble l'aménagement de leur territoire. D'initiative communale, ces documents font l'objet d'une approbation ministérielle. Ils sont élaborés par des auteurs de projet agréés en concertation avec le fonctionnaire délégué et la Direction de l'aménagement local.

Source : dgo4/site_amenagement/amenagement/local

A ce jour 2 communes ont réalisés un schéma de structure, nouvellement appelé Schéma de Développement Communal (SDC) : Péruwelz et Tournai. Au moins un autre SDC est prévu à moyen terme, la commune de Beloeil l'ayant inscrit dans son Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Ci-contre, une synthèse des éléments liés au paysage étudiés dans le SDC.

Depuis la mise en application du CoDT, aucun SOL n'a été développé. Par contre des PCA ou PCAR, anciens et restant sous la législation CWATUP, ont pu être terminés, avec malheureusement, des visions qui n'ont pas été mises à jour, liées à l'évolution de l'aménagement du territoire et de ses enjeux en Wallonie.

En complément du SDC, un Guide Communal d'Urbanisme (GCU) peut être réalisé afin d'obtenir pour la commune une décentralisation en matière de gestion de l'urbanisme.

Actuellement, seule la Commune de Péruwelz développe cet outil.

La **Ville de Tournai** a adopté en 2017 son Schéma de Développement Communal. Au niveau paysager, la carte des potentialités et des contraintes à l'urbanisation contient des zones de sensibilité visuelle et des aires de protection du paysage alors que la carte de structure spatiale inclut des zones d'espaces agricoles contribuant à la formation du paysage et de transition paysagère ville-campagne et des zones d'intérêt paysager. L'ancienne commune de Tournai ne fait pas partie du territoire du Parc naturel mais les paysages ne s'arrêtant pas au niveau des frontières administratives, elle a été intégrée au sein d'une entités paysagère (l'Urbanisation de Tournai).

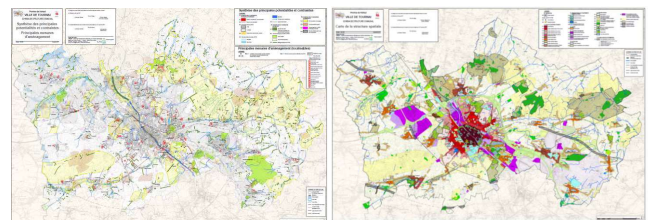


Figure 23 – Carte des principales potentialités et contraintes et des mesures d'aménagement et carte de la structure spatiale du SDC de Tournai (2017)

La **Ville de Péruwelz** a adopté en 2016 son Schéma de Développement Communal. Au niveau paysager, la carte de situation existante – volet paysager et le schéma des orientations territoriales incluent des zones de surimpression (du Plan de Secteur ou hors du Plan de Secteur) de zones d'intérêt paysager et de points et lignes de vue remarquables et leur mise à jour. Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est en cours de finalisation et intègre dans ses objectifs, la préservation de la qualité paysagère du territoire communal.

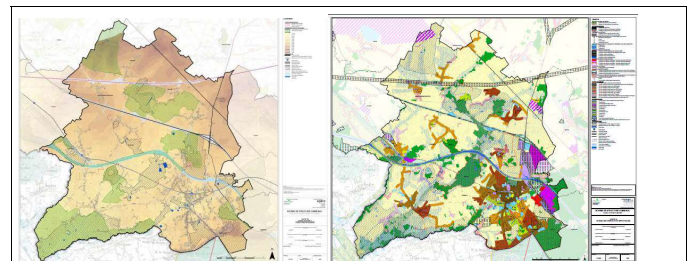


Figure 24 – carte du volet paysager de la situation existante et schéma des orientations territoriales du SDC de Péruwelz (2016)



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.1 LE RESEAU ECOLOGIQUE

GENERALITES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le territoire écologique

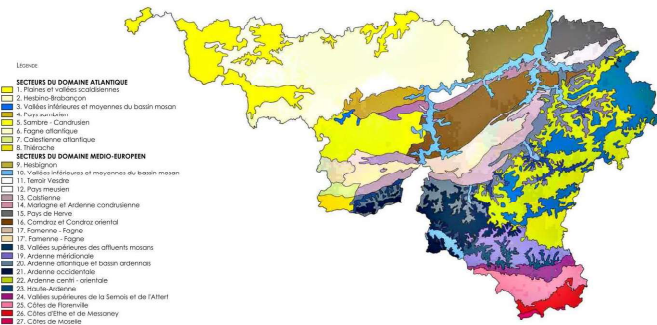
Le PNPE embrasse en grande partie, le secteur écologique des « plaines et vallées scaldiciennes » qui ressort comme un territoire aux caractéristiques propres. Le climat doux du PNPE, son réseau hydrique dense, l'influence alluviale de l'Escaut et affluents, l'hydromorphie de certains sols, sa diversité pédologique, son relief peu marqué, etc, sont autant de facteurs qui conditionnent l'écologie du territoire.

C'est la forêt atlantique mixte qui dominait sur le territoire des Plaines de l'Escaut lorsque l'action de l'homme était encore minimale (biome Forêts tempérées d'arbres à feuilles caduques de l'écozone paléarctique). Les cours d'eau de ce territoire de plaines étaient généralement sinueux et riches en méandres. L'ensemble des sols alluviaux, subissant un engorgement temporaire lié aux fluctuations de la nappe alluviale, était créateur d'importantes zones humides, propice à une diversité d'habitats naturels caractéristiques. Le caractère humide était renforcé aux endroits où les sols argileux affleurent. Cependant, ce territoire est depuis bien longtemps « dompté » par l'homme. Le drainage, l'assèchement de zones humides, l'artificialisation des cours d'eau, ... font aujourd'hui que le caractère humide (historique) de la zone ne peut plus s'exprimer que de façon limitée (réduisant ainsi la richesse écologique qui lui était liée). Outre l'influence évidente de l'homme sur la dynamique naturelle, on voit donc que celui-ci a su maîtriser un certain nombre de « contraintes » physiques, modifiant simultanément la dynamique écologique.

Le milieu physique a fortement conditionné les sociétés humaines et leurs activités. La pédologie du territoire, à dominante limoneuse, a donné à ce dernier une vocation agricole forte. La présence de sols productifs a donc, parallèlement, conduit au défrichement intensif de la forêt et à l'assèchement de zones humides. On retrouve donc les forêts où les sols sont moins propices, à l'est du territoire (plus sableux). Les pratiques agricoles ont permis la création de nouveaux habitats naturels au cours des siècles (même si son intensification depuis la Seconde Guerre est plutôt néfaste aux milieux naturels).

Le sous-sol riche du territoire a permis une activité extractive très diversifiée (des sables, de l'argile, de la pierre, du charbon). Cette activité a modifié les conditions physiques, amenant la création de milieux naturels atypiques (terris, marais d'affaissement minier, flancs rocheux, carrières en eau, milieux sableux).

Territoires écologiques de la Wallonie »



Carte 29 Carte des territoires écologiques de la Wallonie - F. Onclicx, M. Tanghe, A. Galoux, F. Weissen, (1987). La carte des territoires écologiques de la Wallonie, in, Revue Belge de Géographie.

Définition

Un réseau écologique se définit comme étant l'ensemble des habitats et des milieux de vie qui permettront d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Géographiquement, un réseau se traduira par un découpage du territoire en différentes zones complémentaires, où les activités humaines seront plus ou moins intenses.

Ces zones se composent de trois types :

- Les Zones noyau offrant l'espace écologique optimal.
- Les Corridors assurant les connexions entre ces zones noyau.
- Les Zones tampons, qui protègent les zones noyau et les corridors des influences extérieures nuisibles.

En Wallonie, cette typologie a été étudiée et établie sous le nom de « Structure Ecologique Principale » (SEP – Dufrene, 2006 ; GUIDE/LEPUR, 2005). Cette typologie est composée de deux grandes zones :

- les **zones centrales (ZC)**, dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire par rapport aux autres fonctions. Une distinction peut être faite entre :

- o des zones centrales caractéristiques (ZCc), recelant des populations d'espèces et des habitats, y compris les combinaisons originales de ces habitats, à grande valeur patrimoniale, en bon état de conservation, et
- o des zones centrales restaurables (ZCr), où les espèces et/ou les habitats cibles sont encore plus ou moins présents (reliques), mais où une restauration est toujours envisageable, l'objectif à terme étant de ne plus se retrouver qu'en présence de ZCc.

- les **zones de développement (ZD)**, dans lesquelles la conservation des espèces et des habitats est le co-produit d'une exploitation économique. Les activités humaines y sont moins intenses que dans la matrice et permettent de garantir un certain équilibre entre conservation de la nature et revenus économiques. Ces zones servent de couloir potentiel de liaison, de zones tampon ou de maintien d'habitats ou d'espèces liés à une activité humaine extensive (pré de fauche, certains modes d'exploitation de la forêt feuillue comme le taillis, vergers hautes tiges, ...).

Source : <http://environnement.wallonie.be/>

Paysage et réseau écologique

Le paysage et le réseau écologique sont étroitement liés. L'un et l'autre représentent le maillage vert du territoire. Il faut donc comprendre que la moindre modification (ajout, retrait, taille...) entraîne aussi une modification du paysage. Cette carte permet donc de visualiser ces différentes associations.

Les **Zones Centrales** représentent de grands sites qui ont une importance dans un paysage de Parc naturel, notamment les ensembles forestiers et les Marais d'Harchies.

Les **Zones de Développement** s'appliquent au territoire de manière plus nuancée : alignements, haies, mares, bosquets, boisements mono spécifiques (peupleraies par exemple).

Les **Zones de Liaison** sont constituées de linéaires boisés, haies, alignements bien souvent le long de routes et de cours d'eau.

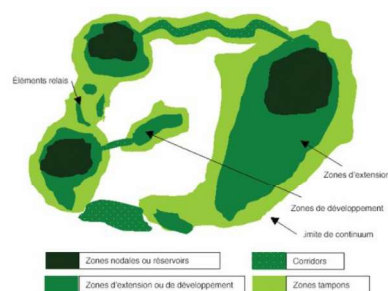
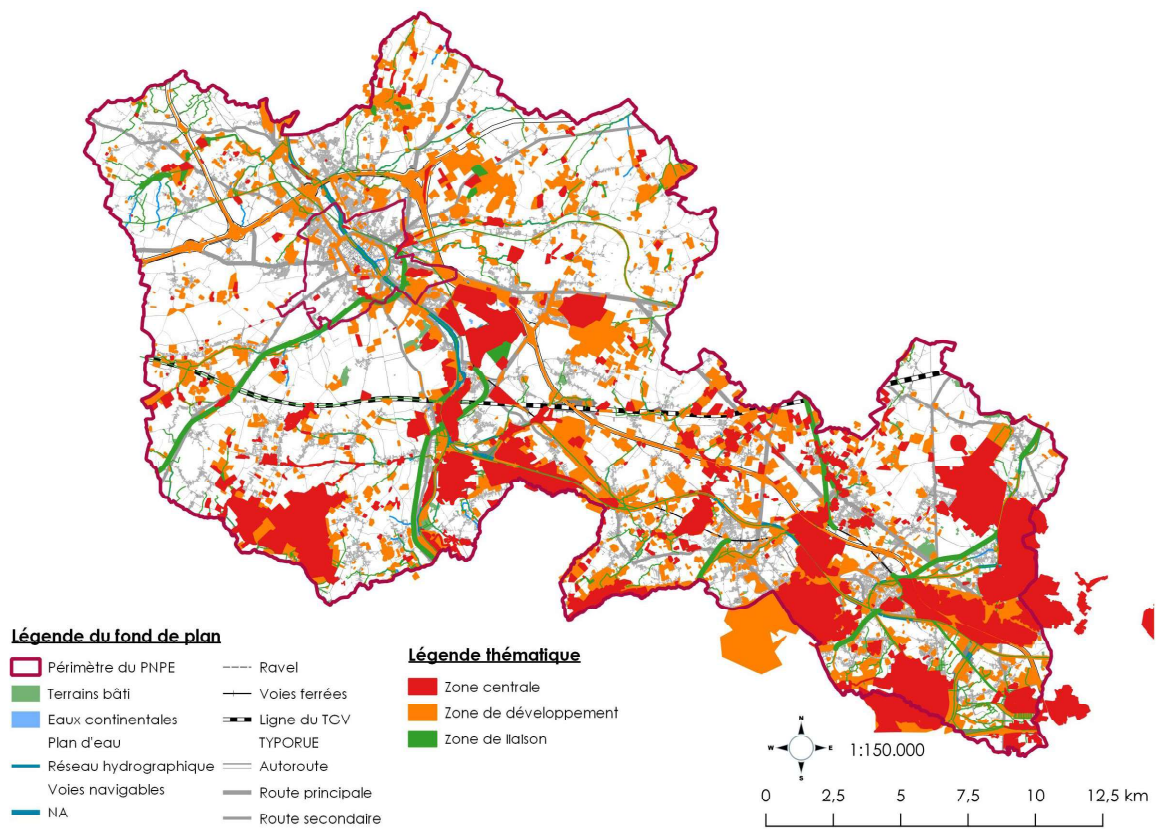


Figure 25 – Synthèse graphique de la typologie du réseau écologique



Carte 30 – Le réseau écologique opérationnel du PNPE – Réalisation PNPE 2021 – Données PNPE et SPW DEMNA



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.1 LE RESEAU ECOLOGIQUE

GENERALITES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Un réseau écologique opérationnel en cours d'étude

Le réseau écologique est réalisé en rapprochant le diagnostic biologique du territoire de certaines contraintes spatiales socio-économiques. Des groupes de travail sont sollicités pour critiquer, modifier et valider le protocole ; ils sont constitués de naturalistes et de représentants de parties prenantes.

Partie 1 -Diagnostic biologique et schématisation des trames thématiques

Le réseau écologique est constitué de plusieurs trames thématiques (espèces) et des éléments repris dans la structure écologique principale du SPW. Prises indépendamment, elles ciblent et identifient certains enjeux et actions favorables à la biodiversité. Le choix de trames thématiques s'est porté sur des espèces ou groupes d'espèces considérées comme « repères », « patrimoniales » ou « parapluies » qui sont indicatrices d'habitats bien représentés sur les communes concernées. Les espèces sélectionnées pour les 7 communes du PNPE sont les suivantes :

- La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)
- Le Martin-Pêcheur (*Alcedo atthis*)
- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Le groupe des reptiles (représenté par l'Orvet, la Couleuvre à collier, le Lézard vivipare et le Lézard des murailles)
- Le groupe des amphibiens (représenté par le Crapaud commun, le Crapaud calamite, le « complexe Grenouille verte », la Grenouille rousse et les 4 espèces de triton).

Pour chacune de ces catégories un « réseau écologique thématique » est cartographié.

Des trames d'espèces plus localisées, ne concernant que l'une ou l'autre commune ou partie de commune, sont également réalisées. Elles constituent une cartographie complémentaire ; elles sont parfois déjà représentées au niveau des trames plus générales concernant les groupes reptiles et amphibiens :

- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*)
- La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)
- Le Chabot (*Cottus gobio*)
- L'Agrion mercure et la Cordulie à corps fin (*Coeagrion mercuriale* & *Oxygastra curtisii*)

Méthodologie par espèce

Pour chaque espèce, des données d'observation sont importées du site observations.be. Cet import concerne toutes les espèces citées ayant été observées entre 2015 et 2021. Ce laps de temps permet d'avoir un nombre de données suffisamment large pour réaliser un réseau écologique, en évitant les données trop anciennes qui pourraient ne plus être pertinentes (espèces plus observées et habitats favorables disparus ou modifiés).

Pour chacune des espèces, sont identifiées des zones centrales, des zones de développement et des zones de liaison.

- Les zones centrales (ZC) sont majoritairement des zones dans lesquelles on retrouve des données d'observation extraites de observations.be ou relevées de discussions avec des naturalistes.
- Les zones de développement (ZD) sont des zones représentatives de l'habitat de l'espèce étudiée. Ce sont des zones potentielles de données d'observation
- Les zones de liaison (ZL) sont des corridors reliant les différentes zones centrales et de développement.

Pour certaines espèces cette méthodologie est légèrement adaptée afin de les représenter plus finement (voir précisions en annexe).

Réalisation du réseau écologique regroupant les trames thématiques

Les différents « réseaux écologiques » correspondant aux espèces repères sont assemblés pour ne former qu'une seule carte. Cette carte constitue un réseau écologique représentatif de toutes les espèces repères et des différents habitats qui leur sont propres.

Partie 2 -Opérationnalisation du réseau écologique

Ajout des habitats écologiques identifiés

Ce réseau écologique créé est complété par des zones centrales et de développement déjà référencées :

- Les zones centrales contiennent les couches des zones N2000, des SGIB, RNA, RND
- Les zones de développement sont constituées par les zones forestières, d'espaces verts, zones d'espaces verts et de parcs au plan de secteur.

Il est à noter que les zones de développement définies par le plan de secteur sont parfois en décalage avec l'occupation du sol (ex : zone forestière convertie en culture). Néanmoins toutes les zones sont prises en compte et celles non conformes à leur affectation sont étiquetées pour être aisément différenciées.

Finalisation de la carte

Pour la finalisation de la carte, les zones sont encore retravaillées à l'aide du plan de secteur afin de prendre en compte les enjeux socio-économiques. Les zones centrales et de développement peuvent alors être modifiées pour ne pas chevaucher des zones à affectation industrielle ou autre.

Les résultats sont ensuite soumis et discutés en GT1 & GT2 constitués respectivement de naturalistes et de représentants de parties prenantes (comme par exemple les services de l'urbanisme ou de l'environnement des communes). Au terme de ces discussions, la cartographie est retravaillée et finalisée.

Limites de la méthodologie

- Observations.be permet d'acquérir de nombreuses données, mais l'échantillonnage est parfois de qualité fort disparate. On remarque par exemple un déficit d'encodage des données « Crapaud commun », ou que certaines zones sont davantage prospectées que d'autres pour diverses raisons.
- Dans certaines zones on constate une absence de données, ce qui ne signifie pas nécessairement une absence d'espèces. Ainsi les bois privés, bien qu'écologiquement intéressants, font rarement l'objet d'un encodage.
- Le réseau écologique final ne tient compte que d'un travail cartographique. L'état de conservation des différents habitats n'est donc pas connu ; pour y remédier des données complémentaires devraient être collectées par le biais d'un travail de terrain.

La méthodologie du réseau écologique permet une localisation des ZC-ZD-ZL en fonction des espèces retenues :

le Martin-pêcheur
la Chevêche d'Athéna
le Bruant jaune
les amphibiens
les reptiles
la Cordulie à corps fin et l'Agrion mercure

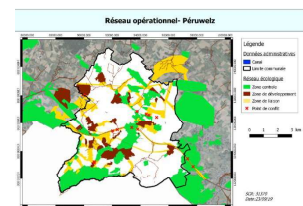
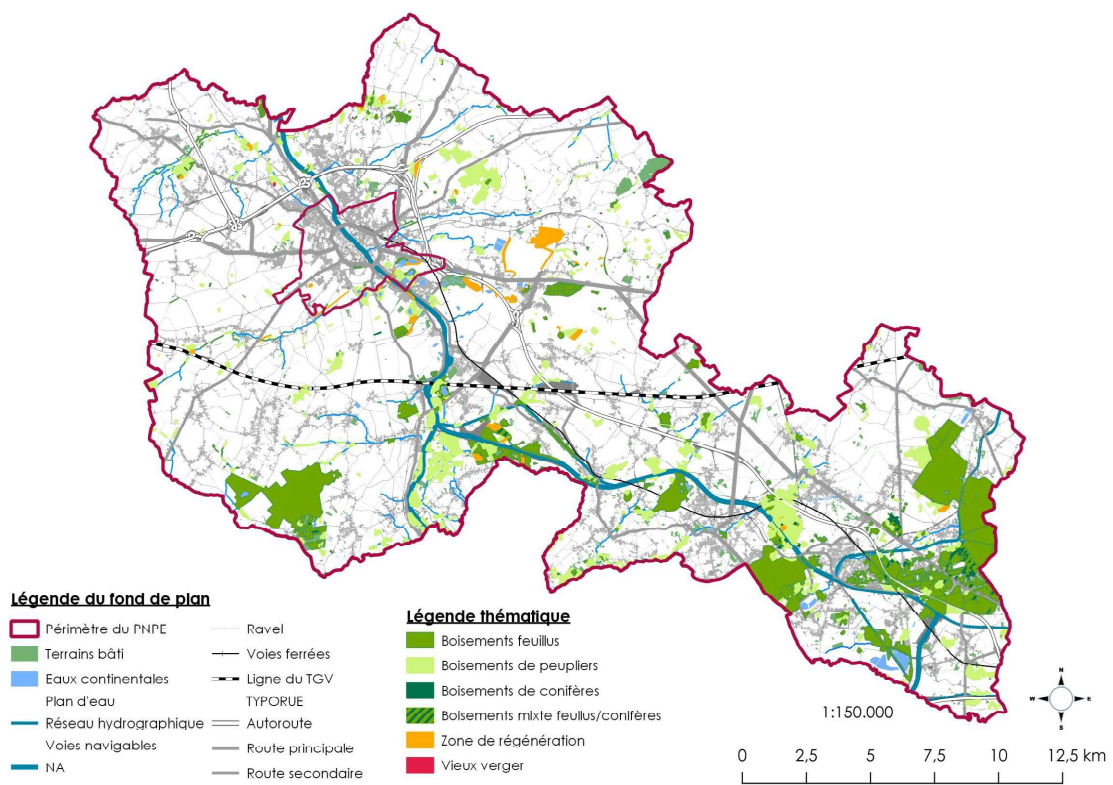


Figure 26 – Le réseau écologique de la Ville de Péruwetz (étude) (PNPE 2021)



Carte 31 – Nature des boisements – Réalisation PNPE 2021 – Données PNPE et SPW DEMNA



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.1 LE RESEAU ECOLOGIQUE BOISEMENTS ET PATRIMOINE ARBORE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les paysages sont modelés par une présence forte ou non de boisements sous toutes ses formes : forêts, bois, bosquets, parcelles sylvicoles, alignements, bocage, ... La végétation peut évoluer au gré des exploitations humaines ou de l'action de la nature et faire évoluer de manière durable la perception des paysages traditionnels d'un territoire.

- Les **parcelles exploitées en boisement** (principalement les zones forestières au plan de secteur) déterminent l'étendue des boisements et de l'exploitation forestière sur le territoire.
- Sont juxtaposées notamment à cette donnée, les parcelles cultivées **en peupleraies** qui sont souvent situées dans les espaces les plus humides ou dans les zones à faible valeur agronomique, telles que les dépressions et fonds de vallon. Au niveau paysager, les peupleraies obstruent le champ visuel et conditionnent l'atmosphère des lieux. Selon le type de gestion, elles peuvent appauvrir le milieu.
- Les **boisements sur zone agricole** (au plan de secteur) sont des boisements à enjeux spécifiques qui peuvent constituer soit une entrave à la conservation de milieux humides et/ou de parcelles agricoles soit être une opportunité de zones de développement de la biodiversité.
- Les **coupures des bois et forêts** par des infrastructures (routes, voies ferrées, canaux...) mettent en évidence des espaces morcelés et parfois déstructurés.
- La **pression des peupleraies sur les lisières** remplace bien souvent un cortège d'espèces mixtes par une plantation « mono spécifique »
- La **pression du bâti sur les lisières**, où les villages s'étendent, réduit la visibilité des lisières mixtes.

Quatre ensembles forestiers majeurs sont situés sur le territoire :

L'articulation formée par la Forêt de Beloeil, la Forêt de Stamburges et la Forêt de Bon-Secours constitue la plus grande surface boisée du Parc naturel.

Au sud de Péronnes, le Bois de Péronnes est en grande partie planté de peupliers, tandis que la Forêt de Flines, adjacente et située en France, présente un paysage de forêt plutôt jardinée.

Au nord d'Howardries, un ensemble forestier est formé par le Bois de Rongy, le Bois de la Houplière, le Bois des Moines, le Bois du Temple et le Bois de Logneroeul.

A Péruwelz, on retrouve la Forêt de Bon-Secours qui s'étend jusque Condé-sur- l'Escaut en France.

Au nord du territoire, sur la commune de Tournai,

Des parcelles de moindre importance sont disséminées sur l'ensemble du territoire du Parc naturel.

On y retrouve :

Des **peupleraies** dont les plus homogènes se situent dans la vallée de l'Escaut, depuis Laplaigne jusque Péronnes. Elles se retrouvent aussi au niveau de la Verne de Basècles et de la Verne de Bury.

Des **peuplements de moindre densité**, souvent associés à la végétation forestière **mixte**, sont localisés à l'Est du Parc naturel :

- au Nord-Est de Péruwelz, dans un périmètre délimité par les communes de Callenelle, Roucourt et Péruwelz ;
- au Nord-Est de Péruwelz, dans un périmètre délimité par les communes de Blaton, Basècles et Péruwelz ;
- au Sud de Ville-Pommeroeul, dans le triangle formé par les voies autoroutières ;
- à l'Ouest de la Forêt domaniale de Beloeil.

Les **boisements sur zone agricole** (au plan de secteur) sont souvent constitués de peupleraies surtout dans la vallée de l'Escaut.

Des **coupures des bois et forêts** sont occasionnées par des infrastructures :

- Coupures dans la forêt de Stamburges-Beloeil par l'autoroute, la nationale Mons-Tournai, le canal Nimy-Blaton-Péronnes, le canal Blaton-Ath.
- Coupure des boisements de la Verne de Basècles par l'autoroute, le canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- Coupure du bois de Maubray par le canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- Coupure du bois d'Howardries par la route.

Pression des peupleraies sur les lisières :

Pression des peupleraies sur le bois de Maubray au niveau du canal et de Laplaigne.

Pression des peupleraies sur les lisières du bois d'Howardries au niveau de Rongy.

Les peupleraies sur les lisières de la forêt de Stamburges au niveau du Bois Rond.

Pression des peupleraies sur les lisières de la forêt de Bon-Secours au niveau de Bernissart.

Pression du bâti sur les lisières :

Le bâti dans la Forêt de Stamburges au niveau du Rond du Bois et au niveau du village de Stamburges.

Pression du bâti sur le bois de Maubray au niveau de Morlies. EVALUATION

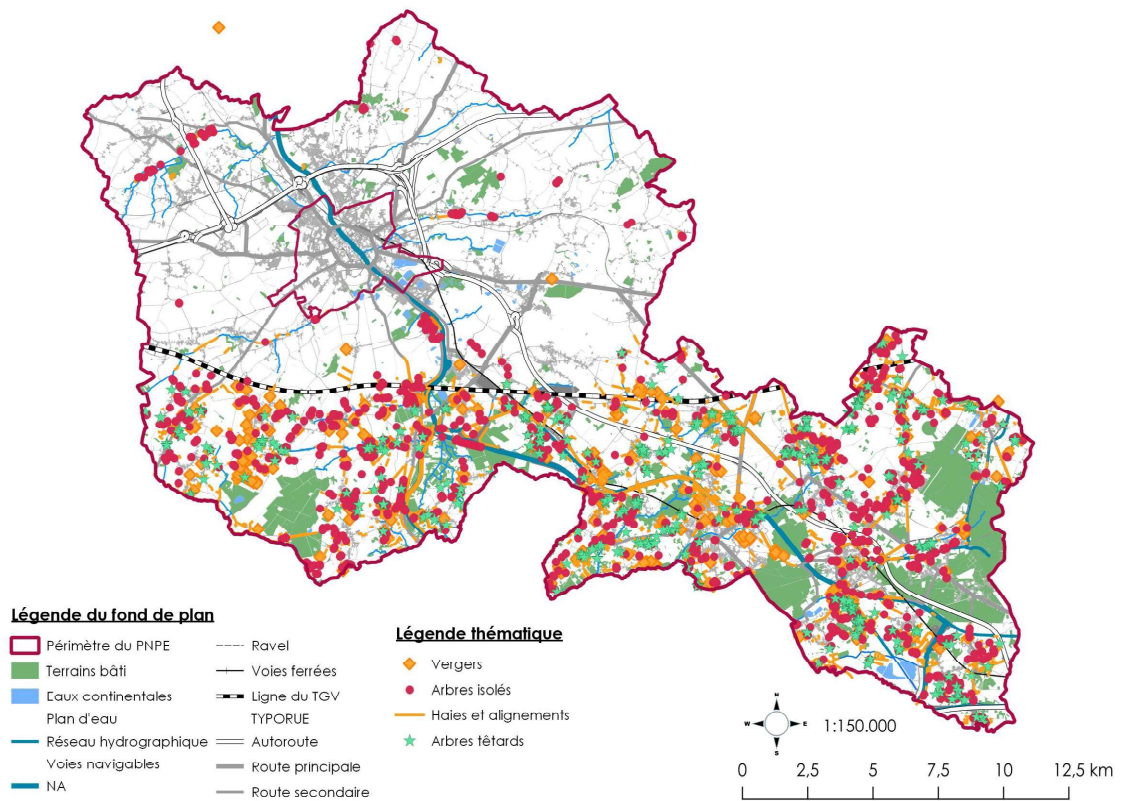
La nature d'un boisement est définie selon les espèces qui le constituent. Il s'agit de déterminer si le boisement se présente sous forme d'un mélange d'espèces feuillues, d'une plantation de conifères, ou d'un mixte entre les deux. Cette différenciation est importante car ces trois types de boisements offrent des aspects paysagers bien différents ainsi que des propriétés écologiques diverses.

Les **boisements de feuillus** sont les plus valorisants au sein du paysage : les nuances de vert au printemps et en été, une variabilité des tons selon les saisons, des formes douces, une biodiversité plus importante, ... C'est aussi le boisement naturel et originaire de nos régions. On retrouve ces boisements principalement au niveau des forêts domaniales et des bois décrits ci-dessus.

Les **boisements de conifères** se retrouvent sur des sols spécifiques, milieux mornes, où les teintes sombres ne varient aucunement d'une saison à l'autre. Ces boisements sont marginaux sur le territoire

Les **boisements mixtes** de conifères et de feuillus résultat de plantations volontaires se retrouvent au niveau du Bois de Ville à Ville-Pommeroeul, notamment.

Les **peupleraies**, bien que composées de feuillus, peuvent relever d'une autre problématique si leur gestion n'est pas adéquate : appauvrissement du milieu en termes paysagers et de biodiversité. Elles sont situées au droit des zones les plus humides ou dans les zones de faible valeur agricole, telles que les dépressions et fonds de vallon. On les retrouve surtout au niveau de la vallée de l'Escaut (Bléharies, Hollain, Laplaigne), des Vernes (Wiers, Callenelle, Péruwelz, Basècles, Wadelincourt, Thumaide, Ramegnies) et du Marais de Ville (Pommeroeul, Ville-Pommeroeul).



Carte 32 Le Patrimoine arboré du PNPE – Réalisation PNPE 2021 – Données PNPE et SPW DEMNA



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.1 LE RESEAU ECOLOGIQUE

BOISEMENTS ET PATRIMOINE ARBRE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Introduction

La carte ci-contre reprend un recensement réalisé en 2016 pour le Parc naturel, avant l'intégration de Tournai. Pour cette commune, les données accessibles sont liées au PCDN en phase de reconstruction. Cette carte doit être complétée, notamment par rapport à de nombreux projets de plantations qui ont été réalisés de 2018 à 2021.

Les vergers

Les vergers sont essentiellement localisés dans les zones rurales habitées, ils accompagnent paysagèrement les centres villageois ou se retrouvent comme élément de transition avec l'espace agricole. Les vergers sont de toutes tailles mais principalement de taille modeste (5 à 10 arbres) S'ils ont été pendant tout un temps délaissés et peu entretenus, depuis quelques années, un certain engouement a repris et la plantation de nouveaux vergers, orientés notamment vers des variétés anciennes, s'est développée. Il était également nécessaire de sauver les anciens vergers et des actions de formation à la taille ont permis aux propriétaires d'entretenir leur verger. Ces lieux sont également l'occasion de préserver des prairies permanentes et de développer une biodiversité au moyen d'une gestion différenciée mais aussi par des actions spécifiques, notamment le placement de nichoirs.



Les alignements

Les nombreuses infrastructures du territoire sont autant de lieux propices à la présence d'alignements d'arbres : le long des axes routiers ou le long des canaux. L'alignement est également un atout paysager lorsque disposés en drève, il souligne la présence d'une demeure ou d'un château.



Les arbres isolés

Les arbres isolés ont une grande importance dans les paysages au relief peu accidenté. Ils sont des repères, quel que soit l'endroit où ils se trouvent : carrefour, au sein d'une prairie, à côté d'une exploitation ou d'une habitation, sur une place publique. Par ailleurs, de par leur position mais aussi leur port particulier, ils sont souvent protégés en tant qu'arbres remarquables.



Les haies

Les haies sont des refuges essentiels pour la petite faune mais elles contribuent aussi à la dynamique des paysages. Bien entendu, on parle ici des haies composées d'essences locales qui proposent un chatonnement de couleurs tout au long de l'année.



Le saule têtard

Les saules et autres arbres taillés en têtard (chêne, charme, frêne, ...) étaient plantés et entretenus pour différentes raisons. Ils jouaient auparavant, un rôle principalement agricole et économique. Ils pouvaient servir comme supports de clôture. Ses branches produisaient des fascines (fins rameaux) pour la vannerie ou utilisé comme bois de chauffage.

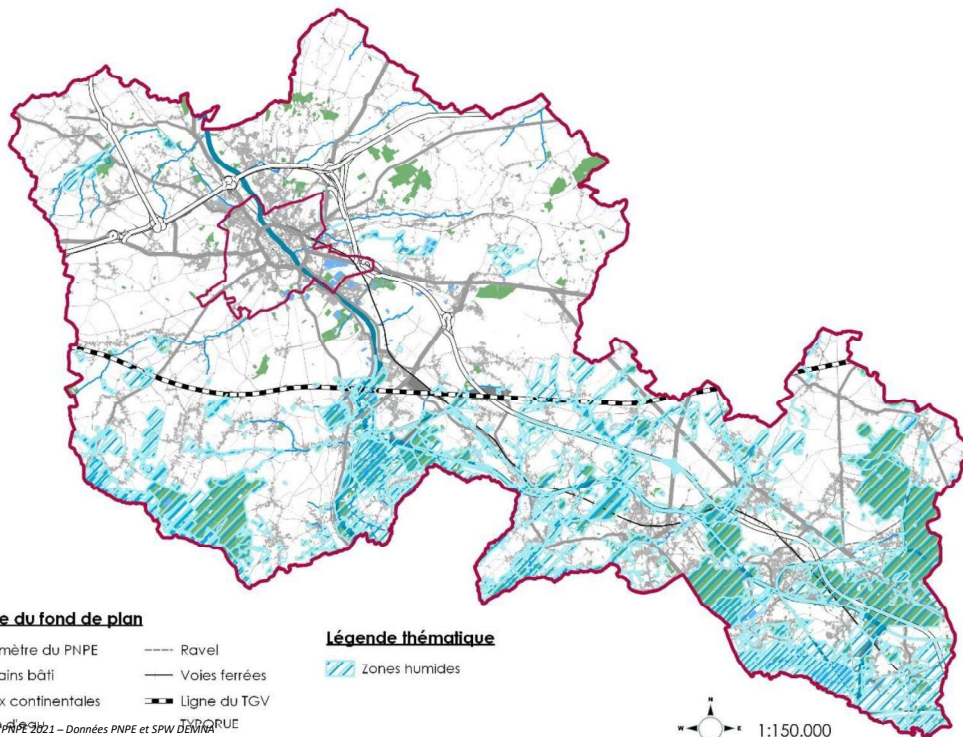
Grâce à son système racinaire traçant, ils participent au maintien des berges des cours d'eau et des fossés mais également au ressuyage des sols.

Grâce à leur effet "brise-vent", les arbres têtard servent également comme protection pour le bétail et les cultures. En plus de cela, le Saule têtard possède deux autres rôles non négligeables : paysager et biologique. Les saules et arbres têtard ponctuent notre paysage caractérisé par des plaines humides et participent pleinement à des impressions bocagères en délimitant les parcelles de prairies ou en rythmant le tracé des cours d'eau. Ils font partie de notre patrimoine culturel.

Du point de vue de la conservation de la nature, ces arbres sont particulièrement intéressants. En vieillissant et suite à des coupes successives, le bourrelet de cicatrisation n'est plus capable de refermer ses blessures ce qui provoque le creusement de cavités. Ces troncs caverneux peuvent dès lors abriter une multitude d'espèces d'oiseaux (chouette hulotte, chouette chevêche, faucon crécerelle, pic vert, mésange bleue et charbonnière, ou d'invertébrés ...).

Les cavités du bas de l'arbre peuvent attirer et procurer un refuge pour les hérissons, crapauds et bien d'autres encore... Les saules têtards, malgré l'abandon de ces anciens usages peuvent retrouver un avenir dans le compostage et les chaudières à bois.



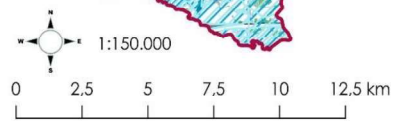


Légende du fond de plan

- | | |
|-----------------------|------------------|
| Périmètre du PNPE | Ravel |
| Terrains bâti | Voies ferrées |
| Eaux continentales | Ligne du TGV |
| Réseau hydrographique | Autoroute |
| Voies navigables | Route principale |
| NA | Route secondaire |

Légende thématique

- | |
|---------------|
| Zones humides |
|---------------|



Carte 33 – Les zones humides du PNPE – Réalisation PNPE 2011 – Données PNPE et SPW DENORD



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.1 LE RESEAU ECOLOGIQUE

LES ZONES HUMIDES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Définition⁷

Les **zones humides** sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ce sont des endroits où l'eau est le principal facteur qui détermine le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elles apparaissent là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure ou encore là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

Le terme **zone humide** est donc général et ne pressant pas des qualités écologiques de ces milieux (des terres agricoles cultivées peuvent en effet être caractérisées en zones humides). Ce sont toutefois des espaces à forts enjeux écologique, économique et social qui marquent le paysage.

On rencontre deux principaux types de zones humides :

- Les zones humides liées à la présence de cours d'eau : elles représentent la majorité des zones humides inventoriées. Ce sont par exemple les vallées de l'Elnon, de la Verne de Basècles et de Bury, de la Fontaine Bouillante, etc.
- Les zones humides liées à la présence d'une nappe superficielle affleurante : ce sont par exemple les Marais d'Harchies, de Laplaigne, etc.

Les zones humides sont principalement des terres agricoles, des boisements (Forêt de Bon-Secours, Forêt de Stambruges, etc.) et quelques zones dont l'intérêt patrimonial est reconnu (paysage, biodiversité, etc.), etc.

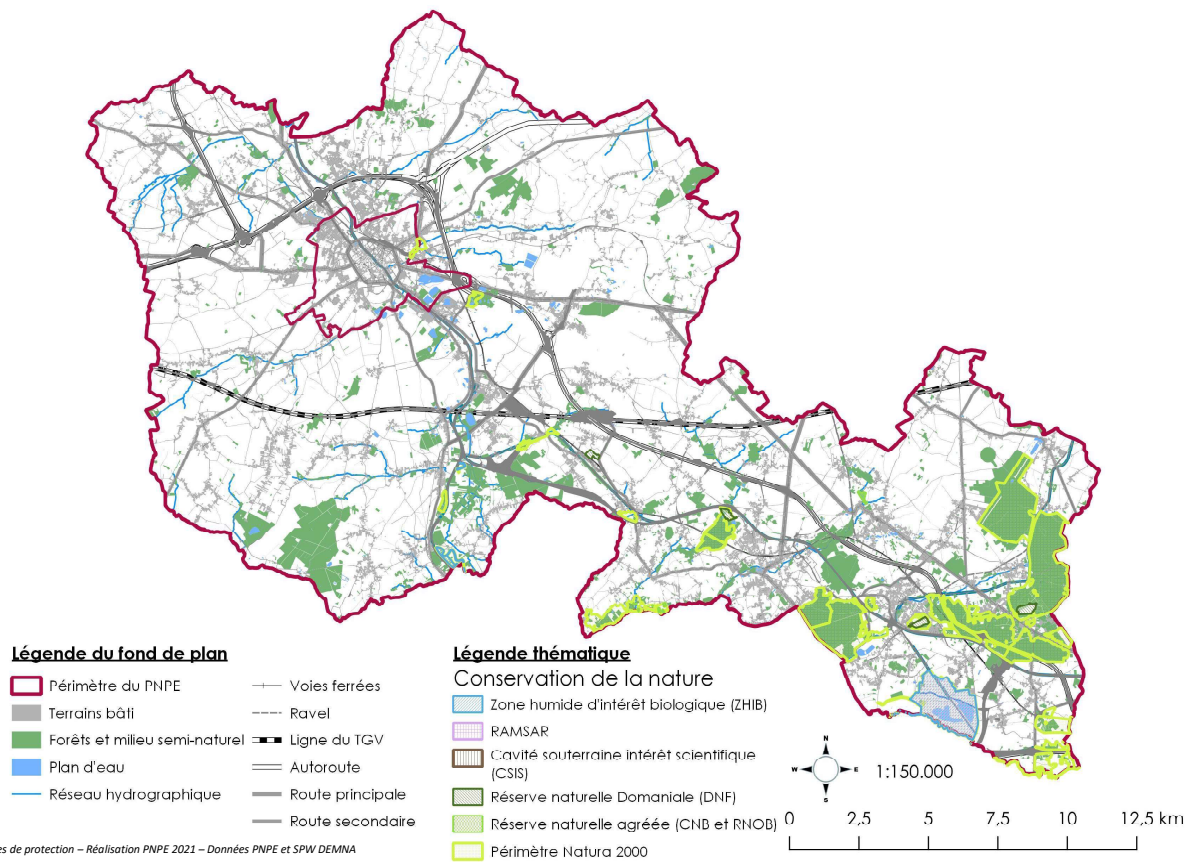
A ce jour, la phase de terrain n'est pas terminée ; elle se poursuit progressivement.

L'inventaire des zones humides, en cours sur le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, suppose les différentes étapes suivantes :

- Une pré-localisation de zones humides potentielles sur base des cartes de pédologie, d'hydrogéologie, l'IGN ainsi que de photographies aériennes.
- Un inventaire de terrain permettant d'identifier les zones humides effectives sur base de critères scientifiques que sont la présence de végétation typique des zones humides et l'étude du sol (présence de traces d'oxydo-réduction prouvant la présence d'une nappe superficielle).

Pour chaque zone humide identifiée, une fiche descriptive est réalisée grâce à l'utilisation d'un programme informatique (Atlas des zones humides).

⁷ Source : Décret français du 30 janvier 2007 (Loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005) et Arrêté du 24 juin 2008.



Carte 34 – Les Périmètres de protection – Réalisation PNPE 2021 – Données PNPE et SPW DEMNA



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.2 LA SITUATION DE DROIT

LES PERIMETRES DE PROTECTION

ANALYSE DESCRIPTIVE

Définitions⁸

Les **périmètres de protection** rassemblent des milieux aussi divers que des anciennes carrières, des boisements, ou encore des anciens bras de rivières.

On peut considérer que ces zones ne vont pas radicalement changer d'aspect dans un futur proche et qu'il est, de surcroît, nécessaire de les défendre contre une intervention invasive.

Le **réseau Natura 2000** résulte de l'application de la directive européenne « Habitats (92/43) ». Il vise la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Chaque état membre doit désigner une série de sites pour créer ce réseau. En fonction de la présence d'habitats prioritaires ou de la présence de populations d'espèces, différents niveaux de priorité sont identifiés dans les sites. On distingue :

- Des zones de très haut intérêt biologique qui incluent les habitats prioritaires, les surfaces des habitats ou des habitats d'espèces en bon état de conservation ou des zones minimales à restaurer et des zones protégées par d'autres législations.
- Des zones de haut intérêt biologique qui englobent des habitats ou habitats d'espèces nécessaires en état de conservation moyen mais nécessaires pour assurer la cohérence du réseau à court terme ou pour atteindre une taille critique suffisante ou des zones de liaison à fort potentiel biologique.
- Des zones d'intérêt biologique moyen qui abritent des habitats et habitats d'espèces déjà bien représentés, des zones de liaison importantes à long terme, des zones de contraintes potentielles ou des zones tampons. Chaque site Natura 2000 devra être géré afin de préserver ses richesses biologiques, suivant les recommandations d'un plan de gestion.
- „Dans le cadre des Zones Natura 2000, plusieurs sites au sein du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ont été désignés par le Gouvernement wallon. Il s'agit du *marais de la Verne (102,1 ha)*, du *Bois de Bon-Secours (392 ha)*, du *bord nord du bassin de la Haine* et de *la vallée de la Haine en aval de Mons (2213,1 ha en tout, pas tous sur le PNPE)* et de *la vallée de l'Escaut en amont de Tournai (95 ha)*.

Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont, en droit de l'Union européenne, des sites naturels ou semi-naturels désignés par les États membres, qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'ils abritent. Sur de tels sites, les États membres doivent prendre les mesures qui leur paraissent appropriées (réglementaires, contractuelles, administratives, pédagogiques, etc.) pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. Les ZSC sont introduites par la directive 92/43/CEE, Directive habitats-faune-flore du 21 mai 1992, où elles sont précisément définies en ces termes : « un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. ». Les ZSC diffèrent peu des Périmètres Natura 2000.

Les **Reserves Naturelles Domaniales (RND)** sont des aires protégées, érigées par le Roi, sur des terrains appartenant à l'Etat, pris en location par lui ou mis à sa disposition à cette fin. Le règlement-cadre des réserves naturelles domaniales interdit toute activité, hormis la circulation sur les chemins prévus à cet effet et hormis les travaux nécessaires à la mise en oeuvre du plan de gestion. Ici, la nature a tous ses droits. Trois RND se trouvent sur le Parc naturel : sur les sites de *la sablière de Maubroy*, de *la Grande Bruyère à Blaton* et de *la Mer de Sable à Stamburges*.

Les **Reserves Naturelles Agréées (RNA)** sont des aires protégées, gérées par une personne physique ou morale autre que l'Etat et reconnue par le Roi, à la demande du propriétaire des terrains et avec l'accord de leur occupant. Il existe un ensemble de petites parcelles en RNA sur le Parc naturel, au niveau de *Wiers*, le long de *la Vernette*, près du lieu-dit « Rivage » - *Marais de la Verne à Wiers*.

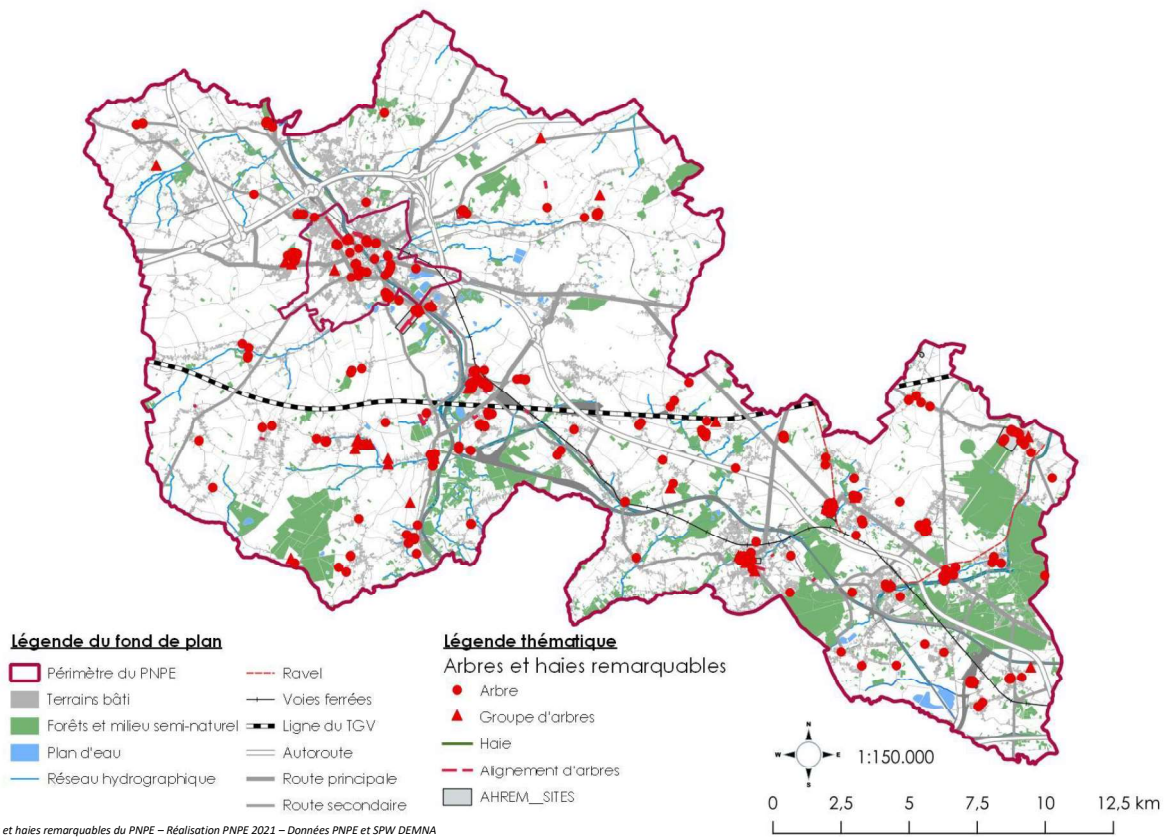
Les **Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)** ont des fonctions écologiques fondamentales de régulation des régimes des eaux et de fonction d'habitats pour une flore et une faune spécifiques. Depuis le 8 juin 1989, l'Exécutif régional wallon a adopté un arrêté destiné à assurer la protection des zones humides d'intérêt biologique. Plusieurs centaines de sites furent proposés parmi lesquels trois cents furent présélectionnés par le Conseil supérieur de la conservation de la nature pour leur grand intérêt biologique. Une base de données détaillée a été réalisée et une brochure a été publiée présentant les particularités et l'intérêt des sites prospectés. Cueillir, déplanter, endommager ou détruire les plantes indigènes est, en tout temps interdit. Il est interdit de chasser, de tuer, de détruire, de capturer ou simplement de perturber la faune, à l'exception des espèces dont la chasse est ouverte annuellement et des espèces qui peuvent être pêchées, de la taupe et de plusieurs espèces de rongeurs (rats, souris, campagnols, ...). Les ZHIB sont au nombre de 4 : *La Coupure de Hollain*, *la Coupure de Bléharies*, *la Coupure Parent* et *les Marais d'Harchies (site RAMSAR)*

Les **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** concernant la conservation des oiseaux sauvages. Depuis le 2 avril 1979, la directive européenne 79/409 impose la délimitation de zones protégées afin d'assurer la survie et la reproduction d'espèces particulièrement sensibles au niveau européen. Les ZPS diffèrent peu des Périmètres Natura 2000.

Le **site RAMSAR** résulte d'une Convention sur les zones humides qui est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Ce site concerne le site des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul et est un complexe de prairies humides, d'étangs et de marais frangés de roselières, alimenté par les précipitations et l'eau souterraine. On y trouve une flore variée, dont plusieurs espèces remarquables, ainsi qu'une diversité d'oiseaux nicheurs, en danger au plan régional. Les caractéristiques écologiques sont principalement menacées par l'agriculture intensive, les activités de loisir telles que le motocross et la chasse, et par la colonisation d'espèces envahissantes.

⁸ Sources : <http://biodiversite.wallonie.be/>



Carte 35 – Les arbres et haies remarquables du PNPE – Réalisation PNPE 2021 – Données PNPE et SPW DEMNA



3. LA COMPOSANTE ECOLOGIQUE

3.2 LA SITUATION DE DROIT LES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les **arbres et haies remarquables** contribuent pleinement à la construction des paysages lointains mais surtout intérieurs : places plantées, carrefours, arboretums privés, drèves... Certains arbres remarquables, plus jeunes et situés dans des endroits stratégiques, sont protégés afin de leur assurer la même longévité et peut-être la même valeur patrimoniale.

On dénombre environ 360 arbres ou groupements d'arbres remarquables.

Dans son Art. R.IV.4-7, le CoDT définit les arbres remarquables comme des *arbres et arbustes répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9* ;

Dans son Art. R.IV.4-7, le CoDT définit les haies remarquables comme des *haies répertoriées pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'elles constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9*.

Cet ART. R.IV.4-9 stipule que *la liste des arbres, arbustes et haies remarquables est mise à jour tous les trois ans (...)*

Les villes ou villages suivants comportent au moins un arbre remarquable sur leur territoire :

ANTOING :

Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes.

BELOEIL :

Aubechies, Basècles, Beloeil, Ellignies-Sainte-Anne, Grandglise, Quevaucamps, Stambruges, Thumaide et Wadelincourt.

BERNISSART :

Bernissart, Blaton, Harchies, Pommeroeul et Ville-Pommeroeul.

BRUNEAULT :

Bléharies, Guignies, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Laplaigne, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain

PERUWELZ :

Baugnies, Brasménil, Braffe, Bury, Callenelle, Péruwelz, Roucourt, Wasmes-A-B et Wiers.

RUMES :

La Glanerie, Rumes et Taintignies.

TOURNAI :

Béciers, Cherq, Froidmont, Froyennes, Kain, Melles, Mont-Saint-Aubert, Orcq, Ramegnies-Chin, Rumillies, Saint-Maur, Templeuve, Tournai, Vaulx.

Près de 80% des villes et villages du Parc naturel possèdent au moins un arbre remarquable. Il est à souligner que la commune de Tournai ne dispose que de 50% de villages possédant un arbre ou une haie remarquable.



4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les éléments constitutifs du paysage sont décrits à la suite d'observations et d'analyses des paysages sur base de critères précis. Ces éléments sont mis en évidence à partir de divers points de vue du territoire. Chaque élément joue un rôle dans la construction du paysage.

La définition de la **valeur structurante** de chaque élément constitutif représente l'apport effectif de l'élément, quel que soit sa place dans la composition du paysage (forme, masse ou localisation),

Le **rôle de chaque élément dans le paysage** détermine son influence dans la structure paysagère, en terme de forme, de masse et de répartition et sa place dans l'aménagement du territoire.

Une **valeur identitaire** est précisée pour chaque élément constitutif. Cette valeur est établie sur base des observations et de l'analyse du terrain et confirmée lors des rencontres et ateliers réalisés auprès de la population. Elle évalue si l'élément est porteur d'une valeur symbolique ou identitaire aux yeux de la population locale, établissant ainsi des rapports d'appartenance avec le territoire ou d'expression d'identification.

1. La topographie

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Plateaux agricoles	Très structurant	Ouverture du paysage et perception lointaine valorisée par les lignes de crête	<i>Très identitaire sur l'ensemble du Parc naturel. Participe à la valeur rurale du territoire</i>
Bas-plateaux agricoles	Très structurant	Ouverture paysagère dans un paysage plus ondulé valorisé par les lignes de crête	<i>Très identitaire sur l'ensemble du Parc naturel. Participe à la valeur rurale du territoire</i>
Plaines agricoles	Très structurant	Ouverture du paysage et perception lointaine	<i>Très identitaire sur l'ensemble du Parc naturel. Participe à la valeur rurale du territoire</i>
Plaines humides	Structurant	Paysages plus fermés et relief peu perceptible	<i>Grande valeur identitaire. Participe à la valeur écologique du territoire</i>
Vallées très faiblement pentues	Structurant	Participe à l'ouverture du paysage	<i>Identitaire principalement à l'échelle locale</i>
Vallonnements	Structurant	Favorise les ondulations sur les plateaux et permet une perception plus organique du paysage	<i>Moyennement identitaire dans le contexte agricole ouvert</i>
Fonds de vallées (humides)	Peu structurant	Elément peu perceptible dans le paysage	<i>Identitaire principalement à l'échelle locale</i>
Versants humides	Structurant	Paysages plus fermés et relief peu perceptible	<i>Grande valeur identitaire. Participe à la valeur écologique du territoire</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Les Monts	Structurant	Point de repère au sein des paysages au relief peu marqué	<i>Très identitaire à l'échelle du Parc naturel.</i>
Les Buttes	Très structurant	Paysage spécifique au sein d'un territoire au relief peu marqué (repère lointain)	<i>Très identitaire à l'échelle du Parc naturel</i>

2. L'eau

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Rivières et ruisseaux	Devenu moins structurant par les très nombreuses modifications	Très nombreux mais paradoxalement, peu visible dans le paysage	<i>Identitaire à très identitaire, localement (limites de frontière)</i>
Canaux	Très structurant	Elément linéaire marqué par son accompagnement arboré	<i>Très identitaire d'un territoire de passage et marqué par les activités passées.</i>
Canaux désaffectés	Structurant	Elément linéaire marqué par son accompagnement arboré	<i>Très identitaire de l'activité florissante passée du territoire</i>
Le fleuve canalisé	Très structurant	Colonne vertébrale du territoire rendu peu visible par un adossement urbain débridé	<i>Extrêmement identitaire à l'ensemble du Parc naturel</i>
Plans d'eau	Peu structurant à localement structurant	Contribution locale à une ouverture paysagère ou à une valorisation de site désaffecté avec un potentiel écologique	<i>Faiblement identitaire à l'échelle du Parc naturel mais très identitaire à l'échelle locale</i>
Etangs	Faiblement structurant	Souvent enclavés, sans contribution au paysage	<i>Très peu identitaire à l'échelle du Parc naturel</i>

3. Les sites d'exploitation

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Carrières en activité	Très structurant	Sites gigantesque mais rendus peu visibles sauf les infrastructures	<i>Très identitaire dans un territoire au passé extractif important</i>
Carrières désaffectées	Très structurant	Sites peu visibles mais rendu à la nature et plus accessibles	<i>Très identitaire dans un territoire au passé extractif important</i>
Sablères en activité	Très structurant	Sites peu visibles	<i>Très identitaire dans un territoire au passé extractif important</i>
Sablères désaffectées	Très structurant	Sites peu visibles mais protégés en matière de biodiversité et plus accessibles	<i>Très identitaire dans un territoire au passé extractif important</i>

4. Végétation

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Forêt de feuillus	Très structurant	Rôle essentiel principalement par rapport à la campagne ouverte de cultures intensives	<i>Très identitaire dans un territoire au riche passé industriel, énorme consommateur de bois</i>
Lisières de massif boisé	Structurant	Mauvaise lisibilité des lisières par l'utilisation de ces espaces pour de la peupleraie principalement	<i>Devrait être identitaire en lien avec la forêt.</i>
Peupleraies	Très structurant	Trop de peupleraies mono-spécifiques de faible qualité paysagère mais paysage caractéristique des zones alluviales	<i>Très identitaire dans un territoire où la tradition du peuplier est très enracinée, parfois à l'excès au niveau de la zone agricole.</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Bosquets	Structurant	Très important surtout en zone agricole à cultures intensives	<i>Identitaire au niveau de la zone agricole principalement</i>
Vergers	Très structurant	Très important, marque souvent la transition agricole dans les villages	<i>Très identitaire dans une région reconnue pour ses vergers et sa production locale mais aussi un engouement continu pour la plantation de nouveaux vergers.</i>
Arbres isolés	Très structurant	Rôle essentiel de repère au sein de la zone agricole mais aussi au sein des villages	<i>Très identitaire au niveau de l'espace rural</i>
Haies et alignements d'arbres	Très structurant	Rôle essentiel de repère au sein de la zone agricole mais aussi au sein des villages	<i>Très identitaire au niveau de l'espace rural</i>
Pâtures	Très structurant	Rôle essentiel de contraste paysager et de qualité biologique du territoire	<i>Très identitaire dans la partie sud du territoire</i>
Prés de fauche	Structurant	Rôle essentiel de contraste paysager et de qualité biologique du territoire	<i>Très identitaire dans la partie sud du territoire</i>
Cultures	Très structurant	Espaces très ouverts principalement dans la zone de cultures intensives	<i>Très identitaire dans une région très limoneuse</i>
Espaces jardinés	Structurant à très structurant au niveau de la transition avec l'espace agricole ou l'espace public	Souvent espaces de faible valeur sauf éco-jardins	<i>Peu identitaire au niveau du territoire du Parc naturel</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Parcs privés	Structurant localement	Espaces de qualité souvent fermés sur eux-mêmes	<i>Identitaire localement, souvent si lié à l'histoire de la région</i>
Parcs publics	Structurant principalement dans les zones urbaines	Espaces de qualité participant à la dynamique urbaine	<i>Identitaire localement en zone urbaine</i>

5. Le bâti

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Silhouettes villageoises	Très structurant par rapport aux espaces de transition	Essentiel dans un territoire très densément bâti	<i>Grande valeur au niveau des villages qui ont pu garder leur structure lisible</i>
Entrées de village	Structurant au niveau de la transition entre le bâti et l'espace agricole	Zones de transition et d'appréhension de la qualité et la lisibilité d'un village	<i>Très identitaire si l'entrée valorise le village</i>
Noyaux villageois	Très structurant	La multitude de structures villageoises donne au territoire une plus-value patrimoniale indéniable	<i>Très identitaire tant que la structure historique peut encore rester lisible</i>
Cœurs d'agglomération	Structurant	Liées à la structure bâtie et à la qualité de l'espace-rue	<i>Très identitaire par rapport au patrimoine important que l'on peut y retrouver</i>
Habitat contemporain (dit d'intégration)	Structurant	Peu de valeur architecturale tendant au stéréotype et à la banalisation	<i>Très peu de valeur identitaire, il agit d'un habitat stéréotypé</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Architecture contemporaine	Structurant	Important si l'architecture est de qualité et s'inscrit dans son environnement	<i>Peut devenir plus identitaire si la quantité et surtout la qualité sont au rendez-vous</i>
Architecture contemporaine	Structurant	Important si l'architecture est de qualité et s'inscrit dans son environnement	<i>Peut devenir plus identitaire si la quantité et surtout la qualité sont au rendez-vous</i>
Habitat d'architecture traditionnelle	Très structurant	Rôle essentiel dans l'image du territoire de Parc naturel	<i>A tendance à perdre sa valeur identitaire par la reconversion et la mise aux normes du bâti</i>
Maisons de maître et châteaux	Structurant à très structurant	Témoignages d'activités industrielles passées et respiration verte dans les villages	<i>Tendance à un affaiblissement de sa valeur identitaire par la fermeture des espaces verts associés</i>
Immeubles à appartements	Peu structurant	Se trouvent souvent en cœur d'agglomération ou à plus petite échelle au sein des villages	<i>Pas de valeur identitaire</i>
Entreprise (hors PAE)	Peu structurant	Peu d'entreprises éparpillées sur le territoire mais nécessité d'un accompagnement paysager	<i>Pas de valeur identitaire</i>
Habitat léger	Très peu structurant	Très peu présent sur le territoire	<i>A ce jour pas de valeur identitaire</i>
Patrimoine monumental (corons, cités-jardin, couvents)	Très structurant	Souvent de grands ensembles visibles avec une architecture caractéristique de diverses époques	<i>Identitaire par rapport aux activités du tertiaire qui sont très développées sur le territoire</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Patrimoine monumental (moulins, églises, châteaux d'eau)	Structurant	Constituent des repères de qualité dans le paysage et sont les témoins de l'histoire du territoire	<i>Très identitaire par rapport à leur place comme repère</i>
Patrimoine monumental (exploitations agricoles)	Très structurant	Souvent des fermes isolées avec une architecture caractéristique de diverses époques	<i>Très identitaire au niveau du territoire du Parc naturel</i>
Patrimoine monumental (maisons éclusières, gares, maisons de garde-barrières, cabines électriques, petits éléments)	Structurant	Rôle de repère très localement	<i>Identitaire car témoin historique de l'évolution du territoire</i>
Élément du petit patrimoine	Très structurant	Rôle essentiel car en très grand nombre sur le territoire rural et toujours apprécié des habitants	<i>Très grande valeur identitaire à l'échelle du territoire du Parc naturel</i>

6. L'urbanisation

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Lotissements résidentiels	Peu structurant à déstructurant	Rôle négatif trop important dans le paysage	<i>Pas identitaire et souvent lié à de l'habitat de faible architecture et son implantation stéréotypée</i>
Franges urbaines	Structurant	Zones de transition souvent peu prises en considération	<i>Identitaire moi meilleure valeur identitaire à retrouver</i>
Quartiers durables	Sans impact aujourd'hui, trop peu d'exemples	Non significatif aujourd'hui	<i>Devraient prendre une valeur identitaire à l'avenir</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Parcs d'activité économique	Déstructurant	Espaces gigantesques souvent en friche dans l'attente d'entreprises et souvent stéréotypé dans l'approche urbanistique	<i>Aucune valeur identitaire</i>
Zones commerciales	Déstructurant	Peu qualitative au niveau architectural et paysager	<i>Aucune valeur identitaire, souvent architecture stéréotypée</i>

7. La mobilité

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
TGV	Structurant	En partie bien inscrit mais aussi en partie trop visible	<i>Aucune valeur identitaire</i>
Voies de chemin de fer	Moyennement structurant	Infrastructure pouvant jouer un rôle de ligne de force	<i>Pas identitaire</i>
Canaux	Voir point 2 l'eau		
Autoroutes	Très structurant	Infrastructure très visible pouvant jouer un rôle de ligne de force	<i>Tendance à amélioration paysagère en lien avec les typologies paysagères locales</i>
Routes régionales	Très structurant	Infrastructure très visible pouvant jouer un rôle de ligne de force	<i>Tendance à amélioration paysagère en lien avec les typologies paysagères locales</i>
Voiries communales en village	Structurant localement	Liées à la structure villageoise et à la qualité de l'espace-rue	<i>Très localement identitaire</i>

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Voiries communales de liaison	Peu structurant à structurant	Dépend de la qualité des bords de routes	<i>Peuvent être identitaire en fonction de la qualité des bords de route et du respect des typologies paysagères</i>
Chemins de remembrement	Structurant	Liaisons dans la zone agricole précisant son maillage	<i>Peu identitaire car stéréotype des aménagements</i>
Sentiers	Structurant localement	Rôle réduit de par leur disparition importante sauf pour certains villages	<i>Reste identitaire localement et par rapport à l'image rurale du territoire du Parc naturel</i>
RAVeL (chemin de fer)	Structurant	Rôle de liaison écologique dans le paysage à développer	<i>Identitaire au niveau des sites anciens (gares désaffectées)</i>

8. Les loisirs

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Campings	Non structurant	Très peu visibles dans le paysage	<i>Pas identitaire</i>
Ports fluviaux	Peu structurants	Intégrer au niveau des canaux	<i>Peu identitaire</i>
Résidences de vacances	Non structurant	Faible qualité paysagère et peu visibles	<i>Pas identitaire</i>
Plans d'eau	Voir point 2 l'eau		
Etangs	Voir point 2 l'eau		

9. Les équipements techniques

NOMENCLATURE	VALEUR STRUCTURANTE	ROLE DANS LE PAYSAGE	VALEUR IDENTITAIRE
Hangars et infrastructures agricoles	Très structurant	Ensembles très visibles mais rarement de qualité	<i>Peu identitaire par rapport au bâti agricole traditionnel</i>
Cabines électriques contemporaines	Peu structurante	Rôle restreint de par leurs dimensions	<i>Prennent une valeur identitaire par le type d'architecture proposée même si stéréotypée</i>
Bulles à verre	Pas structurant	Positionnement très souvent maladroit mais justifié pour des raisons de sécurité	<i>Pas identitaire</i>
Antennes-relais	Souvent déstructurant	Repère très visible de par le réseautage de la téléphonie	<i>Pas du tout identitaire</i>
Lignes à moyenne et haute tension	Souvent déstructurant	Emprise paysagère importante	<i>Pas identitaire</i>
Enseignes publicitaires	Peu structurant	Présence modérée de grandes enseignes dans le paysage	<i>Pas identitaire</i>
Eoliennes	Souvent déstructurant de par la mauvaise qualité des implantations	Emprise paysagère très importante voire très impactante	<i>Pas identitaire mais lié à des enjeux de société</i>

La description des caractéristiques paysagères du Parc naturel occupe cette partie. Pour ce faire, le territoire a été découpé en **11 Entités** et **32 Faciès paysagers** présentant des caractéristiques semblables. La **méthodologie employée repose sur les principes suivants** :

- **Prise en compte du découpage paysager, réalisé au niveau de la Wallonie par la Conférence Permanente de Développement du Territoire (CPDT) et antériorité de la première analyse paysagère du Parc naturel par rapport à celui-ci :**
 - o La première analyse descriptive des paysages du Parc naturel (6 communes fondatrices) date de 2001. Elle a précédé la définition des territoires paysagers Wallon réalisée en 2004 par la CPDT. Pour des raisons d'antériorité du découpage, le nom d'**entité paysagère** a été choisi pour l'échelle correspondant au territoire paysager. Le nom de faciès a été gardé pour l'échelle plus fine. En 2010, cette analyse descriptive a été affinée.
 - o Le territoire du Parc naturel appartient à deux ensembles paysagers wallons : la Haine et la Sambre (Atlas des Paysages de Wallonie n°4 – 2013) et la plaine et le bas-plateau limoneux hennuyers (Atlas des Paysages de Wallonie n°7 – finalisation en cours en 2019). On est dans le cas de figure où **il n'existait pas d'Atlas des paysages sur le territoire concerné lors de la définition des entités et faciès paysagers**. A l'époque (2010), la délimitation des entités et des faciès s'est particulièrement appuyée sur un **critère physique** lié au relief et notamment la délimitation des **bassins versants**. Les différences de limites des entités paysagères par rapport aux territoires paysagers s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE.
 - o Lors de la réalisation de l'Atlas des Paysages de Wallonie n°4 consacré à **la Haine et la Sambre** (2013), des **échanges** ont eu lieu **entre l'équipe de chercheurs de la CPDT et l'équipe technique du Parc naturel** pour la dépression de la Basse Haine en particulier concernant les voies d'eau canalisées.



Fig : x – Extraits de la Haine et de la Sambre
Atlas des Paysages de Wallonie n°4 (CPDT, 2013)

- o La réalisation de l'Atlas des Paysages de Wallonie n°7 consacré à **la plaine et au bas-plateau limoneux hennuyers** a coïncidé avec le lancement de l'étude de la Charte paysagère du Parc naturel et la détermination des entités et faciès paysagers sur le territoire de Tournai, non encore réalisés. Des **échanges** ont eu lieu **entre l'équipe de chercheurs de la CPDT et l'équipe technique du Parc naturel**. De légères variations (délimitation et nom) existent entre les entités et faciès paysagers du PNPE par rapport aux aires paysagères CPDT. Il s'agit d'une adaptation aux spécificités (échelle inférieure au 1/20.000) et aux sensibilités locales et d'une mise en lien avec les vocations du territoire du PNPE.

- **Prise en compte des spécificités paysagères du Parc naturel : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses :**
 - o Deux entités spécifiques au PNPE ont été créées selon une autre logique que la méthode CPDT. Elles répondent à une caractéristique paysagère propre au territoire du PNPE : **la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses**. Cette typologie paysagère particulière s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci). **L'Escaut** formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel et donnant son identité au Parc a été intégré à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. Les **autres voies d'eau importantes** sont incorporées à l'entité paysagère des Paysages intérieurs des canaux. Cette entité et ses faciès se superposent aux autres entités paysagères. Il s'agit d'une autre façon de percevoir les paysages.
- **Prise en compte du descriptif des éléments constitutifs du paysage du territoire :**
 - o Le territoire est composé d'une variété d'éléments physiques mais également d'éléments humains, sachant que le territoire a été forgé par les activités humaines et que ces éléments sont gérés en tentant de retrouver une naturalité aux espaces créés.

Prise en compte des documents communaux de planification spatiale :

- o La philosophie et l'échelle de travail entre le découpage paysager de la Charte paysagère et les Schémas de Développement Communal sont différents. Nous renvoyons le lecteur vers notamment les paysages remarquables et les recommandations de la Charte Paysagère.
- o Voir la synthèse des éléments liés au paysage dans les SDC de Tournai et de Péruwelz

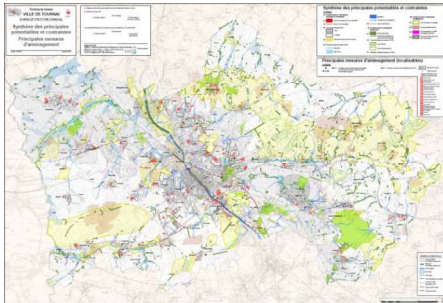


Fig x – Carte des principales potentialités et contraintes des mesures d'aménagement du SDC de Tournai (2017)

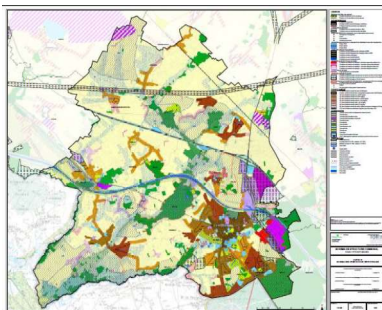


Fig x – schéma des orientations territoriales du SDC de Péruwelz (2016)

Tableau 12 - Méthodologie du découpage, justification de l'échelle de travail et correspondance entre aires et entités paysagères (CPDT/PNTH/PNPE)

Ensemble paysager	CPDT		PNTH (PNPE/PNBE)		PNPE		Justification de l'échelle de travail et méthodologie du découpage (Vade Mecum Charte paysagère p14 et p18)
	Territoire paysager/Facès	Aire paysagère - Atlas	Entité paysagère	Entité paysagère	Facès paysagers	Facès paysagers	
La Haïne et la Sambre (05)	Dépression de la Basse-Haïne (05020)	Dépression de la Basse-Haïne	Dépression de la Haïne / Haïne (Versant de la Haïne)	Dépression de la Haïne	Forêt de Bon-Secours, Noyau bâti de Bernissart, Versant de la Haïne, Plaine humide de la Haïne		Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
	Bordure forestière de la Plaine de la Haïne (05010)	Bordure forestière de la Plaine de la Haïne	Versant humide de l'Escaut	Versant humide de l'Escaut	Verne de Basècles		Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
Trans - versants paysagers					Canal Ninmy-Blaton, Péronnes, Canal désaffecté Callenelle-Péronnes, Canal Blaton-Ath, Canal désaffecté de Pommeroeul-Blaton, Canal Pommereul-Cordé		Entité spécifique au PNPE (selon une autre logique que la méthode CPDT) pour répondre à une caractéristique paysagère propre au territoire du PNPE : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses. Cette entité est associée aux autres entités.
			Vallée de l'Escaut (Escaut alluvial)	Vallée de l'Escaut	Escaut urbanisé, Plaine humide de l'Escaut (nord et sud), Escaut industrialisé (nord et sud)		Entité spécifique au PNPE (selon une autre logique que la méthode CPDT) pour répondre à une caractéristique paysagère propre au territoire du PNPE : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses. L'Escaut forme la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel et lui donne son identité et son nom. En outre, le fleuve assure la liaison avec l'extension du Parc naturel sur Tournai. Liens avec la dynamique transfrontalière.
Plaine et bas plateau hemizygers (01)	Plaine humide de l'Escaut (01110)	Plaines humides de l'Escaut et des Vernes	Versant de la Pévèle	Versant humide de la Pévèle	Vallée de l'Elon, Bards de Seuw		Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
	Bas plateau d'Ath et de Soignes (0100)	Bas-plateau agricole tournaisien	Versant humide de l'Escaut	Versant humide de l'Escaut	Urbanisation de Péruwelz, Verne de Bury, Val de Verrens		Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière.
			Grandes cultures de la Pévèle	Plateau de la Pévèle	Compagne ouverte du versant de l'Escaut, Pépinières de Lesdain, Forêt d'Howardries, Ondulations de Rumes, Taintignies, Rieu de Barges		Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Les principaux critères utilisés pour fixer les limites sont les bassins versants, les lignes de crête, les LVR, les enjeux et recommandations (travail sur les franges urbaines), les infrastructures (TGV).

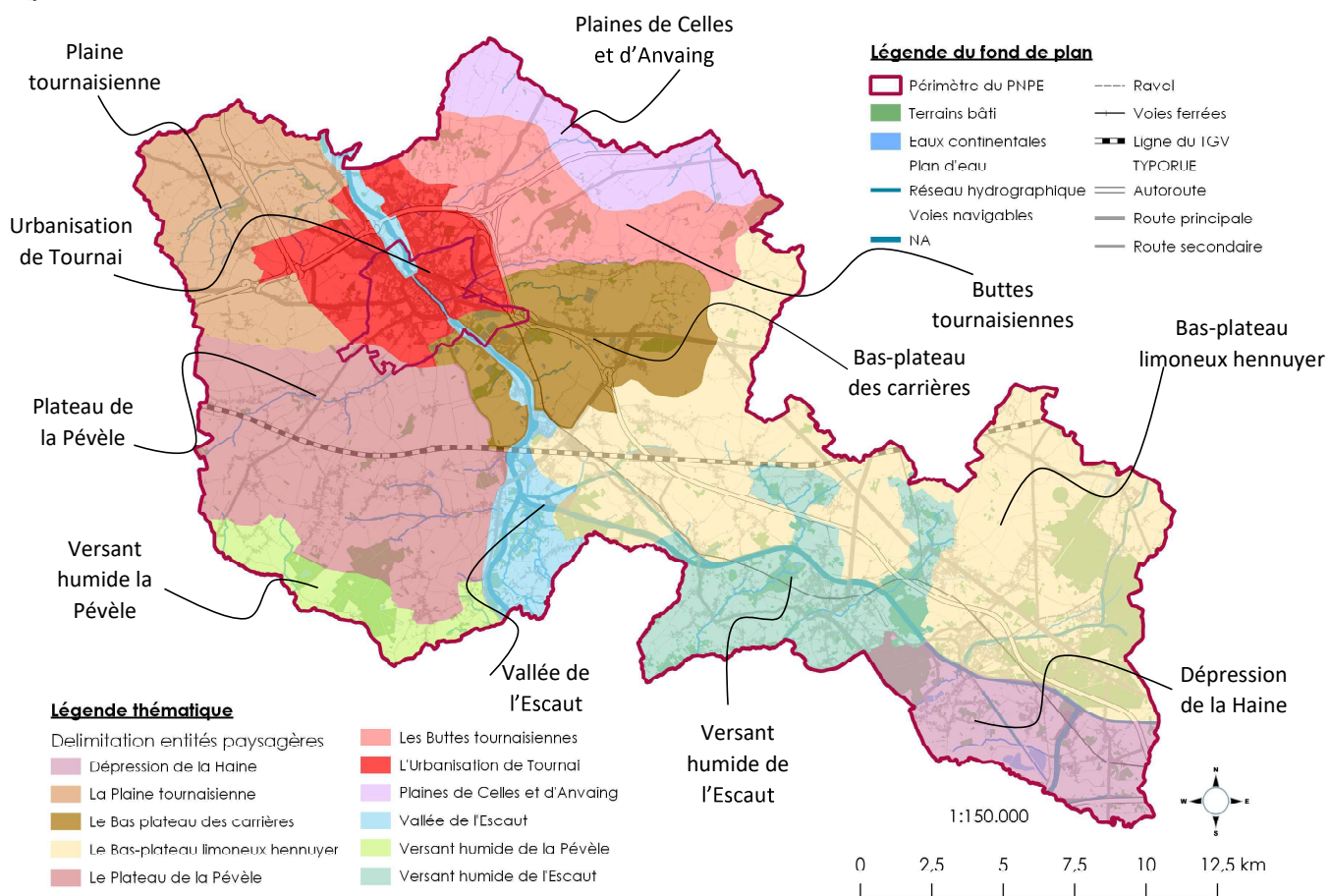
4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.2 CARACTERISTIQUES PAYSAGERES - METHODOLOGIE

ANALYSE DESCRIPTIVE

Ensemble paysager	CPDT		PNTH (PNPE/PNRSE)	PNPE		Justification de l'échelle de travail et méthodologie du découpage (Vade Mecum Charte paysagère p14 et p18)
	Territoire paysager/Faciès	Aire paysagère - Atlas		Entité paysagère	Faciès paysagers	
		Bas plateau agricole d'Ath	Grandes cultures du bas-plateau hennoyer	Bas-plateau limonoux hennoyer	Campagne ouverte du Bas-plateau limonoux hennoyer, Versant de la Dendre, Campagnes et Carrières, Noyau bâti de Blaton, Forêt de Stamburges-Beloeil, Bois de Péronnes-Maubroy	Les différences de limites s'expliquent par l'antériorité de la division PNPE par rapport au découpage wallon. Les noms ont été adaptés aux spécificités locales et mis en lien avec les vocations du territoire du PNPE. Liens avec la dynamique transfrontalière. Le faciès de la Campagne ouverte du Bas-plateau limonoux hennoyer a été étendu pour prendre en compte l'extension sur Tournai. Le village de Maulde a été transféré des Buttes du Tournaisis (CPDT) vers le Bas-plateau limonoux hennoyer et le faciès du versant de la Dendre (critère du bassin versant). Ce dernier comprend deux parties: Beloeil/Aubechies et Maulde. Il n'y a pas eu de création d'une nouvelle entité paysagère sur base de l'aire paysagère de la CPDT- Campagne semi-industrielle de Quevaucamps. Cette aire correspond grossièrement au faciès Campagnes et Carrières, qui a été maintenu au sein du Bas-plateau limonoux hennoyer (antériorité de la division PNPE par rapport à l'Atlas et pas de logique de "famille d'aînes" au sein du territoire de la Charte paysagère). Les limites sont globalement reprises de l'Atlas à l'exception de l'entité de la Vallée de l'Escaut qui traverse l'urbanisation de Tournai, entité spécifique au PNPE. Cette entité est partiellement en dehors de l'extension proposée du territoire du PNPE. Le nom a été simplifié.
		Campagne semi-industrielle de Quevaucamps				
		Centre et agglomération périurbaine de Tournai		Urbanisation de Tournai	Urbanisation de Tournai	
		Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et carrières (01040)		Bas-plateau des carrières	Bas-plateau des carrières	Les limites sont globalement reprises de l'Atlas à l'exception de l'entité de la Vallée de l'Escaut qui traverse le Bas-plateau des carrières et de la limite ouest avec les buttes du Tournaisis (CPDT). Ce faciès intègre les terrasses carrières ou extractifs qui n'avaient pas été repris à l'origine au sein du territoire du PNPE (dont Colonne) et est très partiellement en dehors de l'extension proposée du territoire du PNPE. Le nom a été simplifié et mis en lien avec le Bas-plateau limonoux hennoyer.
		Plaine escaldienne du Tournaisis / faciès du nord-ouest Tournaisis (01032)		Plaine tournaisienne	Campagne de Templeuve (au nord) et Rieu de Templeuve (au sud)	Les faciès ont été déterminés sur base du travail CPDT 2005 et validé sur le terrain (PNPE). Les principaux critères utilisés pour fixer les limites sont les bassins versants, les lignes de crête, les LVR, les enjeux et recommandations (travail sur les franges urbaines), les infrastructures (chemin de fer/autoroute). La Campagne de Templeuve se poursuit au-delà des limites de l'extension du Parc. Le nom choisi est lié au seul village présent au sein du faciès sur le territoire du Parc. Le Rieu de Templeuve comprend le bassin versant du Rieu de Templeuve qui lui donne son nom.
		Plaines de Celles et d'Anvaing (01020)		Plaines de Celles et d'Anvaing	La plaine de Celles, la Melle et la Petite Rhosnes	Cette entité paysagère se poursuit bien au-delà du territoire du Parc naturel. La limite correspond à celle du territoire paysager. Le nom du territoire paysager a été gardé pour l'entité paysagère car, d'une part, il n'y a pas de spécificité locale suffisamment importante pouvant justifier une modification du nom et d'autre part, pour bien marquer le fait que le territoire paysager se poursuit au-delà du Parc naturel. Deux faciès paysagers ont été définis : la plaine de Celles à l'ouest (par de spécificité

Ensemble paysager	CPDT		PNTH (PNPE/PNRSE)	PNPE		Justification de l'échelle de travail et méthodologie du découpage (Vade Mecum Charte paysagère p14 et p18)
	Territoire paysager/Faciès	Aire paysagère - Atlas		Entité paysagère	Faciès paysagers	
						locale et lien avec la poursuite du faciès au-delà du Parc naturel) et La Melle et la Petite Rhosnes à l'est (spécificités géographique et locale).
		Buttes du Tournaisis (01060)		Buttes tournaisiennes	Buttes (Le Mont-Saint-Aubert et Thimougies), Vallonnements de Mourcourt à Beclers	Cette entité a été globalement définie sur base du territoire paysager. A l'est, la limite a été fixée sur le pourtour du bassin versant de la Dendre. Maulde est ainsi rattaché au Bas-plateau limonoux hennoyer - faciès Versant de la Dendre. Deux faciès paysagers ont été définis : les Buttes qui comprend les hauteurs et se subdivise en deux parties (le Mont-Saint-Aubert au nord ouest et Thimougies au nord est) et les Vallonnements de Mourcourt à Beclers. Ce dernier faciès n'est pas homogène. Il comprend une petite zone de transition plus plane à l'ouest. Les noms ont été fixés sur base de spécificités géographiques et locale (ainsi Buttes a été préféré à Collines). Liens avec le SDT de Tournai.





4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.3 LES ENTITES PAYSAGERES LA PLAINE TOURNAISIENNE

ANALYSE DESCRIPTIVE

La Plaine tournaissienne : à l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).

Cette entité paysagère est constituée de deux faciès paysagers :

- La Campagne de Templeuve (1) qui se poursuit au-delà du territoire du Parc naturel au nord,
- Le Rieu de Templeuve (2).

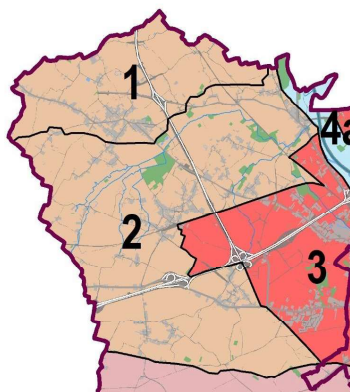


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai



Campagne de Templeuve



Rieu de Templeuve



Rieu de Templeuve

Succession des faciès du nord au sud - Séquences photographiques

L'Urbanisation de Tournai : paysage urbain centré sur Tournai qui s'étend sur la large plaine alluviale plane de l'Escaut offrant peu de vues longues. L'habitat dense s'organise de façon radioconcentrique et, au nord de l'entité paysagère, englobe les villages de Kain, Froyennes et Orcq. Une composante verte importante caractérise cette urbanisation compacte (alignements d'arbres et parcs). En périphérie, l'activité agricole est encore bien présente alors que l'activité économique (« parc d'activité ») marque l'ouest du territoire. Les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, ...) sont perceptibles au sein de ce paysage fermé.

Cette entité paysagère n'est pas subdivisée en faciès paysagers. Une part importante de cette entité se situe en dehors du territoire du Parc naturel (ancienne commune de Tournai). Elle est sujette à une évolution urbaine importante en cours modifiant de façon nette les paysages intérieurs observés.

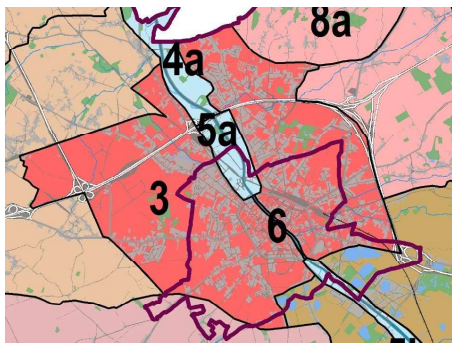


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai

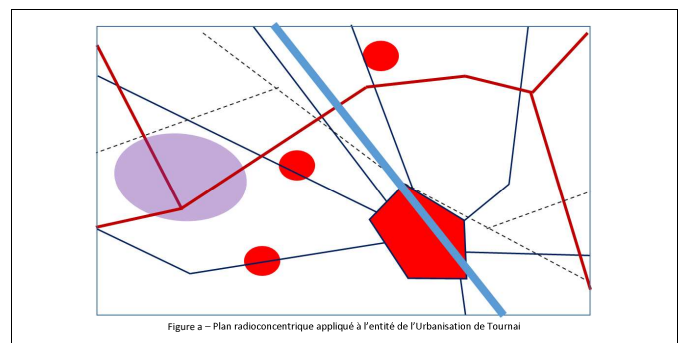


Figure a - Plan radioconcentrique appliqué à l'entité de l'Urbanisation de Tournai



© CPDT 2018-2019



© CPDT 2018-2019



© CPDT 2018-2019

Séquences photographiques

La Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.

La principale caractéristique de cette entité paysagère est l'Escaut qui traverse le territoire du Parc naturel du sud-est au nord-ouest, constituant l'une des colonnes vertébrales de celui-ci.

Cette entité paysagère est constituée de trois faciès paysagers :

- La Plaine humide de l'Escaut au nord et au sud de l'entité (4a et 4b),
- L'Escaut industrialisé de part et d'autre de la partie centrale (5a et 5b),
- L'Escaut urbanisé au centre de l'entité (6).

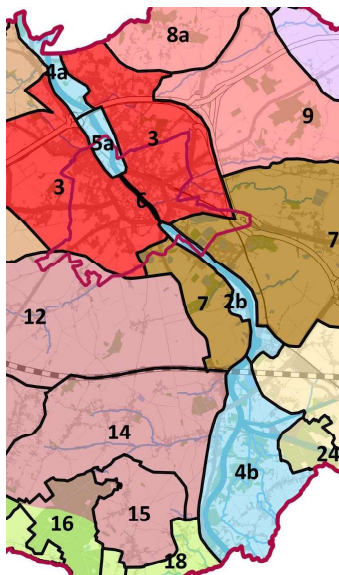
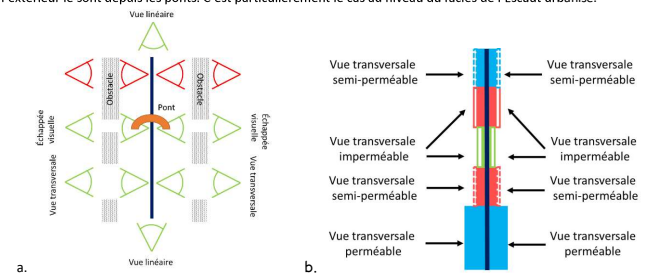


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai, Antoing et Brunehaut

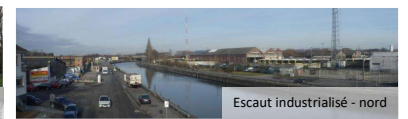
Cette entité se démarque des autres entités et se rapproche de l'entité des Paysages intérieurs des canaux dans le sens où elles s'apprécient selon l'axe des voies d'eau. Les vues sont majoritairement linéaires par rapport à celles-ci (Fig.a). Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci). Cette perméabilité varie selon les barrières visuelles (éléments végétaux, bâti linéaire continu ou semi-continu, bâtiments industriels ou commerciaux) qui bordent les faciès (Fig.b) et, le cas échéant, change aussi avec les saisons. Des points d'appel émergent aussi parfois au-dessus de ces barrières. Cette opacité est interrompue localement par des trouées plus ou moins larges. Là où les obstacles sont les plus importants, les seules échappées visuelles possibles vers l'extérieur le sont depuis les ponts. C'est particulièrement le cas au niveau du faciès de l'Escaut urbanisé.



Figures a et b – Les différents types de vue et de visibilité



Plaine humide de l'Escaut - nord



Escaut industrialisé - nord



Escaut urbanisé



Escaut industrialisé - sud



Plaine humide de l'Escaut - sud

Succession des faciès du nord au sud - Séquences photographiques

Le Bas-plateau des carrières : paysage principalement caractérisé par l'empreinte des activités extractives passées (plutôt au nord) et présentes (concentrées au sud) tant au niveau du relief (fosses, talus, crassiers) que du bâti (typologie et matériaux) ou des infrastructures de transformation de la pierre (fours à chaux passés, clinkerie actuelle, ...) ou de transport (voies d'évacuation du minerai et de ses produits dérivés). A l'exception des terrains cultivés, même la végétation résulte de l'influence de cette activité (talus boisés, fosses recolonisées).

Cette entité paysagère n'est pas subdivisée en faciès paysagers.

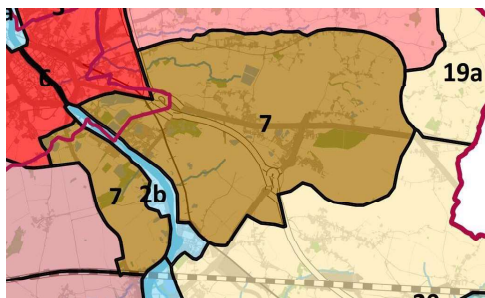


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai et Antoing



Séquences photographiques

Les Buttes tournaisiennes : au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaissienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquels se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.

La limite nord avec les Plaines de Celles et d'Anvaing n'est pas franche et forme une zone de transition.

Cette entité paysagère est constituée de deux faciès paysagers :

- Les buttes comprenant au nord-ouest le Mont-Saint-Aubert et au nord-est Thimougies (8a et 8b),
- Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers (9).

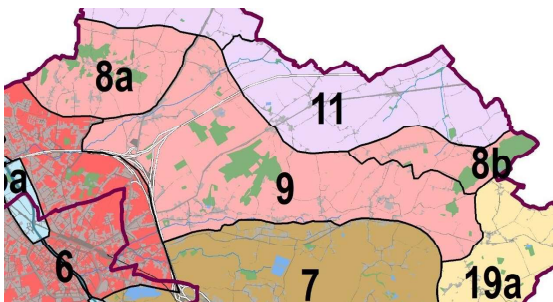


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai



Les Buttes (Mont-Saint-Aubert)



Les Buttes (Mont-Saint-Aubert)



Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers



Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers



Les Buttes (Béclers)

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques



4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.3 LES ENTITES PAYSAGERES LES PLAINES DE CELLES ET ANVAING

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les Plaines de Celles et d'Anvaing : paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.

La limite sud avec les Buttes tournaisiennes n'est pas franche et forme une zone de transition.

Cette entité paysagère est constituée au sein du territoire du Parc naturel de deux faciès paysagers :

- La plaine de Celles (10),
- La Melles et la Petite Rhosnes (11).

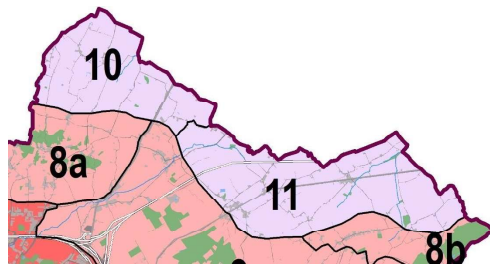


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai



La Plaine de Celles



La Plaine de Celles



La Melles et la Petite Rhosnes



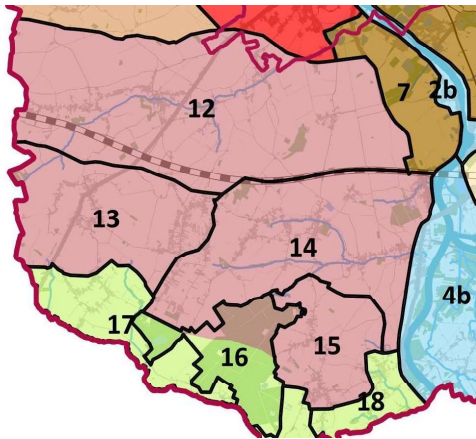
La Melles et la Petite Rhosnes

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

Le Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également quelques prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

Cette entité paysagère est constituée de cinq faciès paysagers :

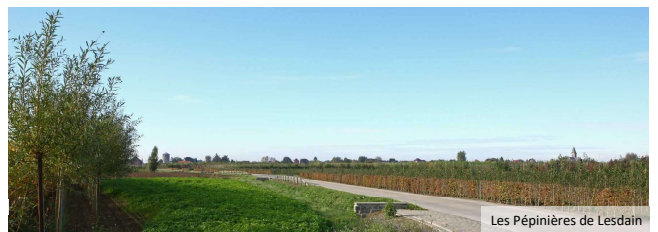
- Le Rieu de Barges (12),
- Les Ondulations de Rumes-Taintignies (13),
- La Campagne ouverte du versant de l'Escaut (14),
- Les Pépinières de Lesdain (15),



C

Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai, Rumes, Brunehaut et Antoing



Succession des faciès du nord au sud - Séquences photographiques

Le Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.

Il s'agit là d'une entité paysagère bien modeste à l'échelle du Parc naturel mais qui se poursuit au-delà de la frontière franco-belge, vers la Scarpe, au sein du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Cette entité paysagère est constituée de deux faciès paysagers :

- La Forêt d'Howardries (16)
- La Vallée de l'Elnon (17),
- Les Bords du Seuw (18).

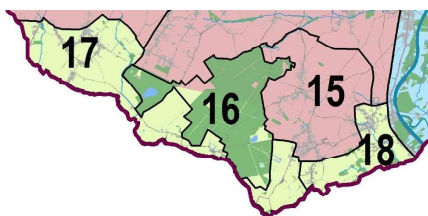


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Rumès et Brunehaut



La Vallée de l'Elnon



Les Bords du Seuw

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

Le Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambuges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.

Cette entité paysagère est constituée de six faciès paysagers :

- Le Versant de la Dendre constitué à l'ouest par Maulde et à l'est par Beloeil-Aubechies (19a et 19b),
- La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (20),
- Campagne et Carrières (21),
- Le Noyau bâti de Blaton (22),
- La Forêt de Stambuges-Beloeil (23),
- Le Bois de Péronnes-Maubray (24).

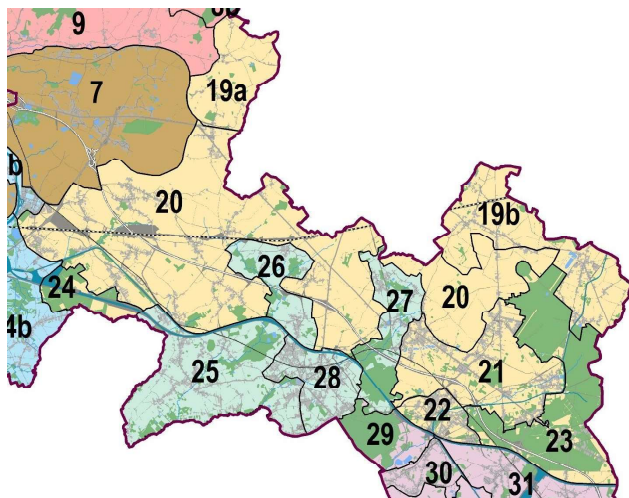


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Tournai, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart



Le Versant de la Dendre (Beloeil-Aubechies)



La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux



Campagnes et Carrières



Le Noyau bâti de Blaton



La Forêt de Stambuges - Beloeil



Le Bois de Péronnes-Maubray

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

Le Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).

Cette entité paysagère est constituée de quatre faciès paysagers s'appuyant principalement sur la délimitation des bassins versants :

- Le Val de Verne (25),
- La Verne de Bury (26),
- La Verne de Basècles (27),
- L'Urbanisation de Péruwelz (28).

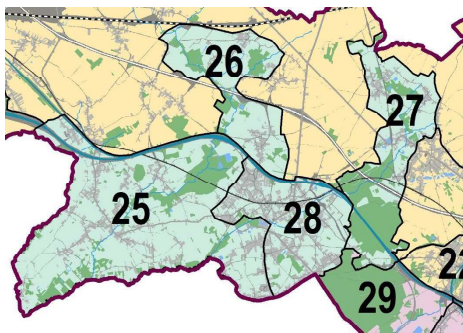


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Péruwelz, Beroeil et Bernissart



Le Val de Vernes



La Verne de Bury



La Verne de Basècles



L'Urbanisation de Péruwelz

Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques

La Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

Cette entité paysagère a un statut particulier au niveau du Parc naturel. Ses caractéristiques paysagères la rattachent à l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre qui s'étend sur la moitié du sillon industriel wallon.

Cette entité paysagère est constituée de quatre faciès paysagers :

- La Forêt de Bon-Secours (29)
- Le Noyau bâti de Bernissart (30),
- Le Versant de la Haine (31),
- La Plaine humide de la Haine (32).

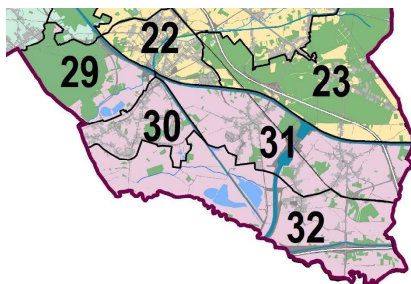


Schéma des entités et faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart



La Forêt de Bon-Secours



Le Noyau bâti de Bernissart



Le Versant de la Haine



La Plaine humide de la Haine

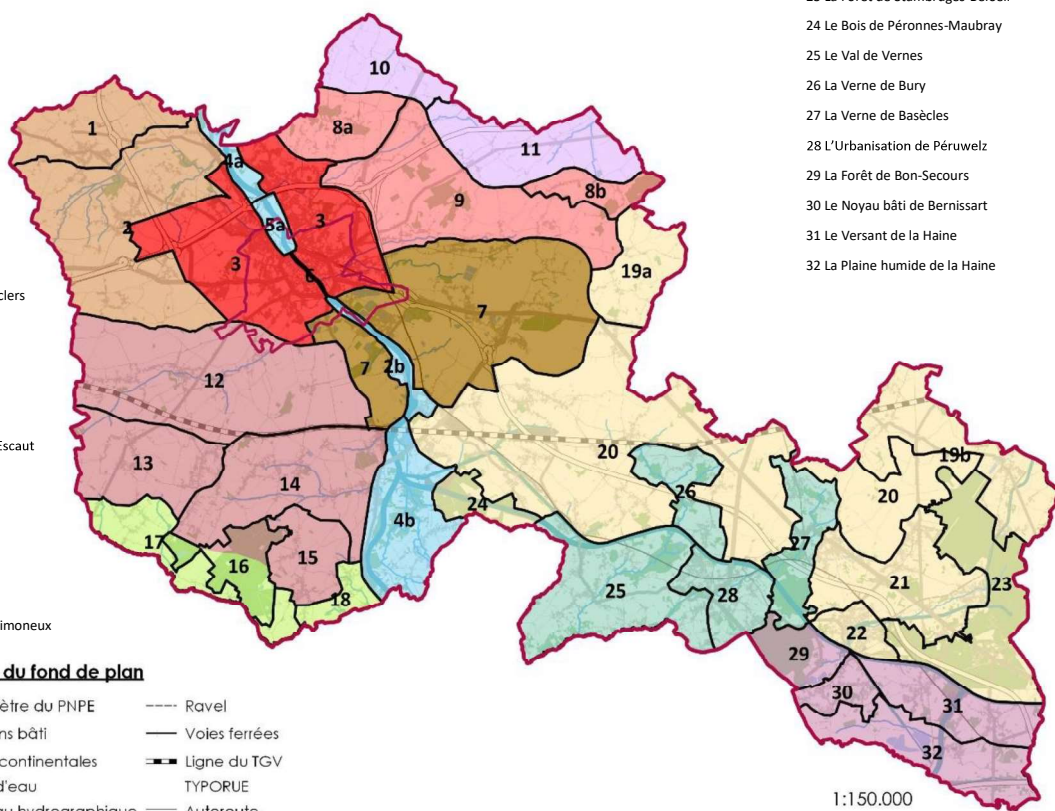
Succession des faciès d'ouest en est - Séquences photographiques



ENTITE PAYSAGER : LA PLAINE TOURNAISIENNE
FACIES PAYSAGER : LA CAMPAGNE DE TEMPLEUVE

- 1 La Campagne de Templeuve
- 2 Le Rieu de Templeuve
- 3 L'agglomération de Tournai
- 4 La Plaine humide de l'Escaut
- 5 L'Escaut urbanisé
- 6 L'Escaut industrialisé
- 7 Le Bas-plateau des carrières
- 8 Les buttes
- 9 Les Vallonnements de Mourcourt à Béciers
- 10 La Plaine de Celles
- 11 La Melle et la Petite Rhosnes
- 12 Le Rieu de Barges
- 13 Les ondulations de Rumes-Taintignies
- 14 La Campagne ouverte du versant de l'Escaut
- 15 Les Pépinières de Lesdain
- 16 La Forêt d'Howardries
- 17 La Vallée de l'Elnon
- 18 Les Bords du Seuw
- 19 Le Versant de la Dendre
- 20 La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux
- 21 Campagne et carrières
- 22 Le Noyau bâti de Blaton

- 23 La Forêt de Stamburges-Beloel
- 24 Le Bois de Péronnes-Maubray
- 25 Le Val de Vernes
- 26 La Verne de Bury
- 27 La Verne de Basècles
- 28 L'Urbanisation de Péruwelz
- 29 La Forêt de Bon-Secours
- 30 Le Noyau bâti de Bernissart
- 31 Le Versant de la Haine
- 32 La Plaine humide de la Haine



Légende du fond de plan

- | | |
|-----------------------|------------------|
| Périmètre du PNPE | Ravel |
| Terrains bâti | Voies ferrées |
| Eaux continentales | Ligne du TGV |
| Plan d'eau | TYPORUE |
| Réseau hydrographique | Autoroute |
| Voies navigables | Route principale |
| NA | Route secondaire |





4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.4 LES FACIÈS PAYSAGER

ENTITE PAYSAGÈRE : LA PLAINE TOURNAISIENNE / FACIÈS PAYSAGER : LA CAMPAGNE DE TEMPLEUVE

ANALYSE DESCRIPTIVE

La Campagne de Templeuve (1) : ce faciès est caractérisé par un relief plat et un paysage de labours qui est ouvert et peu animé verticalement. Il s'étend au nord au-delà du territoire du Parc Naturel. Le seul noyau bâti sur le territoire du Parc naturel est celui de Templeuve. Il est dense et comprend quelques poches bâties uniquement sur leurs pourtours. Une longue extension en rubans complète l'urbanisation à l'ouest.

Entité de la Plaine tournaisienne : à l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).

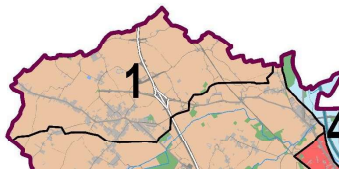


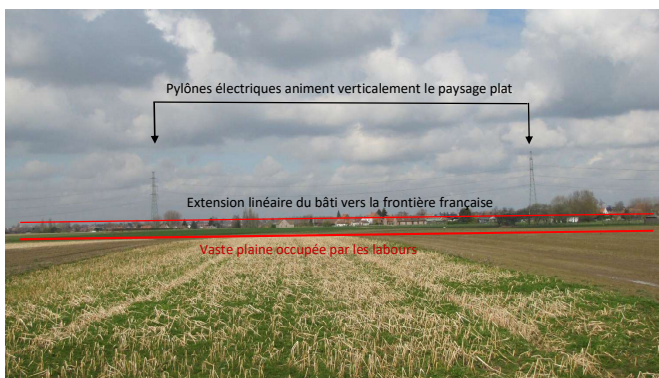
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Templeuve, Ramegnies-Chin.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : lignes à haute tension, autoroute A17, parcs éoliens en périphérie nord.
- **Relief** : plat (plaine).
- **Hydrographie** : sans objet.
- **Bâti** : petit centre urbain avec un habitat groupé, longue extension en ruban à l'ouest jusqu'à la frontière franco-belge.
- **Patrimoine bâti** : château de Templeuve, église contemporaine, nombreuses anciennes petites fermes.
- **Végétation** : assez peu présente hors limites jardinées.
- **Patrimoine naturel** : quelques rares arbres isolés ou en alignement au nord (alignements saules têtards)
- **Agriculture** : majoritairement des labours.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence modérée des infrastructures : autoroute A17 et N517 (larges vues sur le territoire), lignes à hautes tensions (verticalité au sein d'un paysage plat).



Le Rieu de Templeuve (n°2) : paysage ouvert de labours imprégné dans la moitié nord par la végétation qui souligne le Rieu de Templeuve tandis que dans la partie méridionale du faciès le relief s'élève légèrement. Les villages bien groupés - selon le réseau routier (Blandain, Lamain, Marquain) - constituent des points d'appel tout comme les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, parc éolien, etc.).

Entité de la Plaine tournaissienne: A l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).

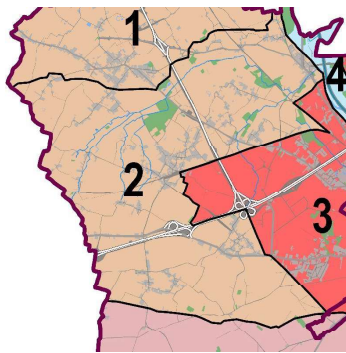


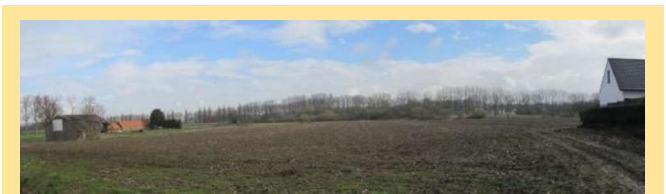
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Templeuve, Ramegnies-Chin, Blandain, Hertain, Lamain, Marquain, (Orcq).

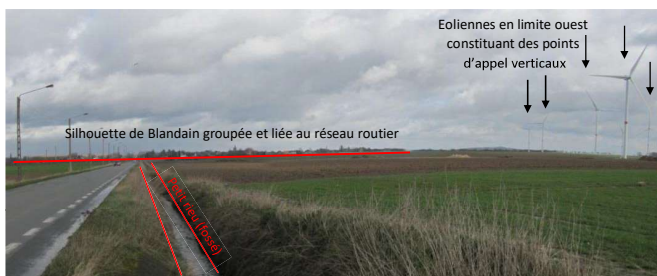


Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès et du centre de Tournai (Cathédrale), autoroutes A17 et E42, lignes à haute tension, parc éolien et zones d'activités économiques de Tournai-ouest en périphérie.
- **Relief** : légère élévation vers le sud au-delà du Rieu de Templeuve, zone de transition entre la plaine et le bas plateau limoneux.
- **Hydrographie** : Rieu de Templeuve et affluents souvent sous la forme de simples fossés. Sud du faciès : sans objet.
- **Bâti** : noyaux d'habitat groupés (village/hameau) selon le réseau routier (Blandain, Lamain, Marquain).
- **Patrimoine bâti** : fermes (en carré), ruine du moulin de Marquain.
- **Végétation** : forte dissémination d'arbres et d'arbustes principalement isolés, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses (y compris en taillis) encadrant le réseau hydrographique.
- **Patrimoine naturel** : concentration de milieux intéressants en lien avec le Rieu de Templeuve (le bois marécageux de Blandain/Templeuve (Dossemer)).
- **Agriculture** : majoritairement des labours.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : autoroutes A17 et E42 (larges vues sur le territoire), lignes de chemin de fer, parc éolien de Tournai-ouest, lignes à haute tension.



Un peu atypique au sein du faciès, Ramegnies-chin est localisé sur un bourrelet, en hauteur par rapport à la plaine (ci-contre). En arrière-plan, le rideau d'arbres qui encadre l'Escaut constitue la limite du faciès (ci-dessus).



L'urbanisation de Tournai (n°3) n'est pas divisée en faciès paysagers.

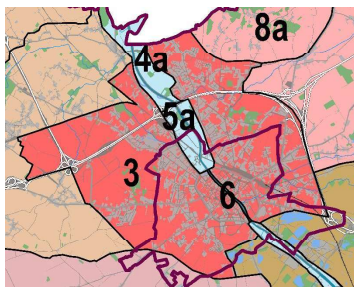


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Kain, Froyennes, Tournai et Orcq.

Remarques : une part importante de ce faciès se situe en dehors du territoire du Parc naturel (ancienne commune de Tournai). Ce territoire est sujet à une évolution urbaine importante en cours modifiant de façon nette les paysages intérieurs observés.



Entité de l'Urbanisation de Tournai: paysage urbain centré sur Tournai qui s'étend sur la large plaine alluviale plane de l'Escaut offrant peu de vues longues. L'habitat dense s'organise de façon radioconcentrique et, au nord de l'entité paysagère, englobe les villages de Kain, Froyennes et Orcq. Une composante verte importante caractérise cette urbanisation compacte (alignements d'arbres et parcs). En périphérie, l'activité agricole est encore bien présente alors que l'activité économique (« parc d'activité ») marque l'ouest du territoire. Les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, ...) sont perceptibles au sein de ce paysage fermé.



Caractéristiques

- **Ambiances** : urbaine, industrielle, commerciale, verte.
- **Vues (repères visuels)** : prédominance des clochers de la cathédrale et du beffroi, accessoirement les clochers des nombreux édifices religieux de Tournai, autoroutes A17 et E42, lignes à haute tension, parc éolien et zones d'activités économiques de Tournai-ouest.
- **Relief** : large vallée fluviale, relief très faible.
- **Hydrographie** : peu présente, quelques rieux (d'Orcq, d'Amour, etc.) ponctuellement visibles en périphérie.
- **Bâti** : dense, organisé de façon radioconcentrique depuis le centre ancien de Tournai contenu à l'intérieur des boulevards construits sur l'ancienne enceinte et se desserrant progressivement vers les faubourgs (mitoyen, mitoyen d'un côté de la voirie, bâti discontinu) jusqu'à rejoindre les centres des villages périphériques qui sont encore bien identifiables. Les interstices sont partiellement comblés par des quartiers de logements sociaux et de lotissement de villas périurbaines.
- **Patrimoine bâti** : concentration de patrimoine religieux et civil dont certains reconnus au niveau mondial (beffroi et cathédrale Notre-Dame de Tournai).
- **Végétation** : nombreux alignements d'arbres et parcs en intra-muros sur les boulevards et en périphérie et petits boisements en périphérie.
- **Patrimoine naturel** : complexe marécageux autour de Rieu d'Amour (les Prés d'Amour), parcs et jardins d'intérêt.
- **Agriculture** : espaces de cultures et de prairies importants en périphérie.
- **Industrie** : présence importante des parcs d'activité économique (mixte et industriel) à l'ouest de la ville.
- **Infrastructures** : nombreuses voies de communication (autoroutes A17 et E42, voies ferrées, nationales en étoile depuis le centre ancien), lignes à haute tension, parc éolien.



La Plaine humide de l'Escaut (n°4 a et 4 b) : La plaine humide de l'Escaut est formée par le lit majeur du fleuve. La vaste plaine sédimentaire est caractérisée par le fleuve canalisé et ses anciens méandres. Elle est couverte de zones humides asséchées ou fortement drainées et reconverties principalement en prairies ou en peupleraies.

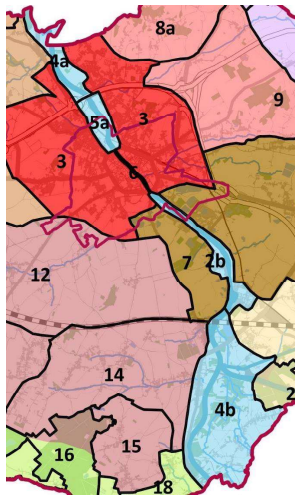


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Ramegnies-Chin, Kain, Froyennes, Bruyelle, Hollain, Péronnes, Bléharies, Laplaigne.

Entité de la Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.



Caractéristiques

- **Ambiances** : fluviale, rurale, champêtre, paysage cloisonné par la végétation.
- **Vues (repères visuels)** : pour la partie nord - clocher de l'église de Kain, Mont-Saint-Aubert, ensemble scolaire et religieux de Saint-Luc, lignes hautes tension. Pour la partie sud - sans objet.
- **Relief** : large vallée fluviale, relief très faible, rive gauche plus abrupte que rive droite (dans la partie sud).
- **Hydrographie** : coupures, multiples cours d'eau, réseau de fossés de drainage et de mares. Dans la partie sud, cela contribue à donner un faciès plus naturel à cette vallée pourtant très artificialisée par les infrastructures de l'Escaut canalisé et de sa jonction avec le Canal Nimy-Blaton-Péronnes au niveau du Grand Large.
- **Bâti** : quasi absent de la partie nord. Typologie ancienne de « village rue » avec une tendance au développement plutôt hétérogène et serré le long des voiries. Présence de fermes à l'extérieur de l'auréole villageoise. Structure étalée du village de Laplaigne avec une majorité de bâtiments en pignon sur rue. Disposition des villages sans connexions visuelles avec l'Escaut: Hollain et Bléharies présentent leur «côté jardin» sur le fleuve.
- **Patrimoine bâti** : anciennes digues de Laplaigne.
- **Végétation** : prairies (terres humides) cloisonnées dans la partie sud par des peupleraies qui, ici, obstruent la vue vers les éléments identitaires du paysage comme le village de Laplaigne, les prairies, les fossés et surtout le fleuve. Alignement d'arbres.
- **Patrimoine naturel** : présence des anciens méandres de l'Escaut souvent valorisés aujourd'hui en zones d'intérêt biologique, boisements humides et prairies humides.
- **Agriculture** : majorité de prairies dans la partie sud et de cultures dans la partie nord.
- **Industrie** : quelques entrepôts le long de l'Escaut ainsi qu'une zone de séchage et de stockage de boues de dragage dans la partie sud et station d'épuration dans la partie nord.
- **Infrastructures** : RAVeL/chemin de halage.



L'Escaut industrialisé (n°5 a et 5 b) : faciès caractérisé par des paysages majoritairement marqués par la main de l'homme. Il comprend essentiellement des industries - actuelles et anciennes - et des développements logistiques. Les infrastructures (écluses, ponts, pylônes, antennes et cheminées diverses, grues, etc.) sont prégnantes. Dans la partie nord, les activités commerciales sont bien visibles alors que dans la partie sud le paysage est aussi caractérisé ponctuellement par du bâti ouvrier et par l'urbanisation de Calonne et de la ville d'Antoing. La partie méridionale renferme également un riche patrimoine (fours à chaux, châteaux et autres édifices), quelques lambeaux de culture et la végétation y sont plus présents que dans la partie nord.

Entité de la Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.

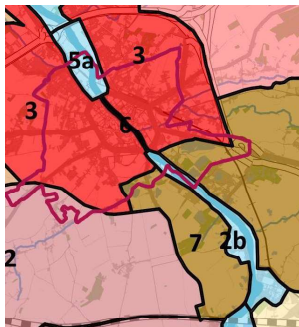
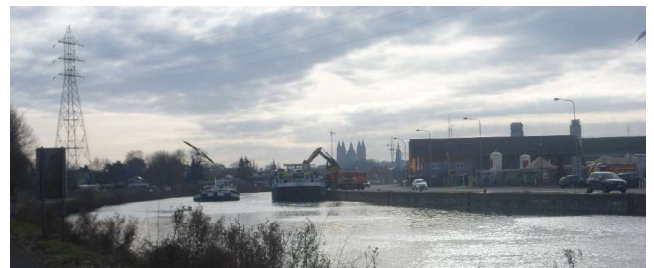


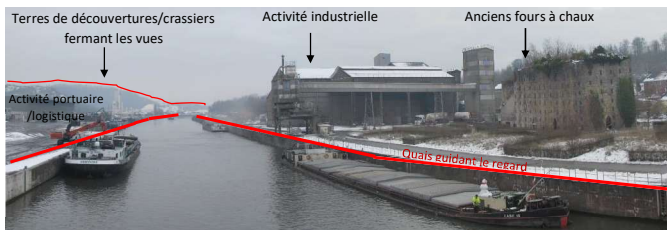
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Kain, Froyennes, Tournai, Vaulx, Chercq, Antoing et Calonne.



Caractéristiques

- **Ambiances** : fluviale, portuaire, industrielle, commerciale ou urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès et du centre de Tournai (Cathédrale, Beffroi), tour du château du Prince de Ligne, édifices industriels actuels (notamment imposantes tours des clinkeriers) ou anciens (fours à chaux, silos dits des Bastions), grandes infrastructures (écluses, ponts, lignes hautes tensions) et diverses buttes ayant pour origine l'activité carrière (dont la butte des Cinq Rocs à Calonne). Au loin, pour la partie nord : Mont-St-Aubert.
- **Relief** : vallée fluviale de très faible amplitude. Partie sud du faciès, rive gauche légèrement plus relevée que la rive droite et présence ponctuelle en rive gauche de quelques éperons rocheux.
- **Hydrographie** : omniprésence de l'Escaut canalisé.
- **Bâti** : bâtiments de type industriel et commercial, caractère de ville affirmée pour Antoing, habitat (ouvrier) hétérogène, pauvreté paysagère des entrées de ville.
- **Patrimoine bâti** : patrimoine industriel ancien (fours à chaux, silos), châteaux, édifices religieux, fresques Dubrunfaut (Bruyelle), Château-ferme de Curgies.
- **Végétation** : peu présente (surtout au nord). Ponctuellement sous forme de friches, de peupleraies ou de terres agricoles (prairies ou cultures).
- **Patrimoine naturel** : chiroptères dans les anciens fours à chaux.
- **Agriculture** : sous forme de lambeaux en rive gauche dans la partie sud du faciès (prairies et cultures).
- **Industrie** : paysage en mouvement d'activités portuaires, parc d'activité économique au nord (commercial ou de PME) et, dans la partie sud, industries passées et actuelles (cimenteries, carrières, etc.).
- **Infrastructures** : ouvrages d'art des voies de circulation (ponts et écluses), lignes à haute tension, RAVeL/chemin de halage.



L'Escaut urbanisé (n°6) : faciès essentiellement urbain, traversant la Ville de Tournai et dévoilant une qualité patrimoniale reconnue le long des quais qui canalisent le fleuve. Les vues extérieures sont très étroites et se dégagent essentiellement au niveau des ponts le surplombant. Couloir à l'architecture homogène mêlant avec bonheur bâtiments historiques et bâtiments de services et de commerces.

Entité de la Vallée de l'Escaut : paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.

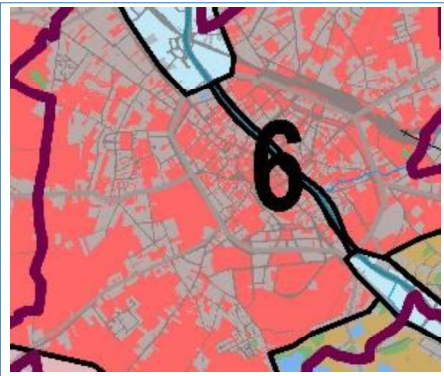
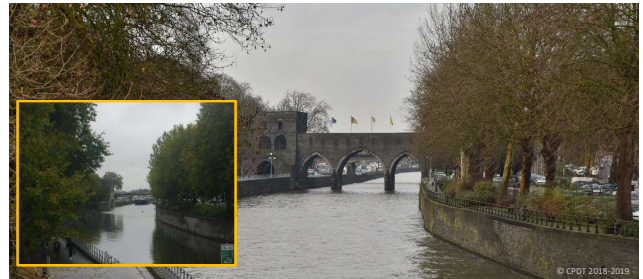


Schéma des entités et faciès paysagers

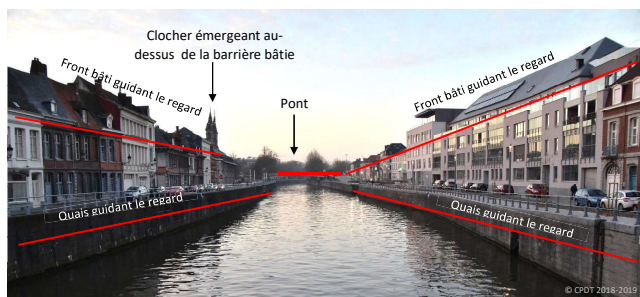
Villages concernés : Tournai.

Remarques : ce faciès paysager est sujet à une évolution urbaine importante en cours (élargissement de l'Escaut) modifiant de façon nette les paysages intérieurs observés.



Caractéristiques

- Ambiances : fluviale, urbaine, minérale.
- Vues (repères visuels) : les ponts et passerelles enjambant le fleuve canalisé, (le Pont des Trous à la sortie de la ville).
- Relief : plat
- Hydrographie : omniprésence de l'Escaut canalisé.
- Bâti : architecture homogène de moins bonne qualité à l'entrée et à la sortie de la ville.
- Patrimoine bâti : le Pont des Trous (tours), nombreuses maisons de maître, d'hôtels particuliers ou d'anciennes manufactures.
- Végétation : alignements d'arbres en séquences.
- Patrimoine naturel : Colonies d'hirondelles de fenêtre (bâtiments bords de quais).
- Agriculture : sans objet.
- Infrastructures : ouvrages d'art des voies de circulation (ponts et passerelles), RAVeL/chemin de halage (quais)



Le Bas-plateau des carrières (n°7) : n'est pas divisée en faciès paysagers.

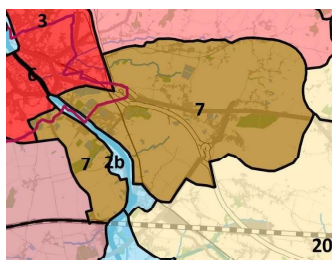


Schéma des entités et faciès paysagers

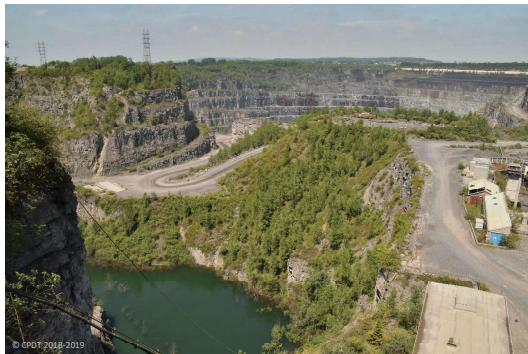
Villages concernés : Tournai, Warchin, Rumillies, Vaulx, Chercq, Antoing et Calonne.

Entité du Bas-plateau des carrières : paysage principalement caractérisé par l'empreinte des activités extractives passées (plutôt au nord) et présentes (concentrées au sud) tant au niveau du relief (fosses, talus, crassiers) que du bâti (typologie et matériaux), des infrastructures de transformation de la pierre (fours à chaux passé, clinckerie actuelle, etc.) ou de transport (voies d'évacuation du minerais et de ses produits dérivés). A l'exception des terrains cultivés, même la végétation résulte de l'influence de cette activité (talus boisés, fosses recolonisées).



Caractéristiques

- **Ambiances** : industrielle, minérale, verte.
- **Vues (repères visuels)** : édifices industriels actuels (dont les imposantes tours de CBR et les silos de la sucrerie de Fontenoy) et passés (dont les anciens fours à chaux), buttes constituées par les talus et crassiers (y compris Les 5 rocs aussi appelé Balcon du Pays blanc), lignes à haute tension, autoroute E42. En limite du faciès, le clocher et la tour du château du Prince de Ligne à Antoing
- **Relief** : bas-plateau à l'origine mais fortement remanié par l'activité extractive (buttes et fosses).
- **Hydrographie** : fosses sous eau (peu visibles), Rieu de Barges.
- **Bâti** : typologie en lien avec l'activité industrielle (maisons ouvrières sous différentes formes) mêlée à des bâtisses rurales et à des développements récents. Présence plus significative de la pierre en parement.
- **Patrimoine bâti** : vestiges de l'activité extractive (fours à chaux).
- **Végétation** : végétation arbustive sur les talus.
- **Patrimoine naturel** : Tous les milieux caractéristiques des carrières en exploitation et désaffectés, argillère et Bois de Barry.
- **Agriculture** : mélange de quelques prairies et cultures.
- **Industrie** : édifices industriels actuels (dont les imposantes tours de CBR et les silos de la sucrerie de Fontenoy) et passés (dont les anciens fours à chaux).
- **Infrastructures** : nombreuses voies de communication (autoroute E42, voie ferrée, nationale), lignes à haute tension.



Les Buttes (n°8 a et 8 b) : le relief de buttes témoins - reliquat du plateau limoneux - caractérise ce faciès et plus particulièrement le Mont-Saint-Aubert à l'ouest (149m) et les hauteurs de Thimougies (qui font partie de la butte de Montreuil-au-Bois - 122m) à l'est. Les vues lointaines sont importantes depuis leurs sommets et elles-mêmes constituent des points de repère notables. Les pentes les plus raides sont boisées. Le bâti est localisé à l'origine sur les buttes : en tas pour le Mont-Saint-Aubert et linéaire le long du réseau routier pour Thimougies. Le paysage essentiellement bucolique est marqué pour le Mont-Saint-Aubert par la fonction de villégiature (centre de vacances et horeca au sommet et villas et résidences secondaires sur les versants sud).

Entité des Buttes tournaisiennes : au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquelles se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.

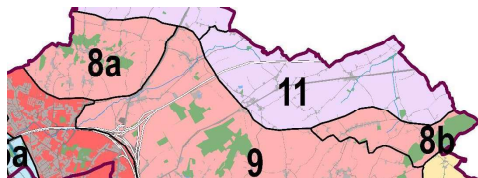
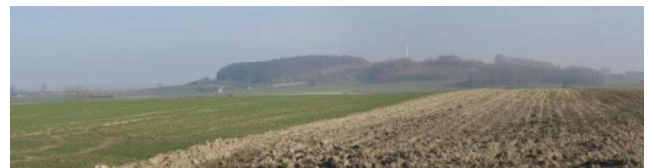


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Kain, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Béclers, Thimougies.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre et de villégiature pour le Mont-Saint-Aubert.
- **Vues (repères visuels)** : buttes elles-mêmes (repères visuelles notables > 5km), principaux points d'appel verticaux du centre et du nord du Parc naturel (Cathédrale et Beffroi de Tournai, édifices industriels actuels (dont imposantes tours de CBR), éoliennes, etc.).
- **Relief** : buttes.
- **Hydrographie** : sans objet pour le Mont-Saint-Aubert. Source de la petite Rhosnes pour (les hauteurs de) Thimougies.
- **Bâti** : villages localisés sur les hauteurs, de forme linéaire (le long du réseau routier) pour Thimougies et en tas pour le Mont-Saint-Aubert, avec étagement de villas sur ses versants sud. Bâti marqué par la fonction de villégiature pour le Mont-Saint-Aubert.
- **Patrimoine bâti** : fermes (hauteurs de Thimougies).
- **Végétation** : versants abrupts boisés, herbages sur flans plus doux et ponctuellement cultures sur replats.
- **Patrimoine naturel** : boisements sur versants abrupts.
- **Agriculture** : herbages sur flans plus doux et ponctuellement cultures sur replats.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers (n°9) : paysage de cultures au relief vallonné raccourcissant les vues lointaines. Les petits cours d'eau dans les creux sont peu visibles sauf parfois indirectement au travers de la végétation qui les bordent (y compris les prairies). Les villages présentent une silhouette plutôt groupée avec des hameaux dispersés.

Entité des Buttes tournaisiennes : au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaissienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquelles se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.

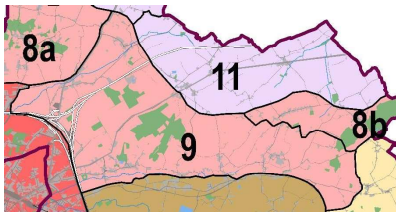


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Mont-Saint-Aubert, Kain, Mourcourt, Rumillies, Melles, Havinnes, Béclers, Maulde.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : autoroute A8, antenne de télécommunication en périphérie proche du faciès (Béclers).
- **Relief** : succession d'ondulations perpendiculaires au Rieu d'Amour et plaine faiblement entaillée par la vallée de la Melle à l'ouest.
- **Hydrographie** : nombreux cours d'eau (dont le Rieu d'Amour et la Melle et leurs affluents). Forte présence de fossés (curés) le long des voiries.
- **Bâti** : habitat groupé en petits villages, hameaux dispersés et quelques fermes isolées.
- **Patrimoine bâti** : église de Béclers, divers châteaux (Mourcourt, Rumillies, Breuze).
- **Végétation** : bois de Breuze, dissémination ponctuelle d'arbres et arbustes isolés, en haies, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses.
- **Patrimoine naturel** : Bois de Breuze, Bois Saint-Martin et de l'Allemont.
- **Agriculture** : majoritairement des labours, prairies parfois associées aux bords des cours d'eau.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : autoroute A8 et N528.



Ce faciès comprend une petite zone de transition plane à l'ouest, de part et d'autre de l'autoroute A8, principale infrastructure de la zone. Des hangars agricoles de grandes dimensions sont particulièrement visibles dans cette enclave. D'amples boisements font la transition avec la partie ondulée du faciès.



4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.4 LES FACIES PAYSAGER

ENTITE PAYSAGERE : LES PLAINES DE CELLES ET D'ANVAING / FACIES PAYSAGER : LA PLAINE DE CELLES

ANALYSE DESCRIPTIVE

La Plaine de Celles (n°10) : paysage relativement plat présentant quelques ondulations de faible amplitude et caractérisé par une forte dispersion de l'habitat associé à un réseau viarie constitué de mailles rectangulaires denses qui n'ont pas vraiment évolué depuis le 19ème siècle. Sur le territoire du Parc naturel, la N48 présente la même orientation (sud-ouest/nord-est) que ce réseau. Les labours (et les prairies) forment une mosaïque de petites parcelles rectangulaires. L'habitat, peu nombreux, (bâtiments isolés, petits hameaux lâches, fermes en carré de grande taille) est souvent accompagné d'une végétation arborée (arbre/arbuste) et entouré de prairies.

Entité des Plaines de Celles et d'Anvaing : paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.

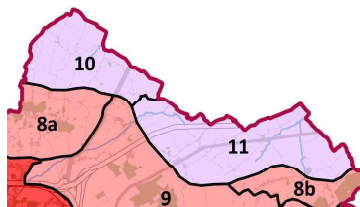


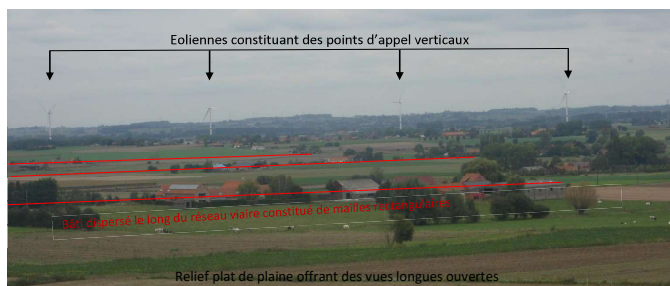
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Mont-Saint-Aubert, Mourcourt.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : sans objet au sein du faciès même. Vues longues ouvertes. En périphérie : Mont-St-Aubert, autoroute A8, parcs éoliens au nord (Molenbaix, etc.).
- **Relief** : plutôt plat (Plaine).
- **Hydrographie** : peu présente, réseau de fossés de drainage.
- **Bâti** : bâti dispersé au sein du territoire (bâtiments isolés, petits hameaux lâches avec anciennes petites fermes, fermes en carré de grande taille).
- **Patrimoine bâti** : fermes (en carré parfois surmontées d'un clocheton).
- **Végétation** : sous forme d'arbres isolés, en bouquets ou en alignements d'essences diverses (y compris en taillis).
- **Patrimoine naturel** : Plaine agricole favorable à la nidification des busards.
- **Agriculture** : labours et prairies (principalement aux abords du bâti) au sein de parcelles plutôt rectangulaires et de taille réduites (en lien avec le réseau viaire).
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



La Melle et la Petite Rhosnes (n°11) : les vallées de faible amplitude du faciès accentuent la sensation d'un relief plus ondulé que celui du faciès de la Plaine de Celles à l'ouest. L'habitat mêle les petits villages groupés de Melles et de Quartes et l'habitat dispersé intercalaire. La végétation arborée (arbre/arbuste) ponctue l'habitat dispersé et les labours et souligne les cours d'eau ou les voiries. Le réseau viaire rayonne depuis les villages. L'autoroute A8 cisaille la partie nord du faciès. La N529 rectiligne qui lui est parallèle offre de nombreuses vues longues sur l'entité paysagère.

Entité des Plaines de Celles et d'Anvaing : paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.

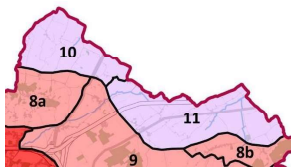


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Mourcourt, Melles, Quartes, Thimougies, Béclers.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale, champêtre.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès, autoroute A8, diverses antennes de télécommunication (dont celle de Béclers) en périphérie proche du faciès et édifices industriels (vues lointaines vers le sud – particulièrement les imposantes tours de CCB à Gaurain-Ramecroix).
- **Relief** : plaine faiblement entaillée par les vallées de la Melle et de la Petite Rhosnes et de ses affluents induisant des vallonements. Rive droite de la Melle légèrement plus forte.
- **Hydrographie** : nombreux cours d'eau moyennement visibles, forte présence de fossés curés le long des voiries.
- **Bâti** : villages en tas (noyaux d'habitat en tas à l'amorce d'un vallon pour Melles et sur un « promontoire » pour Quartes), fermes dispersées intercalaire au sein du territoire (mais moins dense que dans le faciès de la plaine de Celles à l'ouest).
- **Patrimoine bâti** : fermes.
- **Végétation** : dissémination d'arbres et arbustes principalement isolés, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses (y compris en taillis).
- **Patrimoine naturel** : Plaine agricole favorable à la nidification des busards.
- **Agriculture** : labours et prairies (principalement sur les fonds humides et les abords des villages). Parcelles de forme variables.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : autoroute A8 et N528 rectilignes et parallèles.



Le Rieu de Barges (n°12) : paysage ouvert de plateau labouré qui offre des vues longues. Le plateau est interrompu d'est en ouest par la vallée du Rieu de Barges qui le creuse. Ce dernier concentre l'habitat, les prairies et les rares boisements du faciès paysager. La perception de cette urbanisation linéaire est renforcée par la végétation arborée. Quelques rares grosses fermes ponctuent le plateau. Seul le village de Saint-Maur est localisé hors de la vallée sur une légère élévation. Sa silhouette isolée sur le plateau constitue un repère paysager tout comme les vues intérieures de sa place centrale enherbée (ancien trieu). Au sein de ce paysage plat, les infrastructures verticales constituent des repères visuels forts. La ligne à grande vitesse est plutôt discrète sauf à l'ouest de l'entité paysagère.

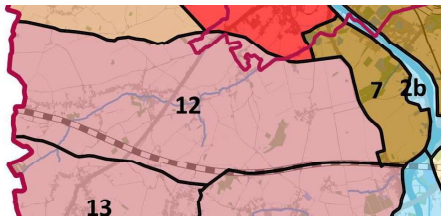


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Esplechin, Froidmont, Willemeau, Tournai, Ere, Saint-Maur, Chercq, Calonne, Rumes, Taintignies.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

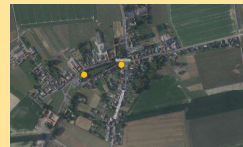


Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale sur plateau et vallée urbanisée.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès et du centre de Tournai (Cathédrale), nombreuses antennes et mâts (dont les parcs éoliens de Saint-Maur (périphérie sud) et Tournai-ouest, couple antenne émettrice - château d'eau à Froidmont, antenne relais), pylônes électriques, cheminées de l'ancienne briquetterie de Ere.
- **Relief** : plateau assez plat et uniforme creusé d'est en ouest par la vallée du Rieu de Barges.
- **Hydrographie** : Rieu de Barges.
- **Bâti** : linéaire continu de villages (Esplechin, Froidmont, Willemeau et Ere) à l'origine en rive gauche en pied de versant du Rieu de Barges, quelques grosses fermées isolées sur le plateau, Saint-Maur sur une butte.
- **Patrimoine bâti** : fermes en carré, châteaux (Duphénieux, Desclée, Motte-Baraffe), cabines électriques
- **Végétation** : souligne fortement visuellement le Rieu de Barges sous forme d'arbres isolés, en alignements ou en bouquets d'essences diverses (y compris en taillis).
- **Patrimoine naturel** : arbres remarquables, alignement d'arbres et zones de développement. Ripisylvies. Plaine agricole favorable à la nidification des busards.
- **Agriculture** : majoritairement des cultures sur le plateau (grandes parcelles pour la partie remembrée – TGV – particulièrement autour de Saint-Maur).
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : N507 (talutée) et N508 (largeur), TGV (surtout visible dans la partie ouest de son tracé), nombreuses antennes et mâts (cf. repères visuels).



Le village de Saint-Maur est localisé sur le plateau sur une petite butte et s'organise autour d'un ancien trieu qui se matérialise aujourd'hui par une grande place triangulaire enherbée



Les Ondulations de Rumes-Taintignies (n°13) : ce faciès se caractérise par une succession de vallons allongés et parallèles où les cœurs de villages occupent les sommets et s'étirent de manière plus lâche et aérée sur les flancs.

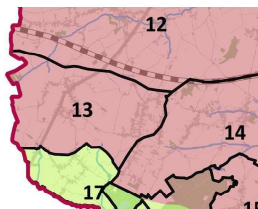


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Rumes, Esplechin, La Glanerie, Taintignies.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.



Caractéristiques

- **Ambiances** : agricole intensif.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : peu présente, nombreuses sources.
- **Bâti** : structures villageoises inscrites dans une maille lâche le long des voies de communication, disposées en sommet de crête avec des rues s'étendant de manière parallèle en travers des coteaux. L'architecture traditionnelle y est présente et les fermes sont, en général, d'une certaine qualité architecturale.
- **Patrimoine bâti** : « Pays des Mâchons » (architecture traditionnelle locale).
- **Végétation** : bosquets ponctuels.
- **Patrimoine naturel** : Petit parcellaire diversifié favorable à la petite faune agricole.
- **Agriculture** : grandes surfaces de labours permettant des vues lointaines, prairies bocagères dans les vallons.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : impact important des voies de communication (TGV, N508).



La Campagne ouverte du versant de l'Escaut (n°14) : la campagne ouverte du versant de l'Escaut est composée essentiellement de cultures avec de rares éléments verticaux rythmant le paysage. Les villages y sont étirés le long des routes formant de longs rubans bâtis ne présentant que de très rares ouvertures vers le paysage extérieur.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

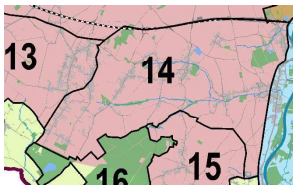


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Taintignies, Guignies, Ere, Wez-Velvain, Jollain-Merlin, Hollain, Bruyelle.





4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.4 LES FACIES PAYSAGER

ENTITE PAYSAGERE : LE PLATEAU DE LA PEVELE / FACIES PAYSAGER : LA CAMPAGNE OUVERTE DU VERSANT DE L'ESCAUT

ANALYSE DESCRIPTIVE

Caractéristiques

- **Ambiances** : agricole intensif.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des villages du faciès, Pierre Brunehaut, ensemble scolaire et religieux de de St Charles.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : quelques ruisseaux aux vallées peu marquées et à fonction principale de drainage.
- **Bâti** : villages déstructurés dans une maille lâche le long des voies de communication (Guignies, Wez-Velvain, Jollain-Merlin, Hollain). Présence de grandes fermes en dehors des auroles villageoises.
- **Patrimoine bâti** : fermes isolées ou enclavées dans la structure villageoise, quartier de la Déroderie, le Château de Lannoy
- **Végétation** : quelques bosquets épars et végétation de bords de rivières. Sporadiquement, plantations de pépinières et vieux vergers.
- **Patrimoine naturel** : Bois de Wailly, petit parcellaire diversifié favorable à la petite faune agricole.
- **Agriculture** : grandes surfaces de labours permettant des vues lointaines, bosquets ponctuels et prairies bocagères dans les vallons.
- **Industrie** : sucrerie de Wez
- **Infrastructures** : sans objet.



Les Pépinières de Lesdain (n°15) : Ce faciès accueille, sur des centaines d'hectares, les cultures horticoles destinées à la production d'arbres d'ornement et aux productions fruitières: des alignements d'arbres aux essences, couleurs, formes et textures très différentes se mélangent et forment avec les silhouettes villageoises un ensemble harmonieux exceptionnel.

Entité du Plateau de la Pévèle : bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

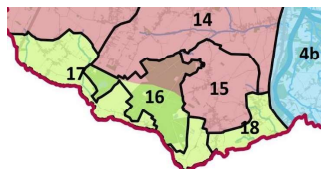


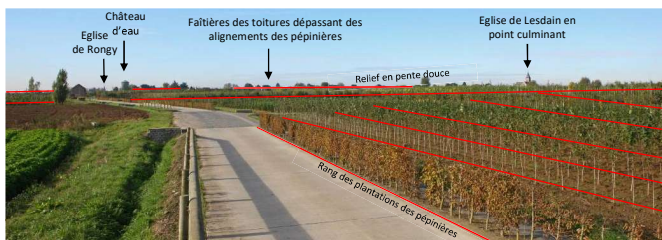
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Lesdain, Howardries, Rongy, Bléharies.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale et horticole.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des villages du faciès
- **Relief** : légères buttes occupées par les villages de Lesdain et Rongy.
- **Hydrographie** : peu présente.
- **Bâti** : structures villageoises homogènes avec une tendance au développement du bâti le long des voies.
- **Patrimoine bâti** : églises de Lesdain et Rongy.
- **Végétation** : diversité des essences exploitées en lignes.
- **Patrimoine naturel** : Faune agricole très présente ; flore printanière remarquable.
- **Agriculture** : morcellement important des parcelles horticoles.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



La Forêt d'Howardries (n°16) : ce faciès est formé de nombreux bois (Flines, Logneroeul et Rongy) en très grande partie privés. La forêt peut être décomposée en deux parties : une partie plus sèche au nord et une partie humide, au sud, celle-ci dépendante des affluents de l'Elnon.

Entité du Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.

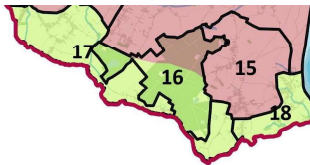


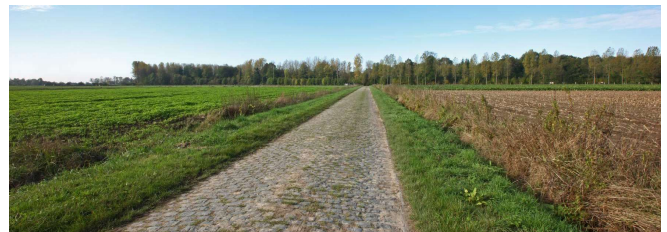
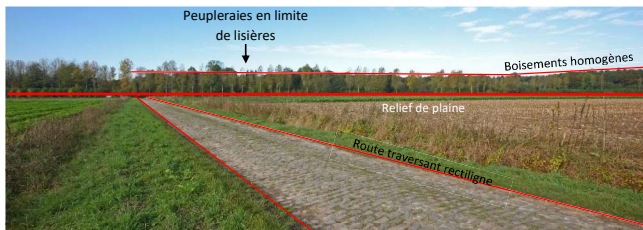
Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Rongy, Howardries, (Lesdain).



Caractéristiques

- **Ambiances** : forêt jardinée.
- **Vues (repères visuels)** : sans objet.
- **Relief** : en dévers vers l'Elnon.
- **Hydrographie** : zones plus humides au sud de la forêt qu'au nord, présence d'étangs.
- **Bâti** : sans objet.
- **Patrimoine bâti** : sans objet.
- **Végétation** : forêt de feuillus dont la perception varie selon la direction dont on l'appréhende : au nord et à l'ouest, la coupure entre les zones agricoles et les boisements est bien distincte; à l'est, les pépinières de Lesdain forment une barrière visuelle entre la rue et la forêt; enfin, au sud, les limites village-forêt s'entremêlent.
- **Patrimoine naturel** : présence de milieux humides et sableux notables dans la forêt,
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industries** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



La Vallée de l'Elnon (n°17) : la vallée de l'Elnon imprime sa présence par les pâtures, les prairies humides, l'abondance des saules têtards et surtout par le résultat de l'ancien travail de sape de la rivière.

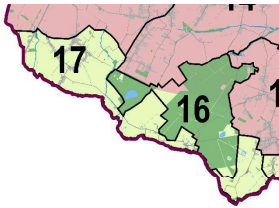


Schéma des entités et faciès paysagers

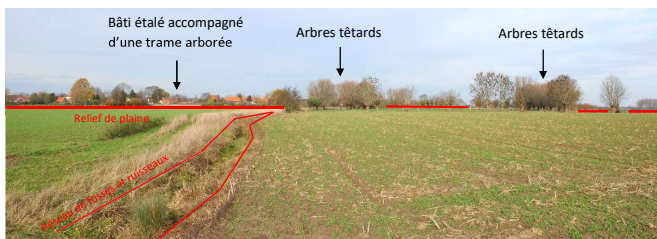
Villages concernés : Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy.

Entité du Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et agricole.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Howardries).
- **Relief** : vallée très peu marquée en dévers vers l'Elnon.
- **Hydrographie** : réseau dense de fossés de drainage, le ruisseau L'Elnon.
- **Bâti** : bâti continu et linéaire autour de grands îlots non urbanisés.
- **Patrimoine bâti** : village d'Howardries et son château.
- **Végétation** : alignements d'arbres (saules, etc.).
- **Patrimoine naturel** : Petit parcellaire favorable à la faune agricole.
- **Agriculture** : parcelles de cultures intensives et prairies limitées par des alignements d'arbres.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



Les Bords du Seuw (n°18) : faciès de petits espaces plus verdoyants : saules, peupleraies, etc. dépendant du Seuw, ruisseau qui se jette dans l'Escaut à hauteur de Bléharies.

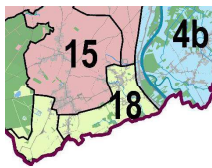


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Rongy, Bléharies.

Entité du Versant humide de la Pévèle : simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et horticole.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Bléharies).
- **Relief** : plat, en très léger dévers vers le village de Bléharies.
- **Hydrographie** : réseau dense de fossés de drainage, le ruisseau du Seuw.
- **Bâti** : dispersé le long du Seuw.
- **Patrimoine bâti** : église Saint-Aybert de Bléharies.
- **Végétation** : parcelles de pépinières et de vergers.
- **Patrimoine naturel** : Parcelles de cultures intensives et prairies limitées par des alignements d'arbres.
- **Agriculture** : prédominance de prairies en mélange avec quelques parcelles de pépinières.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : sans objet.



Le Versant de la Dendre (n°19 a et 19 b) : paysage plus accidenté que dans la campagne ouverte, creusé par les affluents de la Dendre. On y retrouve des fermes isolées qui forment des îlots entourés de pâtures verdoyantes.

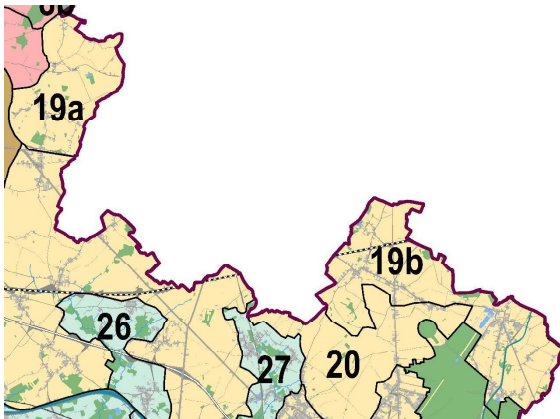


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Aubechies, Ellignies-Saint-Anne, Beloeil, Maulde.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stamburges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Ellignies-St-Anne, Maulde), (parc éolien).
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : présence perceptible de petits ruisseaux (la Hunelle, le Secours de la Dendre ou le Rieu de la Motte). Présence du canal Blaton-Ath.
- **Bâti** : petits villages isolés aux maisons groupées (Aubechies, Beloeil, Maulde), ou villages de type «rue» (Ellignies-St-Anne), présence de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise.
- **Patrimoine bâti** : parc et château à Beloeil, église et archéosite à Aubechies, château de Maulde.
- **Végétation** : Présence de bosquets.
- **Patrimoine naturel** : les berges du canal Blaton-Ath, bosquets.
- **Agriculture** : grandes surfaces de culture, prairies en fond de vallée, autour des villages ou des fermes.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence des voies de communication : réseau routier secondaire et Ligne à Grande Vitesse (TGV) dans la partie orientale du faciès (b).



La Campagne ouverte du bas-plateau limoneux hennuyer (n°20) : paysage où les éléments verticaux « repères » sont constitués par les alignements d'arbres le long des routes, les édifices industriels, les châteaux d'eau, les clochers des centres de villages et divers éléments verticaux (antennes, etc.).

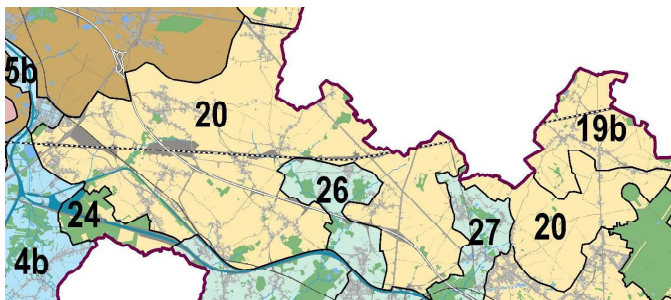


Schéma des entités et faciès paysagers

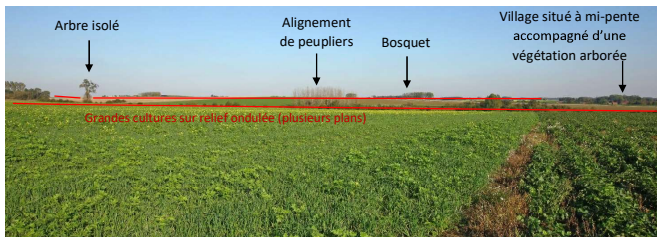
Villages concernés : Barry, Vezon, Gaurain-Ramecroix, Antoing, Fontenoy, Péronnes, Maubray, Callenelle, Brasménil, W-A-B, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Thumaide, Ramegnies, Wadelincourt, Basécles, Ellignies-Saint-Anne, Quevaucamps.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stamburges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : agricole intensif.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès, moulins (souvent localisés au sein d'espaces dégagés et prédominants), parcs éoliens.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente. Prédominance des canaux surtout vers Antoing (Canal Callenelle-Antoing et Nimy-Blaton-Péronnes).
- **Bâti** : villages isolés aux maisons groupées ou villages-rues le long des axes de communication. Présence de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise. Implantation commerciale le long des principaux axes de communication.
- **Patrimoine bâti** : sans objet.
- **Végétation** : bosquets ponctuels.
- **Patrimoine naturel** : canal désaffecté Callenelle-Antoing, réserve naturelle domaniale de Maubray, nombreux petits bois.
- **Agriculture** : grandes surfaces de cultures permettant des vues lointaines.
- **Industrie** : la sucrerie de Fontenoy à l'extérieur (nord-est) de l'entité et l'incinérateur de Thumaide à la limite de la Verne de Basècles.
- **Infrastructures** : omniprésence des voies de communication : Ligne à Grande Vitesse (TGV), autoroute, chemin de fer, canaux ou réseau routier secondaire.



Campagne et Carrieres (n°21) : faciès où les activités d'extraction ont influencé grandement les typologies bâties tant par les matériaux que par l'organisation au sein même du village : étirement, création de petits hameaux et placettes en dehors des centres villageois et plus proches des points d'extraction, etc. Aujourd'hui, ces carrieres désaffectées sont majoritairement remplies d'eau et entourées de nombreux bosquets parsemant les grandes surfaces cultivées, contribuant à la fermeture des vues.

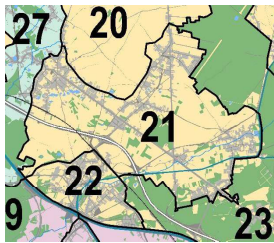


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Basècles, Quevaucamps, Stamburges, Grandglise.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stamburges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiances** : rurale et urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : moulins.
- **Relief** : ondulé.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente, canal Blaton-Ath et anciennes carrières aujourd'hui remplies d'eau.
- **Bâti** : villages densément bâtis. Présence de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise. Implantation commerciale le long des principaux axes de communication.
- **Patrimoine bâti** : églises de Grandglise et de Stambruges.
- **Végétation** : nombreux bosquets et peupleraies éparses.
- **Patrimoine naturel** : anciennes carrières de pierre de sable, landes à callune, pelouses sur sable.
- **Agriculture** : grandes surfaces de cultures.
- **Industrie** : nombreuses anciennes carrières de pierre de sable et de calcaire mais peu visibles. Trace infime de l'ancienne industrie textile (bonneterie) à Quevaucamps.
- **Infrastructures** : omniprésence des voies de communication : autoroute, canal ou réseau routier secondaire.



4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.4 LES FACIES PAYSAGER

ENTITE PAYSAGERE : LE BAS-PLATEAU LIMONEUX HENNUYER / FACIES PAYSAGER : LE NOYAU BATI DE BLATON

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le Noyau bâti de Blaton (n°22) : Blaton, tout comme le noyau bâti de Bernissart, est un village à très forte densité. L'auréole villageoise s'est urbanisée de manière rapide et peu maîtrisée. Certains quartiers se trouvent parfois en rupture avec le bâti ancien et la morphologie du terrain.

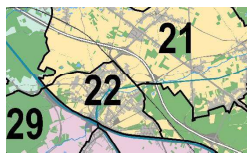


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Blaton.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stamburges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.

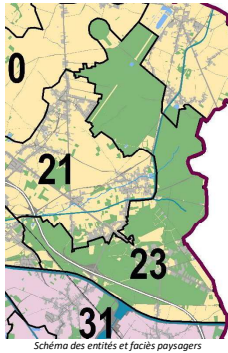


Caractéristiques

- **Ambiance** : entre rurale et urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : églises des villages du faciès, canaux, Mont des Groseilles.
- **Relief** : remodelé par l'homme lors de la réalisation des canaux, encaissement parfois important.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente. Nœud de Blaton, lieu de jonction des canaux Nimy-Blaton-Péronnes, Blaton-Ath, Pommeroeul-Antoing.
- **Bâti** : bâti dense et hétérogène (corons / logements sociaux / lotissements / bâti notable ancien et fermes anciennes englobées dans la maille urbaine).
- **Patrimoine bâti** : église romane de Blaton, maisons en pierre de Grandglise, murs en « Crêtes à Cayaux », nombreuses chapelles.
- **Végétation** : cadre « vert » au sein de l'urbain, nombreuses friches.
- **Patrimoine naturel** : carrière de sable désaffectée de la réserve naturelle de la Grande Bruyère.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : vestiges du passé industriel (friches, chemin de fer et carrières désaffectées).
- **Infrastructures** : présence des voies de communication: routes rapides (contournement de Blaton), chemin de fer et canaux.



La Forêt de Stambuges-Beloeil (n°23) : forêt domaniale d'une superficie de 400 hectares, prolongée par la forêt d'Imberchies, demeure une forêt de loisirs avec ses curiosités: la Mer de sable et les espaces empreints de mystères (l'arbre à clous, la source du ruisseau de la Fontaine Bouillante, etc.) C'est aussi une forêt « habitée », le long de la NS0, dont les limites jardinées sont hétérogènes et souvent inesthétiques.



Villages concernés : Beloeil, Quevaucamps, Stambuges, Grandglise.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambuges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : forestière et de loisirs.
- **Vues (repères visuels)** pavillons de chasse du château de Beloeil.
- **Relief** : légèrement ondulé.
- **Hydrographie** : peu visible au sein des boisements (ruisseau de la Fontaine Bouillante, canal Blaton-Ath et canal Nimy-Blaton-Péronnes).
- **Bâti** : bâti traditionnel fortement mité par les lotissements et les habitations aux marges jardinées hétérogènes.
- **Patrimoine bâti** : pavillons de chasse du château de Beloeil.
- **Végétation** : boisement hétérogène (hêtraie, chênaies, mais aussi parcelles de pinèdes).
- **Patrimoine naturel** : la forêt et la Mer de sable, landes à callune, pelouses sur sable, grandes mares intra-forestières remarquables.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : nombreuses voies de communication: autoroutes et routes.



Le Bois de Péronnes-Maubray (n°24) : bois situé sur 240 hectares, au sud du village de Péronnes, qui offre une structure quadrillée par de nombreux chemins, à la limite du Grand Large et en jonction avec la Forêt Domaniale de Flines-les-Raches, en France. Il surplombe en ligne de crête les paysages typiques de la vallée de l'Escaut, des grandes cultures du Bas Plateau Limoneux Hennuyer et du Val de Vernes.

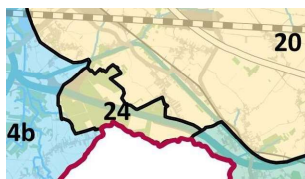


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Péronnes, Maubray.

Entité du Bas-plateau limoneux hennuyer : grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stambuges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.



Caractéristiques

- **Ambiance** : forestière (sylvicole).
- **Vues (repères visuels)** : paysage fermé.
- **Relief** : ligne de crête.
- **Hydrographie** : canal Nimy-Blaton-Péronnes et jonction au nœud de Péronnes.
- **Bâti** : sans objet.
- **Patrimoine bâti** : écluses du canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- **Végétation** : boisement mixte.
- **Patrimoine naturel** : bois de Lanchon et de Fouage, sablières désaffectées, landes à callune, pelouses sur sable, hêtraie à jacinthes.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : canal Nimy-Blaton-Péronnes (traverse d'est en ouest).





4. LES PAYSAGES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

4.4 LES FACIES PAYSAGER

ENTITE PAYSAGERE : LE VERSANT HUMIDE DE L'ESCAUT / FACIES PAYSAGER : LE VAL DE VERNES

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le Val de Vernes (n°25) : faciès à dominance agricole, qui offre un paysage unique où les décors évoluent au passage de chaque virage: persistance des haies autour des pâtures, alignements d'arbres le long des routes sinueuses et entre les parcelles, fossés de drainage et nombreux ruisseaux, peupleraies morcelées dans un parcellaire fractionné et un bâti très dispersé.

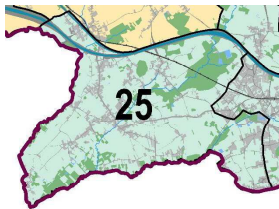


Schéma des entités et faciès paysagers

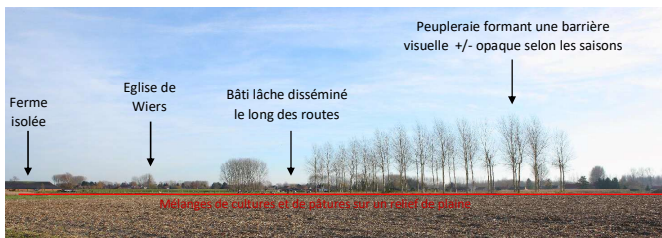
Villages concernés : Wiers, Callenelle, Péruwelz.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écran de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et agricole marquées.
- **Vues (repères visuels)** : église des villages du faciès (Wiers), le château du Biez, les reliefs caractéristiques du Gros Mont et du Mont de la Garenne.
- **Relief** : plat hormis le Mont de la Garenne et le Gros Mont au nord du faciès.
- **Hydrographie** : les deux Vernes, la Calonne et l'Ourseau drainent un réseau dense de fossés (wateringues) et une vaste zone à caractère très humide. Présence de nombreux étangs.
- **Bâti** : bâti dispersé, implantation le long des voies de communication, exploitations agricoles en marge des villages.
- **Patrimoine bâti** : le château du Biez et le château de Bitremont.
- **Végétation** : alignements d'arbres (saules, haies, etc.) le long des prairies, peupleraies nombreuses.
- **Patrimoine naturel** : prairies humides autour du château du Biez, la Verne de Bury et les fonds humides en bordure du Rieu de la Calonne et des deux Vernes.
- **Agriculture** : majorité de prairies.
- **Industrie** : quelques entreprises le long du canal.
- **Infrastructures** : route régionale, impression de dédale accentuée par une indifférenciation des largeurs de routes.



La Verne de Bury (n°26) : faciès présentant une composition végétale en harmonie avec les marges (limites) des villages qui bordent la rivière formant de la sorte une véritable sensation de dédale.

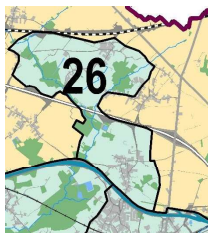


Schéma des entités et faciès paysagers

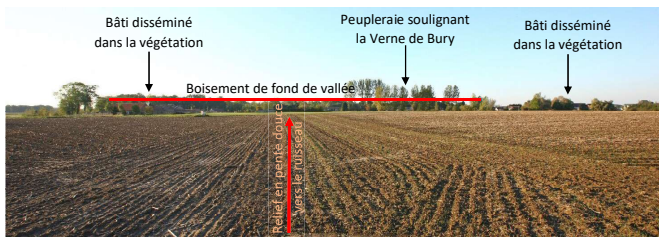
Villages concernés : Braffe, Roucourt, Bury.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques :

- **Ambiance** : rurale et agricole marquées.
- **Vues (repères visuels)** : églises des villages du faciès (Braffe, Roucourt), château d'Anstaing.
- **Relief** : léger vallonnement creusé parallèlement à la Verne de Bury.
- **Hydrographie** : réseau de ruisseaux et prépondérance de la Verne de Bury bien que celle-ci ne soit perceptible que par une légère dépression au travers de la « Campagne Ouverte du Bas-Plateau Limoneux Hennuyer ».
- **Bâti** : villages (Bury, Braffe et Brasménil) groupés le long de la rivière en contrebas du plateau comprenant un bâti linéaire ponctué de fermes et de maisons bourgeoises. Le village de Roucourt localisé sur les hauteurs du relief est isolé du reste de l'entité par la coupure de l'autoroute.
- **Patrimoine bâti** : la tour du château de Briffoeil et le château d'Anstaing (non loin du Gros Tilleul de Braffe) et dans une moindre mesure les fermes en carré et quelques édifices architecturaux de moindre importance (églises et château de Bitremont).
- **Végétation** : alignements de saules entre les parcelles agricoles, cloisonnement des vues par quelques peupleraies, dépression de la Verne de Bury accompagnée de nombreux boisements (mélange de peupleraies et de feuillus mixtes).
- **Patrimoine naturel** : la Verne de Bury accompagnée de nombreux petits espaces d'intérêt biologique (RND Noire Terre et Marais de la Roë).
- **Agriculture** : majorité de prairies surtout autour de l'auréole villageoise et du réseau hydrographique.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence faible à l'exception de l'autoroute.



La Verne de Basècles (n°27) : large trouée verte dans les cultures ocres à dorées du Bas plateau limoneux hennuyer. On y retrouve un damier de prairies, de boisements et de villages jointifs (Wadelincourt, Thumaide, Rameignies) au sein duquel le cours d'eau est quasiment imperceptible à partir de l'espace-rue.

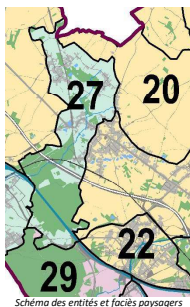


Schéma des entités et faciès paysagers

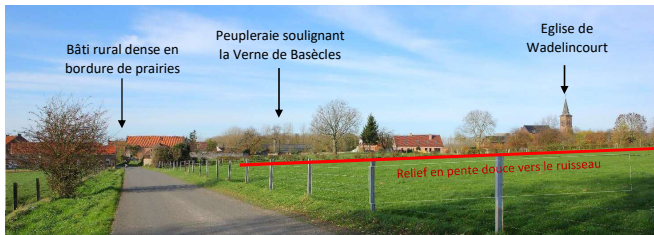
Villages concernés : Rameignies, Thumaide, Wadelincourt, Basècles, Péruwelz.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale et agricoles marquées.
- **Vues (repères visuels)** : usine d'incinération de Thumaide et ses panaches de fumée.
- **Relief** : léger vallonnement creusé parallèle à la Verne de Basècles.
- **Hydrographie** : réseau dense de petits ruisseaux, de fossés de drainage et prépondérance de la Verne de Basècles.
- **Bâti** : villages (Thumaide, Wadelincourt et Rameignies) groupés le long de la rivière en contrebas du plateau comprenant un bâti linéaire constitué d'édifices anciens en pierre ou en briques chaulées et ponctué de fermes et de maisons bourgeoises.
- **Patrimoine bâti** : château de Rameignies.
- **Végétation** : alignements de saules entre les parcelles agricoles, cloisonnement des vues par quelques peupleraies ou boisements mixtes.
- **Patrimoine naturel** : la Verne de Basècles accompagnée de milieux humides très intéressants (mares permanentes ou temporaires, prairies et boisements), réserve naturelle agréée de Wadelincourt.
- **Agriculture** : majorité de prairies surtout autour de l'auréole villageoise et du réseau hydrographique.
- **Industrie** : omniprésence de l'incinérateur de Thumaide dans le paysage.
- **Infrastructures** : présence faible à l'exception de deux routes importantes (N50 et E42).



L'Urbanisation de Péruwelz (n°28) : appuyée au sud, contre le mont de Bon-Secours et sa forêt, faciès avec un centre urbain dense mais verdoyant et une périphérie largement aérée par l'étalement des rues entrecoupées de prairies et de boisements.

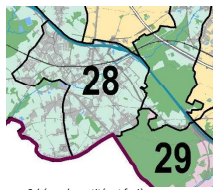


Schéma des entités et faciès paysagers

Villages concernés : Péruwelz, Bon-Secours.

Entité du Versant humide de l'Escaut : paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écran de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).

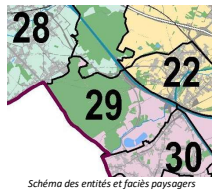


Caractéristiques

- **Ambiance** : urbaine (et verte).
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (basilique de Bon-Secours et église St-Quentin de Péruwelz), (parcs éoliens).
- **Relief** : butte de Bon-Secours à la frontière franco-belge et relief globalement plat au sud.
- **Hydrographie** : Verne de Basècles et canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- **Bâti** : au-delà du bâti structuré du centre-ville, bâti à tendance hétérogène, qui se dessert le long des voies de communication.
- **Patrimoine bâti** : riche patrimoine monumental et urbain (basilique de Bon-Secours, Grand'Place, grandes demeures avec parc, etc.).
- **Végétation** : importante de la forêt de Bon-Secours et de nombreux parcs en ville.
- **Patrimoine naturel** : richesses naturelles dans les parcs privés et publics dans le centre urbain.
- **Agriculture** : nombreux reliquats (champs, prairies et bois) entre les ensembles urbanisés.
- **Industrie** : présence importante des parcs d'activité économique (artisanaux et commerciaux) en entrée de ville.
- **Infrastructures** : présence de nombreuses voies de communication: autoroute, route régionale traversant le centre-ville, voie ferrée avec passages à niveau encore présents.

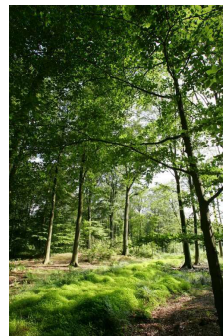


La Forêt de Bon-Secours (n°29) : ce faciès forme une frontière physique épaisse entre la Belgique et la France. Située en bordure de la ville de Péruwelz, la forêt s'étend sur 297 hectares sur un versant d'un mont sablonneux, principalement vers le bassin visuel de la dépression de la Haine et dispose d'un réseau de sentiers de randonnée assez fourni.



Villages concernés : Bon-Secours, Bernissart, Blaton.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

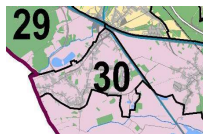


Caractéristiques

- **Ambiance** : forestière et de loisirs.
- **Vues (repères visuels)** : vue sur la basilique de Bon-Secours et sur le château de l'Hermitage (côté Français) depuis les routes forestières rectilignes.
- **Relief** : accentué par la butte de Bon-Secours.
- **Hydrographie** : peu présente sauf au sud : ruisseau de la Fontaine bouillante en bas de versant et Lac de Bernissart résultant des effondrements miniers.
- **Bâti** : sans objet.
- **Patrimoine bâti** : vestiges charbonniers, bornes du Maréchal et du Sanglier.
- **Végétation** : boisements hétérogènes de feuillus (principalement hêtraie et chênaie) et de conifères, peupleraies et saules, etc. en lisière de forêt.
- **Patrimoine naturel** : Forêt de Bon-Secours (hêtraie et chênaie humide), quelques milieux marécageux.
- **Agriculture** : sans objet.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : présence de voies de communication (canal et réseau routier).



Le Noyau bâti de Bernissart (n°30) : faciès constitué d'un maillage de rues très lâche. Le bâti y est aussi très hétérogène, mélangeant bâti rural, immeubles sociaux, quartiers de maisons minières et édifices commerciaux de tailles différentes.



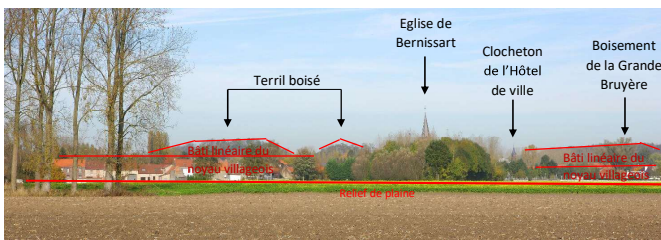
Villages concernés : Bernissart.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

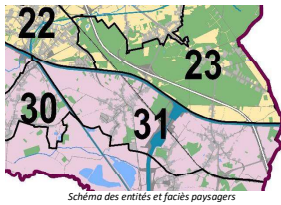


Caractéristiques

- **Ambiance** : entre rurale et urbaine.
- **Vues (repères visuels)** : terrils, clochers des églises des villages du faciès (Bernissart) et clocheton de l'hôtel de Ville.
- **Relief** : relief naturel plat sur lequel se trouve plusieurs terrils.
- **Hydrographie** : peu présente (quelques petits cours d'eau), canal désaffecté Pommeroeul-Antoing et nœud de Blaton en limite externe du faciès.
- **Bâti** : bâti dense et hétérogène (corons / logements sociaux / lotissements / bâti notable anciens en pierre de Grandglise et fermes anciennes englobées dans la maille urbaine).
- **Patrimoine bâti** : patrimoine minier et présence d'une multitude de chapelles.
- **Végétation** : cadre « vert » au sein du village et en périphérie: friches, peupleraies, prairies.
- **Patrimoine naturel** : Terrils boisés.
- **Agriculture** : prairies dans et autour du village.
- **Industrie** : vestiges du passé houiller parfois peu perceptibles : canaux, terrils, friches, chemin de fer, charbonnages, corons.
- **Infrastructures** : omniprésence des voies de communication : chemin de fer, canaux ou réseau routier.



Le Versant de la Haine (n°31) : paysage où les lambeaux de haies bocagères autour des pâtures, les alignements d'arbres le long des routes et entre deux parcelles et les peupleraies, forment une couronne autour des villages aux typologies étoilées et isolées. Ce faciès paysager a des caractéristiques identiques à celles de la Plaine humide de la Haine, mais avec des espaces moins marécageux.



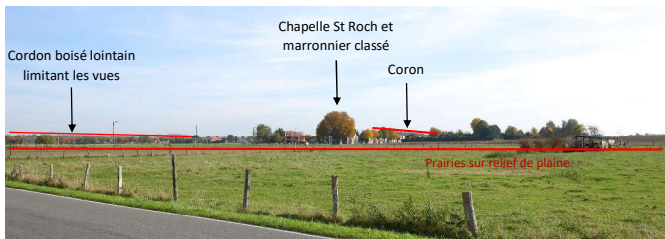
Villages concernés : Ville-Pommeroeul, Harchies, Pommeroeul.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.



Caractéristiques

- **Ambiance** : rurale.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès (Harchies), moulin, tour de la « Perche couverte ». Vues lointaines (éoliennes de Quievrain et les terrils de Dour).
- **Relief** : relief de plaine à l'exception d'un faux-plat montant vers le nord.
- **Hydrographie** : hydrographie naturelle peu présente. Prédominance des canaux (canal désaffecté Pommeroeul-Antoing en limite est du faciès, canal Nimy-Blaton-Péronnes en limite nord et canal Pommeroeul-Condé).
- **Bâti** : villages aux maisons groupées avec une tendance au développement hétérogène et anarchique, notamment entre les villages, le long des grands axes de communication.
- **Patrimoine bâti** : moulin, « Perche Couverte » et nombreuses chapelles.
- **Végétation** : haies bocagères morcelées, alignements de saules têtards entre les parcelles, le long des routes et des voies d'eau.
- **Patrimoine naturel** : Marais de Ville, les pelouses de l'écluse du Grand Large de Pommeroeul.
- **Agriculture** : majorité de prairies (cloisonnées).
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : voie ferrée.



La Plaine humide de la Haine (n°32) : paysage où les lambeaux de haies bocagères autour des pâtures, les alignements d'arbres le long des routes et entre deux parcelles et les peupleraies, forment une couronne autour des villages aux typologies étoilées et isolées. Ce faciès paysager a des caractéristiques identiques à celles du versant de la Haine, mais avec des espaces plus marécageux.

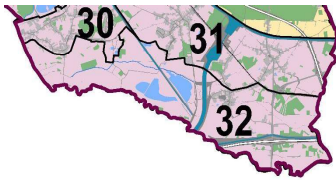


Schéma des entités et faciès paysagers

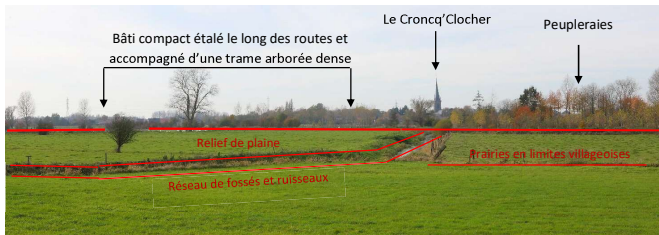
Villages concernés : Ville-Pommeroeul, Harchies, Pommeroeul, Bernissart.

Entité de la Dépression de la Haine : large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

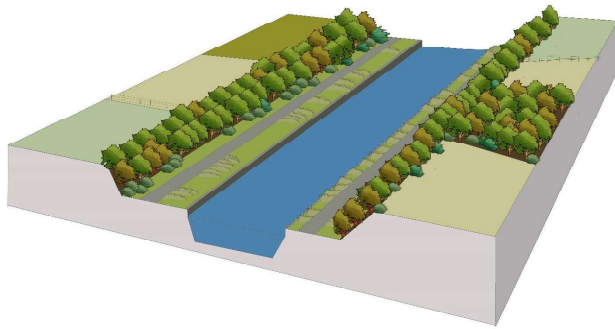


Caractéristiques

- **Ambiance** : naturelle, mais fortement marquée par les scissions créées par les infrastructures de communication.
- **Vues (repères visuels)** : clochers des églises des villages du faciès («Croncq Clocher»).
- **Relief** : relief de plaine.
- **Hydrographie** : forte présence liée au Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (grands plans d'eau nés d'effondrements miniers et ceinturés par une végétation palustre) entourés d'un réseau important de fossés, canal Pommeroeul-Condé et Haine canalisée.
- **Bâti** : villages en étoile dont quelques rares rues se rejoignent et forment une continuité (Pommeroeul-Ville-Pommeroeul).
- **Patrimoine bâti** : le «Croncq Clocher» à Pommeroeul.
- **Végétation** : haies bocagères morcelées, alignements de saules têtards entre les parcelles, prairies humides, terrils colonisés par le bouleau, saulaies ceinturant les plans d'eau, les routes et les voies d'eau.
- **Patrimoine naturel** : Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, Marais de Ville.
- **Agriculture** : majorité de prairies cloisonnées par des haies bocagères morcelées et parfois à proximité des villages, par des murs de pierre du pays.
- **Industrie** : sans objet.
- **Infrastructures** : petite portion d'autoroute.



Le Canal Nimy-Blaton-Péronnes : il constitue une des épine dorsales est-ouest de la moitié orientale du Parc naturel depuis Ville-Pommeroeul jusqu'à l'Escaut qu'il rencontre à Péronnes. Il sépare les paysages à vocation agricole intensive au nord des prairies verdoyantes au sud. Ce canal à grand gabarit (max. 1350 T) parcourt le territoire du Parc naturel sur plus de 25 km et son emprise dans le paysage est importante. Il est mis en évidence sur la majeure partie de son tracé par les rideaux d'arbres qui l'encadrent. Sa situation parfois en remblai le rend d'autant plus visible.



Bloc-diagramme du canal Nimy-Blaton-Péronnes

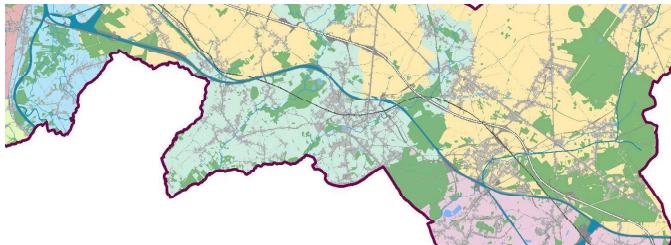
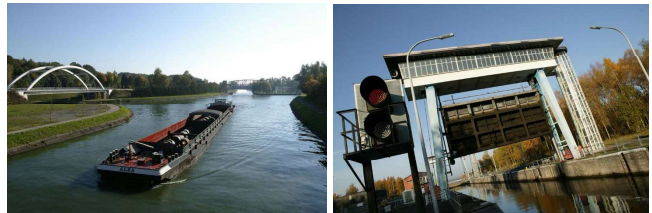


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart, Péruwelz, Antoing

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiances** : artificielle, minérale (berges, ponts, écluses), de navigation commerciale (à grand gabarit).
- **Relief** : dans sa traversée du Parc naturel, le canal franchit des buttes et des vallées. Il se trouve donc tantôt en contrebas, tantôt en hauteur par rapport à son environnement.
- **Patrimoine** : station de pompage et écluses dites Péronnes 1 et 2.

Le Canal désaffecté Callenelle-Péronnes : partie du canal Pommeroeul-Antoing abandonnée à la suite de la construction du canal Nimy-Blaton-Péronnes, ce canal désaffecté part de Calennelle, se dirige vers le nord jusqu'au hameau de Vezonecheu où il effectue un coude vers le sud pour rejoindre le Grand large de Péronnes. S'écoulant au niveau du sol dans la majeure partie de son trajet, ce canal est bien intégré dans le paysage. Il prend l'aspect d'une promenade plantée qui au travers des rangées d'arbres offrent des ouvertures visuelles vers le paysage local. Le patrimoine lié au canal (écluses désaffectées, maisons d'éclusiers, ...) agrémentent les vues.



Bloc-diagramme du canal désaffecté Callenelle-Péronnes

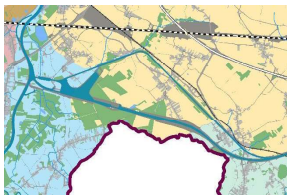


Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Antoing, Péruwelz

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiance** : bucolique et immobile (sans navigation – désaffecté).
- **Relief** : le canal se situe surtout au niveau naturel, ponctuellement il se trouve en hauteur ou en contre-bas (tranchée dite de Grand-Camp) par rapport à ce dernier.
- **Patrimoine** : le site du canal lui-même - qui comprend notamment 8 maisons éclusières, 8 vestiges (maçonneries) d'écluse, 2 anciens ponts-levants, 1 borne kilométrique, 1 ancienne aubette de pontonnier, 1 pont métallique dit Pont-Royal, une tranchée dite de Grand-Camp, des alignements d'arbres -, une cabine électrique.

Le Canal Blaton-Ath : sur le territoire du Parc naturel, ce canal relie Blaton, sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes, à Boleoil. Cette voie d'eau à faible gabarit (300T), dont le tracé date de la fin du 19^{ème} siècle, est aujourd'hui utilisée pour la navigation de plaisance. Le canal s'écoule d'abord en remblai, ce qui lui offre une position dominante sur le paysage champêtre. Ensuite, son tracé se situe essentiellement en milieu boisé, au travers de la forêt indivise de Stambruges, où il est peu visible et n'influence pas le paysage environnant. Il est caractérisé par de nombreuses écluses successives et des ponts-levants.

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Bloc-diagramme du canal Blaton-Ath

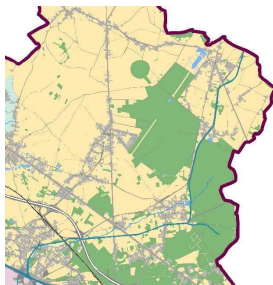


Schéma des faciès paysagers



Caractéristiques

- **Ambiances** : bucolique et de navigation de plaisance.
- **Relief** : dans sa traversée du Parc naturel, le canal se trouve surtout en hauteur par rapport au niveau naturel et ponctuellement au niveau du sol.
- **Patrimoine** : le site du canal lui-même - qui comprend notamment 11 écluses, des maisons éclésières, des ponts-levants, l'église de Tous les Saints (Blaton), la traversée des Ecacheries (Boleoil), la traversée de la Forêt de Stambruges, les anciennes gares de la Ligne L81.

Communes concernées : Bernissart et Boleoil

Le Canal désaffecté Pommeroeul-Blaton : faisant partie à l'origine du canal Pommeroeul-Antoing, il fut construit au cours du 19^{ème} siècle pour les besoins des charbonnages. Il est aujourd'hui interrompu à la hauteur des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. Il est situé en remblai sur la majeure partie de son tracé, est laissé à l'abandon et est envahi d'arbustes et d'arbres divers. Ainsi camouflé dans la végétation, il n'est pas très visible dans le paysage. Seule la partie située au-delà de l'écluse n°1 en direction de Blaton est actuellement entretenue et, avec ses rangées d'arbres et ses chemins de halage, constitue un site de promenade très accueillant.

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Bloc-diagramme du canal désaffecté de Pommeroeul-Blaton

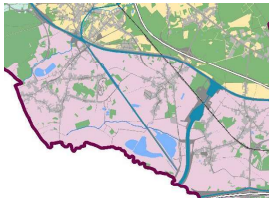


Schéma des faciès paysagers

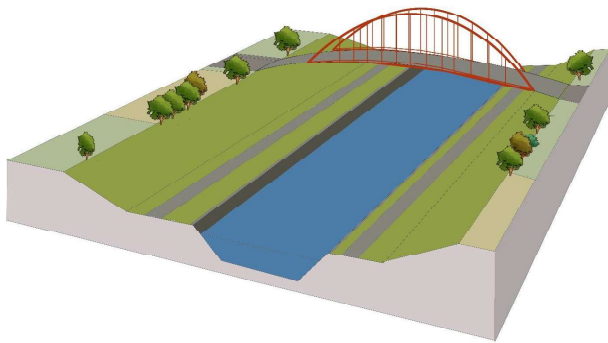


Caractéristiques

- **Ambiances** : bucolique, romantique (reliquat industriel) et immobile (sans navigation – désaffecté).
- **Relief** : le canal se trouve surtout en hauteur par rapport au niveau naturel et ponctuellement au niveau du sol.
- **Patrimoine** : le site du canal lui-même - qui comprend notamment 5 vestiges (maçonneries) d'écluse, des maisons éclusières, 2 anciens ponts-levants, le bâtiment de l'ancienne machine à vapeur.

Communes concernées : Bernissart

Le Canal Pommeroeul-Condé : bien qu'il ne soit présent que sur un court tracé (un peu plus de 3 km) dans le Parc naturel, depuis ville-Pommeoel jusque Pommeroeul, son important gabarit (3000T) marque le paysage environnant de façon indéniable. Cette visibilité est renforcée par ses berges minéralisées et l'absence de végétation de part et d'autre du canal. Longtemps hors-service, des travaux de réhabilitation sont en cours dans le cadre du projet Escaut-Seine.



Bloc-diagramme du canal Pommeroeul-Condé



Schéma des faciès paysagers

Communes concernées : Bernissart

Entité des Paysages intérieurs des canaux : la richesse du territoire en voies d'eau de tailles diverses consacre une typologie paysagère particulière qui s'apprécie selon l'axe du cours d'eau artificiel ou canalisé. Témoins de l'activité industrielle présente et passée, ces voies d'eau constituent un fil conducteur entre différents sites du Parc naturel. L'Escaut formant la colonne vertébrale nord-ouest/sud-est du Parc naturel a été, de ce fait, intégrée à une entité paysagère spécifique : la Vallée de l'Escaut. La perception des vues est essentiellement linéaire : bande étroite composée principalement du canal, du ou des chemins de halage et de la végétation qui borde ceux-ci. Il y a peu de vues transversales franches (vers l'extérieur de l'entité ou d'une autre entité vers celle-ci).



Caractéristiques

- **Ambiances** : artificielle, minérale (berges, ponts, écluses) et immobile (sans navigation - envasement).
- **Relief** : dans sa traversée du Parc naturel, le canal se trouve en contre-bas du niveau naturel.
- **Patrimoine** : sans objet.

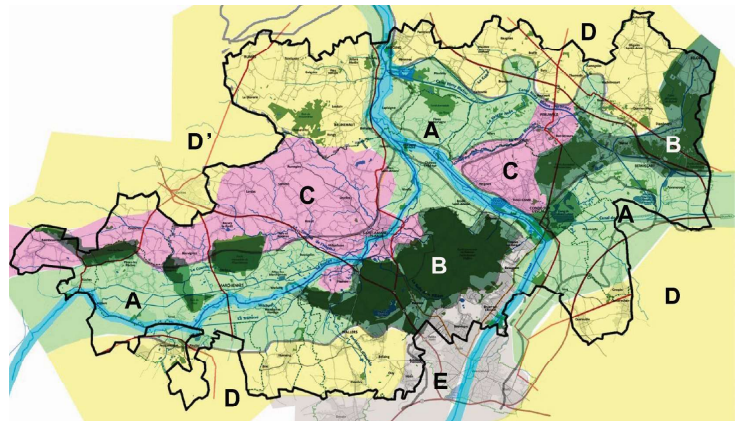


Parc naturel
RÉGIONAL
DE L'ESCAUT

ANALYSE DESCRIPTIVE



Carte 36 – L'étude paysagère du PNTN 2010 – Réalisation PNRSE 2010



Carte 37 – Les orientations paysagères du PNTN – PNRSE 2010



Préambule

L'étude transfrontalière des paysages d'écrite ci-dessous date de 2010 (sans la commune de Tournai) et a été réalisée dans le contexte de révision de la charte Parc de Scarpe-Escaut. L'occasion pour le PNPE de mettre à jour sa propre étude paysagère et de créer les Atlas des paysages des Plaines de l'Escaut. La présente étude sera mise à jour en transfrontalier à l'occasion de la révision du Plan parc pour 2025.

Généralités

Localisé sur un territoire densément peuplé, le premier Parc Naturel Régional créé en France a d'autant plus le soin de préserver et de mettre en valeur la qualité des paysages que ces paysages sont vécus quotidiennement par les habitants comme espaces de vie, de déplacement, de travail, de loisirs, ... Aussi l'enjeu de cette étude sur les paysages est de faire reconnaître la valeur des paysages et d'offrir un « lien de vie » à l'ensemble de la population du Parc, voire à faire partager aux visiteurs de plus en plus présents la richesse souvent méconnue de leur patrimoine naturel, culturel et urbain.

La présentation de l'étude a pour objet l'élaboration d'un **diagnostic des paysages** sur l'ensemble du Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Cette étude a également été conçue comme un **document stratégique et pédagogique** recherchant une inscription cohérente de ses orientations dans les paysages du Parc naturel Transfrontalier du Hainaut.

Cette étude est composée de deux parties :

- La première, assimilable à « un diagnostic paysager », caractérise les différentes entités de paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut et analyse de façon critique et prospective l'évolution de ces paysages de façon à en faire ressortir les enjeux paysagers.
- La deuxième consiste à formaliser, pour les 12 ans à venir, les différentes vocations et enjeux paysagers du territoire, de façon à en déduire des orientations stratégiques et des pistes d'intervention.

La carte des orientations paysagères spatialisée

Cette carte assortie d'un tableau à double entrée a pour objet de **repérer les ensembles spatiaux concernés par des dynamiques paysagères convergentes**.

Ces dynamiques sont en opposition et engendrent des conflits de territoire, on observe globalement des fortes pressions urbaines en périphérie du parc auxquelles s'opposent une certaine déprise et une forte pression naturelle en coeur de parc.

Dans un deuxième temps des orientations communes sont déclinées par territoires de cohérence.

Ce découpage spatial qui ne coïncide pas parfaitement avec les entités de paysage à l'avantage de repérer les dynamiques qui les traversent.

		Dynamique naturelle	Dynamique boisements (forestier ou non)	Dynamique agricole	Dynamique d'urbanisation
A	Retrouver une stabilité du paysage compromise en partie	● Fermeture des paysages	● Fermeture des paysages	●	●
B	Maîtriser une pression humaine fortement contraignante	○	●	●	● Conflits sur les franges
C	Préserver l'équilibre fragile entre dynamique agricole / pression urbaine et boisement	○	● Fermeture des paysages	●	● Urbanisation linéaire dense
D	Renforcer l'équilibre agricole et urbain dans les franges des plateaux	○	○	●	●
D'	Surveiller l'équilibre entre dynamique de déboisement / ville - campagne	○	● Fermeture des paysages	●	●
E	Préserver les poches agricoles et naturelles reliquées	○	○	○	● Dominante

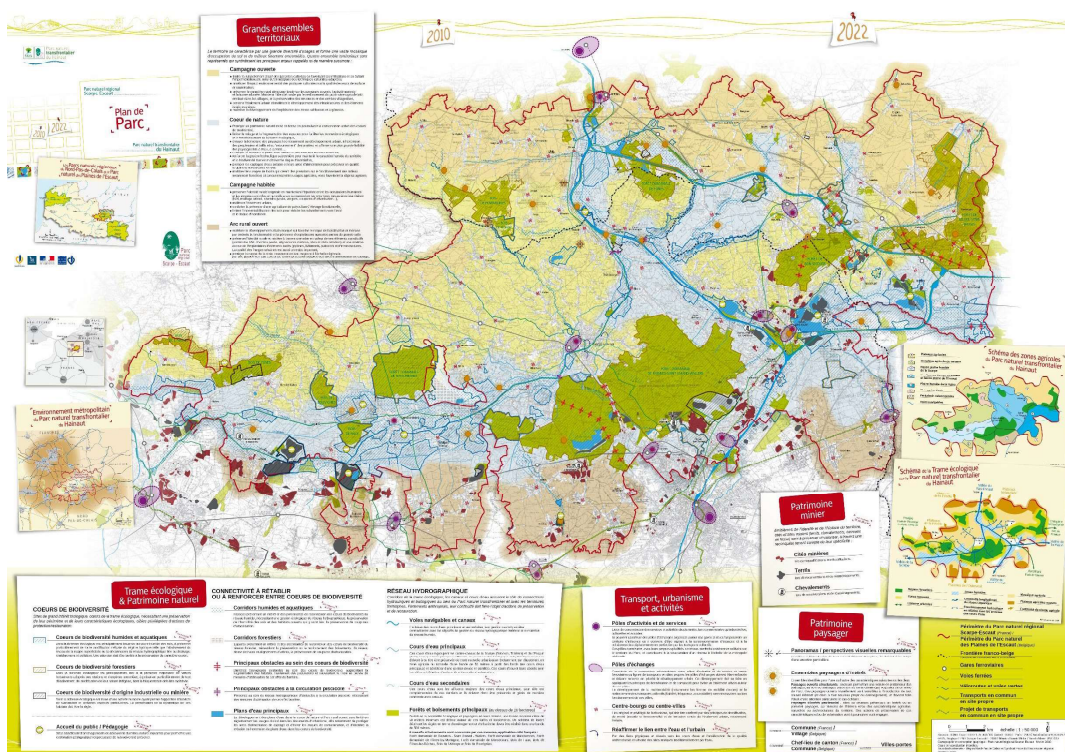


Figure 27 – Plan Parc du PNRSE, à vocation transfrontalière - 2010



5. LE PAYSAGE TRANSFRONTALIER

ANALYSE DESCRIPTIVE

Les projets paysages en transfrontalier selon le Plan Parc :

1. Les paysages identitaires

La Charte du Parc naturel (versant français) précise (Vocation 2, Orientation 6, Mesure 23) :

« Les principaux objectifs sont : [...] »

Porter une attention particulière aux secteurs sensibles permettant une lecture en profondeur des paysages et préserver les secteurs témoins des paysages historiques traditionnels : ensembles paysagers d'intérêt et panoramas et perspectives visuelles remarquables. [...]

Il s'agit d'ensembles identifiés pour l'une ou l'autre caractéristiques suivantes ou les deux :

- **Paysages ouverts structurants** : secteurs permettant encore une lecture en profondeur des paysages, au sein de paysages plutôt fermés (forte dynamique végétale) ou en limite de Parc. Ces paysages ouverts visuellement sont sensibles à l'introduction de tout nouvel élément (et donc à tout nouveau projet ou aménagement), et devront faire l'objet d'une attention particulière le cas échéant ;
- **Paysages d'intérêt patrimonial** : site ou secteur présentant un intérêt ou un potentiel paysager, car témoins de l'histoire et/ou des caractéristiques agricoles, naturelles ou architecturales du territoire. Des actions de préservation de ces caractéristiques et/ou de valorisation sont à engager ou à poursuivre

Versant français :

La Charte du Parc précise (Vocation 2, Orientation 6, Mesure 23) :

« Les principaux objectifs sont : [...] »

Porter une attention particulière aux secteurs sensibles permettant une lecture en profondeur des paysages et préserver les secteurs témoins des paysages historiques traditionnels : ensembles paysagers d'intérêt et panoramas et perspectives visuelles remarquables. [...]

Voici le détail des sites retenus :

SITE N°1 - Wallers-Arenberg		DREVE DES BOULES D'«JEN DITE «FAVE D'ARENBERG»	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (ONS) : 0			
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES			
TYPE DE PROTECTION : Site Classé (1993)			
Droits historiques organisés par le décret n°2022 du 22 juillet 1993 et 2007			
Grande perspective visuelle monumentale de la forêt de Wallers-Saint-Amand-Basennes jusqu'à la cité médiévale d'Arenberg			
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?			
Non			
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?			
Non			
Site emblématique de la course cycliste du Parc-Basennes			
Forme un ensemble paysager d'intérêt avec l'église d'attouchement située à Mère à Orléans et le site médiéval à Arenberg			
Sensibilité visuelle de la perspective, notamment en terme d'aménagements potentiellement visibles dans l'axe et de position et d'entretien du site			
SITE N°2 - Marais-de-Marchiennes		MARAIS DE MARCHIENNES	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (ONS) : 0 (après ajout)			
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES			
TYPE DE PROTECTION : Site Inscrit (1980), protection nationale			

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Scène fermée aux vents avec humidité relative, milieux variés : marais avec drainage, prairies humides, bois, particulièrement propices aux champs cultivés, les prairies et les pâturages de loisir.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Paysage patrimonial, caractère de paysage en mesure, présence de sites de valeur.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Éléments des ambiances paysagères, par la succession de milieux visuellement fermés à des milieux plus ouverts, la diversité de la végétation et des espèces fauniques.
SITE N°3 - Moulle	
FORT DE MAILLE (FORT BEURNOVILLE PUIS MOLE FORTIFIÉE)	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES	
PROTECTION (ONS) : N	
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	TYPE DE PROTECTION : Patrimoine agricole et boisé (zone ou « zone » de Lign) offre un panorama rare, ouvert sur les versants alternatifs. Constituer un point d'appui dans la chaîne de paysage.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Site agricole millénaire de la province de la Belgique et de la construction entre Scarpe et Escaut, avec ouvrage défensif construit sur l'axe de la rivière (de 1070 à 1200) et de sa succession de cinq bastions (de 1600 à 1699), site analysé par la végétation, accessible par des chemins piétons mais pas en voiture.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Site emblématique de la province de la Belgique, site de grande valeur patrimoniale, notamment au sud jusqu'à l'axe de la rivière, caractère historique lié au passé militaire.
SITE N°4 - Montagne de Nord	
CONFÉRENCE « SCARPE ET ESCAUT »	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES	
PROTECTION (ONS) : N	
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	TYPE DE PROTECTION : Site en Scarpe et Escaut caractérisé par son caractère. Paysage à forte empreinte industrielle et urbaine, plus ou moins ouverte (doctrines) en aval. Qualité paysagère des lieux protégés, l'axe mise en valeur des abords, espace agricole diversifié de l'axe de la ville.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortement en mesure de valoriser les valeurs historiques, paysagères et sportives.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Grande monumentale des lieux concernés au paysage d'un intérêt patrimonial.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Préfigure l'axe linéaire vers les axes d'axe de l'axe alternatif.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Site emblématique des lieux concernés au paysage d'un intérêt patrimonial et du passé industriel.
SITE N°5 - Fosse des Montagnes	
RODIGNIES	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES	
PROTECTION (ONS) : N	
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	TYPE DE PROTECTION : Lieu d'un intérêt patrimonial et historique, combinant éléments architecturaux et milieux naturels d'intérêt et d'importance nationale.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	« Le fort de Fosse (de 1800 à 1810) a été classé dans une forêt boisée, site d'origine militaire de la province de la Belgique et de la conférence entre Scarpe et Escaut, complété par un système d'ouvrages défensifs : - l'axe de la rivière de l'Escaut qui dessert l'ensemble des lieux de la Rodignies (proprement dit) de la ville de Rodignies, axe de la ville de Rodignies, axe de la ville de Rodignies et du passé industriel.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Site emblématique des lieux concernés au paysage d'un intérêt patrimonial et du passé industriel.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Site emblématique des lieux concernés au paysage d'un intérêt patrimonial et du passé industriel.
SITE N°6 - Billoin - Brouennes	
LE MARAIS DE BART	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES	
PROTECTION (ONS) : N	
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	TYPE DE PROTECTION : Ensemble fermé en partie de prairies et en partie ouvert de cultures, potentiel de zones d'intérêt agricole. Ce site est visuellement caractérisé par les espèces rares des occupations agricoles et des zones boisées en bord.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Présence de sites d'axe, de zones protégées et de chemins piétons.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Ne peut pas être considéré comme un site patrimonial.
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Ne peut pas être considéré comme un site patrimonial.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Fortement en mesure de valoriser les valeurs historiques, au changement d'occupation du sol (doctrines nationales) et la modification de l'usage agricole.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Paysage témoin de l'agriculture traditionnelle du fond de vallée de la Scarpe.
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Site patrimonial de grande valeur patrimoniale, notamment d'intérêt patrimonial.

5. LE PAYSAGE TRANSFRONTALIER

ANALYSE DESCRIPTIVE

SITE N°1 - Flines les Raches		MARAIS DE FLINES	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Espace agricole à destination de production, à la structure géométrique caractéristique des champs à l'origine du hâlage. Délimité par des perspectives ou par les alignements urbains des communes de Lillignies et d'Asnelles, le zonage est traversé par un axe routier important.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Zonage ouvert permettant des perspectives visuelles vers les prairies de marais, vers l'édifice agricole d'Asnelles et vers le marais de Gersegies.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités au changement de type d'occupation du sol (développement) et à la modification des franges urbaines des communes voisines.		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		
SITE N°2 - Bousignes - Millebosc		PETIT CATAINS	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Espace agricole de production pour partie, composé de parcelles très régulières et de champs à l'origine du hâlage. Délimité par des perspectives ou par les alignements urbains des communes de Lillignies et d'Asnelles, le zonage est traversé par un axe routier important.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Zonage ouvert permettant des perspectives visuelles vers les prairies de marais, vers l'édifice agricole d'Asnelles et vers le marais de Gersegies.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités à l'introduction de bâti de grande dimension et au changement d'occupation du sol (boisements culturels).		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		
SITE N°3 - Saint-Arbert		MARAIS DE LA CANARDERIE	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Espace agricole de production pour partie, composé de parcelles très régulières et de champs à l'origine du hâlage. Délimité par des perspectives ou par les alignements urbains des communes de Lillignies et d'Asnelles, le zonage est traversé par un axe routier important.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Zonage ouvert permettant des perspectives visuelles vers les prairies de marais, vers l'édifice agricole d'Asnelles et vers le marais de Gersegies.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités à l'introduction de bâti de grande dimension et au changement d'occupation du sol (boisements culturels).		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		
SITE N°4 - Wandignies-Sarange, Wandignies		HYVERCHES	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Espace agricole de production pour partie, composé de parcelles très régulières et de champs à l'origine du hâlage. Délimité par des perspectives ou par les alignements urbains des communes de Lillignies et d'Asnelles, le zonage est traversé par un axe routier important.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Zonage ouvert permettant des perspectives visuelles vers les prairies de marais, vers l'édifice agricole d'Asnelles et vers le marais de Gersegies.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités à l'introduction de bâti de grande dimension et au changement d'occupation du sol (boisements culturels).		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		
SITE N°5 - Cond-sur-Escaut		VILLE FORTIFIÉE	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			

SITE N°6 - Blandin		TERROIR ET CENNE D'EN BAS	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Site inscrit pour partie.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Site inscrit à l'est du bourg de Blandin, constitué de deux zones et de deux zones marquées.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités à l'introduction de bâti de grande dimension et au changement d'occupation du sol (boisements culturels).		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		
SITE N°7 - Couffches - Orchain - Bousignes		PLATEAU D'ORCHES	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Site inscrit pour partie.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Site inscrit à l'est du bourg de Blandin, constitué de deux zones et de deux zones marquées.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités à l'introduction de bâti de grande dimension et au changement d'occupation du sol (boisements culturels).		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		

Versant wallon :

SITE N°1 - Blandin		LA MER DE SABLE	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0	TYPE DE PROTECTION : Site classé.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Espace agricole de production pour partie, composé de parcelles très régulières et de champs à l'origine du hâlage. Délimité par des perspectives ou par les alignements urbains des communes de Lillignies et d'Asnelles, le zonage est traversé par un axe routier important.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Fortes sensibilités à l'introduction de bâti de grande dimension et au changement d'occupation du sol (boisements culturels).		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non		
SITE N°2 - Blandin - Blandin		STAMBRUGES ET SES FORÊTS	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (DIN) : 0 (pour partie)	TYPE DE PROTECTION : Site inscrit (1992), protections naturelles.		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	C'est un paysage ouvert entouré d'un linéaire boisé très large et continu. Dans la silhouette villageoise on peut observer quelques édifices plus particuliers tout par leur fonction que par leur architecture (maisons de briques).		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui, il s'agit d'une grande réserve dans un milieu très boisé. Les vues y sont plus profondes que partout ailleurs dans l'entité paysagère de la Campagne aux combes.		
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Oui, les moultins, la pierre de Brandages dans les plus vieux édifices y sont particulièrement présents et constituent un paysage très typique de Brandages et en plus inscrit au RONS qui présente sa typologie architecturale.		

5. LE PAYSAGE TRANSFRONTALIER

ANALYSE DESCRIPTIVE

SITE N°3 - Aubechies		LE VILLAGE D'AUBECHIES	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION : village en ROCS		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Aubechies est un ensemble hémicycle d'habitations typiques, de vergers, de basements et des prairies humides. Sa constitution originale n'a que très peu été rongée par l'expansion villageoise. Accompagné de son environnement, le village est classé en ROCS.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non. Mais il existe une sensibilité du panorama du fait de la profondeur du champ visuel, notamment au sud vers le hémicycle.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Oui. La typologie villageoise d'Aubechies dans son écrin de verdure constitue une belle représentation du milieu rural ancestral.		

SITE N°4 - Marchés		LE RISQUE-A-TOUTS	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION :		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Les paysages de la zone sont bien souvent déformés par les canaux, le tracé des routes, cependant, on peut observer quelques grands espaces. Le Risque-A-Touts est une vaste étendue cultivée entre Marchés et Rembert et offre une bonne mise en scène du canal obédecté, nommée «Baton».		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. Sur cet espace le promeneur a une belle vue sur le canal obédecté, la situation villageoise d'habitants en canaux, son moulin, ses champs et autres fermes attenantes.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Non. Mais la présence d'éléments d'architecture rurale (châpelle, pomelin...) offre à cet espace un certain intérêt.		

SITE N°5 - Bon-Secours		LA BASILIQUE DE BON-SECOURS	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION : bâtiment classé au monument et sites, périmètre de protection urbanistique		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Le village viticole où les vues sont guidées vers la basilique et où ponctuent en lisière des champs (grands forêts, avenue bâtie...), la situation élevée du bâtiment offre un aspect panoramique au site. Mais les vues sont dominées par une offre de l'ensemble de la basilique.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. La situation dominante, les vues et l'architecture de la basilique et de ses abords sont d'un grand intérêt patrimonial.		

SITE N°6 - Wiers		ENTRE VERNE ET CALONNE	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION : N		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	C'est un espace rural où les maisons espacées et le champ, les prairies, les cultures et les petites parcelles de toutes formes forment un paysage doux, de longues et fines routes de campagne ponctuent le territoire en offrant de beaux points de vue.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. C'est un paysage rural de l'agriculture traditionnelle ou bien des deux Verne.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Non. Mais une partie du secteur est encore bien préservé en prairies, et la présence d'éléments poétiques et le château de Wiers forment un bel ensemble patrimonial.		

SITE N°7 - Brasménil-Roucourt		PAYSAGE DE LA VERNE	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION : N		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	A cet endroit, la traversée de la Verne y est bien visible. On passe d'un paysage très ouvert à Brasménil à un paysage basé en enclos ou passage de la Verne pour enfin se faire dompter par le village de Roucourt.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. C'est une succession de points, une mise en scène du paysage qui peu paraitre anodine mais néanmoins bien représentative et attrayante.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Non. Mais le village de Brasménil offre une de beaux points de vues sur deux châteaux.		
SITE N°8 - Moulroy			
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION : Le canal est repris en BAVAL		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	On se trouve un point de liaison entre le hameau de Marlies et son village Moulroy séparés par le canal. Les deux entités offrent des ambiances bien distinctes. La culture à la fois bâchée et humide, la vue sur les fermes en canaux, et le pont forment un ensemble patrimonial important.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non. Le paysage est bien closé par le Canal obédecté de Néromes et par les habitations.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Oui. Il s'agit d'un ensemble patrimonial de l'ordre de protection : rural, milieu, point de vue...		

SITE N°9 - Collenne-Péromes		LE TRIANGLE DES CANAUX	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : N	TYPÉ DE PROTECTION : N		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	D'un côté le canal obédecté de Néromes en situation haute, de l'autre le Canal Nimy-Baton-Péromes enclavé dans le terrain et bordé par une large boucle bâchée qui le rend presque invisible. Cet espace demeure très ouvert par la présence de cultures basses mais dont les horizons sont très limités par les arbres arborés.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. C'est une sorte de cadre, un fait à noter, du territoire par les canaux.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Non. Mais les fermes en Collenne et les marais forment une ambiance patrimoniale à une typologie architecturale majoritairement ancienne.		

SITE N°10 - Antigny		LES 8 ROCS	
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES			
PROTECTION (O/N) : O	TYPÉ DE PROTECTION : Gestion par la DNF		
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES	Les 8 rocs offrent une vue sur le paysage industriel des cornues d'Ankang. Le site est lui-même une ancienne exploitation reconstruite en zone rurale. On y voit la végétation et les rocs les plus obscures.		
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. La situation de promenade offre une vue sur la vallée de l'Escaut et les industries de Calonne.		
PAYSAGE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	Non. Mais c'est un patrimoine industriel et il se voit sur Antigny et son château.		

SITE N°11 – Biharies		LA COUPEE DE BLEHARIES
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES		
PROTECTION (OUI / O)	TYPE DE PROTECTION : Classement et inscription d'édifices du secteur historique, ZPPAUP en cours	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	C'est un paysage constitué de milieux humides de fond de vallée au sein de l'Escaut canalisé et des ses anciens méandres. Cet espace est riche en biodiversité. Les bosquets y sont parfois denses et ferment le paysage.	
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non. Le paysage y est bien classé, et la situation en fond de vallée ne permet pas l'observation lointaine du paysage.	
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Oui. Un circuit touristique de découverte y est créé.	
SITE N°12 – Holain		
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES		
PROTECTION (OUI / O)	TYPE DE PROTECTION : Site classé et autres remarquables	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	C'est le plus grand panorama du PNPE. De ce point haut on peut observer le territoire des lisières d'Howardries aux paysages des Venes.	
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. Sans aucun doute le plus vaste point de vue du Parc.	
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Oui. La pierre Brunehaut forme l'un des symboles patrimoniaux du PNPE.	

SITE N°13 – Lessain		LES PEPINIERES DE LESSAIN
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES		
PROTECTION (OUI / N)	TYPE DE PROTECTION : N	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	C'est un paysage de cultures de pépinières très localisé que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Wallonie. Le paysage planté est fermé par une grande frange de haies, forêts et secteurs arborés.	
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non. Les vues sont limitées par les rangées cultivées.	
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Oui. Une route touristique emblématique au cœur des pépinières permet d'apprécier localement les strates colorées de ce paysage dans toute sa plénitude.	

SITE N°14 – Howardries		LE VILLAGE D'HOWARDRIES
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES		
PROTECTION (OUI / N)	TYPE DE PROTECTION : Projet de reconnaissance dans « les plus beaux villages de Wallonie »	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	C'est un petit hameau niché aux lisières de la forêt d'Howardries et de berges de l'Émon. Constitué d'une dizaine de maisons aux typologies anciennes, le temps ne semble pas avoir eu de prises sur le village.	
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non. Le milieu est très closé par les abords boisés de la rivière et de la forêt.	
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Fermes, château, église, hortaillon forment un ensemble cohérent. L'exceptionnelle conservation du site en fait un espace de grande valeur patrimoniale.	

SITE N°15 – Taintrigies		LA DERODERIE
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES		
PROTECTION (OUI / N)	TYPE DE PROTECTION : N	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	Le quartier de la Deroderie est un ensemble bâti typique de par la disposition des maisons ainsi que par leur variété architecturale. Les terrasses, les petits éléments d'architecture, les pentes de toit, le traitement des jardins(…), dans une maille routière lâche y dessine un paysage très intéressant.	
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Non. Mais la structure bâtie bien étendue offre parfois de jolis points de vues sur les lisières de la forêt d'Howardries.	
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Oui. C'est un ensemble architectural sur lequel un circuit touristique a pu être constitué.	
SITE N°14 – Rumes		
SITUATION ET PHOTOGRAPHIES		
PROTECTION (OUI / N)	TYPE DE PROTECTION : N	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	Le paysage du village de Taintrigies ou hameau de la Glorieuse offre un des panoramas de la route paysagère. Ce point haut sur la vallée de l'Émon permet de comprendre l'importance du réseau dans le paysage. On y distingue les effondrements cultivés d'abord, puis les prairies humides associées aux villages et enfin le réseau accompagné de ses dérivés.	
PAYSAGE OUVERT STRUCTURANT ?	Oui. C'est une belle lecture d'un paysage associé à un cours d'eau.	
PAYSAGE D'INTERET PATRIMONIAL ?	Non. Mais on observe ici une frontière entre la Belgique et la France.	

2. L'observatoire photographique transfrontalier des paysages (OPTP)

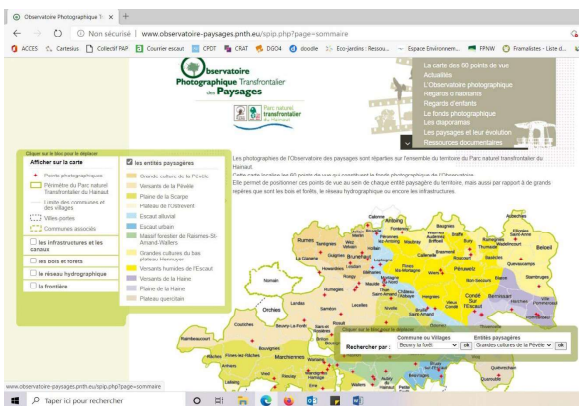


Figure 28 – printscreen de la page d'accueil du site internet de l'observatoire photographique transfrontalier des paysages

www.observatoire-paysages.pnth.eu

Définition :

Un observatoire photographique des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie. Il permet de suivre les évolutions paysagères d'un site ou d'un territoire donné par le biais de clichés photographiques. En comparant des photos prises aux mêmes lieux et à des temps différents, il est ainsi possible de remarquer des changements parfois surprenants. Le principe est simple : « effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite re-photographiées dans le temps »

En 2007, la réalisation d'un diagnostic paysager transfrontalier a permis de dégager une vision commune des problématiques paysagères du PNTH. Cette vision s'est nourrie de diverses actions antérieures menant à l'émergence d'une première base de connaissance à conforter. À travers la mise en oeuvre d'un Observatoire, les divers travaux initiés par les deux Parcs naturels trouvent une cohérence nouvelle dans une perspective de gestion de l'aménagement du territoire et singulièrement des paysages. Malgré des modes d'actions et des réglementations différentes de part et d'autre de la frontière, l'Observatoire traduit une volonté d'agir ensemble grâce à un véritable outil commun et transfrontalier.

Les objectifs

Au démarrage du projet du PNTH, 3 objectifs opérationnels ont été fixés à cet Observatoire comme fils conducteurs de sa mise en oeuvre :

- Outil de connaissance : connaître et rendre compte de la diversité des paysages du territoire ;
- Outil d'analyse des évolutions du territoire : observer et évaluer les transformations, rapides ou lentes ;
- Outil de sensibilisation : sensibiliser et impliquer les publics à l'évolution des paysages locaux, pour une meilleure prise en compte des paysages dans les gestes quotidiens de chacun (décideurs, gestionnaires d'espaces, agriculteurs, habitants...) dans l'aménagement.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place de l'Observatoire s'est déroulée en trois phases : En premier lieu, un appel à participation des habitants, la recherche d'archives, la définition et la validation des thématiques, le recrutement d'un photographe, la détermination des points de vue et la définition du protocole de reconduction ; ensuite, l'analyse des évolutions, l'animation et la communication des résultats, la création d'un site web et d'une exposition ; enfin, l'interprétation des évolutions rapides, la proposition d'actions de valorisation et d'aménagements du patrimoine bâti et paysagers, la formation et la sensibilisation.

Ainsi, au-delà du simple outil photographique, l'Observatoire combine d'autres outils d'analyse, de communication, de mobilisation et d'animation, faisant partie intégrante du projet

La méthodologie d'analyse

- À partir des clichés de l'Observatoire, il s'agit de :
- illustrer les évolutions paysagères avérées et potentielles pouvant intervenir sur le territoire ;
 - dépasser la simple description des changements constatés, avec différents degrés d'analyse allant du grand public à un public technique plus averti ;
 - analyser de manière objective, qualitative et/ou quantitative, les changements observés sur les photographies ;
 - proposer des méthodes reconductibles et mises à jour au fil du temps.

- La méthodologie retenue s'appuie sur trois niveaux d'analyse :
- une analyse à destination du grand public, utilisant de simples mots-clés ;
 - une analyse technique reposant sur deux méthodes d'analyse des changements paysagers à partir des séries photographiques. Ces deux méthodes sont complémentaires pour une approche à la fois qualitative et quantitative de l'évolution des paysages ;
 - une synthèse livrant une approche illustrée des changements à l'échelle du territoire.

N° ordre de vue 6		Chemin Couture de la Justice, n°3			
Commune/village : BRUYELLE		Entité paysagère : Grandes cultures de la Pévèle			
Analyse des objets significatifs					
					
Objet n°1	Thématiques : Paysages agricoles et ruraux Paysage : Champers agricoles/agricoles - Alignements arborés Type : Alignement rural Description : Façade de haut par en alignement le long d'un mur.	SAS Mise en valeur saisonnière de la végétation	NAS	SAS Mise en valeur saisonnière de la végétation	
Objet n°2	Thématiques : Paysages agricoles et ruraux Paysage : Paysages de cultures Type : Culture Description : Espace agricole à vocation de culture	SAS Mise en valeur saisonnière de la végétation	Inspection partielle : à une parcelle occupée Variation saisonnière de la végétation	Variation saisonnière	
Objet n°3	Non existant	Non existant	Thématiques : Paysages bâtis Paysage : Urbanisation - Espaces d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisir Type : Commerce Description : Espace bâti partiel du parc urbain de Bruyelle et Jullin. N°39 893046	Stabilisation du terre plein de l'avenue	
Analyse des changements de l'occupation du sol dans l'angle de vue photographié					
Etat initial (2009)					
					
Thématiques représentées Paysages agricoles et ruraux, Paysages bâtis					
Occupation du sol majoritaire Espaces agricoles (cultures annuelles)					
Changements (avérée ou potentielle) pouvant être illustrée par ce point de vue Implantation d'alignements arborés (avérée) Alignement arborés d'alignements arborés (potentiel)					
Causes d'autres changement(s) constaté(s) Choix de planification Choix économique					

Figure 29 – Exemple de fiche d'analyse des campagnes photographiques



6. BIBLIOGRAPHIE

ANALYSE DESCRIPTIVE

- Adesa (2003) Analyse du Plan de secteur Tournai-Leuze-Péruwelz
- Arcea (2010). Plan Communal de Développement de la Nature de Tournai, Rapport final
- Agora (2016). Schéma de développement communal de la Ville de Péruwelz
- Belayev D. & Dalose P. (XXX). Paysages et lieux du Hainaut du Nord et de l'Ouest, CEFOGEO, FUNDP-Namur
- Bragard D. (2012). « Route paysagère » du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (la). Lauréat du Prix du paysage en Belgique, Les Cahiers nouveaux n°81, SPW-DGO4
- Centre d'Histoire de l'Architecture et du bâtiment de l'UCL (1984). Architecture rurale de Wallonie : Tournaisis. Pierre Mardaga éditeur. Liège
- CREAT-UCL (2008). Schéma de structure communal de la Ville de Tournai - diagnostic - volumes 1 à 6
- CREAT-UCL (2017). Schéma de développement communal de la Ville de Tournai
- CPDT (2001). Le patrimoine naturel et les paysages (le) - Thème 5.1. Rapport final de la subvention 2000 – Cahier Annexe, Septembre 2001 - Annexe 1. Les paysages - Fiche 3. Tournai (silhouette), pp 17-19.
- CPDT (2004). Gestion territoriale de l'environnement - Thème 4 - Rapport final de la subvention 2003-2004, Septembre 2004 – Volet 1 – Paysage patrimoniaux (application au Tournaisis), pp 10-66
- CPDT (2004). Etudes et documents 4 : Les territoires paysagers de la Wallonie. MRW-DGATLP. Namur
- CPDT (2004) Etudes et documents 5 : Gestion de l'espace rural, nature et paysage en Wallonie.- MRW-DGATLP
- CPDT (2011). Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, Service Public de Wallonie
- CPDT (2013). Atlas des paysages de Wallonie – Tome 4 : la Haine et la Sambre, Service Public de Wallonie
- CPDT (2016) Les défis des espaces ruraux – Note de recherches n°65, Service public de Wallonie.
- CREL (2011). Dossier préparatoire du contrat de rivière Escaut-Lys
- FOURNEAUX. (1995). L'Atlas géomorphologique des entités de Wallonie occidentale – CNB.
- Georex (2009). Etat des connaissances sur la géologie et l'hydrogéologie des nappes superficielles du PNTH
- IDETA (2011). PCDR de la commune de Péruwelz. Partie 1 : Description des caractéristiques socio-économiques
- IGÉAT-GUIDE, CREAT (2001) : Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie. CPDT-MRW.
- Ministère de la Culture Française (1978-1988). Le patrimoine monumental de la Belgique, Volume 6.1 et 6.2, Province de Hainaut. Arrondissement de Tournai tome 1 et de Tournai/Mouscron tome 2. Editions P. Mardaga. Liège
- Ministère de la Région wallonne – Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement. (1997) Notice explicative des cartes géologiques de la Wallonie. Faculté polytechnique de Mons
- PNPE (2009). Conseils à la restauration et la réaffectation : l'habitat rural traditionnel du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- PNPE (2010). Atlas des paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ; Livre 1 : Diagnostic paysager du PNPE.
- PNPE (2010). Atlas des paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ; Livre 2 : Atlas communaux du PNPE, 6 volumes.
- PNPE (2012). Dossier de candidature à la labellisation dans le cadre de la Charte européenne du Tourisme durable dans les Espaces protégés.
- PNPE (2014). Diagnostic territorial du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Révision du Plan de gestion à l'horizon 2013-2022
- PNPE & Haine M. (2016). Proposition motivée relative à une extension du périmètre du PNPE en vue de permettre l'adhésion de l'entité communale de Tournai
- PNTH (2007). Etude préalable de diagnostic des paysages.
- PNRSE (2008). Parc naturel régional Scarpe- Escaut... Diagnostic de territoire ... parc naturel transfrontalier du Hainaut.
- PNRSE (2010). Charte 2010-2022
- Quintart A. (2015). (La) Plaine de l'Escaut en Wallonie est-elle un territoire de parc naturel en son entièreté?, revue des Naturalistes belges, volume 96, 1-2
- SIDEHO (1984). Étude de faisabilité pour la création d'un Parc naturel franco-belge des vallées de la Scarpe et de l'Escaut : première phase
- SIDEHO (1989). Étude de faisabilité pour la création d'un Parc naturel du sud du Hainaut occidental. Dossier de création du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- Tournai (2006). Programme Communal de Développement Rural de Tournai, Livres 1 à 5
- SPW – DGARNE (2010). Carte hydrogéologique de Wallonie, Notice explicative. UMons
- Van der Perre R., Bythell S., Bogaert P., Claessens H., Ridremont F., Tricot C., Vincke C., Ponette Q. (2015). La carte bioclimatique de Wallonie : un nouveau découpage écologique du territoire pour le choix des essences forestières. Forêt. Nature 135, pp 47-58.

Webographie

(Consulté entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 mars 2021)

- CAPRU. Communes wallonnes en chiffres. www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/communes-wallonnes-en-chiffres
- CPDT(2012). L'occupation du sol en Wallonie. Notes de recherche n°35. <https://cpdt.wallonie.be/publications/note-de-recherche/note-de-recherche-35>
- CPDT (2017). L'exploitation du sous-sol en Wallonie. Notes de recherche n°73. <https://cpdt.wallonie.be/publications/note-de-recherche/note-de-recherche-73>
- CPDT (2018). Schéma de Développement du Territoire : Contribution de la CPDT à l'analyse contextuelle. Note de recherche n°74. <https://cpdt.wallonie.be/publications/note-de-recherche/note-de-recherche-74>
- CPDT (à venir). Atlas des paysages de Wallonie – Tome 7 : la plaine et le bas-plateau limoneux hennuyers, Service Public de Wallonie.
- IWEPS – WalStat. Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>
- PNPE (2014). Plan de gestion du territoire 2013-2022. http://www.parcnaturelsdewallonie.be/wp-content/uploads/2017/03/Plan_de_gestion_PNPE_2013-2022.pdf
- PNTH. Observatoire photographique du paysage. www.observatoire-paysages.pnth.eu
- WalOnMap. Portail de l'information géographique wallonne. <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>
- Wateringue (association des wateringues wallonnes). <http://www.wateringue.be/fr/>
- Hainaut Développement – Hainautstat. www.hainautstat.be
- SPW-AWAP. http://lampsow.wallonie.be/dpo4/site_ipic/
- SPW-Territoire. http://lampsow.wallonie.be/dpo4/site_sar/index.php/isa/index
- SPW Environnement [Portail environnement de Wallonie](http://portailenvironnement.wallonie.be/)



7. LISTE DES ACRONYMES

ANALYSE DESCRIPTIVE

- CCATM : Commission consultative d'aménagement du Territoire et de la mobilité.
- CLDR : Commission locale de développement rural
- CoDT : Code du développement territorial.
- COMAT : Commission d'Aménagement du territoire du PNPE
- CPDT : Conférence permanente du Développement territorial
- GRU : Guide régional d'urbanisme
- LVR : Ligne de vue remarquable
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PAE : Parc d'activité économique
- PDS : Plan de secteur
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- PVR : Point de vue remarquable
- RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
- SDC : Schéma de développement communal
- SDP : Schéma de développement pluri-communal
- SDT : Schéma de développement territorial
- SOL : Schéma d'orientation local.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZHIB : Zone humide d'intérêt biologique
- ZPU : Zone de protection en matière d'urbanisme



8. LISTE DES CARTES

ANALYSE DESCRIPTIVE

- Carte 1 – Les bassins visuels du PNPE
- Carte 2 - Relief de la Wallonie
- Carte 3 – Archétypes paysagers régionaux et paysages de transition
- Carte 4 – Carte géologique de Wallonie
- Carte 5 – Les carrières et leur extension envisageable à 30 ans selon la nature des roches extraites en Wallonie,
- Carte 6 - Carte des principaux types de sols du PNPE
- Carte 7 – Données hydrographiques du PNPE (bassin versant, classification des cours d'eau et waterings),
- Carte 8 – Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du PNPE
- Carte 9 – Délimitation du Contrat de rivière Escaut-LysFigure 10 : District hydrographique international de l'Escaut
- Carte 10 – Carte bioclimatique de la Wallonie
- Carte 11 - Carte climatique synthétique de la Wallonie
- Carte 12 – Typologie des tissus urbanisés résidentiels (continu/semi-continu/ouvert, ancien/d'extension/récent)
- Carte 13 – PAE et bassin carrier
- Carte 14 – Implantation des antennes de télé-communication
- Carte 15 – Réseau routier, ferroviaire et fluvial
- Carte 16 – Répartition de l'éolien 2022
- Carte 17 – Utilisation du sol selon le cadastre en 2018
- Carte 18 – Zones d'affectation au Plan de secteur en 2021
- Carte 19 – Les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du PS
- Carte 20 – Les zones d'activités économiques au PS
- Carte 21 – Zones de loisirs au PS
- Carte 22 – ZACC reprises au PS
- Carte 23 – La zone agricole au PS
- Carte 24 – La zone forestière au PS
- Carte 25 – Eléments paysagers au PS et Adesa
- Carte 26 – Zones de protection : RGBSR et ZPU
- Carte 27 - Monuments et sites classés
- Carte 28 – Les plans de planification et d'orientation locaux
- Carte 29 - Carte des territoires écologiques de la Wallonie
- Carte 30 – Le réseau écologique opérationnel du PNPE
- Carte 31 – Nature des boisements
- Carte 32 – Le Patrimoine arboré du PNPE
- Carte 33 – Les zones humides du PNPE
- Carte 34 – Les Périmètres de protection
- Carte 35 – Les arbres et les haies remarquables du PNPE
- Carte 36 – L'étude paysagère transfrontalière du PNTH 2010
- Carte 37 – Les orientations paysagères du PNTH